

Septembre 2006



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

F

## COMITÉ DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PÈLERIN

### Trente-huitième Session

Rome, 11-15 Septembre 2006

### ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la session
2. Élection du Président, du Vice-Président et du Comité de rédaction
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Situation acridienne (décembre 2004 à août 2006) et prévisions jusqu'à l'hiver 2006
5. Observations et ajouts des pays touchés
6. La situation d'urgence 2003-2005:
  - a) Examen des opérations de prospection et de lutte entreprises
  - b) Examen de l'aide multilatérale et bilatérale fournie aux pays touchés et de l'aide prélevée sur les ressources nationales
  - c) Examen de la formation dispensée aux pays touchés
  - d) Examen des questions de santé humaine et d'environnement
  - e) Rapport de la mission d'évaluation multilatéral
  - f) Proposition relative à l'établissement d'un fonds d'urgence pour la lutte raisonnée contre le criquet pèlerin
7. EMPRES – Progrès réalisés, orientations et Commissions de lutte contre le criquet pèlerin:
  - a) EMPRES/région occidentale et Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale
  - b) EMPRES région centrale
  - c) Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale
  - d) Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Asie du Sud-Ouest
8. Programmes d'aide bilatérale à la lutte raisonnée contre le criquet pèlerin:
  - a) Projet de la Banque mondiale relatif aux activités antiacridiennes d'urgence en Afrique
  - b) Programme d'urgence de l'USAID relatif aux infestations transfrontalières de ravageurs

9. Recommandations du Comité de lutte contre le criquet pèlerin formulées à sa trente-septième session (2003) et à sa session extraordinaire (2004)
10. Nouvelles technologies et publications
11. Rapport sur l'Atelier du Groupe technique (mai 2004)
12. Composition et activités futures du Groupe technique
13. Fonds fiduciaire international 9161: contributions/dépenses – plan de travail 2003-2007
14. Groupe consultatif sur les pesticides
15. Questions diverses
16. Date de la prochaine session
17. Adoption du rapport
18. Clôture de la session

Septembre 2006



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## COMITÉ DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PÈLERIN

Trente-huitième Session

Rome, 11-15 Septembre 2006

PROGRAMME PROVISOIRE

### Lundi, 11 septembre 2006

#### **Cérémonie d'ouverture (German Room – C269)**

10:00 Discours d'ouverture de la session (Assistant du Directeur général/Agriculture)

10:30 *Pause Café*

#### **Première Session de travail (German Room – C269)**

11:00 Election du Président, du Vice-président et du Rapporteur

11:15 Adoption de l'ordre du jour

11:30 Situation acridienne (décembre 2004 à août 2006) et prévisions jusqu'à l'hiver 2006

12:30 *Déjeuner*

#### **Session de l'après-midi**

14:30 Observations et ajouts des pays touchés

La situation d'urgence 2003-2005:

15:30 Examen des opérations de prospection et de lutte entreprises

16:30 Examen de l'aide multilatérale et bilatérale fournie aux pays touchés et de l'aide prélevée sur les ressources nationales

17:30 *Cocktail de bienvenue aux participants (Aventino Room)*

### Mardi, 12 septembre 2006

#### **Session du matin**

9:30 Examen de la formation dispensée aux pays touchés

10:15 Examen des questions de santé humaine et d'environnement

11:00 Rapport de la mission d'évaluation multilatérale

12:30 *Déjeuner*

**Session de l'après-midi**

14:30 Discussion et conclusions

*17:30 Fin de la journée***Mercredi, 13 septembre 2006****Session du matin**

09:30 Proposition relative à l'établissement d'un fonds d'urgence pour la lutte raisonnée contre le criquet pèlerin

10:15 Discussion

EMPRES – Progrès réalisés, orientations et Commissions de lutte contre le criquet pèlerin:

11:00 EMPRES/région occidentale et Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale

12:00 EMPRES région centrale

*12:30 Déjeuner***Session de l'après-midi**

14:30 Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale

15:15 Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Asie du Sud-Ouest

Programmes d'aide bilatérale à la lutte raisonnée contre le criquet pèlerin:

16:00 Projet de la Banque mondiale relatif aux activités antiacridiennes d'urgence en Afrique

16:45 Programme d'urgence de l'USAID relatif aux infestations transfrontalières de ravageurs

*17:30 Fin de la journée***Jeudi, 14 septembre 2006****Session du matin**

09:30 Recommandations du Comité de lutte contre le criquet pèlerin formulées à sa trente-septième session (2003) et à sa session extraordinaire (2004)

10:15 Nouvelles technologies et publications

11:00 Rapport sur l'Atelier du Groupe technique (mai 2004)

11:45 Composition et activités futures du Groupe technique

*12:30 Déjeuner***Session de l'après-midi**

14:30 Fonds fiduciaire international 9161: contributions/dépenses – plan de travail 2003-2007

16:00 Groupe consultatif sur les pesticides

16:45 Questions diverses

*17:30 Fin de la journée***Vendredi, 15 septembre 2006****Session du matin**

Comité de rédaction

**Temps libre pour d'autres réunions à organiser ex. Réunion des donateurs****Session de l'après-midi**

14:00 Adoption du rapport / Clôture de la Session



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## COMITÉ DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PÈLERIN

Trente-huitième Session

Rome, 11-15 Septembre 2006

**SITUATION ACRIDIENNE  
(DÉCEMBRE 2004 À AOÛT 2006)  
ET PRÉVISIONS JUSQU'EN DÉCEMBRE 2006  
(Point 4 de l'ordre du jour provisoire)**

*NB. Le présent document a été établi sur la base des informations reçues par le Service d'information de la FAO sur le criquet pèlerin jusqu'au 30 juin 2006. Une mise à jour de la situation et des prévisions sera effectuée pendant la session.*

### 1. SITUATION GENERALE

La fin de 2004 a vu le commencement du déclin de la recrudescence acridienne dans la région occidentale sous l'effet des opérations de lutte intensive et faute de conditions météorologiques et écologiques favorables en Afrique du Nord-Ouest. Il n'y a donc pas eu de formation d'essaims au printemps de 2005 au Maroc et en Algérie, ni d'invasion dans le Sahel pendant l'été. Plusieurs essaims du circuit Sud ont traversé la partie méridionale du Sahel en direction de l'est au printemps de 2005 et se sont reproduits de part et d'autre de la frontière soudano-tchadienne au cours de l'été. Dans la région centrale, des opérations de lutte ont été menées contre des essaims ayant envahi le Nord-Ouest de l'Égypte et atteint les plaines côtières de la mer Rouge à la fin de 2004 et au début de 2005. Des essaims du circuit Sud et leur descendance ont également été traités dans l'Ouest du Soudan et en Éthiopie pendant l'été de 2005. À l'automne, la recrudescence avait pris fin dans les deux régions. Plus d'un million d'hectares avaient été traités en décembre 2004 et moins de 800 000 l'ont été en 2005, contre plus de 11 millions entre octobre 2003 et novembre 2004. En Asie du Sud-Ouest, une petite résurgence s'est développée au cours de l'été 2005 le long de la frontière indo-pakistanaise. Quelque 18 000 hectares ont été traités par des équipes terrestres en Inde et au Pakistan et la situation était rentrée dans l'ordre à la fin de l'année. Pour l'instant en 2006, la situation est restée calme dans toutes les régions et seules des opérations de lutte limitées ont été entreprises en Algérie.

## 2. REGION OCCIDENTALE

### 2.1. Reproduction printanière en Afrique du Nord-Ouest

Le froid inhabituel de l'hiver 2004-2005 dans le Maghreb a empêché les essaims immatures venus du Sahel à l'automne d'arriver à maturité ou de migrer vers d'autres régions. Au Maroc et en Algérie, les équipes de lutte ont donc bénéficié de près de six mois pour procéder à des opérations de pulvérisation avant que les températures ne commencent à augmenter, en mars. De décembre 2004 à mars 2005, le Maroc a traité 459 888 hectares et l'Algérie 1 013 153 hectares. Des traitements ont également été effectués en Mauritanie (59 987 hectares), en Libye (5 560 hectares), au Niger (2 535 hectares), en Tunisie (990 hectares) et au Cap-Vert (530 hectares), principalement contre des populations résiduelles. Par conséquent, il ne subsistait guère d'infestations au début du printemps 2005 et la reproduction qui a suivi au Maroc et en Algérie a été extrêmement limitée en raison des faibles précipitations tombées le long du versant sud des montagnes de l'Atlas. Il n'y a donc pas eu d'augmentation significative des effectifs acridiens au printemps ni d'invasion dans le Sahel durant l'été 2005. La recrudescence était manifestement terminée.

### 2.2. Migration du circuit Sud

Des essaims de première génération formés tardivement associés à des essaims moins nombreux de deuxième génération se sont déplacés vers l'Ouest dans le Sahel en décembre 2004. Par la suite, ils ont de nouveau envahi la partie septentrionale du Sénégal et survolé la Gambie en direction du sud pour atteindre la Guinée-Bissau et la Guinée en janvier 2005. Les essaims immatures ont hiverné sur les hauts-plateaux du centre de la Guinée. Des opérations de lutte contre les essaims ont été réalisées au Sénégal (62 815 hectares), en Gambie (14 422 hectares), en Guinée-Bissau (7 368 hectares) et en Guinée (24 350 hectares) de décembre 2004 à mars 2005. En avril et mai 2005, les essaims immatures ayant survécu ont traversé la partie méridionale du Sahel en direction de l'Est: partis du sud du Mali, ils ont survolé le Burkina Faso, le sud du Niger, le nord du Nigeria, le nord du Cameroun et le centre du Tchad et ont fini par atteindre la partie orientale du Tchad et le Soudan occidental, où ils sont arrivés à maturité et ont pondu fin mai et début juin. Les essaims se sont déplacés trop rapidement pour pouvoir être traités.

### 2.3. Reproduction estivale 2005 dans le Sahel

L'arrivée précoce de pluies a permis la reproduction à petite échelle d'ailés solitaires et *transiens* dans la région de Tanout, dans le centre du Niger, et 1 471 hectares ont dû être traités en mai et juin. Des essaims du circuit Sud ayant pondu au Tchad, de petites bandes larvaires en nombre limité se sont constituées en juin et juillet, principalement dans le centre et l'est du pays où 5 592 hectares ont été traités. Malgré des précipitations exceptionnellement abondantes pendant l'été dans le Sahel, les effectifs de criquets solitaires sont restés faibles et n'ont que modérément augmenté à la suite de la reproduction limitée dans l'ouest et le nord-ouest de la Mauritanie, le nord du Niger et dans le Sahara algérien, de septembre à novembre. Des opérations de lutte ne furent nécessaires qu'en Algérie où 8 510 hectares ont été traités de juin à novembre.

### 2.4. Reproduction automno-hivernale 2005

Une reproduction à petite échelle s'est poursuivie dans l'ouest de la Mauritanie et le sud de l'Algérie car les conditions écologiques sont restées favorables plus longtemps que d'habitude. Des opérations de lutte terrestre ont été effectuées dans ces deux pays (1 001 hectares en Mauritanie et 425 hectares en Algérie) contre des larves et des ailés solitaires et quelques *transiens* en décembre.

### 2.5. Situation en 2006

En 2006, les effectifs acridiens sont restés faibles et peu significatifs dans la région avec de petites infestations d'ailés solitaires dans le nord de la Mauritanie, au Mali et au Niger ainsi qu'au Sahara algérien. Bien qu'une reproduction limitée ait été observée dans certaines de ces zones, les effectifs acridiens n'ont pas augmenté de manière significative.

### 3. REGION CENTRALE

#### 3.1. Reproduction hivernale 2004-2005

Les essaims immatures ayant envahi l'Égypte et qui ne furent pas traités en novembre ont fini par atteindre la frontière égypto-soudanaise à proximité de la côte de la mer Rouge, où ils se sont concentrés, sont arrivés à maturité et ont pondu en décembre. Des équipes terrestres ont traité de petites bandes larvaires et des essaims qui s'étaient formés en février et mars 2005 au Soudan (7 461 hectares) et en Égypte (1 795 hectares). Quelques essaims ont traversé la mer Rouge en avril et ont pondu dans les plaines côtières du centre de l'Arabie saoudite. Les petites bandes larvaires qui sont apparues ont été traitées en mai et juin 2005 (5 755 hectares).

#### 3.2. Invasion venant de l'Afrique de l'Ouest

Plusieurs essaims immatures, associés à la migration du circuit Sud et venant de la partie orientale du Tchad, sont arrivés dans la province du Darfour, dans l'ouest du Soudan, fin mai et début juin 2005. Ces essaims s'étaient formés l'automne précédent dans le Sahel occidental et avaient hiverné dans les hauts-plateaux de la Guinée. La plupart des essaims sont restés dans le Darfour où ils sont rapidement arrivés à maturité et ont pondu, mais quelques uns ont continué vers l'Est, traversant le centre du Soudan et atteint les hauts-plateaux éthiopiens des provinces du Tigré et d'Amhara à la mi-juin. Des bandes larvaires ont commencé à se former fin juin dans le Darfour, où les opérations de prospection et de lutte ne furent possibles que dans les zones relativement sûres contrôlées par le Gouvernement pendant l'été. Le Soudan a pu traiter 14 174 hectares de juillet à septembre, et l'Éthiopie 264 hectares de juin à août. Bien que les équipes de prospection et de lutte n'aient eu accès qu'à des superficies limitées du Soudan occidental, seul un essaim en formation a été signalé en novembre dans le Darfour. Cela suggère que l'invasion par les essaims du circuit Sud et la reproduction qui a suivi ont été relativement peu importantes et circonscrites à une zone peu étendue. Il n'y a guère eu de reproduction ailleurs dans les aires de reproduction estivale du Soudan en 2005. En Érythrée, des opérations de lutte terrestre ont concerné, sur la côte septentrionale de la mer Rouge, 20 135 hectares de groupes et de bandes larvaires issus d'une reproduction locale probablement sans rapport avec la recrudescence.

#### 3.3. Reproduction hiverno-printanière 2005-2006

Seule une reproduction à petite échelle et très limitée a eu l'hiver sur les côtes de la mer Rouge, au Soudan, principalement dans le delta du Tokar, et sur les rives septentrionales de la mer Rouge, au Yémen. Aucune augmentation significative des effectifs acridiens n'a donc été constatée durant l'hiver ni au printemps 2006. La baisse des effectifs était amorcée en avril sur le littoral soudanais. Depuis, aucune présence acridienne n'a été signalée dans la région.

### 4. REGION ORIENTALE

L'Asie du Sud-Ouest n'a pas été touchée par la recrudescence de 2003-2005 et la situation est restée calme jusqu'à l'été 2005, marqué par d'abondantes pluies de mousson le long de la frontière indo-pakistanaise. Les pontes ont eu lieu en juillet, éclosions et grégarisation en août et des essaims ont commencé à se former en septembre. Une deuxième génération de reproduction a eu lieu: éclosion et formation de bandes sont intervenues en octobre et de nouveaux essaims se sont formés à la mi-novembre. À ce moment-là, végétation et sol se sont desséchés et les rares ailés et essaims ayant échappé aux traitements se sont déplacés en direction de l'Est vers New Delhi tandis que d'autres partaient vers l'Ouest vers la vallée de l'Indus, au Pakistan. Certains ailés ont atteint les aires de reproduction printanière du Balouchistan, dans l'ouest du Pakistan, à la mi-décembre. Vers la fin de l'année, la situation était à nouveau calme le long de la frontière indo-pakistanaise. Pendant la campagne, de septembre à décembre, l'Inde a traité 13 922 hectares et le Pakistan 4 847. Au cours du printemps 2006, il n'y a pas eu de développements significatifs dans l'ouest du Pakistan et l'est de l'Iran, les aires de reproduction printanière traditionnelles, en raison de précipitations insuffisantes. Cela confirme la réussite des traitements réalisés le long de la frontière indo-pakistanaise à la fin de 2005.

## 5. PREVISIONS JUSQU'EN DECEMBRE 2006

Les prévisions ont été établies sur la base des effectifs initiaux de populations de criquet pèlerin dans les aires de reproduction estivale du Sahel d'Afrique de l'Ouest et du Soudan, de l'intérieur du Yémen et le long de la frontière indo-pakistanaise, et de la répartition spatio-temporelle des précipitations prévue dans ces zones. Des prévisions saisonnières expérimentales des probabilités de pluie et des anomalies du régime de précipitations sont utilisées pour prévoir la pluviométrie des six prochains mois.

### 5.1. Reproduction estivale

Divers scénarios sont possibles: a) les pluies sont éparées et se terminent en septembre ou en octobre, si bien que seule une nouvelle génération d'acridiens voit le jour et que les effectifs n'augmentent pas sensiblement; b) les précipitations sont abondantes et largement réparties et durent jusqu'en octobre ou novembre, de sorte qu'apparaissent deux générations d'acridiens et que les effectifs augmentent considérablement; ou c) des pluies inhabituellement fortes tombent sur une ou plusieurs zones limitées permettant le maintien pendant plusieurs mois de conditions favorables à au moins deux générations de reproduction intense, déclenchant une résurgence à l'automne. Les prévisions saisonnières indiquent que les pluies estivales devraient être conformes à la normale dans la plupart des régions sauf en octobre dans le centre-nord du Sahel, près de la frontière entre le Mali, le Niger et l'Algérie, et dans l'ouest de la Mauritanie où elles pourraient être légèrement supérieures à la normale. Il est régulièrement annoncé que les pluies de mousson de cette année seront inférieures à la normale pendant l'été le long de la frontière indo-pakistanaise. Fin juin, seuls de faibles effectifs de criquets avaient été signalés dans certaines régions du Niger et du centre de l'Algérie. Par conséquent, on s'attend à ce que la reproduction estivale soit de faible ampleur et on estime à faible la probabilité que des infestations significatives se produisent dans l'une quelconque des régions considérées.

### 5.2. Reproduction automno-hivernale

Les prévisions relatives à la reproduction pendant l'automne et l'hiver dépendent de la situation dans les aires de reproduction estivale. Si deux nouvelles générations de reproduction ont lieu et que les effectifs augmentent de manière significative, les criquets seront plus nombreux à profiter d'éventuelles précipitations tombant dans les aires de reproduction hivernale traditionnelles, c'est-à-dire dans le nord-ouest et le nord de la Mauritanie, et dans les plaines côtières situées le long des deux rives de la mer Rouge. Il est encore trop tôt pour déterminer précisément quand et dans quelles proportions se fera la reproduction au cours du dernier trimestre de 2006.





منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## COMITÉ DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PÈLERIN

### Trente-huitième Session

Rome, 11-15 Septembre 2006

### EXAMEN DES OPÉRATIONS DE PROSPECTION ET DE LUTTE ENTREPRISES <sup>1</sup> (Point 6a de l'ordre du jour provisoire)

#### 1. OPERATIONS DE PROSPECTION

Lors de la recrudescence acridienne de 2003-2005, les équipes nationales de lutte antiacridienne ont mené des activités de prospection terrestre ou aérienne dans 26 pays. Au départ, les prospections furent terrestres, réalisées avec des véhicules à quatre roues motrices, compte tenu des ressources limitées disponibles et de la taille relativement petite des infestations. Avec l'augmentation des effectifs acridiens et la dégradation de la situation, puis la disponibilité des fonds, des opérations de prospection aérienne ont été organisées. Des prospections aériennes par hélicoptère et avion ont été réalisées en 2004 et sont poursuivies jusqu'à fin octobre 2005 dans huit pays<sup>2</sup>. Tous ont déclaré que les hélicoptères leur permettaient de couvrir des zones bien plus vastes et même d'atteindre des sites reculés, plus facilement et plus rapidement qu'au sol avec des véhicules. Par rapport aux avions, les hélicoptères présentaient l'avantage de pouvoir se poser fréquemment et le prospecteur peut descendre pour faire une rapide évaluation à pied.

#### 2. OPERATIONS DE LUTTE

##### 2.1. Situation générale

D'octobre 2003 à décembre 2005, 23 pays<sup>3</sup> ont traité 13,2 millions d'hectares d'infestations acridiennes par voie aérienne et terrestre (voir l'Annexe 1). La quasi-totalité des opérations de lutte (96 pour cent soit 12,7 millions d'hectares) ont été réalisées dans quatorze pays de la région occidentale et seules des opérations limitées ont été conduites dans neuf pays<sup>4</sup> de la région centrale (près de 0,5 million d'hectares soit 4 pour cent). Dans la région occidentale, dix pays

<sup>1</sup> Les chiffres cités dans le présent document sont ceux qui ont été communiqués par les pays au Service d'information de la FAO sur le criquet pèlerin, établi au Siège de l'Organisation, qui les a vérifiés et éventuellement corrigés selon que de besoin.

<sup>2</sup> Algérie, Arabie saoudite, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad.

<sup>3</sup> Algérie, Arabie saoudite, Burkina Faso, Cap-Vert, Chypre, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Sénégal, Soudan, Tchad et Tunisie.

<sup>4</sup> Arabie saoudite, Chypre, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Israël, Jordanie, Liban, Soudan.

sahéliens<sup>5</sup> ont traité près de 3 millions d'hectares, contre 9,8 millions d'hectares pour les quatre pays du Maghreb<sup>6</sup>. Dans un premier temps, au stade de la résurgence, seules de petites superficies nécessitaient des traitements (7 446 hectares en octobre 2003), mais cela a rapidement évolué avec l'augmentation en taille et en nombre des infestations acridiennes pendant la recrudescence, les traitements passant de 250 000 hectares en janvier 2004 à 2,4 millions d'hectares en novembre 2004. Le Maroc et l'Algérie ont traité la plus grande superficie, à savoir 4,8 millions d'hectares et 4,5 millions d'hectares respectivement, ce qui représente 71 pour cent de la superficie totale traitée au cours de la recrudescence. Les opérations de lutte ont majoritairement été entreprises en Afrique du Nord-Ouest contre des groupes d'ailés et des essaims et leur descendance (bandes larvaires) au printemps 2004, puis de nouveau à l'automne de la même année contre des essaims envahissants issus des aires de reproduction estivale du Sahel d'Afrique de l'Ouest.

## 2.2. Opérations aériennes

Au cours de la recrudescence de 2003-2005, 6,8 millions des 13,2 millions d'hectares traités l'ont été par voie aérienne. À l'échelle des pays, les opérations aériennes ont représenté de quelque 29 pour cent (au Mali) à 88 pour cent (au Maroc) de toutes les activités de lutte. Les premiers traitements aériens ont commencé en novembre 2003 en Arabie saoudite et au Maroc puis ont concerné l'Algérie, la Mauritanie, la Tunisie, la Libye, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Tchad en 2004 et début 2005. Ce sont les opérations de lutte aérienne menées au Maroc et en Algérie qui ont assuré la réussite de la campagne dans la Région occidentale. Une flotte composée de 42 aéronefs a traité 83 pour cent de toute la superficie couverte au Maroc pendant la campagne hiverno-printanière 2004 de neuf mois, et 51 aéronefs ont traité 93 pour cent de toute la superficie couverte pendant la campagne de cinq mois engagée durant l'automne et l'hiver 2004-2005. L'Algérie a mobilisé 12 aéronefs pour la première campagne et 52 pour la seconde. En 2004, l'Arabie saoudite a employé quatre aéronefs en début d'année, la Tunisie sept au printemps, le Sénégal 22, la Mauritanie 21 et le Mali 13; un moindre nombre d'appareils a été employé au Niger et au Tchad. Toutes les opérations aériennes étaient terminées fin mars 2005.

## 2.3. Pesticides

La plupart des pesticides utilisés dans les opérations de lutte ont une efficacité démontrée contre le Criquet pèlerin comme indiqué par le Groupe consultatif indépendant sur les pesticides. Les produits ont été épandus en couverture totale par les équipes nationales dans les pays touchés selon les méthodes standard présentées dans les *Directives de la FAO relatives au criquet pèlerin*, indiquant que le pesticide doit être appliqué directement sur le criquet. Les opérations de lutte aérienne ont essentiellement visé les infestations au sol et seules quelques pulvérisations aériennes contre des essaims en vol ont été pratiquées. Les traitements en barrières, qui consistent à appliquer les pesticides en bandes tous les 0,5 à 1,0 kilomètres en laissant entre elles des intervalles non traités, ont été effectués uniquement en Mauritanie par des équipes terrestres qui ont protégé une superficie estimée à 137 132 hectares entre novembre 2003 et mars 2004. L'agent de lutte biologique, *Metarhizium anisopliae* var. *acridum*, a été testé contre des infestations larvaires au Niger (décembre 2003-janvier 2004; octobre-novembre 2005) et en Algérie (avril-mai 2005) avec de bons résultats.

## 2.4. Difficultés

Pendant la recrudescence, les pays touchés ont eu un certain nombre de difficultés à suivre et à traiter les populations acridiennes. Malgré les prospections terrestres et aériennes intensives, toutes les zones n'ont pu être atteintes pour y vérifier la présence d'infestations acridiennes rendant impossible la détermination précise de leur étendue dans un pays donné. Cela a généré des doutes sur l'ampleur du problème et le volume des ressources requises pour y remédier. Les opérations de lutte ont initialement pâti du manque de pesticides, pulvérisateurs, véhicules, aéronefs et personnel technique qualifié. L'arrivée tardive des ressources nécessaires a considérablement entravé les opérations et les a même interrompues dans certains cas

<sup>5</sup> Burkina Faso, Cap-Vert, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad.

<sup>6</sup> Algérie, Libye, Maroc, Tunisie.

exceptionnels. Les opérations de lutte aérienne présentent l'avantage de très grandes capacités mais gérer leur logistique a posé problème à la plupart des pays. La FAO a donc recruté des logisticiens pour contribuer à la gestion de ces opérations.

Même des pays pourtant bien préparés à des interventions de lutte à grande échelle comme le Maroc ou l'Algérie n'ont pas été à même de prévenir la formation d'essaims et leur migration vers d'autres pays, par exemple l'invasion du Sahel d'Afrique de l'Ouest pendant l'été 2004 par des essaims issus des aires de reproduction printanière d'Afrique du Nord-Ouest. Les mesures de lutte ont assurément permis de réduire l'ampleur de l'invasion, mais on peut se demander s'il est possible de stopper une invasion lorsque les conditions météorologiques et écologiques sont favorables.

### 3. CONCLUSION

Au cours de la recrudescence de 2003-2005, les opérations de lutte ont été intensifiées et renforcées par des aéronefs à mesure que les cibles acridiennes se multipliaient et que des fonds suffisants étaient mis à disposition. Ces opérations ont démarré plus rapidement dans les pays ayant immédiatement accès aux ressources requises. Le Comité de lutte contre le criquet pèlerin est invité à aborder les questions exposées ci-après au cours de ses débats:

- a) Pendant la campagne, le Service d'information sur le criquet pèlerin de la FAO n'a reçu, ni de manière périodique ni en temps opportun, de données exhaustives sur les opérations de lutte (hectares traités par voie terrestre et aérienne, pesticides utilisés). Certaines données sont encore incomplètes. Comment améliorer la collecte et la transmission des données relatives à la lutte par les pays touchés?
- b) Est-il souhaitable de déployer des aéronefs plus tôt durant une recrudescence pour les opérations de prospection et de lutte? Dans l'affirmative, les pays sont-ils à même d'assurer la maintenance de leur propre flotte d'appareils?
- c) Avec l'augmentation des infestations acridiennes, est-il souhaitable que les pays privilégient la lutte aérienne, y compris les pulvérisations aériennes contre les essaims en vol, aux dépens de la lutte terrestre?
- d) Si des ressources supplémentaires avaient été disponibles en Afrique du Nord-Ouest au printemps 2004, aurait-on pu prévenir l'invasion du Sahel d'Afrique de l'Ouest par des essaims pendant l'été?

## Annexe 1. Nombre d'hectares traités contre le criquet pèlerin, octobre 2003 – décembre 2005

Les chiffres présentés ci-dessous sont ceux qui ont été communiqués par les pays touchés au Service d'information sur le criquet pèlerin de la FAO. Ils ont été vérifiés et corrigés en tant que de besoin. Les pays sont encouragés à vérifier ces chiffres et à indiquer au Secrétariat d'éventuelles mises à jour ou modifications à y apporter.

	Oct.04	Nov.03	Déc.04	Janv.04	Fév.04	Mars.04	Avr.04	Mai.04	Jun.04	Juil.04	Août.04	Sept.04	Oct.04	Nov.04	Déc.04	Janv.05	Fév.05	Mars.05	Avr.05	Mai.05	Jun.05	Juil.05	Août.05	Sept.05	Oct.05	Nov.05	Déc.05	total	part des pays afr.	
Algérie	528	2 932	1 663	59	6 023	95 741	349 913	443 715	924 209	844 249	7 019	2 800	131 745	685 571	441 341	218 716	316 921	36 175	547	1 570	1 200	200	770	315	5 120	905	425	4520172	4 520 172	
Arabie saoudite	0	3 000	26 336	89 727	24 572	2 375	1 040	0	0	0	0	0	60	1 100	20	0	0	0	2 707	5 155	600	0	0	0	0	0	0	156692	163 321	40
Burkina Faso	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	200	12 247	14 712	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	27159	27 159	
Cap-Vert	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16	0	500	497	1 874	450	80	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3417	3 417	
Chypre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	462	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	462	462	
Égypte	203	613	13	0	895	2 704	43	1 433	1 672	1 793	0	6	8 650	162 900	51 185	2 084	155	1 640	542	510	50	0	0	0	0	0	0	237091	237 091	
Érythrée	0	0	0	0	1 920	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 933	11 117	85	0	0	22055	22 055		
Éthiopie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	63	17	184	0	0	0	264	264		
Gambie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 385	6 037	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14422	14 422		
Guinée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 900	5 450	15 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24350	24 350		
Guinée-Bissau	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 368	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7368	7 368		
Israël	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	NC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Jordanie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 520	2 003	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6523	6 523	
Liban	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	10		
Libye	0	900	0	800	0	0	28 961	72 670	59 147	3 095	0	1 000	4 925	44 646	5 340	220	0	0	0	0	0	0	0	1 005	0	100	222869	222 869		
Mali	80	12 573	17 437	0	0	0	0	0	6 285	16 403	218 081	106 582	5 050	3 100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	385591	347 374	29
Mauritanie	1 612	12 702	50 056	125 010	81 749	24 728	14 627	1 527	1 194	5 071	34 636	202 112	458 366	312 368	59 987	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 001	1 396746	1 396 746	71
Maroc	0	8 873	13 796	26 622	97 354	446 936	346 202	452 593	736 750	724 913	5 433	505	459 033	1 075 260	384 796	68 412	6 110	570	0	47	6	0	0	0	0	0	0	4854211	4 854 211	88
Niger	192	96	3 792	1	1 088	2 930	1 400	0	200	1 075	4 397	98 022	96 383	10 700	2 533	0	0	0	0	1 200	271	0	0	0	125	0	224604	272 428	55	
Sénégal	0	650	0	0	0	0	0	0	30	3 673	56 948	211 397	378 536	60 542	52 484	5 921	4 200	210	0	0	0	0	0	0	0	0	0	774591	767 137	52
Soudan	4 836	12 006	1 836	542	308	999	396	0	0	0	0	0	0	0	1 320	2 685	4 776	0	0	0	1 720	12 289	159	0	0	0	44038	44 038		
Tchad	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 801	8 423	0	0	0	0	0	0	4 272	1 320	0	0	0	0	0	22816	22 816		
Tunisie	0	0	0	0	0	0	0	79 943	NC	NC	0	0	14 185	11 606	0	630	350	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	106724	241 550	45
<b>total</b>	<b>7 451</b>	<b>12 000</b>	<b>114 929</b>	<b>252 761</b>	<b>213 909</b>	<b>576 373</b>	<b>742 982</b>	<b>1 051 887</b>	<b>1 723 202</b>	<b>1 590 170</b>	<b>125 036</b>	<b>755 534</b>	<b>1 682 559</b>	<b>2 375 947</b>	<b>1 011 626</b>	<b>307 320</b>	<b>343 239</b>	<b>58 381</b>	<b>3 796</b>	<b>8 482</b>	<b>6 462</b>	<b>12 196</b>	<b>24 360</b>	<b>1 564</b>	<b>5 245</b>	<b>1 005</b>	<b>1 426</b>	<b>13 052 175</b>	<b>13 195 783</b>	



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## COMITÉ DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PÈLERIN

Trente-huitième session

Rome, 11-15 septembre 2006

**BILAN DE L'ASSISTANCE D'URGENCE FOURNIE AUX PAYS  
AFFECTÉS PENDANT LA CAMPAGNE DE LUTTE CONTRE LE  
CRIQUET PÈLERIN 2003-2006 (CONTRIBUTIONS  
MULTILATÉRALES, BILATÉRALES ET MISES A DISPOSITION  
PAR LES PAYS AFFECTÉS)**  
(Point 6b de l'ordre du jour)

### 1. Financement de la campagne

Le coût de la campagne de lutte contre le Criquet pèlerin est estimé à 280 millions de dollars E.-U. pour les opérations de prospection/lutte et les activités liées à l'environnement, y compris la gestion des stocks de pesticide et la protection de la santé humaine. Ces fonds ont été mobilisés par les pays affectés (149 millions de dollars E.-U.<sup>1</sup>) et grâce à l'assistance d'urgence multilatérale, gérée par la FAO (80,4 millions de dollars E.-U.), et bilatérale (50,5 millions de dollars E.-U.<sup>1</sup>).

### 2. Ressources nationales

Comme mentionné ci-dessus, les pays affectés ont contribué à la campagne antiacridienne pour un montant total de 149 millions de dollars E.-U. L'assistance mobilisée par les deux pays d'Afrique du nord-ouest, le Maroc et l'Algérie, a représenté la majorité des ressources totales utilisées pour la prospection et la lutte contre le Criquet pèlerin. Ces ressources ont inclus des moyens de lutte tels que des pesticides, des équipements pour le traitement et des aéronefs déjà disponibles dans le pays ou acquis par les pays eux-mêmes. En outre, les frais de fonctionnement des équipes nationales de prospection et de lutte au Maroc et en Algérie ont été largement couverts par les ressources nationales.

Les nombreux autres pays affectés ont eux-mêmes mobilisé des moyens de lutte essentiels, comprenant des véhicules et des aéronefs mis à disposition par l'armée ou d'autres départements d'Etat (Protection des Végétaux). Par ailleurs, les pays ont eux-mêmes acquis des équipements et

<sup>1</sup> Source d'information: rapport de l'Évaluation multilatérale de la campagne 2003-05 contre le criquet pèlerin

des pesticides en plus des stocks de pesticide existants. De plus, les pays ont contribué aux frais de fonctionnement de leurs propres équipes de prospection et de lutte.

### 3. Assistance bilatérale

L'assistance bilatérale a contribué à la campagne de manière significative, pour une valeur de 50,5 millions de dollars E.-U.<sup>1</sup> selon le Rapport de l'Evaluation multilatérale indépendante de la campagne antiacridienne. Trois pays d'Afrique du nord-ouest, l'Algérie, la Libye et le Maroc, ont largement contribué à la lutte antiacridienne dans le Sahel, par des moyens se chiffrant à 32 millions de dollars E.-U.<sup>1</sup> Une partie de cette assistance, en plus du soutien des bailleurs de fonds, principalement des Etats-Unis et de l'Afrique du Sud, a financé la fourniture de quelque 2,6 millions de litres de pesticides essentiellement pour les opérations de lutte au Mali, en Mauritanie, au Niger et au Sénégal. Ces pesticides ont été fournis en plus de ceux livrés par l'intermédiaire de la FAO.

D'autre part, l'assistance bilatérale a financé des opérations de prospection et de lutte aérienne en prêtant ou offrant des aéronefs aux pays affectés. Le nombre d'aéronefs mis à disposition de la région pendant la campagne contre le Criquet pèlerin 2004/2005 est estimé à 42, dont 14 alloués au Sénégal, 11 au Mali et 9 à la Mauritanie. Les principaux bailleurs ayant financé ces opérations sont l'Algérie, la Libye, le Maroc et les Etats-Unis.

L'assistance a aussi couvert les besoins en équipement tels que des véhicules, des pulvérisateurs et des radios et soutenu financièrement le fonctionnement des équipes nationales de lutte.

### 4. Appels au financement aux bailleurs de fonds et assistance multilatérale gérée par la FAO

En réponse à la crise acridienne, la FAO a alerté la communauté des bailleurs de fonds à partir d'octobre 2003 sur les besoins pour faire face à la situation acridienne menaçante et leur a lancé, en février 2004, un appel de fonds pour un montant de 9 millions de dollars E.-U. En raison des conditions météorologiques et écologiques exceptionnellement bonnes, favorisant le développement très rapide des populations de Criquet pèlerin, et d'une mobilisation des fonds insuffisante, les besoins pour contrôler les populations acridiennes en rapide augmentation se sont accrus en quelques mois, passant de 17 millions de dollars E.-U. en avril à 100 millions en août. Le 25 août 2004, la FAO a rétabli son Centre d'intervention antiacridienne d'urgence (ECLO<sup>2</sup>) afin de renforcer sa capacité de réponse en termes de recherche de fonds et d'assistance aux pays affectés.

Comme la situation acridienne évoluait rapidement, les pays affectés ont fait appel au financement d'urgence de la FAO à travers son Programme de Coopération Technique (PCT). En août 2004, la FAO avait financé plusieurs projets PCT nationaux et régionaux pour un montant de 4,1 millions de dollars E.-U. Ce budget a augmenté pendant l'été 2004, atteignant 6,2 millions de dollars E.-U. gérés à travers 22 projets PCT d'urgence.

La réponse des bailleurs de fonds aux appels de la FAO fut plutôt lente au début avec seulement 1,3 millions de dollars E.-U. approuvés pour la FAO en avril 2004. Cependant, le financement des bailleurs s'est rapidement accru avec la considérable augmentation des infestations acridiennes qui commençaient à menacer la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance dans la région. Entre août et fin décembre 2004, les bailleurs de fonds avaient approuvé 76 millions de dollars E.-U. pour des projets nationaux et régionaux dans 18 pays affectés. Début 2005, cette contribution augmenta encore davantage, atteignant une valeur de 78,6 millions de dollars E.-U. puis atteint 80,4 millions de dollars E.-U. pendant l'année, montant géré à travers 68 projets. Le graphique 1 illustre la situation des fonds reçus en relation avec les appels de la FAO.

---

<sup>2</sup> Emergency Centre for Locust Operations.

En raison de l'évolution de la situation acridienne, à la fois en termes d'effectifs et de distribution géographique, et des changements intervenus dans l'assistance globale fournie aux pays, résultant notamment des contributions bilatérales et de la gestion des ressources propres des pays, les projets multilatéraux gérés par la FAO ont nécessité de fréquentes révisions de leur budget et de leur durée. Ces contraintes, davantage administratives et financières, pourraient être levées à l'avenir en adoptant une approche plus régionale basée sur un financement multi-bailleurs, par opposition à l'approche actuelle quelque peu fragmentée résultant en de nombreux projets nationaux et régionaux, souvent soumis à un budget assez rigide. Néanmoins, le soutien général des bailleurs de fonds a été apprécié quand il a fallu ajuster les budgets et prolonger les projets en 2006, permettant de mettre en œuvre un programme important sur l'environnement et la santé humaine, dans le cadre de la campagne antiacridienne et de son suivi.

Une avancée remarquable pendant cette campagne fut la coopération étroite avec le programme d'urgence et de développement de la Banque Mondiale (BM) pour la lutte antiacridienne dans 7 pays d'Afrique de l'ouest. Bien ces projets soient gérés au niveau national, de par la nature des prêts accordés par la BM aux pays, la FAO a apprécié le mécanisme de coordination établi avec la BM au cours des 2 dernières années. Une fois terminée la phase d'urgence, la FAO a l'intention de poursuivre cette fructueuse coopération avec la BM ainsi qu'avec les partenaires bilatéraux, y compris les banques régionales, dans le cadre du programme EMPRES de la FAO.

## 5. Allocation de fonds aux pays affectés par le Criquet pèlerin

Au vu des caractéristiques de la recrudescence du Criquet pèlerin et sur la base des besoins des pays affectés, la majorité des financements gérés par ECLC, soit 79,5 millions de dollars E.-U., fut allouée à l'Afrique de l'ouest et du nord-ouest (99% du budget total d'ECLC), le budget restant, soit 980 000 dollars E.-U., étant alloué aux pays de la région centrale (graphique 2).

Dans la région occidentale, 85,5% des fonds furent alloués aux cinq pays sahéliers (Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad), 11,3% aux quatre pays d'Afrique du nord-ouest (Algérie, Libye, Maroc et Tunisie) et les 3,1% restants aux pays du circuit Sud (Burkina Faso, Cap-Vert, Gambie, Guinée et Guinée-Bissau). Le graphique 3 illustre cette situation et le graphique 4 montre la répartition budgétaire par pays en région centrale, dans la zone de la mer Rouge.

Les fonds ont été initialement budgétisés pour couvrir les besoins immédiats au niveau des pays. Toutefois, les allocations budgétaires ont dû être ajustées au cours de la campagne antiacridienne pour financer des besoins plus essentiels afin de réduire les populations acridiennes et limiter ainsi le risque de perte de récoltes et d'insécurité alimentaire. Dans ce contexte, il faut noter qu'à la demande de la FAO, certains pays et bailleurs de fonds ont parfois préféré réallouer les fonds des intrants pour la lutte antiacridienne à la réhabilitation de la production agricole, car la sécurité alimentaire était affectée par les conséquences des infestations acridiennes et de la sécheresse dans certains pays sahéliers.

Les changements dans les allocations budgétaires entre octobre 2004 et août 2006 et les dépenses effectives par type d'intrant sont présentés dans le tableau suivant :

Principaux Intrants	oct. 04 (en .000 \$EU)	août 06 (en .000 \$EU)	dépensés en août 06 (en .000 \$EU)
Pesticides	40% 22 949	35% 28 299	18 188 64%
Pulvérisateurs	3% 1 868	2% 1 567	1 780 114%
Vêtements de protection	1% 729	1% 858	832 97%
Matériel de communication	1% 794	2% 1 802	2 092 116%
Véhicules	1% 763	3% 2 130	2 384 112%
Heures de vol	19% 11 134	15% 12 274	10 510 86%
Ressources humaines	6% 3 683	8% 6 239	4 336 69%
Autre équipement nécessaire pour la lutte	2% 1 099	6% 4 491	2 878 64%
Autres frais de fonctionnement	18% 10 288	18% 14 441	12 897 89%

Au début de la campagne, les fonds furent principalement alloués aux moyens de lutte tels que les pesticides, les opérations aériennes de prospection et de lutte antiacridienne, les frais de fonctionnement des équipes nationales. Plus tard, avec la diminution des infestations acridiennes, l'accent fut davantage mis sur les activités liées à l'environnement et à la santé humaine, y compris les programmes de gestion des stocks de pesticide et d'élimination des fûts vides. Cela est reflété par l'augmentation des fonds alloués aux intrants tels que « Autre équipement nécessaire pour la lutte », « Véhicules » et « Ressources humaines » dans le tableau ci-dessus.

Le graphique 5 montre le changement des allocations budgétaires par type d'intrant pendant la campagne contre le Criquet pèlerin.

## 6. Assistance fournie par ECLLO aux pays affectés par le Criquet pèlerin

Sur le total de 80,4 millions de dollars E.-U. mis à disposition d'ECLLO, 60,4 millions avaient été engagés en août 2006, représentant 75% du budget total.

Le profil des dépenses, illustré par le graphique 6, indique que plus de la moitié des fonds a été dépensée pour l'achat de pesticides (18,2 millions de dollars E.-U.), la location d'aéronefs (10,5 millions de dollars E.-U.) et les frais fonctionnement au niveau du terrain (7,6 millions de dollars E.-U.). À noter cependant que le budget pour les pesticides n'a été utilisé qu'à 64% pour satisfaire aux besoins des pays en raison de livraisons additionnelles de pesticides par d'autres sources et de la réduction de la population acridienne. La tentative de réallouer les fonds destinés aux pesticides pour financer d'autres activités ne s'est que partiellement concrétisée car les modalités de financement de certains bailleurs de fonds ne permettent pas une flexibilité suffisante pour changer le budget dans ces circonstances. Dans ces cas-là, les fonds non dépensés seront retournés au bailleur. Néanmoins, la majorité des bailleurs a approuvé la réallocation de fonds, en particulier pour couvrir les besoins liés à l'environnement et à la santé humaine.

Pendant la campagne contre le Criquet pèlerin, la FAO a livré 2,6 millions de litres de pesticide (pour un montant total de 18,2 millions de dollars E.-U.). Les principaux pays en ayant bénéficié sont la Mauritanie (à concurrence de 7,5 millions de dollars E.-U.), le Sénégal (4,1 millions de dollars E.-U.), le Niger (2,1 millions de dollars E.-U.) et le Maroc (2 millions de dollars E.-U.). Ainsi, quatre pays ont reçu 86% des pesticides acquis à travers la FAO.

En ce qui concerne les services aériens pour les opérations de prospection et de lutte, le coût des aéronefs loués par la FAO à des sociétés commerciales s'est élevé à 10,5 millions de dollars E.-U. correspondant à 3 659 heures de vol. Les pays ayant bénéficié de cette assistance sont la Mauritanie (4,9 millions de dollars E.-U.), le Niger (1,6 million de dollars E.-U.), le Sénégal (1,4 million de dollars E.-U.), le Mali (1,1 million de dollars E.-U.) et le Tchad (1 million de dollars E.-U.). Les fonds dépensés en heures de vol pour ces cinq pays représentent 95% du montant total dépensé sur cette enveloppe.

En résumé, les fonds mobilisés à travers la FAO grâce au financement des bailleurs de fonds et sur les ressources propres de la FAO (PCT) ont permis de contribuer à la réussite d'une campagne antiacridienne en Afrique de l'ouest et du nord-ouest ainsi qu'en région centrale malgré quelques contraintes initiales de financement.

Les observations de l'Évaluation multilatérale indépendante de la campagne antiacridienne peuvent contribuer à prendre en compte ces contraintes-ci et d'autres rencontrées pendant la campagne.

## 7. Points de discussion pour le DLCC

**1. Approche "programme" plutôt que "projet" pour le financement des urgences acridiennes:** compte tenu de l'évolution rapide des situations acridiennes et des procédures administratives associées à la préparation des projets, une approche "programme" serait plus efficace et effective en terme de gestion des projets. Toutes les fois qu'une telle approche sera

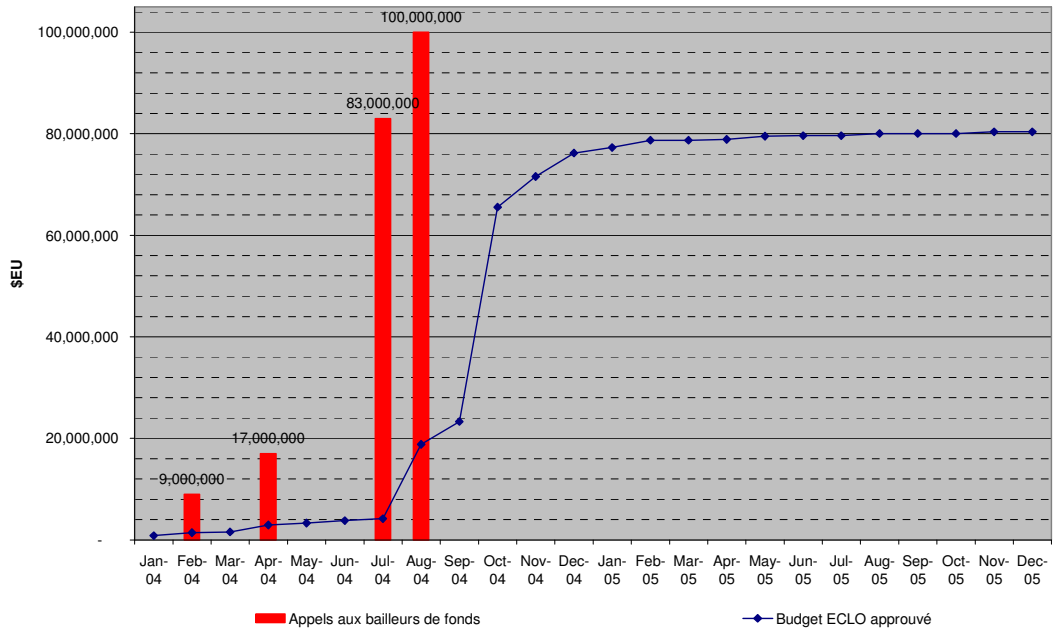


acceptable par les bailleurs de fonds, elle devrait être plus favorable à une mise en œuvre plus aisée et effective de l'assistance aux pays affectés par la recrudescence acridienne.

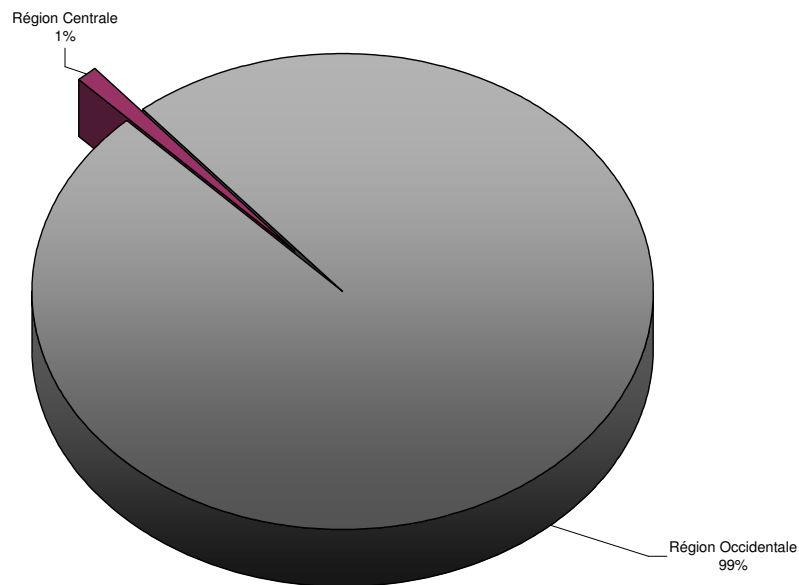
**2. Devenir des fonds non dépensés à la fin de la campagne antiacridienne / la fin d'ECLO:**

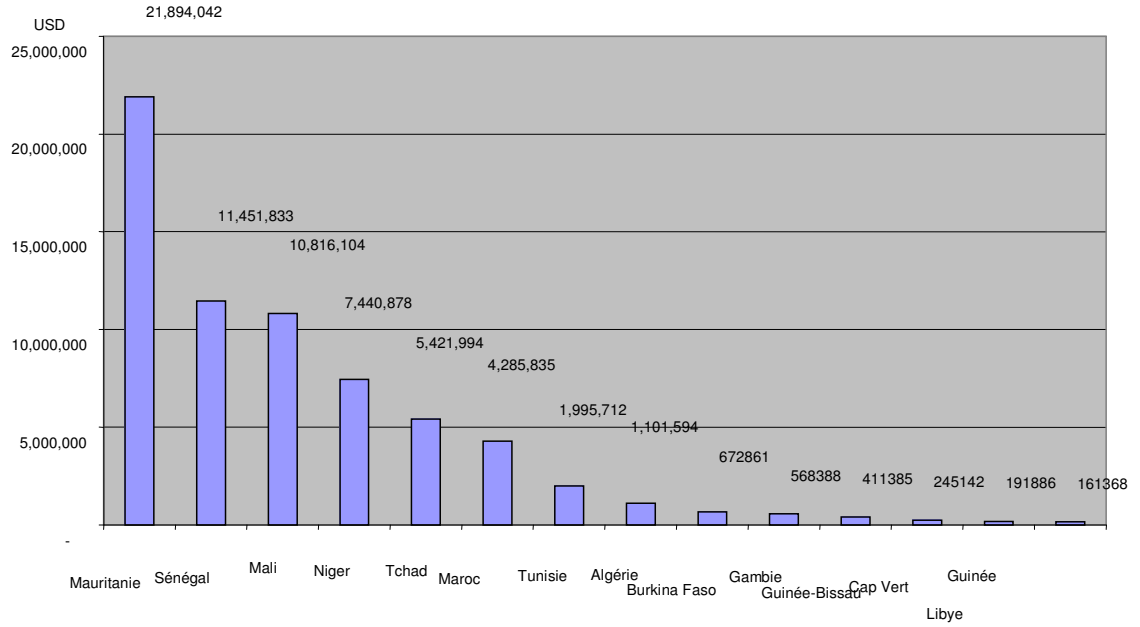
On peut s'attendre à ce que 2,1 millions de dollars E.U. n'aient pas été dépensés à la fin de 2006 au moment où la majorité des projets d'urgence auront été clos. Sous réserve de l'accord des donateurs, ces fonds pourraient soit renforcer les capacités nationales des pays pour une meilleure préparation aux urgences acridiennes dans le cadre du Programme EMPRES en région occidentale, soit être alloué à un fonds d'urgence spécial "Criquet pèlerin".

**Graphique 1: Fonds reçus par la FAO suite aux appels lancés à la communauté des bailleurs de fonds pour une assistance d'urgence**

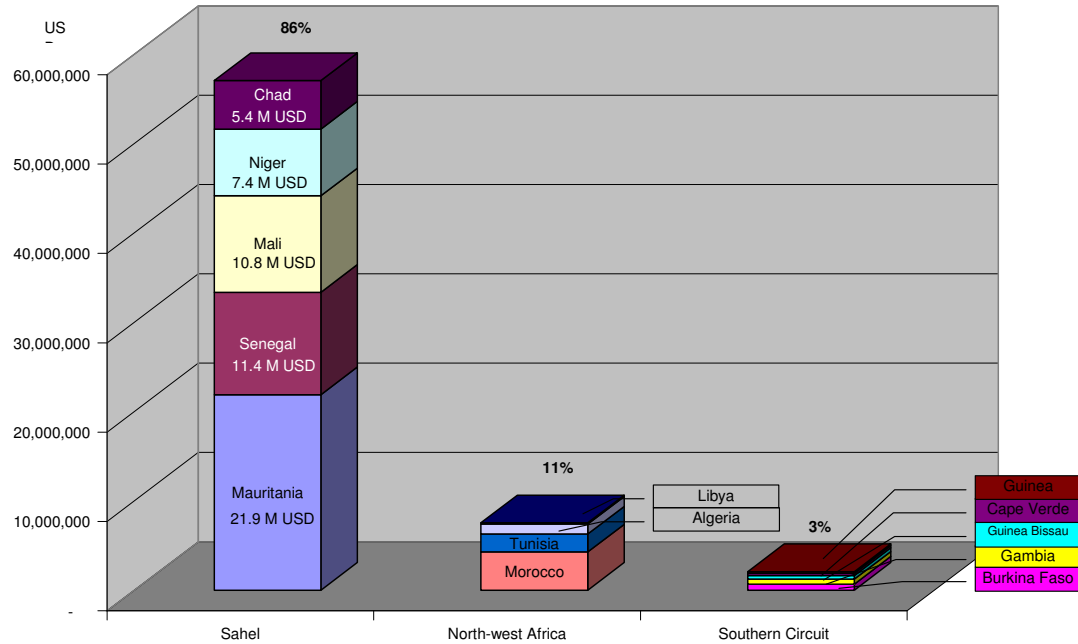


**Graphique 2: Répartition du budget FAO/ECLC entre les régions occidentale et centrale (pays du pourtour de la mer Rouge affectés par le Criquet pèlerin et assistés par la FAO)**

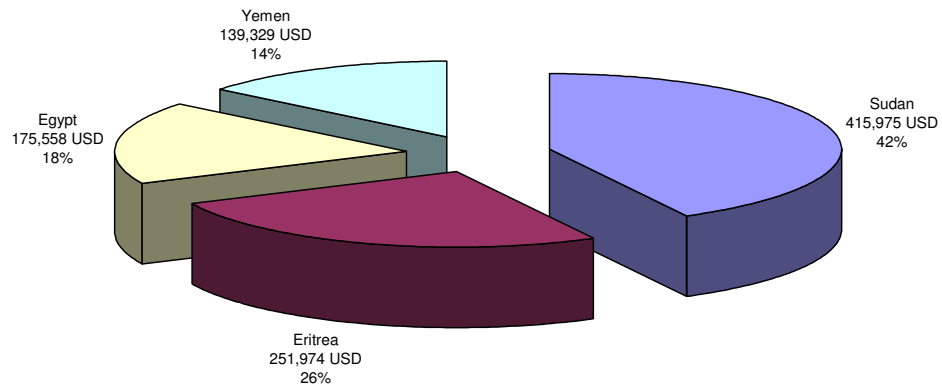




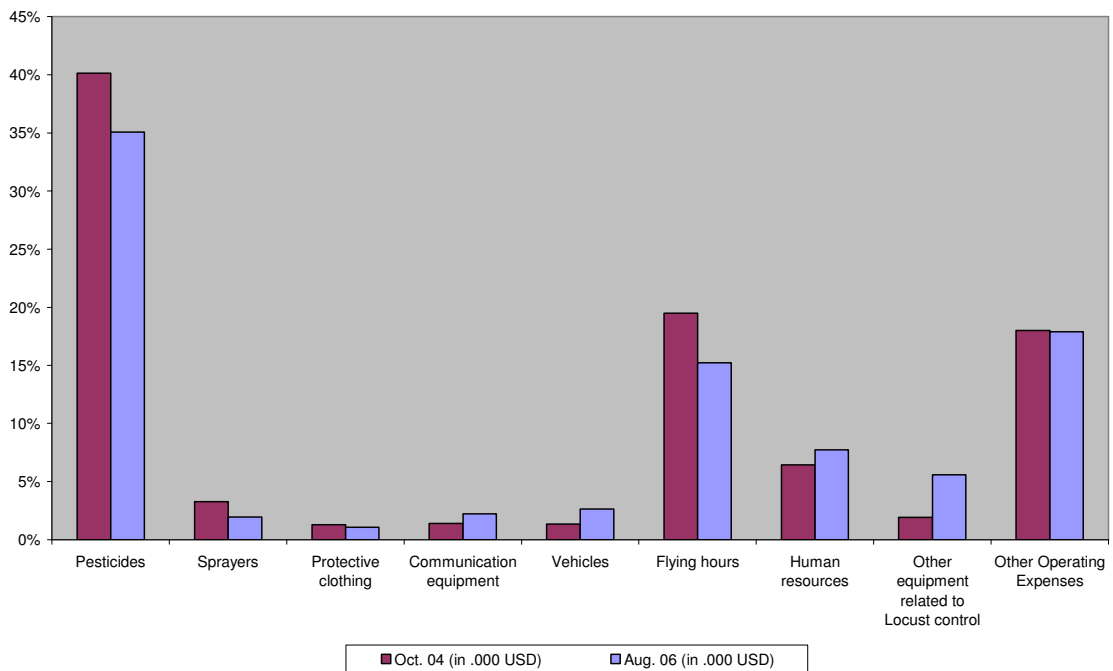
**Graphique 3: Répartition du budget de 79,5 millions de \$ E.-U. alloué à la région occidentale dans les trois sous-régions (Afrique de l'ouest, Afrique du nord-ouest et pays du circuit Sud)**

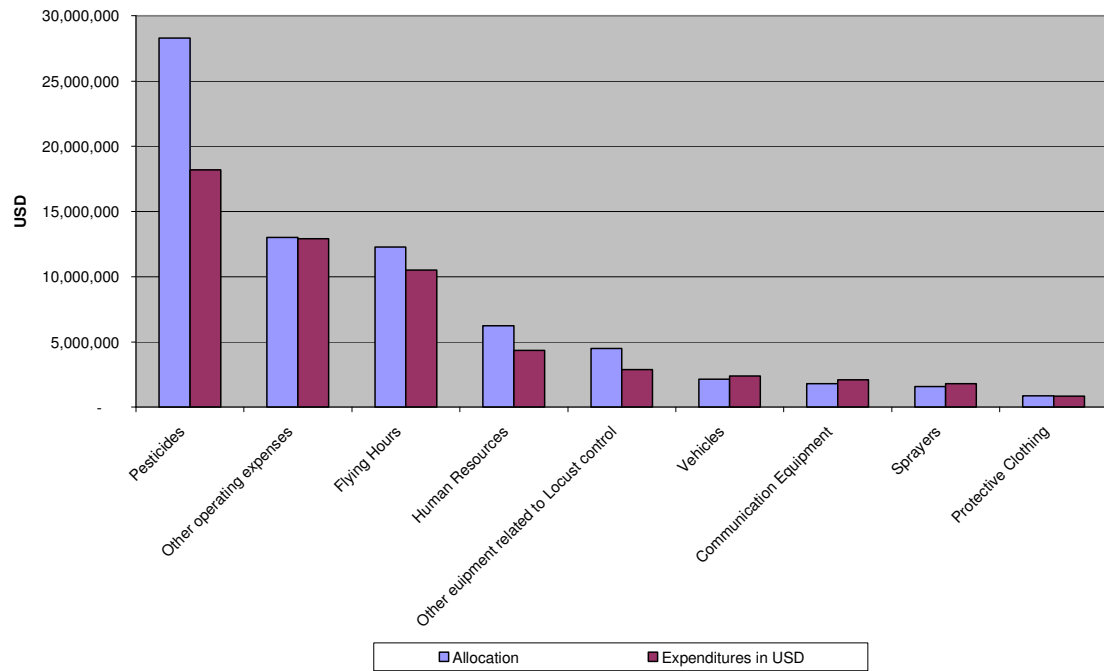


**Graphique 4: Répartition du budget FAO/ECLO alloué à la région centrale**



**Graphique 5: Comparaison des budgets alloués aux différents intrants par la FAO/ECLO en octobre 2004 et en août 2006**



**Graphique 6: Répartition des dépenses par intrant majeur<sup>3</sup>**

<sup>3</sup> Les données extraites du Système FAO de gestion de l'information sur le programme de terrain ne prennent pas en considération les révisions budgétaires approuvées dernièrement. Pour cette raison, les dépenses concernant les véhicules, le matériel de communication et les pulvérisateurs semblent plus élevées que le budget approuvé initialement. Cependant, l'accord des bailleurs de fonds couvre les différences entre les dépenses réelles et les allocations budgétaires.

Septembre 2006



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## COMITÉ FAO DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PÈLERIN

Trente-huitième Session

Rome, 11-15 Septembre 2006

**PROGRAMME DE FORMATION SUR LE CRIQUET PELERIN**  
(Point 6c de l'ordre du jour provisoire)

## ANNEXES

- Annexe I Thèmes à couvrir et résultats attendus par module dispensé  
Annexe II Calendrier des sessions nationales – récapitulatif et suivi

## Thèmes à couvrir et résultats attendus par module dispensé

### Module 1. BIO-ÉCOLOGIE ET DYNAMIQUE DES POPULATIONS DE CRIQUET PÈLERIN

Intitulé des sous-modules	Principaux thèmes à couvrir	Résultats souhaités (à l'issue de la formation, les personnes formées devront être capable de :)
<b>1.1. Biologie du Criquet pèlerin</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Généralités sur les acridiens : taxonomie, morphologie, physiologie</li> <li>- Cycle biologique et les étapes du développement : œuf – larve – imago</li> <li>- Polymorphisme phasaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier la position taxonomique du Criquet pèlerin, les particularités de ses structures externes et internes et leurs fonctionnements.</li> <li>- Comprendre la succession des étapes du développement du Criquet pèlerin, leurs caractéristiques et durées en fonction des conditions environnementales.</li> <li>- Comprendre le phénomène phasaire chez les locustes et son importance dans le cycle biologique du Criquet pèlerin; connaître les différences de morphologie et de coloration entre les phases.</li> </ul>
<b>1.2. Ecologie et comportement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Régime alimentaire</li> <li>- Facteurs d'environnement</li> <li>- Ennemis naturels</li> <li>- Comportement des bandes larvaires</li> <li>- Comportement des essaims</li> <li>- Migrations et répartitions saisonnières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assimiler les connaissances sur les préférences alimentaires du Criquet pèlerin.</li> <li>- Comprendre l'action des facteurs abiotiques (température, humidité etc.) et biotiques (prédateurs, parasites et maladies) dans le cycle biologique du Criquet pèlerin.</li> <li>- Connaître/identifier les principaux facteurs régissant le comportement des bandes et des essaims.</li> <li>- Discerner les facteurs influant sur les migrations des ailés selon la période de l'année.</li> </ul>
<b>1.3. Dynamique des populations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rémissions</li> <li>- Résurgences</li> <li>- Recrudescences</li> <li>- Invasions généralisées</li> <li>- Déclins</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer les principales périodes de la dynamique des populations du Criquet pèlerin.</li> <li>- Avoir une idée sur les fluctuations des effectifs du Criquet pèlerin suivant les changements de conditions de reproduction.</li> </ul>
<b>1.4. Situation actuelle dans votre pays (synthèse et conséquences pratiques)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat actuel du cycle biologique</li> <li>- Zone(s) infestée(s)</li> <li>- Prévision sur le déroulement ultérieur de la situation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Savoir appliquer les connaissances acquises durant les sous-modules précédents à la situation acridienne actuelle.</li> <li>- Avoir une vision synthétique du passé, du présent et de l'avenir des populations du Criquet pèlerin présentes dans le pays.</li> </ul>

## Module 2. PROSPECTION ET TRAITEMENT DE L'INFORMATION

Intitulé des sous-modules	Principaux thèmes à couvrir	Résultats souhaités (à l'issue de la formation, les personnes formées devront être capable de :)
<b>2.1. Préparation des prospections</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Objectifs de la prospection</li>   <li>- Identification de la période de prospection (Quand ?)</li> <li>- Identification des zones à prospecter (Où ?)</li>   <li>- Besoins en personnel et matériels et évaluation des coûts de la prospection</li>   <li>- Equipement nécessaire pour une prospection</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comprendre les principaux objectifs de la prospection : la collecte de l'information pour évaluer la situation acridienne et planifier les opérations de lutte ; la transmission de l'information vers l'unité opérationnelle centrale.</li> <li>- Bien choisir les périodes de prospection ( pendant la saison des pluies, sur la base de signalisations acridiennes, etc.).</li> <li>- Apprendre à travailler avec des cartes à différentes échelles. Savoir tracer l'itinéraire à suivre pour rechercher les biotopes favorables aux criquets et calculer les distances à parcourir.</li> <li>- Etablir la composition d'une équipe-type (effectif et qualification du personnel, véhicules ou aéronefs, matériel de guidage, communication, soin, collecte de l'information, etc.).</li> <li>- Sur la base de ces informations, estimer les coûts de la prospection.</li> <li>- Se rappeler des composants d'un kit de prospection : boussole, loupe, trousse à dissection, filet-fauchoir, boîtes pour échantillons, compteur à main, GPS, carte, carnet, stylo, fiche de prospection, etc.</li> </ul>
<b>2.2. Types de prospection</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prospections <u>extensives</u> dans des zones connues pour la reproduction ou la présence de criquets</li>   <li>- Prospections <u>intensives</u> dans les zones où des populations de criquets sont présentes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comprendre les objectifs de ces prospections qui consistent à évaluer si les biotopes sont propices à la reproduction et à identifier les populations acridiennes qui pourraient nécessiter des traitements.</li> <li>- Comprendre les objectifs de ces prospections qui consistent à délimiter les zones infestées, évaluer la superficie totale à traiter et baliser les cibles.</li> </ul>
<b>2.3. Méthodes de prospection</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prospections terrestres à pied</li>   <li>- Prospections terrestres par véhicule</li>   <li>- Prospection aériennes par avion ou hélicoptère</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir notion de ce qui compose le transect pédestre: s'arrêter et noter les coordonnées géographiques; parcourir une certaine distance (200-300 m) à pied face au vent; inspecter les touffes de végétation pour détecter les larves; compter les ailés qui s'envolent; remplir la fiche, etc.</li> <li>- Avoir notion de ce qui compose le transect par véhicule: noter les coordonnées géographiques; conduire face ou perpendiculairement au vent pendant 1 km à la vitesse de 5 km/h; compter les ailés qui s'envolent devant le capot, remplir la fiche, etc.</li> <li>- Comprendre les objectifs de cette prospection (repérer la végétation verte, les essaims ou les bandes larvaires de criquets).</li> </ul>



		- Avoir la notion de ce qui compose le transect aérien en fonction de ses objectifs : voler 50 à 300 m environ au-dessus du sol; faire des passages successifs espacés de 10 à 50 km, noter les coordonnées géographiques etc.
<b>2.4. Déroulement de la prospection</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Données à collecter durant la prospection</li> <li>- Estimation de taille des bandes larvaires et des essaims posés ou en vol</li> <li>- Estimation de la densité des bandes larvaires et des essaims</li> <li>- Utilisation du GPS</li> <li>- Utilisation du matériel météorologique de terrain</li> <li>- Utilisation de la radio E/R (en général Codan)</li> <li>- Utilisation de la fiche de prospection</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Savoir remplir correctement la fiche de prospection; comprendre l'ensemble des données à collecter sur le Criquet pèlerin (apparence, comportement, état de développement et maturité, sexe, densité, taille de l'infestation, phase); comprendre quelles sont les autres informations à noter (vitesse et direction du vent, humidité du sol, pluies, état de la végétation, etc.),</li> <li>- Comprendre et savoir utiliser pratiquement les différentes méthodes de mesure de la taille des bandes et des essaims posés ou en vol.</li> <li>- Savoir comment estimer les densités acridiennes selon différentes méthodes.</li> <li>- Comprendre les principes du fonctionnement du GPS; savoir comment utiliser des différentes options.</li> <li>- Pouvoir utiliser un anémomètre et tout autre matériel météo.</li> <li>- Savoir utiliser les différentes fonctions de la radio E/R, y compris l'appel sélectif.</li> <li>- Savoir remplir correctement la fiche de prospection détaillée mise au point par EMPRES/RO.</li> </ul>
<b>2.5. Rapport de prospection</b>	- Elaboration du rapport de prospection	- Savoir rédiger un rapport avec le bilan des observations de terrain sur les conditions éco-météorologiques et acridiennes
<b>2.6. Transmission de l'information</b>	- Méthodes de transmission des données (où ? quand ? comment ?)	- Savoir et pouvoir utiliser en pratique les diverses méthodes de transmission des données, y compris eLocust.

**Module 3. LUTTE ANTI-ACRIDIEENNE: PRODUITS ET ÉQUIPEMENTS DE PULVÉRISATION**

Intitulé des sous-modules	Principaux thèmes à couvrir	Résultats souhaités (à l'issue de la formation les personnes formées devront être capable de :)
<b>3.1. Méthodes de lutte</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Récapitulatif des différentes méthodes de lutte antiacridienne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître les différences entre lutte préventive et curative.</li> <li>- Connaître les principales approches et types de produits utilisés en lutte curative.</li> </ul>
<b>3.2. Pesticides chimiques utilisés dans la lutte contre le Criquet pèlerin</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Principales classes d'insecticides</li> <li>- Insecticides conventionnels: organophosphorés, carbamates et pyréthriinoïdes</li> <li>- Nouvelles familles: dérégulateurs de croissance (IGR), phényl-pyrazoles, chloronicotinyles, phéromones, etc.</li> <li>- Matière active et nom commercial</li> <li>- Concentration, dose de matière active et volume d'application nécessaire par unité de surface</li> <li>- Mortalité des acridiens: quand faut-il l'attendre après les traitements ?</li> <li>- Pulvérisation en UBV et EC</li> <li>- Pulvérisation en UBV: spectre des gouttelettes, largeur de l'andain, dérive</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir des notions sur la gamme des produits chimiques utilisés contre les criquets.</li> <li>- Connaître les principes du mode d'action des insecticides appartenant aux différentes classes chimiques.</li> <li>- Connaître les avantages et inconvénients de chacun des insecticides de ces groupes.</li> <li>- Avoir une idée du produit à utiliser préférentiellement selon la cible acridienne et le contexte/les exigences agro-écologiques.</li> <li>- Saisir la différence entre ces deux notions.</li> <li>- Comprendre la notion de dose de matière active recommandée et savoir calculer le volume d'application nécessaire par unité de surface.</li> <li>- Avoir une notion de la vitesse d'action toxique en fonction du type de produit et de la dose utilisée.</li> <li>- Comprendre la différence entre les formulations UBV et EC ainsi que les avantages et les inconvénients de ces deux formulations.</li> <li>- Avoir des notions sur les principaux paramètres des traitements en UBV.</li> </ul>
<b>3.3. Insecticides biologiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Produits à base de champignons pathogéniques, bactéries et protozoaires</li> <li>- Produits botaniques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comprendre les principes d'action des différents pathogènes (en particulier <i>Metarhizium</i>), leurs avantages et inconvénients en lutte anti-acridienne.</li> <li>- Avoir une notion des produits à base de substances végétales (extrait de neem) et leur potentiel comme acridicides.</li> </ul>

<b>3.4. Matériel d'épandage terrestre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pulvérisateurs portables (Micron Ulva+, Micronair AU8000 et autres)</li> <li>- Pulvérisateurs montés sur véhicule (Micronair AU8115, Ulvamast V3 et autres)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Savoir faire un étalonnage de tous ces appareils pour obtenir la dose d'insecticide souhaitée.</li> <li>- Savoir utiliser ces pulvérisateurs pour la pratique des traitements antiacridiens.</li> </ul>
<b>3.5. Matériel d'épandage aérien</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pulvérisateurs montés sur aéronef (Micronair AU4000, AU5000 et AU7000 et d'autres)</li> <li>- Paramètres de pulvérisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Savoir faire un étalonnage de tous ces appareils pour obtenir la dose d'insecticide souhaitée.</li> <li>- Savoir utiliser ces pulvérisateurs pour la pratique des traitements antiacridiens.</li> <li>- Savoir régler trois paramètres de pulvérisation (espacement entre les passages, vitesse d'avancement et débit de produit) pour arriver au volume d'application voulu.</li> </ul>
<b>3.6. Conditions de traitement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conditions météorologiques appropriées pour les traitements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comprendre sous quelles conditions de température, hygrométrie, ensoleillement et vitesse du vent, il faut effectuer les traitements.</li> </ul>
<b>3.7. Stratégies des traitements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Traitements en couverture totale</li> <li>- Traitements en couverture irrégulière</li> <li>- Traitements en barrières</li> <li>- Traitements de protection des cultures</li> <li>- Passages parallèles d'un pulvérisateur et espacements entre les passages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Savoir quelle stratégie choisir pour chaque cas particulier de traitement contre des bandes larvaires ou des essaims.</li> <li>- Savoir quel produit insecticide est adapté pour chacune des stratégies.</li> <li>- Effectuer en pratique les passages parallèles d'un pulvérisateur (terrestre ou aérien) à l'aide du GPS.</li> </ul>
<b>3.8. Cas particuliers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Traitements des essaims en vol (air-air)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Savoir comment traiter différents types d'essaims en vol (stratiformes, cumuliformes).</li> </ul>

## Module 4. ÉCOTOXICITÉ ET DIMINUTION DES RISQUES POUR L'HOMME ET L'ENVIRONNEMENT

Intitulé des sous-modules	Principaux thèmes à couvrir	Résultats souhaités (à l'issue de la formation les personnes formées devront être capable de:)
<b>4.1. Précautions générales d'usage pour la santé humaine et l'environnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quels sont les risques possibles durant les traitements anti-acridiens ?</li> <li>- Comment réduire ces risques ?</li>   <li>- Traitements dans les zones écologiquement sensibles</li>   <li>- Impact des différents insecticides sur l'homme et les organismes non-cibles</li>   <li>- Réduction des risques pour les opérateurs: équipement de protection personnelle (EPP)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir de bonnes notions des risques pour l'homme et l'environnement associés aux traitements antiacridiens</li> <li>- Comprendre la notion « la dose fait le poison ». Comprendre la formule « Risque = toxicité x importance de l'exposition x durée de l'exposition ».</li> <li>- Comprendre les limitations de l'utilisation des insecticides en milieu aquatique, réserves naturelles, parcs nationaux, zones apicoles etc.</li> <li>- Avoir des notions sur les risques des insecticides pour différents groupes animaux (mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens, arthropodes terrestres et aquatiques, poissons, etc.).</li> <li>- Connaître le bon usage et l'entretien de l'EPP</li> </ul>
<b>4.2. Délais de carence</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Périodes de ré-entrée dans la zone traitée pour les différents groupes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comprendre l'importance du respect des périodes de ré-entrée et savoir les expliquer à la population locale, aux éleveurs de bétail et aux fermiers.</li> </ul>
<b>4.3. Devenir des insecticides dans le milieu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quel est le devenir des insecticides dans l'eau, le sol et la végétation ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comprendre les processus qui ont lieu avec les insecticides et leurs dérivés dans les différents milieux afin de réduire les risques de contamination de l'environnement.</li> </ul>
<b>4.4. Manipulation des pesticides</b> (ce thème peut être d'intérêt plus général pour les agents PV)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Transport et manipulation des fûts et conteneurs</li>   <li>- Entreposage et stockage des pesticides</li>   <li>- Transvasement des pesticides</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître les règles de transport des fûts: éviter le transport avec de la nourriture, charger et décharger les camions avec précaution, etc.</li> <li>- Connaître les règles de stockage longue durée et de l'entreposage temporaire des pesticides. Savoir comment se débarrasser d'un stock de pesticides périmés (obsolètes).</li> <li>- Savoir utiliser les EPP et mettre en pratique les précautions durant le remplissage des réservoirs des aéronefs et des pulvérisateurs terrestres.</li> </ul>
<b>4.5. (Non-)Utilisation des fûts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Peut-on utiliser les conteneurs de pesticide</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bien comprendre que, en toute condition et sans exception, il est</li> </ul>

<b>vides</b>	vides pour les besoins quotidiens ?	strictement interdit de ré-utiliser des fûts de pesticide vides. Les conteneurs vides doivent être récupérés et regroupés puis détruits de manière appropriée.
<b>4.6. Empoisonnement aux pesticides</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Symptômes d’empoisonnement</li><li>- Premiers secours</li><li>- Traitement d’un empoisonnement</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Connaître les signes d’empoisonnement par les principaux insecticides.</li><li>- Comprendre l’importance des premiers soins après une exposition excessive à un pesticide.</li><li>- Connaître les antidotes pour les organophosphorés et carbamates; comprendre quelles mesures prendre pour traiter les symptômes d’empoisonnement par les autres produits.</li></ul>

## Module 5. GESTION D'UNE CAMPAGNE DE TRAITEMENT

Intitulé des sous-modules	Principaux thèmes à couvrir	Résultats souhaités (à l'issue de la formation les personnes formées devront être capable de:)
<b>5.1. Préparatifs et organisation d'une campagne</b>	- Logistique des premières étapes d'une campagne: approvisionnement en pesticides et appareils d'épandage, formation et équipement des équipes des prospection et lutte, préparation des différents contrats, organisation des bases de terrain, etc.	- Comprendre les principales étapes préalables à l'organisation d'une campagne de traitement.
<b>5.2. Prospection intensive et localisation des cibles acridiennes</b>	- Méthodes de prospection intensive, aérienne ou terrestre (cf. 2.2 et 2.3)	- Savoir localiser, délimiter et baliser les cibles (les bandes larvaires).
<b>5.3. Choix et adoption de la stratégie</b>	- Traitements en couverture totale, irrégulière ou en barrières; traitements localisés pour protéger les cultures; traitements des essaims en vol, etc. (cf. 3.7)	- Savoir choisir et appliquer la stratégie de traitement appropriée en fonction des cibles disponibles et du contexte éco-agronomique.
<b>5.4. Déroulement d'une campagne de traitements aériens</b>	- Appui logistique durant la campagne aérienne en cours: maintenance des aéronefs, disponibilité en pesticides, carburant, pompes, pistes d'atterrissage, camions et ravitaillement, communications, etc.	- Savoir quels équipements et personnel sont nécessaires pour la campagne. - Savoir calculer les besoins en approvisionnement pour un certain volume d'opérations de lutte et une certaine durée de campagne.
<b>5.5. Suivi des traitements</b>	- Evaluation de l'efficacité des traitements	- Comprendre et pouvoir appliquer en pratique les différentes méthodes d'évaluation de la mortalité des criquets sur le terrain (évaluation visuelle, comptage des densités et calculs de mortalité, etc.).
<b>5.6. Compte rendu d'une campagne</b>	- Le bilan d'une campagne : que faut-il signaler ?	- Savoir rédiger un rapport de campagne de lutte en précisant les superficies prospectées, infestées et traitées; le type et les quantités de pesticides utilisés; le nombre de pulvérisateurs, aéronefs et véhicules utilisés; les effectifs de personnel engagé; les problèmes rencontrés, etc.

## AnnexeII

## CALENDRIER DES SESSIONS NATIONALES – RÉCAPITULATIF ET SUIVI

Pays	Maîtres-formateurs	Phase 2					Phase 3	
		Période	Lieux	Personne ressource	Session concernée	Date de réception des rapports	Période	Lieux
<b>Mali</b>	F. Diakite L. S. Diarra H. Sanogo	7-28 mai	Kayes, Mopti, Gao	2-11 mai	N° 1	a) b) 7 juillet	24 janvier 2006	Bamako
<b>Mauritanie</b>	M. H. O. Jaavar O. O. Bady O.M. Sid'Ahmed	5-29 mai	Aioun, Boghe, Akjoujt	5-11 mai	N° 1	a) 8 juin b) 8 juin	31 décembre 2005 au 12 janvier 2006	Délégations régionales du MDRE
<b>Niger</b>	M. Tanko Mme A. Maiga A. Chaibou	10-29 mai	Kollo, Maradi, Agadez	14-19 mai	N° 1 + 2	a) 24 août b) 5 juillet	19 au 24 janvier	Tahoua et Agadez
<b>Sénégal</b>	O. Diop S. Cissé M. Diouf	9-28 mai	Dakar (pour les 3 sessions)	16-21 mai & 24-28 mai	N° 2 N° 3	a) 13 juin b) 14 juin & 5 juillet respectivement	31 janvier au 1 <sup>er</sup> février	Thiès
<b>Tchad</b>	A. I. Goipaye M. Kayalto Mme R. Solkem	9 mai - 8 juin	Darda, Abéché, Moundou	8-21 mai	N° 1 + 2	a) 17 juin b) 5 juin	19-30 décembre 2005	N'Djaména, Moundou et Abéché
<b>Burkina Faso</b>	A. Son	9-27 mai	Kaya, Dori, Ouahigouya	9-13 mai	N° 1	a) 27 juin b) 5 juillet	2-3 février 2006	Bobo Dioulasso
<b>Cap-Vert</b>	C. G. Tavares	16-20 mai 30 mai - 3 juin	Santiago, Santo Antão	annulé	N° 2	a) 21 juin	26-27 janvier 2006 et 30-31 janvier	Praia et S. Antão
<b>Gambie</b>	E. Secka	23-27 mai	Banjul	23-27 mai	N° 1	a) b) 4 juillet		
<b>Guinée</b>	Z. Mamy-Pe	13-30 mai	Labé, Kankan, Kandia	11-30 mai	N° 2	a) 28 juin b) 7 juillet		
<b>Guinée-Bissau</b>	C. A. Pereira	9-27 mai	Bula, Bafata, Buba	12-21 juin	N° 1	a) 20 juillet b) 21 juin		

- a) date de réception du rapport préparé par le(s) maître(s)-formateur(s)  
b) date de réception du rapport préparé par la personne ressource, expert ou fonctionnaire FAO.

Septembre 2006



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## COMITÉ DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PÈLERIN

Trente-huitième Session

Rome, 11-15 Septembre 2006

**PROGRAMME DE FORMATION SUR LE CRIQUET PELERIN**  
(Point 6c de l'ordre du jour provisoire)

### 1. INTRODUCTION

La crise acridienne débutée brutalement fin 2003 dans la Région occidentale de l'aire de répartition du Criquet pèlerin et l'importante mobilisation de personnel supplémentaire qu'elle a rapidement nécessité ont mis en lumière, pour l'ensemble de la Région, l'insuffisance d'effectifs bien formés et les lacunes dans les connaissances relatives au Criquet pèlerin et à sa gestion. Sur la base de ce constat et dans le cadre de la planification des activités de lutte antiacridienne pour l'année 2005, un vaste et ambitieux programme de formation de formateurs a été élaboré en novembre et décembre 2004 au bénéfice de 10 pays de la Région occidentale, à savoir 4 pays sahéliens de la ligne de front (Mali, Mauritanie, Niger, Tchad) et le Sénégal et 5 pays généralement désignés sous le vocable de pays du circuit Sud (Burkina Faso, Cap-Vert, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau). L'ébauche d'une stratégie de formation a d'ailleurs été présentée et validée au cours de la Session extraordinaire du DLCC, qui s'est tenue à Rome du 29 novembre au 2 décembre 2004. Ce programme, devenu opérationnel avant le démarrage de la campagne estivale 2005, a été conçu pour se dérouler en trois phases successives: une session régionale de formation de maîtres-formateurs, des sessions nationales de formation puis des ateliers nationaux d'évaluation des connaissances acquises. Il a abouti à la qualification en tant que maîtres-formateurs de 20 experts et ingénieurs et à la formation ou au recyclage de près de 600 techniciens des services de l'agriculture dans les 10 pays sus-nommés.

### 2. PHASE PRÉPARATOIRE AU PROGRAMME

#### 2.1. Contexte et élaboration du Programme

Durant la campagne antiacridienne 2004, une des faiblesses majeures identifiées concernait les capacités de certains pays à gérer une situation d'urgence acridienne. De fait, dans la Région occidentale, et plus particulièrement dans les pays sahéliens, le nombre d'experts et de techniciens effectivement formés dans les différents domaines relatifs à l'acridologie était très limité. Les unités de lutte antiacridienne, disposant elles-mêmes d'effectifs à peine suffisants pour faire face à des situations de rémission, ont dû faire appel à des agents des services de protection



des végétaux et de l'agriculture. Même si certains avaient déjà été confrontés à des situations de recrudescence acridienne, la dernière relative au Criquet pèlerin datait de la fin des années 80 et les connaissances avaient été peu mises à jour depuis.

La qualité de la réponse qu'un pays peut donner face à une situation d'urgence acridienne dépend largement de ses compétences techniques dans les domaines de la prospection et de l'information acridienne, de la lutte antiacridienne et de la gestion de campagne, sous réserve que les matériels et équipements soient disponibles et que le personnel soit formé à leur usage.

C'est sur la base de ces constats ainsi que de l'expérience acquise et des résultats obtenus dans la Région centrale de l'aire de distribution du Criquet pèlerin qu'un consultant international, acridologue, recruté au niveau du siège de la FAO pour une durée de 6 semaines en novembre 2004, a eu pour tâches principales de concevoir et préparer un programme détaillé de formation de formateurs accordant une large part aux exercices pratiques, définir et décrire les thèmes à enseigner et transmettre, dresser l'inventaire du matériel didactique afférant et les profils des intervenants. Sur la base des « Directives FAO sur le Criquet pèlerin » et du Manuel des maîtres-formateurs préparé pour la Région centrale, les différents thèmes identifiés ont été répartis selon les cinq modules suivants :

- Bio-écologie et dynamique des populations de Criquet pèlerin (3 jours),
- Prospection et traitement de l'information (5 jours),
- Lutte anti-acridienne : produits et l'équipement de pulvérisation (5 jours),
- Ecotoxicité et sécurité pour l'homme et l'environnement (5 jours),
- Gestion d'une campagne de traitement (3 jours),

subdivisés en sous-modules (voir Annexe I) et devant être dispensés en 3 semaines.

Le programme a été conçu comme une formation en cascade en trois phases successives permettant:

- 1) la formation de 20 maîtres-formateurs lors d'une session régionale de 3 semaines et demi;
- 2) la formation, la spécialisation ou le recyclage d'environ 600 agents des unités de lutte antiacridienne et des services de protection des végétaux et de l'agriculture lors de sessions nationales de 5 jours dispensées par chaque maître-formateur au profit d'une trentaine d'agents avant le démarrage de la campagne estivale de lutte; et
- 3) le contrôle des connaissances et l'évaluation des retombées des formations lors d'ateliers nationaux de 3 jours à l'issue de la campagne 2005,

sans que soient occultées certaines contraintes telles qu'un calendrier de formation déjà chargé, la nécessaire adaptation de certains thèmes au contexte spécifique du pays ou le peu de temps disponible avant le début théorique de la campagne estivale 2005.

La sélection des participants, futurs maîtres-formateurs, s'est faite avec l'appui des représentations FAO des 10 pays concernés. Il a ainsi été demandé aux représentations FAO de cinq pays sahéliens (Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad) d'identifier, en étroite concertation avec les autorités nationales compétentes (unités nationales de lutte contre le Criquet pèlerin et services nationaux de protection des végétaux), 6 candidats potentiels pour que 3 d'entre eux soient finalement retenus par pays sur la base des critères suivants :

- connaissance pratique de certains aspects de la lutte antiacridienne tels que la prospection et les méthodes de pulvérisation,

- maîtrise de la langue française,
- capacités pédagogiques et expérience en vulgarisation,
- souhait exprimé de devenir maître-formateur et disponibilité correspondante (chaque formateur devant organiser au moins trois sessions de formation au niveau national avant la campagne antiacridienne estivale 2005).

De manière similaire, une candidature pour chacun des cinq pays adjacents ou voisins (Burkina Faso, Cap-Vert, Guinée, Guinée-Bissau et Gambie) a été retenue parmi les 3 dossiers qu'il avait été demandé de fournir.

Pour contribuer au développement puis mettre en œuvre le contexte et le suivi pédagogique de l'approche « Formation de Formateurs » pour les candidats, les intervenants et les participants à la session régionale devenus maîtres-formateurs lors des sessions nationales et les agents auxquels ils ont dispensé leurs acquis, un consultant international a été recruté pour 6 mois au niveau du siège, avec missions sur le terrain. Une concertation a été instaurée dès le départ avec tous les candidats potentiels à travers la diffusion d'un questionnaire sur les objectifs, contenus et méthodes de la session régionale dont les résultats, dépouillés rapidement, ont permis d'affiner les besoins et attentes de tous les participants ; cette approche participative s'est poursuivie pendant les sessions, régionale et nationales, la masse de données recueillies étant analysée par une consultante au niveau du siège.

## **2.2. Préparation des documents didactiques**

L'inventaire du matériel didactique a montré que les supports requis existaient en anglais pour deux (information et traitement) des cinq modules car ils avaient été préparés pour des formations de formateurs en Région centrale sous forme d'un Manuel des maîtres-formateurs très détaillé permettant d'accompagner pas à pas les différentes étapes d'une formation en cascade; leur traduction en français a été assurée au sein du Groupe Acridiens de la FAO. Pour l'appui à la dispense des trois autres modules, finalisés sous forme d'un CD-Rom (disponible sur demande), un contrat a été passé avec une université ayant une expérience reconnue en pédagogie et en entomologie y compris et plus spécifiquement en acridologie.

## **2.3. Equipement pour les sessions régionale et nationales**

L'équipement à fournir pour les sessions de formation a été réparti en trois catégories : le matériel indispensable à la dispense de l'enseignement (vidéo-projecteur, imprimante, micro-ordinateur...) aux niveaux régional et national, des kits complets correspondant à chaque module et destinés aux maîtres-formateurs et des kits « allégés » pour les participants aux sessions nationales. De plus, la description des équipements à utiliser pour les exercices pratiques a été fournie ; pour la session régionale, un avion de traitement a même été loué pour le calibrage des pulvérisateurs et le recueil des gouttelettes sur papier oléosensible. Les équipements à acquérir, pour la plupart commandés à partir du siège de la FAO, ont été livrés dans les pays au niveau des représentations FAO avant le début des sessions de formation.

# **3. DÉROULEMENT DES SESSIONS**

## **3.1. La session régionale**

La session régionale de formation de maîtres-formateurs, d'une durée totale de trois semaines et demi, s'est tenue au Centre ICRISAT de Niamey, Niger du 14 mars au 6 avril 2005. Elle a été, comme les sessions nationales de formation et d'évaluation, co-financée par le projet espagnol « Renforcement des capacités nationales de lutte contre le Criquet pèlerin dans les pays affectés »

concernant les 10 pays suivants: Burkina Faso, Cap-Vert, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad) et le projet de la Commission Européenne « Assistance d'urgence à un programme de lutte contre le Criquet pèlerin » concernant les 10 pays suivants: Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad.

Pour bien démarquer cette session de formations académiques classiques et insister sur sa composante pédagogique, elle a été intitulée « Ce qu'il faut savoir, ce qu'on doit transmettre sur le Criquet pèlerin » avec pour objectifs de : 1) mettre à niveau et harmoniser les connaissances de tous les participants; 2) leur enseigner comment transmettre ces connaissances; 3) leur permettre de bâtir leurs programmes nationaux de formation; 4) les aider à planifier l'organisation concrète de ces programmes nationaux.

Elle a été supervisée par un responsable pédagogique, consultant international, chargé d'assurer la prise en compte permanente de l'aspect « transmission des connaissances », et un modérateur/responsable technique, acridologue et fonctionnaire national du programme EMPRES en Mauritanie, également enseignant pour le module 2 « Prospection et traitement de l'information ». Ils furent secondés par un consultant national pour les aspects organisationnels et logistiques. Quatre consultants avaient également été recrutés pour dispenser les formations relatives aux modules 1, 3, 4 et 5 : un acridologue, un spécialiste de l'environnement et deux logisticiens, aux connaissances complémentaires concernant les traitements terrestres et aériens et l'organisation des campagnes de prospection et de lutte.

L'ouverture de la session a démontré l'intérêt manifeste du Gouvernement du pays d'accueil et des bailleurs de fonds, respectivement représentés par le Ministre du développement agricole, le Ministre des ressources animales, l'Ambassadeur d'Espagne (en poste à Abidjan), un représentant de la Délégation à l'Union Européenne, pour ne citer que ces personnalités.

Au cours de la session, les activités se répartissaient en évaluation des connaissances des participants avant et après chaque module, dispense de formations théoriques et pratiques sur la base des supports didactiques élaborés pour cette session, distribués à chaque participant et enrichis par chaque intervenant, en privilégiant les exercices pratiques et sur le terrain, une participation active des participants, des synthèses des activités et travaux de groupe. La particularité de cette session de formation a résidé dès le début en la responsabilisation des formateurs dans le processus technique et pédagogique, à travers une approche participative basée sur des discussions ouvertes tenant compte des expériences des uns et des autres et sur une synthèse de ce qu'il faut retenir et présenter aux futurs formés lors des sessions de formation nationales. Le participant était l'acteur principal de la formation à travers ses souhaits exprimés avant le démarrage de la formation et son projet de formations nationales présenté à la fin de la session régionale. Aux dires de tous les participants et intervenants, cette session régionale s'est déroulée dans de bonnes conditions grâce à une parfaite organisation logistique et technique, et à son excellente préparation à partir de Rome comme sur place, pour les ultimes détails, même si l'approche très participative et le suivi pédagogique permanent, nouveaux pour la plupart des participants, a pu en dérouter certains.

L'objectif final a été atteint puisque, à la fin de la session, chaque maître-formateur (ou groupe de maîtres-formateurs), aux connaissances harmonisées et mises à jour, a présenté son projet de sessions nationales (chronogramme, lieu(x) de formation, programme détaillé en insistant sur les points à développer dans le contexte nationale, modalités d'identification des agents à former ou recycler). Outre un certificat estampillé aux logos des deux bailleurs de fonds (Espagne et Commission Européenne) et de la FAO, chaque participant a donc reçu un kit complet contenant

tout le petit équipement indispensable aux opérations de prospection et de lutte ainsi qu'un CD-Rom compilant l'ensemble des documents remis pendant la session.

### **3.2. Les formations nationales**

Autant que possible compte tenu des calendriers de chacun, une personne ressource, consultant ou expert du siège, fut présente lors d'au moins une des sessions nationales de formation afin d'apporter un soutien aux maîtres-formateurs dans l'exercice qui consistait à transmettre, en cinq jours, un savoir scientifique et technique accompagné de directives pédagogiques reçu sur une période de trois semaines. Il était initialement prévu que chaque maître-formateur dispense une session de formation au bénéfice d'une trentaine d'agents. En fait, dans les pays de la ligne de front et au Sénégal, les trois maîtres-formateurs ont conjointement dispensé les trois formations organisées, de manière à ce que leurs complémentarités, leurs affinités pour certains sujets mais aussi leurs insuffisances sur d'autres puissent se compenser et que chacun, y compris eux, puissent en tirer profit.

Dans leur majorité, les sessions nationales de formation se sont déroulées en mai 2005 (au Tchad, la troisième et dernière session s'est tenue début juin) et furent décentralisées (sauf au Sénégal où le centre de formation le plus approprié et le plus accessible se trouve au siège de la Direction de la protection de végétaux, à Dakar). Au total, 29 sessions ont été organisées dans les 10 pays concernés, aboutissant à la formation ou au recyclage de 547 agents des services concernés. Chacun de ces agents a reçu un kit technique minimal constitué d'un GPS et d'un pied à coulisse; de plus, l'unité de lutte antiacridienne ou le service de la protection des végétaux a été doté du matériel de vidéo-projection nécessaire à l'organisation de session de formation. Comme requis, les maîtres-formateurs, recrutés en qualité de consultants nationaux, ont préparé des rapports, reçus dans un délai moyen d'un mois après la fin des sessions, sur la base d'un canevas standard fourni par le superviseur pédagogique.

### **3.3. Les évaluations nationales**

La troisième phase du programme consistait en l'évaluation des acquis des agents formés sur la base d'un questionnaire centré sur le contenu des sessions nationales, quelques mois après celles-ci et à l'issue d'une campagne antiacridienne, et donc après confrontation des enseignements avec la réalité du terrain, au moins pour une partie des agents. Ces sessions d'évaluation, d'une durée de un à cinq jours, se sont déroulées entre novembre 2005 et mars 2006 dans les différents pays, regroupant tout ou partie des agents formés en mai 2005 sous la supervision de tous les maîtres-formateurs, à nouveau recrutés comme consultants nationaux (voir tableau récapitulatif). Dans deux pays, le Niger et le Mali, une des sessions a été suivie par des fonctionnaires du siège; au Niger, le questionnaire préparé par les maîtres-formateurs comportait une quarantaine de questions concernant les principaux aspects des opérations antiacridiennes (identification du Criquet pèlerin, données à collecter lors des prospections et outils nécessaires à cette collecte et à la transmission des données, paramètres de la pulvérisation, réduction des risques pour la santé humaine et l'environnement...) auxquelles des réponses justes et pertinentes ont été données. Différents points ont ensuite été passés en revue lors d'une table ronde afin d'apporter tous les détails et explications complémentaires nécessaires et des débats très ouverts ont eu lieu entre formés, formateurs et autres participants.

Les rapports fournis par les pays où s'est déroulée cette 3<sup>e</sup> phase indiquent, avec plus ou moins de détails, ces mêmes tendances : enseignement théorique et pratique convenablement assimilé, amélioration notable des connaissances, aisance renforcée lors de confrontation avec les situations de terrain.

### 3.4. Visibilité

Les medias (presse écrite et radio-télévisée) ont été associés aux différentes phases de la mise en œuvre du programme de formation: invitation à l'inauguration de la session régionale de formation au centre ICRISAT de Niamey avec l'envoi préalable d'un résumé du programme, information à travers les bulletins ECLLO édités par le siège de la FAO, invitations lors du démarrage des sessions nationales de formation et d'évaluation et réalisation d'une vidéo par la Division de l'information de la FAO distribuée aux maîtres-formateurs, aux représentations de la FAO des pays concernés et aux bailleurs de fonds impliqués. Cette vidéo trilingue (anglais, espagnol et français) est disponible sur demande.

## 4. CONCLUSION

La préparation et la réalisation de ce programme de formation de maîtres-formateurs et l'organisation des sessions régionale et nationales afférentes ont représenté un important investissement humain, matériel et financier qui n'aurait pu être entrepris sans les contributions internationales d'urgence générées par la crise acridienne. Les résultats enregistrés lors des sessions d'évaluation de post-campagne 2005 sont satisfaisants et confirment la valeur d'une telle approche, déjà démontrée dans la Région centrale. Toutefois, ils ne doivent en aucun cas être considérés comme un aboutissement et les acquis, en termes d'amélioration des compétences pédagogiques des maîtres-formateurs et des connaissances techniques des agents, ainsi que de supports didactiques, doivent être maintenus vivaces à travers des recyclages réguliers, de nouvelles formations et des mises à jour de ces supports; après les pays du Sahel et du circuit Sud, les pays d'Afrique du Nord-Ouest devraient aussi pouvoir bénéficier d'un tel programme. Il est d'ailleurs dans le mandat d'EMPRES de réaliser de telles activités avec le soutien des bailleurs de fonds. L'approche « Formation de Formateurs » devrait aussi être poursuivie dans la Région centrale et étendue à la Région orientale. Le soutien réitéré de la Commission est nécessaire pour que de tels programmes nationaux de recyclage et de formation soient renouvelés et poursuivis et pour encourager les Commissions régionales à davantage contribuer aux efforts nationaux en ce domaine.

1. Faut-il poursuivre ce type d'approche « Formation de maîtres-formateurs » ?
2. Si oui, sous quelles formes : démultiplication des formations en cascade, extension aux autres régions ?
3. Quelles sont les améliorations à apporter dans les modalités de formation ?

Septembre 2006



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

F

## COMITÉ DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PÈLERIN

Trente-huitième Session

Rome, 11-15 Septembre 2006

### EXAMEN DES QUESTIONS CONCERNANT LA SANTÉ HUMAINE ET L'ENVIRONNEMENT (Point 6d de l'ordre du jour provisoire)

Le recours aux pesticides pour la lutte contre le criquet pèlerin peut engendrer des risques pour la santé humaine et l'environnement. Ces risques sont liés aux types de pesticide utilisé, à la manière dont ils sont conditionnés, étiquetés et entreposés, à leur manipulation et à leur application sur la cible. Le *Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides* définit, pour la gestion des pesticides, des lignes directrices qui ont été acceptées par la Conférence de la FAO.

#### Sélection des pesticides

Les recommandations concernant les pesticides pour la lutte contre le criquet pèlerin sont formulées par le Groupe consultatif sur les pesticides de la FAO, un organe international indépendant qui recommande un certain nombre de matières actives en fonction de leur efficacité avérée sur le terrain et de leur acceptabilité compte tenu des risques qu'ils présentent pour la santé et l'environnement. Le neuvième rapport du Groupe consultatif sur les pesticides est présenté pour adoption au Comité de lutte contre le criquet pèlerin.

Durant la dernière campagne, les pesticides achetés par la FAO furent ceux qui sont recommandés par le Groupe consultatif. A noter que tous les bailleurs de fonds bilatéraux et les pays touchés ne suivent pas ces recommandations.

Les produits doivent en conformité avec des standard stricts concernant la composition, l'étiquetage et le conditionnement, et ils devraient/doivent être inspectés avant leur expédition. Seuls les produits homologués dans les pays pour l'usage désigné doivent être achetés, sauf si cette obligation est levée par les autorités nationales compétentes des pays bénéficiaires. Il n'est guère possible de dire si ces politiques ont été respectées par tous les partenaires.

Pendant la campagne de lutte 2003-05, l'utilisation des pesticides par les agriculteurs a suscité des divergences d'opinion. Étant donné la forte toxicité des formulations pesticides en ultra-bas volume (UBV), la FAO était opposée à ce qu'ils soient mis à la disposition des agriculteurs.

*Le Comité souhaitera peut-être:*

- recommander à toutes les parties de suivre les recommandations du Groupe consultatif pour le choix des pesticides;
- encourager l'homologation de pesticides pour la lutte contre le criquet pèlerin;
- recommander à l'ensemble des parties de s'assurer que les dispositions réglementaires nationales sont appliquées lors de la fourniture de pesticides;
- recommander aux parties de veiller à ce que les pesticides soient correctement étiquetés dans la langue du pays et de la qualité voulue; et,
- déterminer si les agriculteurs devraient disposer de pesticides UBV pour la lutte antiacridienne et, dans l'affirmative, sous quelles conditions.

### **Entreposage et stocks**

Le manque de coordination entre les partenaires pour la fourniture et l'achat de pesticides pendant la dernière campagne a créé d'importants excédents. Ces pesticides doivent être entreposés dans des conditions conformes aux normes internationales. Un agent de la FAO spécialisé en la matière conseille les gouvernements sur les conditions d'entreposage. De nouveaux entrepôts sont en construction et les anciens rénovés ou détruits, travaux menés en étroite collaboration avec la Banque mondiale. Un atelier régional a été conjointement organisé par la FAO et la Banque mondiale en mai 2006 à Bamako (Mali) pour instaurer une gestion coordonnée des importants stocks de pesticides non utilisés pendant la campagne 2003-2005 et éviter qu'ils ne se périment. Le rapport de cet atelier fait l'objet d'un document distinct. Les principales conclusions de cette réunion sur les stocks portent sur les aspects suivants:

- la meilleure destination possible de ces stocks de pesticides serait contre les sauteriaux pendant les prochaines campagnes estivales, sous réserve de leur homologation pour cet usage et de la certitude que les opérations de pulvérisation seront exécutées par des agents autorisés et dûment formés ;
- les capacités de stockage et de gestion des pesticides sont insuffisantes, ce qui donne lieu à des utilisations inappropriées ;
- une base de données régionale sur les stocks de pesticides devrait être constituée, et les agents concernés recevoir une formation à la gestion des pesticides;
- le nombre de pesticides homologués pour la lutte antiacridienne doit être augmenté;
- les analyses de qualité des stocks de pesticides doivent être systématiquement réalisées.

*Le Comité souhaitera peut-être:*

- avaliser les conclusions de l'atelier sur les stocks de pesticides et leur entreposage.

### **Élimination des conteneurs vides**

Suite à la campagne, énormément de conteneurs vides sont en attente de destruction. Les fûts métalliques doivent être écrasés dans des machines permettant également un rinçage avec des solvants spéciaux. De tels presses-fûts ont été livrés en Mauritanie et au Mali, et sont en commande pour l'Algérie, le Maroc, le Niger, le Sénégal, le Tchad et la Tunisie. Ces machines peuvent réduire des fûts d'acier de 200 litres en blocs de 20 kilos, de la taille d'une petite valise. Ces blocs peuvent ensuite être recyclés dans des fonderies. La destruction des conteneurs en plastique, plus complexe car le plastique absorbe une partie de pesticides, doit faire l'objet de recherches complémentaires. De ce fait, la FAO a décidé de ne commander que des pesticides livrés en fûts métalliques. D'ailleurs, le coût de l'élimination des conteneurs devrait être inclus lors des futures commandes de pesticides.

*Le Comité souhaitera peut-être:*

- recommander de ne pas utiliser de conteneurs en plastique pour les pesticides destinés à la lutte antiacridienne;

- *recommander à la FAO de négocier avec les fabricants de pesticides des contrats incluant l'enlèvement des conteneurs.*

### **Recherche de produits alternatifs**

La plupart des risques pour la santé humaine et l'environnement pourraient être évités en utilisant des produits ne présentant quasiment pas de toxicité pour les organismes non cibles, tels que Green Muscle®, dont le principe actif est le champignon entomopathogène *Metarhizium anisopliae* var. *acridum*. Ce produit a été récemment testé lors d'essais de terrain à grande échelle en Algérie et au Niger et a donné des résultats satisfaisants. D'autres possibilités, comme le phénylacétonitrile qui modifie le comportement des criquets et intensifie l'effet des pesticides et du Green Muscle®, n'ont pas encore été suffisamment testées en conditions opérationnelles. Des essais sont prévus en 2006 et 2007. On ne connaît pas grand-chose des risques écologiques liés à l'utilisation du phénylacétonitrile. Il est indispensable de réunir des données environnementales sur le produit en vue de son homologation et de son évaluation par le Groupe consultatif sur les pesticides ; en 2006 et 2007, des essais éco-toxicologiques seront réalisés pour les obtenir. Les effets secondaires du Green Muscle® sur les organismes non-cibles concernent essentiellement les orthoptères dont les populations, si elles sont touchées, ont tendance à récupérer au cours de la même saison.

La technique traditionnelle des traitements en barrières, principale méthode d'application utilisée dans les années 80 avec de la dieldrine, un composé organochloré interdit depuis lors, qui consiste à ne traiter que 10 % environ de la zone infestée, a depuis été améliorée et adaptée aux pesticides actuellement disponibles à effet rémanent relativement important, les régulateurs de croissance des insectes et le fipronil. Des essais opérationnels sont prévus avec pour objectif principal de déterminer les effets secondaires sur l'environnement liés à leur relative rémanence. Tous les essais de terrain sont entravés par le manque de populations cibles convenables. Par conséquent, les essais d'efficacité seront également réalisés en milieu clos, avec des criquets d'élevage. Il est aussi prévu de former des agents de terrain et d'engager des actions de sensibilisation auprès des décideurs pour leur faire connaître ces produits, alternative aux pesticides organophosphatés classiques.

Ces alternatives aux méthodes conventionnelles doivent être intégrées aux stratégies de lutte. À cet effet, la rapidité d'action des produits biologiques devra être améliorée, de même que leur stabilité pendant l'entreposage et le transport sur le terrain. La FAO collabore avec l'ICIPE et l'IITA en vue de la mise au point de produits biologiques correspondant mieux aux caractéristiques requises pour les stratégies de lutte préventive.

En février 2007, un atelier sera organisé en collaboration avec la Banque mondiale à Dakar (Sénégal) sur les perspectives offertes par les biopesticides dans la lutte contre le criquet pèlerin. L'objectif est de formuler un plan de travail pour le développement et la promotion de méthodes de lutte alternatives qui sera présenté aux gouvernements et mis en œuvre avec l'assistance de la FAO et de la Banque mondiale.

*Le Comité souhaitera peut-être:*

- *demander aux donateurs de financer le développement de produits alternatifs aux pesticides chimiques;*
- *demander aux pays de l'aire d'invasion du criquet pèlerin de coopérer pleinement avec l'ICIPE, l'IITA, la FAO et les autres institutions et organismes compétents pour tester ces composés;*
- *inviter le Secrétariat de la FAO à présenter un rapport complet sur les résultats de ces essais à la prochaine session du Comité.*



## Bonnes pratiques d'application des pesticides

Les *Directives FAO sur le criquet pèlerin* incluent l'application correcte des pesticides<sup>1</sup>. Les bonnes pratiques décrites dans ces directives visent à éviter les risques de contamination des agents qui manipulent les pesticides, éliminer les dangers qu'ils présentent pour la population rurale et réduire au minimum les effets secondaires sur l'environnement. Le fascicule 6 des Directives traite des procédures de sécurité devant être respectées par toute personne impliquée dans l'application de pesticides et des mesures permettant d'éviter la contamination des organismes et des écosystèmes non-cibles. Durant la dernière campagne, quelques cas d'effets sur des animaux domestiques ont été suspectés, mais les recherches effectuées sur le site ont indiqué qu'il n'y avait pas eu de contamination. Aucun autre incident grave pour la santé humaine ou animale n'a été signalé. Certains agents de lutte présentant les premiers signes d'un empoisonnement ont été temporairement retirés des opérations de pulvérisation. A noter qu'il n'existe pas de méthodes d'analyse pour suivre des intoxications autres que celles provoquées par des produits organophosphatés et des carbamates. Des recherches ont commencé pour identifier des biomarqueurs permettant de déceler l'exposition aux pyréthroïdes.

*Le Comité souhaitera peut-être:*

- inviter toutes les parties à mettre pleinement en œuvre les bonnes pratiques décrites dans les Directives;
- demander à la FAO de poursuivre l'identification de biomarqueurs, dans la mesure des ressources disponibles et avec l'aide des bailleurs de fonds.

## Suivi des opérations de lutte

La mise en œuvre effective des bonnes pratiques pour la lutte contre le criquet pèlerin nécessite formation, matériel adapté et suivi des opérations de lutte sur le terrain. La formation des opérateurs fait l'objet d'un document distinct présenté au Comité. Le suivi des applications incombe aux équipes Qualité, environnement et santé publique (équipes QUEST) spécifiquement formées durant la campagne à vérifier la qualité technique des applications (à savoir pulvérisation à la dose correcte, choix des cibles, etc.) et la manipulation correcte des pesticides et à déterminer l'exposition des opérateurs et d'autres personnes aux produits en mesurant l'inhibition de la cholinestérase sanguine, un indicateur précoce de contamination. Ces équipes signalent également les éventuelles observations d'impact sur l'environnement et, s'il y a lieu, prélèvent des échantillons de sol et de végétation pour les analyses de résidus de pesticides. De telles équipes ont déjà été constituées au Burkina Faso, Cap-Vert, Mali, Mauritanie, Niger, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Sénégal et Tchad. Elles sont composées d'agents relevant de trois ministères (agriculture, santé et environnement). Dans certains pays, comme en Mauritanie, au Mali et au Sénégal, elles ont un statut officiel ou sont en passe de l'obtenir. Ailleurs, les choses n'ont pas progressé à ce point. Il reste à déterminer dans quelle mesure les interventions de ces équipes sont viables et si cette formule devrait être appliquée à d'autres pays.

*Le Comité souhaitera peut-être:*

- inviter les membres à donner un statut officiel aux équipes Qualité, environnement et santé publique (QUEST) en désignant leurs membres issus de différents ministères et assurant leur remplacement si besoin et leur formation;
- envisager d'élargir cette formule QUEST à d'autres régions.

---

<sup>1</sup> Directives FAO sur le criquet pèlerin; 7 fascicules. FAO, Rome, 2001, disponibles à l'adresse suivante: [www.fao.org/ag/locusts](http://www.fao.org/ag/locusts)

## **Amélioration de la sélectivité des techniques d'application**

Le manque d'instruments adaptés permettant d'espacer correctement les passes de pulvérisation et d'éviter les zones non-cibles (telles que les plans d'eau) lors des épandages aériens peut avoir été à l'origine de gaspillages de pesticide et de quelques incidents écologiques. L'utilisation de GPS différentiels (DGPS) à bord des avions, désormais exigée par la FAO pour tous les contrats de pulvérisation aérienne, contribue à éliminer ces problèmes. La FAO a récemment mis au point des équipements de guidage pour les traitements terrestres par les pulvérisateurs montés sur véhicule. Les premiers résultats sont prometteurs et il est prévu de procéder à des essais complets avant de généraliser l'introduction de ce nouveau matériel.

*Le Comité souhaitera peut-être:*

- *demander à toutes les parties de s'assurer que les aéronefs sont équipés d'instruments appropriés permettant un épandage précis.*

## **Information et sensibilisation**

Une brochure intitulée *Combattre les criquets... du mieux possible. Les pesticides dans la lutte contre le criquet pèlerin – peser le pour et le contre* a été éditée en anglais, arabe et français et largement diffusée dans les pays de l'aire d'invasion du criquet pèlerin, ainsi qu'auprès des donateurs et parties intéressées. Plusieurs affiches et brochures sur les risques que représentent les pesticides utilisés en lutte antiacridienne sont prêtes à être testées auprès du public, en particulier des populations des zones où se déroulent les opérations de traitement, ou là où des pesticides sont entreposés. Un atelier de sensibilisation sera organisé sur les risques des pesticides conventionnels et pour informer les participants des avantages et limites des méthodes alternatives. Récemment, l'exposition sur les activités antiacridiennes présentée dans l'atrium du siège de la FAO a été mise à jour pour inclure celles liées aux préoccupations environnementales associées à la lutte.

## **Études de terrain**

Plusieurs études de terrain destinées à déterminer les effets secondaires des opérations de lutte ont été réalisées aux premiers stades de la recrudescence. Bien qu'elles concluent toutes que les pesticides conventionnels présentent un risque pour l'environnement (nombreux insectes et arthropodes non-cibles tués ; arrêts de travail de plusieurs jours des opérateurs pour se remettre d'une contamination par les pesticides), aucun incident sérieux n'a été observé ou signalé. D'autres recherches en cours visent à améliorer la technique de traitement en barrières, analyser les retombées socio-économiques de l'utilisation de pesticides non conventionnels, déterminer les zones géographiques particulièrement sensibles à certains pesticides, et identifier de nouveaux biomarqueurs humains de l'exposition aux pesticides en plus de ceux déjà existants (analyse de l'inhibition de la cholinestérase) pour les composés organophosphatés. Les financements disponibles permettront une bonne avancée dans chacun de ces domaines.

## **Banque de pesticides**

De nombreuses propositions ont été formulées par le passé concernant les banques de pesticides. L'objectif de telles banques serait de permettre la livraison rapide de pesticides en cas d'urgence acridienne. Le plus simple moyen d'assurer la disponibilité de ces produits serait d'établir, avec les fournisseurs de pesticides, des accords sur une longue période.

*Le Comité souhaitera peut-être:*

- *recommander à la FAO d'examiner la possibilité de préparer des contrats avec les fabricants de pesticides pour que les produits soient disponibles en quantité et en temps utiles et à l'endroit requis en cas d'urgence.*

Septembre 2006



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## COMITÉ DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PÈLERIN

Trente-huitième session

Rome, 11-15 Septembre 2006

**RAPPORT DE LA MISSION D'ÉVALUATION MULTILATÉRALE DE LA  
CAMPAGNE 2003-2005 CONTRE LE CRIQUET PÈLERIN**  
(Point 6e de l'ordre du jour provisoire)

1. La session extraordinaire du Comité de lutte contre le Criquet pèlerin de décembre 2004 a offert une première occasion de passer en revue les actions déjà mises en œuvre au cours de la campagne 2003-2005 de lutte contre le Criquet pèlerin, les leçons apprises et les recommandations et améliorations qui pouvaient être faites. Le Comité avait recommandé que ces points puissent être traités de façon détaillée lors d'une évaluation et appréciation de la campagne, concernant également l'impact sur la sécurité alimentaire.
2. Une équipe de six personnes, conduite par le Dr Lukas Brader, a réalisé, de novembre 2005 à mars 2006, une évaluation indépendante supervisée par un comité de pilotage composé des différentes parties prenantes. L'objectif de l'évaluation était le renforcement des capacités de réponse des pays affectés, des bailleurs de fonds, des organisations travaillant sur le Criquet pèlerin et de la FAO pour, à l'avenir, mieux anticiper et contrecarrer les résurgences et les recrudescences du Criquet pèlerin.
3. Il était prévu que le rapport de cette évaluation soit présenté à la 38e Session du Comité de lutte contre le Criquet pèlerin. Le Secrétariat le soumet donc, avec ses annexes, pour examen.



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

**Apporter une réponse plus efficace aux problèmes posés par les criquets pèlerins et à leurs conséquences sur la sécurité alimentaire, les moyens d'existence et la pauvreté**

**Évaluation multilatérale de la campagne 2003-05 contre le criquet pèlerin**

***Équipe d'évaluation***

L. Brader (Chef de l'équipe d'évaluation),  
H. Djibo,  
F.G. Faye,  
S. Ghaout,  
M. Lazar,  
P.N. Luzietoso et  
M.A. Ould Babah

Avril 2006

L'évaluation a été conduite avec le soutien financier de l'Australie, du Canada, de la Commission européenne, de la FAO, de la Finlande, des Pays-Bas, du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, de l'Agence américaine pour le développement international des États-Unis et de la Banque mondiale.

---

## Table des matières

---

	Pages
<i>PRÉFACE</i>	1
<i>Liste d'acronymes</i>	2
<i>RÉSUMÉ</i>	4
I. Introduction	24
A. CONTEXTE DE L'ÉVALUATION	24
B. OBJECTIFS	25
C. APPROCHE ET MÉTHODOLOGIE	25
II. Le criquet pèlerin	28
A. L'ÉNIGME DU CRIQUET PÈLERIN – UN APERÇU	28
<i>Approches de la lutte antiacridienne</i>	28
<i>Prévisions et surveillance acridiennes</i>	30
B. DE LA PHASE DE RÉMISSION À LA RECRUDESCENCE 2003-2005	30
C. DÉVELOPPEMENT DE MOYENS RENFORCÉS DE PRÉVISION ET DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PÈLERIN	32
<i>Moyens de lutte antiacridienne</i>	32
<i>Amélioration des prévisions acridiennes</i>	33
D. STRUCTURES ORGANISATIONNELLES DE LA LUTTE ANTIACRIDIEUNE	34
III. Planification et mise en œuvre de la campagne de lutte 2003-2005 contre le criquet pèlerin	36
A. FINANCEMENT DE LA CAMPAGNE DE LUTTE	36
B. APPELS DE FONDS POUR FINANCER LES OPÉRATIONS DE LUTTE ET LA MOBILISATION DES RESSOURCES	37
C. OPÉRATIONS DE LUTTE ET DE SURVEILLANCE	40
D. EFFICACITÉ DES OPÉRATIONS DE LUTTE	41

E. SENSIBILISATION DU PUBLIC, COMMUNICATION ET FORMATION	43
<i>Sensibilisation du public et communication</i>	43
<i>Formation</i>	45
F. RÔLE ET ACTIVITÉS DES PAYS CONCERNÉS	46
G. SOUTIEN APPORTÉ A LA CAMPAGNE	47
H. RÔLE ET ACTIVITÉS DE LA FAO	51
<i>Gestion de projet et opérations</i>	51
<i>Fonctionnalité des procédures et des systèmes</i>	56
<i>L'ECLO en tant qu'entité fonctionnelle</i>	58
<i>Suivi et établissement de rapports</i>	58
<i>Révision des projets</i>	60
I. PRINCIPAUX ENJEUX POUR LES PAYS TOUCHÉS ET LES BAILLEURS DE FONDS	61
IV. Analyse de la campagne de lutte antiacridienne	64
A. IMPACT DE LA CAMPAGNE SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LES MOYENS D'EXISTENCE DES COMMUNAUTÉS TOUCHÉES	64
B. AVANTAGES ECONOMIQUES ET COÛTS DE LA CAMPAGNE	71
C. IMPACT SUR LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT	72
D. ASPECTS INSTITUTIONNELS ET ORGANISATIONNELS	77
E. QUALITE TECHNIQUE ET ADEQUATION AUX BESOINS	80
F. EFFETS ET IMPACT DE LA CAMPAGNE DE LUTTE ANTIACRIDIEUNE	82
<i>Les communautés rurales touchées</i>	82
<i>Les pays touchés</i>	83
<i>Les bailleurs de fonds</i>	84
V. Vers une lutte antiacridienne durable	86
<i>Stratégie de lutte antiacridienne préventive à l'échelon national</i>	86
<i>Renforcement de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la Région occidentale</i>	88
<i>Les responsabilités de la FAO</i>	89
<i>Le soutien des bailleurs de fonds à la lutte antiacridienne</i>	89
<i>La mise en œuvre des campagnes de lutte antiacridiennes d'urgence</i>	90



### *Préface*

i. La proposition d'une évaluation de la campagne 2003-2005 contre le criquet pèlerin a été formulée à la session extraordinaire du Comité de lutte contre le criquet pèlerin tenue en décembre 2004. À cette époque, personne ne prévoyait encore que la campagne en cours s'achèverait aussi rapidement. Il est néanmoins apparu indispensable d'en tirer les enseignements pour les opérations de lutte futures. Après divers débats préparatoires, l'évaluation a été officiellement adoptée en août 2005 par l'ensemble des parties prenantes. Celles-ci ayant des intérêts très divers, l'équipe d'évaluation a dû prendre en compte un spectre d'activités très large, ce qui a fini par élargir son champ de compétence.

ii. Les membres de l'équipe méritent d'être remerciés tout particulièrement pour leurs contributions inestimables à l'évaluation, et parce qu'ils ont accepté des responsabilités qui dépassent leurs prévisions initiales. Groupe hétérogène au départ, l'équipe est devenue en quatre mois un groupe aux rouages parfaitement huilés dans lequel chaque membre a contribué, en conscience et avec efficacité, à l'élaboration du rapport final. Le rapport et ses recommandations sont le véritable produit d'un travail d'équipe, adopté unanimement par les membres de l'équipe d'évaluation.

iii. L'évaluation n'aurait pas pu être réalisée sans l'appui déterminé de l'ensemble des parties prenantes. Pendant les visites de pays, au cours desquelles de nombreuses activités très diverses ont pu être menées pendant un délai très court, les différentes autorités n'ont pas ménagé leurs efforts pour fournir à l'équipe les informations nécessaires. Ces visites ont permis à l'équipe de comprendre de manière plus approfondie les différents aspects pratiques de la campagne. En particulier, les entretiens conduits avec les agriculteurs et le personnel de terrain ont montré que la campagne avait eu un retentissement beaucoup plus fort que ce que les membres de l'équipe avaient imaginé. Les pays ont essayé, dans les limites de leurs ressources, de traiter l'invasion de criquets pèlerins du mieux qu'ils ont pu.

iv. Le personnel de la FAO qui participé à cette campagne a fourni à l'équipe de nombreuses informations et idées très diverses au cours des discussions franches et très complètes qui ont eu lieu au début de l'évaluation. En outre, les questions de suivi ont toujours été traitées d'une manière efficace. Le soutien reçu du Service d'évaluation de la FAO, tant du point de vue administratif que des orientations, s'est avéré essentiel dans la gestion globale de l'évaluation. Les études sur dossier réalisées par Luisa Belli et Patrick Tesha ont énormément facilité notre travail.

v. Sans le soutien financier de certains donateurs, cette évaluation n'aurait pas pu être possible. En outre, les différents représentants des donateurs ont apporté une contribution précieuse à l'évaluation par le biais de contacts directs et d'entretiens, ainsi qu'en répondant à un large éventail de questions posées dans le questionnaire distribué par l'équipe d'évaluation. Les opinions, conclusions et recommandations exprimées dans le présent rapport ne représentent que celles de l'équipe d'évaluation, et pas nécessairement celles des parties ayant coopéré à la campagne 2003-2005 contre le criquet pèlerin.

vi. Au nom de tous les membres de l'équipe, je voudrais exprimer ma gratitude la plus sincère à toutes les personnes concernées. L'évaluation s'est avérée un véritable défi mais, grâce à l'aide apportée, nous avons pu produire un document qui, nous l'espérons, contribuera à renforcer les capacités de surveillance et de lutte contre le criquet pèlerin. Nul doute que cela constituera un grand soulagement pour les nombreux ménages africains qui seront confrontés aux invasions de criquets pèlerins sans disposer des moyens nécessaires pour y faire face.

*Lukas Brader  
Chef d'équipe*



*Liste des acronymes*

<b>ADB</b>	Banque africaine de développement
<b>AELGA</b>	Aide au projet d'urgence antiacridiens/sauteriaux (USAID) précédemment intitulé Projet d'aide d'urgence antiacridiens/sauteriaux en Afrique
<b>AELP</b>	Projet d'urgence acridienne pour l'Afrique (Banque mondiale)
<b>AGP</b>	Division de la production végétale et de la protection des plantes (FAO)
<b>AGPP</b>	Service de la protection des plantes (FAO)
<b>AGRHYMET</b>	Centre Régional d'Agro-Hydro-Météorologie
<b>CAD/OCDE</b>	Comité d'aide au développement/Organisation de coopération et de développement économiques
<b>CAP</b>	Processus d'appel consolidé
<b>CERES/LOCUSTOX</b>	Fondation CERES/LOCUSTOX Centre de recherche en écotoxicologie pour le Sahel
<b>CERF</b>	Fonds central autorenouvelable d'urgence
<b>CILSS</b>	Comité Inter-États Permanent de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
<b>CLCPRO</b>	Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale
<b>CRC</b>	Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale
<b>DGPS</b>	Système de positionnement global différentiel
<b>DLCC</b>	Comité de lutte contre le criquet pèlerin
<b>DLCO-EA</b>	Organisation de lutte contre le criquet pèlerin dans l'Est africain
<b>DLIS</b>	Service d'information sur le criquet pèlerin (FAO)
<b>DPV</b>	Direction de la Protection des Végétaux
<b>EC</b>	Commission européenne
<b>ECLO</b>	Centre d'intervention antiacridienne d'urgence
<b>EMPRES</b>	Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes
<b>FAO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
<b>FEWS NET</b>	Réseau du système d'alerte précoce contre la famine (USAID)
<b>FPMIS</b>	Système d'information sur la gestion du Programme de terrain (FAO)
<b>SMIAR</b>	Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (FAO)
<b>GIS</b>	Système d'information géographique
<b>GPS</b>	Système de positionnement global
<b>IASC</b>	Comité permanent interorganisations

---

<b>ICIPE</b>	Centre international sur la physiologie et l'écologie des insectes
<b>ICRISAT</b>	Institut international de recherche sur les cultures des zones tropicales semi-arides
<b>IFAD</b>	Fonds international de développement agricole
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>OCHA</b>	Bureau de la coordination des affaires humanitaires
<b>OCLALAV</b>	Organisation Commune de Lutte antiacridienne et de Lutte antiaviaire
<b>OSRO</b>	Bureau des opérations spéciales de secours; projet symbole pour les projets d'urgence financés par des ressources extrabudgétaires
<b>PCC</b>	Poste de Commandement Central
<b>QUEST</b>	Équipes de Qualité, Environnement, Santé humaine des Traitements antiacridiens
<b>RAMSES</b>	Système de reconnaissance et de surveillance de l'environnement de Schistocerca
<b>SWARMS</b>	Système de gestion des alertes sur la Schistocerca
<b>TCE</b>	Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation (FAO)
<b>TCEO</b>	Service des opérations d'urgence (FAO)
<b>TCP</b>	Programme de coopération technique (FAO)
<b>UEMOA</b>	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
<b>UNJLC</b>	Centre des Nations Unies de logistique commune
<b>USAID</b>	Agence des États-Unis pour le développement international
<b>WFP</b>	Programme alimentaire mondial

### *Résumé*

1. L'évaluation a eu lieu de novembre 2005 à mars 2006. Parmi les travaux effectués, citons les activités de planification conduites par l'équipe d'évaluation, les sessions d'information organisées par les différentes parties prenantes et les personnes directement engagées dans la campagne de lutte contre le criquet pèlerin, la collecte et l'analyse des informations communiquées par les pays et les donateurs concernés par le biais de deux questionnaires, les études de dossier ainsi que l'analyse des activités conduites par la FAO en rapport avec la campagne de lutte contre le criquet pèlerin (pour lesquelles deux consultants avaient été employés), les visites à des pays concernés par la recrudescence du criquet pèlerin en 2003-2005 et l'examen d'une série de publications relatives à l'évaluation. La recrudescence du criquet pèlerin en 2003-2005 n'ayant quasiment concerné que la région occidentale, l'évaluation et les recommandations sont donc exclusivement centrées sur cette région.

#### *(1) FAITS MARQUANTS DE LA CAMPAGNE*

2. L'équipe d'évaluation considère que les activités suivantes sont les faits marquants de la campagne 2003-2005 de la lutte contre le criquet pèlerin.
- a) Pendant un laps de temps très court, de juin à décembre 2004, une zone géographique très vaste de la région occidentale a été envahie par des populations de criquet pèlerin très denses et très nombreuses.
  - b) Si la recrudescence 2003-2005 a commencé dans la région du Sahel, il faut rappeler que, dans le passé, les essaims provenant des zones de reproduction de la région centrale situées sur le littoral de la Mer rouge et à l'intérieur du Soudan et de l'Arabie saoudite ont généralement précédé les explosions de population en Afrique de l'Ouest et en Afrique du Nord-Ouest.
  - c) Les donateurs ont généralement considéré que la FAO ne les avait pas convenablement informés des mesures à prendre pour lutter contre l'invasion acridienne et de l'impact potentiel de cette invasion sur la sécurité alimentaire, ce qui les empêchés de réagir de manière rapide. Ce retard peut être également le signe d'un manque de confiance dans la manière dont les situations d'urgence sont traitées par les diverses parties concernées.
  - d) Selon les donateurs et les pays concernés, les coûts de la lutte auraient été inférieurs et l'impact des invasions acridiennes moindre si les interventions avaient commencé plus tôt.
  - e) La stratégie de lutte a consisté essentiellement à éliminer le plus grand nombre de criquets et à épargner les cultures et les pâturages. Les mesures adoptées dans un certain nombre de pays pour réduire l'impact des opérations de lutte sur l'environnement et la santé humaine se sont avérées inappropriées.
  - f) L'invasion du criquet pèlerin a eu de graves répercussions sur la sécurité alimentaire de plus de huit millions de personnes de la région du Sahel, pour lesquelles aucune mesure de redressement et d'assistance alimentaire n'avait été prévue initialement. Toutefois, début 2005, un appel des Nations Unies en faveur de l'Afrique occidentale a été lancé pour pouvoir financer la remise en état du secteur agricole et lutter contre les effets combinés de la sécheresse et des acridiens.
  - g) Les pays concernés ont dû supporter des coûts importants qui n'avaient pas été prévus dans leurs budgets, ce qui a réduit les ressources disponibles pour d'autres activités de développement national.
  - h) L'Algérie, la Jamahiriya arabe libyenne et le Maroc étaient bien préparés pour faire face à l'invasion et ont également fourni une aide importante aux pays du Sahel pendant la campagne, lesquels étaient en général mal préparés et incapables de lancer en temps voulu des opérations de lutte efficaces pour limiter les dégâts dans les cultures et les pâturages.

- i) L'efficacité des opérations, notamment la lutte aérienne menée pendant l'automne et l'hiver de 2004 dans l'Afrique du Nord-Ouest par l'Algérie et le Maroc, ainsi que les mauvaises conditions de reproduction du criquet pèlerin dans l'Afrique du Nord-Ouest, dues aux températures inhabituellement basses, ont entraîné un recul rapide de la recrudescence au début de 2005. Grâce à ce succès, les pays du Sahel n'ont pas connu d'autres invasions en 2005, ce qui montre que les invasions acridiennes peuvent être enrayerées au moyen de techniques actuellement disponibles.
- j) Les pays du Sahel, selon leur état d'alerte et la disponibilité des ressources, ont contribué à la campagne de lutte du mieux qu'ils ont pu. Dans tous les pays concernés, le personnel, travaillant souvent dans des conditions pénibles, a déployé d'énormes efforts pour limiter l'impact de l'invasion acridienne.
- k) L'efficacité des opérations de lutte n'a pas été la même partout, au point que les coûts de la lutte se sont échelonnés de 13 dollars EU à 200 dollars EU par hectare selon les pays.
- l) Pendant la campagne antiacridienne, plus de 13 millions de litres de pesticides ont été pulvérisés sur une superficie estimée à 12,9 millions d'hectares. Plus de 6,3 millions de litres de pesticides n'avaient pas été utilisés à la fin de la campagne. Cela est sans doute dû en partie au fait que, contre l'avis du personnel technique, des quantités supplémentaires de pesticides ont été acquises vers la fin de la campagne. Ces stocks de pesticides pourraient poser un problème d'élimination dans un proche avenir. Il aurait pu être évité s'il y avait eu une meilleure coordination et si les arrangements contractuels concernant la fourniture rapide de pesticides avaient été en place.
- m) Les donateurs ont contribué généreusement aux coûts de la campagne. Cela étant, une partie non négligeable des ressources financières n'a pas été consommée. En effet, les contributions les plus importantes des donateurs ont été versées tardivement et la campagne s'est achevée plus tôt que prévu. Ces fonds non utilisés pourraient contribuer à renforcer les unités nationales de lutte contre le criquet dans les pays de la ligne de front du Sahel.
- n) Les coûts des opérations de lutte se sont élevés au minimum à 280 millions de dollars EU. Ces coûts ont été supportés en grande partie par les pays concernés, notamment l'Algérie, le Maroc et la Jamahiriya arabe libyenne. Les bailleurs de fond « traditionnels » ont versé plus de 80 millions de dollars EU. Les donateurs traditionnels et non traditionnels ont également fourni une aide considérable aux pays touchés, à titre bilatéral. En outre, plus de 90 millions de dollars EU ont financé l'aide alimentaire ainsi que le redressement des communautés touchées par la recrudescence acridienne. Au total, les coûts de la campagne peuvent donc être estimés à environ 400 millions de dollars EU.

(2) *PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA CAMPAGNE DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN 2003-05*

3. Les pays touchés sont responsables au premier chef de l'organisation de la campagne de lutte. Ils s'adressent à la communauté internationale des donateurs et à la FAO pour obtenir un soutien lorsqu'ils n'ont pas les moyens requis pour entreprendre les mesures de surveillance et de lutte nécessaires. La FAO et les donateurs s'efforcent de répondre à leurs demandes de manière planifiée et prioritaire. À cet égard, la FAO tient compte des directives générales des organes directeurs et de l'avis du Comité de lutte contre le criquet pèlerin, ainsi que des Commissions régionales de lutte antiacridienne.

4. À l'issue de l'examen de différentes activités entreprises dans le cadre de la planification et de la mise en œuvre de la campagne de lutte antiacridienne 2003-05,

**Il est recommandé:**

1. à la FAO de définir en termes clairs les différentes catégories d'urgences et d'établir des critères pour décider quelles sont celles qui pourraient utiliser le processus d'appel consolidé dont les directives ont été publiées par le Bureau pour la coordination des affaires humanitaires. Lorsqu'une urgence n'est pas considérée comme complexe, l'Organisation doit également édicter les règles spécifiques qui s'appliqueront et les faire connaître à tous ceux qui sont concernés;
2. de faire en sorte que dans les campagnes futures, dans les pays concernés, par le biais des comités appropriés, un échange d'informations efficace puisse avoir lieu entre les diverses parties prenantes engagées, afin d'éviter le chevauchement des efforts et les coûts inutilement élevés;
3. à la FAO de lancer des discussions avec les donateurs pour qu'un format commun soit adopté pour les accords de financement et les documents de projets connexes. Ces formats doivent être aussi simples et conviviaux que possible, mais suffisamment détaillés pour que les parties intéressées comprennent bien la nature des enjeux;
4. à la FAO de lancer des discussions avec les donateurs afin d'étudier la possibilité de n'avoir qu'un, voire deux, projets multidonateurs, et que ces projets soient considérés comme régionaux du point de vue de la couverture géographique, pour faciliter le traitement d'un ravageur qui ne connaît pas de frontières nationales. Une attention accrue doit être accordée pendant les négociations à la manière dont la visibilité des donateurs, les préférences, ainsi que les exigences applicables en matière de réglementations et de politiques, doivent être prises en compte dans les arrangements multidonateurs qui sont conclus;
5. à la FAO de transformer les besoins relativement spéciaux en systèmes et méthodes propres à la lutte antiacridienne et aux opérations d'urgence analogues dans lesquelles la FAO est engagée, ce qui avait déjà été recommandé par le groupe technique du Comité de lutte contre le criquet pèlerin au début de mai 2005 lors de son atelier sur la planification des mesures prévisionnelles concernant la lutte antiacridienne;
6. à la Division de la production végétale et de la protection des plantes de planifier et d'établir une liste argumentée de candidats qualifiés, expérimentés et fiables pour occuper des postes d'experts dans le domaine de la lutte antiacridienne, et d'essayer de faire en sorte que leurs conditions soient connues et acceptables par la FAO;
7. à la FAO de déléguer des pouvoirs, au plus bas niveau possible, pour les activités opérationnelles, pour toute la durée de la campagne antiacridienne;
8. d'octroyer à un futur Centre d'intervention antiacridienne d'urgence une direction unique et unifiée et une délégation de pouvoirs élargie et de le reconnaître comme une entité opérationnelle, disposant de son propre code comptable, et non pas de celui du Bureau des opérations spéciales de secours (OSRO), de faciliter l'identification d'ouvertures de crédits du budget ordinaire et de crédits extrabudgétaires, mis à sa disposition par l'Organisation;
9. à la FAO de s'efforcer de présenter aux bailleurs de fonds, et dès le lancement des appels, une stratégie claire, intégrée au continuum secours/remise en état/développement, et axée non seulement sur les problèmes immédiats liés à l'élimination des criquets pèlerins, mais aussi sur des problèmes connexes touchant à des aspects humanitaires et à la protection des moyens d'existence des populations.

5. Conformément aux recommandations ci-dessus, la FAO devra prendre des mesures appropriées afin d'être bien préparée à répondre aux futures urgences acridiennes. Les unités administratives et techniques de l'Organisation, en consultation avec les parties prenantes concernées, devront établir les propositions nécessaires.

## (3) ANALYSE DE LA CAMPAGNE DE LUTTE

*Impact sur la sécurité alimentaire et les moyens d'existence des communautés concernées*

6. Officiellement, l'impact des invasions du criquet pèlerin est considéré comme très limité par les autorités nationales de presque tous les pays concernés. Cependant, les données collectées par l'équipe d'évaluation indiquent que ces invasions ont eu une incidence très importante sur la sécurité alimentaire et les moyens d'existence des communautés concernées. Les campagnes de lutte ont visé essentiellement à protéger les régions à fort potentiel de production. Par conséquent, les régions dont le potentiel agricole est faible ont beaucoup souffert. En effet, les dégâts causés aux cultures ont entraîné i) des pénuries alimentaires relativement graves, ii) des fluctuations de prix brutales, iii) une disponibilité insuffisante des zones de pâturage, iv) la vente d'animaux à des prix très bas, afin de répondre aux besoins de subsistance des ménages et d'acheter des aliments pour le reste des animaux, v) une transhumance plus précoce des troupeaux (les éleveurs nomades migrent vers des herbages de meilleure qualité), vi) des conflits graves entre les éleveurs nomades en transhumance et les agriculteurs locaux concernant l'accès aux ressources, et des pressions accrues des animaux sur les zones de transhumance, et vii) une importante migration vers les zones urbaines.

7. Sur la base des informations collectées au cours des visites aux pays concernés, l'équipe d'évaluation a conclu que le nombre de personnes du Sahel ayant souffert à des degrés divers des invasions acridiennes peut être estimé à plus de huit millions, réparties de la manière suivante (Tableau 1).

**Tableau 1. Nombre de personnes concernées à des degrés divers par les invasions acridiennes**

Burkina Faso	500 000
Mali	1 000 000
Mauritanie	1 300 000
Niger	3 000 000
Sénégal	1 580 000
Tchad	1 000 000
<b>Total</b>	<b>8 380 000</b>

8. Les invasions acridiennes ont rendu la sécurité à long terme des populations locales encore plus incertaine car elles ont aggravé la pauvreté et la vulnérabilité des ménages vivant déjà dans des conditions très précaires, dans des régions où l'insécurité alimentaire est presque structurelle. Les invasions acridiennes ont amplifié l'impact sur les cultures de la distribution réduite et irrégulière des précipitations en 2004. Déjà touchées, mais de manière limitée, par les conditions climatiques, les cultures ont été entièrement détruites, ou presque, par le passage du criquet pèlerin. Pour réagir à cette situation et, dans certains cas, par peur que leurs animaux soient empoisonnés par les pesticides, les éleveurs nomades ont adopté la solution de la transhumance précoce.

9. En ce qui concerne l'incidence de l'invasion acridienne sur les marchés, il doit être noté que la pénurie de céréales a eu d'importantes répercussions sur les niveaux de prix, provoquant notamment une forte hausse des prix, qui a rendu ces produits inaccessibles à la grande majorité des ménages. Le mouvement inverse s'est produit pour le bétail. Le prix de l'agneau, qui oscillait entre 60 et 80 dollars EU en 2003, n'a jamais dépassé un prix moyen de 30 dollars EU. La chute brutale des prix des animaux sur le marché a entraîné une forte réduction de la valeur des troupeaux et du pouvoir d'achat des producteurs. La famine qui a sévi dans la zone pastorale du Niger en 2005 est l'un des exemples les plus spectaculaires du lien entre la chute des prix du bétail, son influence sur les revenus et la disponibilité alimentaire au niveau des ménages.

10. Complétant les travaux de l'équipe d'évaluation, une enquête a été conduite au Burkina Faso, au Mali et en Mauritanie en février/mars 2006 pour déterminer l'impact de l'invasion acridienne sur la sécurité alimentaire et les moyens d'existence des populations rurales. Les enquêteurs ont sélectionné trois zones au Burkina Faso et au Mali, quatre en Mauritanie, ainsi que trente villages dans chaque pays. Les conclusions tirées sont les suivantes.

11. Les pertes causées par l'invasion acridienne en 2004 ont été évaluées à 80 pour cent de la production céréalière escomptée en 2004 dans les zones étudiées du Burkina Faso, à 90 pour cent dans celles du Mali, et à 90-100 pour cent dans celles de la Mauritanie. En ce qui concerne les cultures de légumineuses de base comme le pois à vache et l'arachide, les pertes s'élèvent à près de 85-90 pour cent de la production escomptée en 2004 dans les zones touchées des trois pays. Un tiers des pâturages ont également été perdus dans ces mêmes zones, au Mali et au Burkina Faso. Les pertes les plus importantes ont été observées en Mauritanie, où elles ont atteint 85 pour cent de la production de plantes fourragères. La majorité des ménages ont été contraints de réduire leur consommation alimentaire, et le nombre de repas quotidiens et le volume de nourriture ont diminué.

12. En 2004, les zones étudiées au Burkina Faso ont reçu une aide extérieure, notamment sous une forme alimentaire. Au Burkina Faso, dans 90 pour cent des cas, chaque ménage a reçu 140 kg de denrées alimentaires, ce qui représente 8 pour cent de son déficit alimentaire. Au Mali, 75 pour cent des ménages ont reçu en moyenne 300 kg de céréales, soit 15 pour cent de leur déficit alimentaire. En Mauritanie, 65 pour cent des ménages ont reçu en moyenne 130 kg de céréales, soit 10 pour cent de leur déficit. Bien que la saison agricole 2005 ait été relativement satisfaisante, la consommation alimentaire des ménages est restée très éloignée des niveaux existant avant l'invasion acridienne. En 2005, la consommation de céréales et de légumes vivriers a été de 10 pour cent inférieure au niveau de 2003 au Burkina Faso et en Mauritanie. La consommation moyenne de céréales a même continué à diminuer en 2005 dans les zones concernées du Mali, reculant d'environ 20 pour cent par rapport à celui du niveau de 2003. La persistance de la famine en 2005 a touché 30 pour cent des ménages au Mali et 40 pour cent au Burkina Faso, tandis que l'aide alimentaire extérieure n'était progressivement plus fournie aux villages, parce que la crise était considérée comme terminée.

13. En 2004, les dépenses moyennes des ménages pour l'achat de denrées alimentaires ont dû être multipliées par trois ou quatre selon la zone étudiée. Pour faire face à cette augmentation, les chefs de famille ont dû réduire leurs dépenses non alimentaires, notamment les vêtements, les dépenses sociales, les voyages, et parfois la santé et l'école. Parallèlement, ils se sont efforcés de trouver des compléments de revenus en migrant dans les zones urbaines pour trouver un emploi ou en développant des activités non agricoles. Ces stratégies se sont avérées insuffisantes pour couvrir le déficit alimentaire, et les éleveurs ont dû vendre une partie de leur capital, notamment leur bétail. Les femmes ont vendu leurs biens personnels, en particulier leurs bijoux; elles se sont endettées auprès d'associations de femmes, elles ont participé à des activités non agricoles et ont été contraintes de se procurer des produits alimentaires naturels pour nourrir leur famille (Burkina Faso). Pour parer au déficit alimentaire, de nombreux chefs de famille ont dû s'endetter. La Mauritanie est la plus touchée, avec 60 pour cent de ménages endettés, suivie par le Mali (45 pour cent) et le Burkina Faso (33 pour cent).

14. Les effets à long terme de l'invasion acridienne ont été identiques dans les différentes zones étudiées: départ des jeunes, accroissement de la pauvreté des ménages, réduction de la main-d'œuvre agricole et augmentation de l'insécurité alimentaire. L'importance relative des différents types d'impact varie selon les pays et les zones étudiés. Le départ des jeunes est perçu dans toutes les communautés villageoises comme l'impact le plus important de la crise de 2004.

15. En général, au début de 2006, moins de 10 pour cent des ménages avaient reconstitué leur cheptel. Plus de 50 pour cent des ménages au Burkina Faso, 30 pour cent au Mali et 40 pour cent en Mauritanie n'avaient pas été en mesure de rembourser les dettes contractées en 2004. De 10 à 20 pour cent des ménages ont été à ce jour capables de reconstituer leurs réserves de céréales. La sécurité offerte par le bétail dans le cas d'un problème grave s'est amoindrie, laissant les ménages encore plus vulnérables aux crises futures.

16. Les conséquences de la crise étant encore visibles en 2006, seule une aide durable peut ralentir la dégradation de la situation socioéconomique de nombreux ménages. Cependant, comme l'a remarqué l'équipe d'évaluation, compte tenu de la maigre attention accordée aux aspects socioéconomique de l'impact de la campagne de lutte contre le criquet pèlerin, l'aide apportée jusqu'ici n'a pas toujours été ciblée d'une manière adéquate et satisfaisante.

17. Au vu de ce qui précède,

**La mission d'évaluation a recommandé que:**

10. les pays touchés adoptent des stratégies de nature à garantir que les opérations de lutte antiacridienne se déroulent à la fois dans les zones à fort potentiel de production et dans celles à faible potentiel de production, où l'agriculture est généralement pratiquée par des agriculteurs aux ressources très limitées.

***Avantages économiques et coûts***

18. Le coût total de la campagne de lutte 2003-2005 contre le criquet pèlerin, y compris l'aide alimentaire et les projets de réhabilitation, s'est élevé à près de 400 millions de dollars. Aucun des pays concernés n'a procédé à une collecte systématique des données concernant les cultures et les pâturages préservés par les opérations de lutte. La campagne a réussi à protéger les moyens d'existence des certaines communautés concernées: dans certains cas, l'analyse comparée du coût et des avantages montrent un rapport de 1 à 1,5. L'équipe d'évaluation n'a pas eu les moyens de réaliser une étude macroéconomique approfondie de la campagne. Elle a néanmoins essayé d'en évaluer l'impact socioéconomique au niveau de la communauté.

19. Aux fins du calcul du rapport coûts-avantages des futures campagnes de lutte antiacridienne,

**La mission recommande que:**

11. les pays concernés mettent sur pied des mécanismes permettant d'estimer dans leur ensemble les avantages de la campagne de lutte antiacridienne (valeur de la production sauvée et avantages additionnels);
12. les structures nationales compétentes soient associées à la collecte des données requises et à l'établissement des estimations relatives aux avantages de la campagne de lutte antiacridienne (services des statistiques agricoles, etc.).



***Impact sur la santé humaine et animale et l'environnement***

20. Pendant la campagne 2003-2005, comme dans les campagnes antiacridiennes précédentes, les traitements chimiques ont été le moyen le plus utilisé, sinon le seul, pour lutter contre les invasions de criquet pèlerin. Par rapport aux campagnes précédentes, cette campagne a mis l'accent sur la santé humaine et animale et sur les questions d'environnement. Toutefois, les conséquences négatives des pesticides utilisés n'ont pas été toujours faciles à déterminer. Il existe des écarts entre les chiffres officiels et les informations collectées dans les zones traitées, mais en l'absence de suivi régulier et actualisé de ces impacts, il n'a pas été possible d'obtenir des données fiables.

21. Les unités de lutte antiacridienne des pays du Maghreb et en Mauritanie ont généralement été en mesure d'assurer la protection et la surveillance médicales des spécialistes engagés dans la lutte contre le criquet pèlerin. Dans les pays du Sahel, les membres du personnel des services de protection des végétaux ayant participé aux opérations de lutte antiacridienne n'ont, pour la plupart, pas subi de tests d'évaluation du taux de cholinestérase avant le début de la campagne, mais ces tests ont généralement été effectués après. Cependant, sans la disponibilité d'une référence de prétraitement, il devient aléatoire de déterminer les effets éventuels d'une contamination due à des pesticides sur le niveau de cholinestérase.

22. Pour réduire les risques qui pèsent sur la sécurité et le bien-être des populations et garantir la protection de l'environnement,

**La mission d'évaluation recommande que, dans les pays concernés:**

13. les capacités des professionnels de l'environnement et de la santé soient renforcées par le biais de formations axées sur la compréhension et l'application des normes de qualité, des procédures et réglementations relatives à l'environnement et des mesures de précaution, de réduction et d'atténuation et que les professionnels de l'environnement et de la santé disposent des moyens logistiques et financiers nécessaires pour procéder à des tests de qualité et à des inspections sur le terrain;
14. les agents chargés de l'utilisation des pesticides soient formés et sensibilisés, afin de bien comprendre et d'appliquer les règles et réglementations relatives à l'utilisation des pesticides.
15. le personnel spécialisé participant aux opérations de lutte chimique contre les acridiens fasse l'objet d'une surveillance médicale et soit notamment muni d'équipements de protection adaptés;
16. il soit mis fin, pour des raisons de sécurité, à la participation des brigades villageoises et phytosanitaires aux opérations de lutte chimique contre les criquets, mais que, dans le même temps, leurs capacités de surveillance des criquets soient renforcées.

23. Seuls 30 à 80 pour cent des conteneurs de pesticides vides ont été collectés, selon les informations reçues des pays du Sahel. Dans les pays où les brigades de village ont participé activement aux opérations de lutte antiacridienne, des conteneurs en plastique d'un à cinq litres ont été fournis pour faciliter la manipulation des pesticides. Ces conteneurs sont fréquemment utilisés pour un usage domestique et ont été de ce fait une source importante de contamination.

**Il est recommandé:**

17. à toutes les parties concernées, d'éviter de commander et de distribuer des pesticides en emballages de capacité inférieure à 50 litres, et de ne procéder à l'achat de pesticides qu'en emballages métalliques de grande capacité, 100-200 litres.
18. L'introduction de presse-fûts dans tous les pays touchés par le Criquet pèlerin, afin de détruire les contenants métalliques. La promotion, par les unités nationales de lutte antiacridienne, du recyclage des contenants en fonderie après compression.
19. De conclure un accord, en collaboration avec la FAO et les pays de la CLCPRO, avec les fabricants de pesticides, pour la récupération de leurs contenants.

***Aspects organisationnels et institutionnels***

24. Tous les partenaires ont, directement ou indirectement, appuyé la stratégie globale de lutte antiacridienne pendant la campagne. Cette stratégie a consisté à détecter rapidement les différentes populations de criquet pèlerin et à les éliminer au moyen de produits chimiques. Dans les pays du Sahel, en raison de moyens inappropriés, les opérations de lutte n'ont pu, en général, être conduites que sur des zones de production agricole déjà envahies. En Algérie et au Maroc, ces opérations ont visé à éliminer les criquets avant qu'ils n'atteignent ces zones.

25. Le type de personnel engagé dans les opérations de lutte était très différent selon les pays. Dans certains pays, le personnel n'était composé que de spécialistes parfaitement formés, dans d'autres, il s'agissait de personnes venant d'horizons divers et possédant peu ou pas d'expérience. Les pays concernés sont responsables de la planification et de l'exécution des opérations de lutte antiacridienne. Pour mener à bien ces responsabilités, les pays de la ligne de front (Tchad, Mali, Mauritanie et Niger) doivent mettre en place des unités de lutte antiacridienne et leur fournir des ressources adéquates. La coordination des diverses activités au niveau national a considérablement varié. Parfois dénuée de dispositifs spécifiques, elle pouvait s'appuyer par ailleurs sur des comités divers intervenant aux niveaux politique et technique.

26. La FAO a les responsabilités suivantes en ce qui concerne les prévisions et les opérations de lutte antiacridiennes: i) créer un forum de discussion pour le développement des plans, stratégies et politiques appropriés; ii) assurer la coordination des connaissances et des informations liées à la distribution et à l'abondance des criquets pèlerins, ce qui inclut la surveillance quotidienne du criquet et des conditions environnementales à l'échelon mondial, et la publication de bulletins périodiques, d'alertes précoces et de prévisions sur les périodes de reproduction et de migration, ainsi que leur emplacement et leur ampleur; iii) renforcer les unités nationales de lutte antiacridienne et la promotion de la collaboration au niveau régional; iv) déclarer les urgences acridiennes, organiser l'aide internationale et fournir des avis techniques à l'appui des activités de lutte.

27. Cependant, la capacité de la FAO d'assumer ces responsabilités avec efficacité est limitée. Il doit être souligné que la FAO ne coordonne pas les opérations de lutte au niveau du terrain. Cette responsabilité incombe aux pays sur lesquels la FAO n'a pas de contrôle direct. Les aspects organisationnels spécifiques liés à la gestion de la campagne 2003-2005 par la FAO ont été caractérisés par des appels aux donateurs depuis février 2004 et la remise en fonction du Centre d'intervention antiacridienne d'urgence (ECLC) en août 2004. Cependant, l'action de l'ECLC a été entravée par les procédures financières et administratives en vigueur. En effet, ce centre n'avait pas reçu de délégation de pouvoirs spéciale pour gérer les urgences acridiennes, comme lors de la campagne 1986-1989. Les ressources des donateurs sont devenues principalement disponibles pendant les mois de septembre à décembre 2004, lorsque les invasions acridiennes avaient déjà eu lieu à une très large échelle.

28. *Un certain nombre d'observations sur les sujets précédemment évoqués ont été envoyés par les donateurs qui ont répondu à un questionnaire. En ce qui concerne la mise en œuvre des opérations de lutte contre le criquet pèlerin, 62 pour cent des donateurs considèrent que l'engagement de la FAO devrait être limité principalement aux activités d'information et de coordination. Un seul donateur a jugé que la FAO devait participer à l'exécution des projets et 31 pour cent étaient en faveur d'un engagement dans les deux types d'activités<sup>1</sup>. L'équipe d'évaluation estime que la FAO continue d'être le choix logique en ce qui concerne la mise en œuvre des campagnes multilatérales de lutte contre le criquet pèlerin. Cependant, l'Organisation devrait s'y employer d'une manière beaucoup plus efficace et autoriser le personnel responsable des diverses activités de projet de prendre des décisions et d'assumer leurs responsabilités dans les meilleurs délais.*

29. Du point de vue technique et organisationnel, la campagne a été pénalisée par l'absence de plans d'action prévisionnels aux niveaux national, régional et international. La collecte et la transmission de données entre les pays, la commission régionale et le Siège de la FAO ont été relativement bien gérées. La campagne a également été pénalisée par le manque d'engagement actif de toutes les parties compétentes, notamment les donateurs et les parties concernées, en matière de surveillance et de lutte antiacridienne. Les liens entre les phases de rémission, de pré-urgence et d'urgence doivent être mieux compris par toutes les parties prenantes pour qu'elles puissent réagir et agir d'une manière rapide et efficace.

#### ***Adéquation et qualité des moyens techniques***

30. L'un des obstacles les plus importants rencontrés lors de la campagne de lutte antiacridienne a été la disponibilité insuffisante de ressources humaines qualifiées dans la plupart des pays concernés, notamment les pays du Sahel. Dans une situation de crise, le personnel des structures de lutte de ces pays est renforcé par des personnes de divers départements, lesquelles n'ont pas généralement les connaissances suffisantes pour prendre en charge efficacement les activités de surveillance et de lutte.

31. En ce qui concerne les pesticides, la plupart des produits utilisés pendant la campagne de lutte contre le criquet pèlerin figurent dans la liste des produits recommandés par le Groupe consultatif sur les pesticides de la FAO. Dans un petit nombre de cas, d'autres produits ont été utilisés. Les spécialistes conviennent qu'en cas d'invasion, le meilleur moyen de revenir aussi rapidement que possible à la phase de rémission est encore d'utiliser des pesticides traditionnels, qui déclenchent un effet de choc brutal. D'autres moyens de lutte comme les champignons entomopathogènes et les phéromones sont très séduisants du point de vue écologique, mais ils ne permettent pas d'éliminer rapidement les criquets. D'autres essais sont nécessaires pour savoir comment ils peuvent être utilisés le plus efficacement possible. La gestion des stocks de pesticides est devenue une préoccupation importante pour les autorités chargées de la lutte antiacridienne, qui s'efforcent, par diverses mesures, de garantir un stockage adéquat en s'appuyant sur les moyens disponibles, en attendant la construction de bâtiments appropriés.

32. L'efficacité et l'efficience des opérations de lutte effectuées dans les divers pays sont dans une large mesure exprimées par les coûts des opérations de lutte par hectare. Les données collectées dans huit pays montrent que ces coûts s'échelonnent de 13,14 dollars EU à 200 dollars EU par hectare. Ces coûts dépendent en grande partie de l'efficacité de la planification de la campagne et de la fourniture rapide des différents entrants de la campagne. Elles montrent également que le potentiel d'amélioration est considérable dans un certain nombre de pays.

33. Compte tenu de la large marge de variation des coûts des opérations de lutte antiacridienne entre les pays touchés durant la campagne 2003-2005,

---

<sup>1</sup> Les observations formulées par les pays touchés et les donateurs, par le biais de deux questionnaires distincts, ont été incluses dans le rapport. Pour plus de clarté, elles apparaissent en italiques.

**Il est recommandé:**

20. de mettre en œuvre une étude conjointe entre la FAO et les pays concernés, pour identifier les raisons des coûts élevés des opérations de lutte antiacridienne dans certains pays touchés, de façon à en tirer les éléments de recommandations pour une meilleure efficacité de la lutte antiacridienne.

***Appréciation globale de l'effet et de l'impact de la campagne de lutte***

34. Les impressions qui suivent ont été notamment obtenues par l'équipe d'évaluation pendant les visites de pays. Les donateurs, ainsi que les pays et les populations concernés, sont unanimement d'accord sur l'importance des effets potentiellement dévastateurs et des répercussions négatives des invasions acridiennes, sans oublier celles de la sécheresse, sur les activités productives et la sécurité alimentaire des ménages. Ils partagent également la conclusion que les coûts des opérations de lutte auraient été moindres et l'impact de l'invasion plus limitée si elles avaient été lancées dans les meilleurs délais afin de prévenir les principales invasions.

***Populations concernées***

35. Du point de vue des populations locales, le résultat de la campagne est somme toute mitigé: elles admettent que les opérations de lutte ont eu un impact incontestable, mais elles déplorent leur démarrage tardif, qui a eu de lourdes conséquences en ce qui concerne l'exposition prolongée aux dégâts causés par les acridiens. Certains ont perdu en deux heures une partie considérable de leur capital. Face aux pertes considérables de cultures et d'autres biens, les populations locales étaient généralement convaincues que si la catastrophe était inévitable, elle aurait pu être beaucoup moins importante si l'aide était parvenue au bon moment. Ces groupes et communautés, dont les appels n'ont pas été entendus, ont eu l'impression d'avoir été abandonnés par les autorités.

***Pays concernés***

36. Selon la plus grande partie des pays concernés, les pertes agricoles subies en 2003-2005 auraient pu être moindres. L'importance des dégâts causés était liée à un certain nombre de facteurs, notamment la pénurie de ressources. Il est évident que l'invasion acridienne a été sous-estimée par les ministères techniques, et les pays ont été surpris de l'évolution rapide des événements. Par ailleurs, à cause du manque de préparation, les pays ont dépendu largement de l'aide fournie par la communauté internationale des donateurs, et sur ce point, les pays concernés ont été mécontents de la lenteur de l'aide fournie.

***Donateurs***

37. Du point de vue des donateurs, malgré le retard observé dans la fourniture de l'aide, les objectifs de la lutte ont été globalement atteints, et la campagne a été un succès, sachant que les opérations de lutte ont contribué à une réduction des populations acridiennes et limité les pertes causées aux cultures et aux pâturages. Les donateurs reconnaissent cependant que, dans certaines zones, les communautés rurales ont été lourdement touchées, et admettent qu'il était nécessaire de fournir une aide en matière de réhabilitation. Les donateurs conviennent avec les pays concernés que le soutien apporté à la campagne de lutte a été tardif, mais ils ont des avis divergents sur les motifs du retard. Pour certains, le retard est imputable aux lourdeurs bureaucratiques et à la longueur des procédures administratives des organismes donateurs. Pour d'autres, il s'explique par les faiblesses de l'organisation chargée de cette tâche.

(4) *LUTTE DURABLE CONTRE LE CRIQUET PELERIN*

38. L'équipe d'évaluation a conclu que, dans l'avenir, la fréquence et l'impact des invasions acridiennes pouvaient être considérablement réduits, à condition que des mesures soient prises conformément aux recommandations générales qui suivent et qui sont développées dans le présent rapport. Il a été proposé de classer ces recommandations par ordre de priorité. Toutefois, l'équipe d'évaluation estime que, pour parvenir à des améliorations durables en matière de lutte antiacridienne, il conviendrait au contraire de les envisager comme un ensemble et de faire en sorte que toutes les parties prenantes concernées leur accorde l'attention voulue et prennent les mesures qui s'imposent.

39. Contrairement à la situation actuelle, lutter efficacement contre le criquet pèlerin exige de la part des groupes concernés d'être davantage sensibilisés, plus efficaces et engagés conjointement dans les activités à mener à bien. Il s'agit en l'occurrence de la FAO, du Comité de lutte contre le criquet pèlerin, des Commissions régionales, des pays concernés et des donateurs. Le passage progressif d'une situation de rémission à une phase de pré-urgence, puis à une phase d'urgence à grande échelle, ainsi que les liens qui les unissent, doivent être mieux compris par les parties prenantes afin qu'elles puissent prendre des mesures rapides et efficaces. Ces différents stades sont trop souvent considérés comme des événements indépendants. Il est donc essentiel d'accroître la sensibilisation aux faits susmentionnés et de mettre en place les dispositifs institutionnels qui conviennent pour les traiter si l'on veut appliquer les recommandations présentées dans le présent rapport.

40. Sachant que la présente évaluation n'a étudié qu'une des trois principales régions touchées par l'invasion acridienne, l'équipe d'évaluation considère que, outre l'application des recommandations présentées dans le présent rapport, il faudrait étudier la manière dont elles pourraient avoir une résonance sur les activités de surveillance et de lutte dans les deux autres régions. La FAO devrait jouer un rôle de pilote en la matière, en collaboration avec les parties prenantes compétentes.

*Stratégie de lutte préventive au niveau du pays*

41. La région occidentale, qui couvre l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique du Nord-Ouest, contient de vastes zones de reproduction saisonnière qui peuvent être à l'origine, comme le montrent les événements de 2003-2005, de recrudescences et d'invasions de grande ampleur lorsque les conditions écologiques deviennent favorables. Les zones de reproduction saisonnière du Sahel sont principalement situées dans les pays de la ligne de front (Tchad, Mali, Mauritanie et Niger). Une surveillance et un suivi réguliers de ces zones de reproduction permettraient de contrôler les populations de criquet pèlerin à un stade initial, avant qu'elles envahissent des zones plus vastes et deviennent difficiles à maîtriser. Jusqu'ici, seule la Mauritanie a créé le cadre institutionnel nécessaire à la mise en œuvre d'une stratégie de lutte préventive.

**21. Il est recommandé que:**

- a) une stratégie de lutte antiacridienne préventive et efficace soit mise en place dans tous les pays de la région occidentale où les zones de reproduction saisonnière existent, afin de réduire le risque de recrudescences et de résurgences futures. Grâce à la détection précoce d'une situation de pré-urgence, une telle stratégie permettrait de réduire les dégâts causés aux cultures et aux pâturages et de limiter considérablement l'ampleur et les coûts de la lutte, car elle ne s'appuierait que sur des opérations de lutte limitées, sûres et soignées de l'environnement.
- b) une structure de lutte antiacridienne nationale, opérationnelle et autonome, habilitée à prendre des décisions administratives et techniques concernant les opérations de lutte antiacridienne, soit créée dans chacun des pays de la ligne de front. Les gouvernements concernés doivent accorder un soutien institutionnel, matériel et financier efficace à cette structure. Celle-ci doit être en mesure de tirer un parti maximal des ressources techniques, financières et matérielles reçues pendant la recrudescence de 2003-2005.
- c) un budget national adéquat soit alloué au fonctionnement de la structure nationale de lutte antiacridienne afin d'assurer la durabilité de la stratégie de lutte préventive.
- d) le programme EMPRES exécuté dans la région occidentale soit appuyé efficacement par les pays membres de la CLCPRO et par les donateurs.
- e) les pays du Sahel exposés à l'invasion acridienne conservent une capacité de lutte contre le criquet pèlerin à l'intérieur des services de protection des végétaux et fassent en sorte que les enseignements tirés pendant la campagne 2003-2005 soient analysés, diffusés et relayés par des moyens appropriés tels que la formation.
- f) les capacités humaines en matière d'acridologie soient renforcées afin que les spécialistes actuels du criquet pèlerin puissent être opportunément remplacés, car nombre d'entre eux prendront leur retraite dans les dix ou quinze prochaines années.

42. Les exigences concernant le renforcement des unités nationales de lutte contre le criquet pèlerin dans chacun des pays de la ligne de front ont été précisées récemment à l'occasion de la première réunion du Comité directeur du Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux (EMPRES) pour la région occidentale, qui s'est tenue à Alger du 4 au 6 mars 2006<sup>2</sup>. Par exemple, le nombre minimal d'équipes de lutte et de surveillance a été estimé à six pour le Mali, à dix pour la Mauritanie, à cinq pour le Niger et à quatre pour le Tchad.

43. Le coût total de la mise en œuvre et du fonctionnement des unités nationales de lutte antiacridienne dans chacun des quatre pays, durant la période 2006-09, a été estimé à 21,9 millions de dollars EU. Sur la base de ces estimations, il est clair qu'une prime d'assurance moyenne de 5 millions de dollars EU par an permettrait soit d'empêcher qu'une nouvelle recrudescence acridienne se produise, soit d'éviter l'ampleur d'une recrudescence analogue à celle de 2003-2005.

---

<sup>2</sup> Programme EMPRES en Région Occidentale. Rapport de la Première Réunion du Comité de Pilotage. Alger, Algérie, 4-6 mars 2006. FAO, mars 2006.

***Renforcement de la Commission de Lutte contre le Criquet Pèlerin dans la Région Occidentale (CLCPRO)***

44. La CLCPRO est responsable, notamment, du renforcement des unités nationales de lutte contre le criquet pèlerin, s'appuyant sur ses propres programmes et en collaboration avec le programme EMPRES de la région occidentale. Cependant, le rôle et les responsabilités limités de la CLCPRO dans la région occidentale concernant les opérations de lutte antiacridienne, comparés aux activités passés de l'« Organisation Commune de Lutte Antiacridienne et de Lutte Antiaviaire » (OCLALAV), font que cette commission souffre d'un manque de visibilité et de reconnaissance de la part des pays membres et de leurs unités de lutte respectives.

45. Afin de permettre à la CLCPRO d'accomplir ses missions et d'assumer ses responsabilités d'une manière plus efficace et efficiente,

**22. Il est recommandé que:**

- a) le rôle et les responsabilités du Secrétariat de la CLCPRO soient revus et que les ressources adéquates lui soient fournies afin qu'il puisse assumer efficacement ses responsabilités à moyen et long terme. Le Secrétariat doit être le principal contact avec les pays de la région pendant les phases de rémission et d'urgences.
- b) en cas de nouvelle urgence, les pays membres, les donateurs et la FAO délèguent de nouvelles responsabilités opérationnelles et financières au Secrétariat de la CLCPRO.
- c) afin de renforcer la CLCPRO et de faire en sorte que ses activités soient exécutées plus efficacement, les différents éléments du programme EMPRES de la région occidentale entrent dans le champ de compétence du Secrétariat, tout comme le programme de la Région centrale avait été incorporé dans la structure de la Commission de la Région centrale.

46. La FAO doit donc, dans les plus brefs délais, élaborer les plans qui permettront de mettre en œuvre cette recommandation, notamment en ce qui concerne la manière dont le Secrétariat de la CLCPRO doit être renforcé pendant une phase d'urgence, afin que cette commission puisse assumer de telles responsabilités supplémentaires avec efficacité.

***Responsabilités de la FAO***

47. Le criquet pèlerin est une menace pour la production agricole dans les pays africains du nord de l'équateur, du Proche-Orient et de l'Asie du Sud-Ouest. Compte tenu du mandat qui est le sien depuis cinq décennies en ce qui concerne les activités de lutte et de surveillance du criquet pèlerin, il est clair que la FAO doit fournir à ces pays les services qui leur permettront d'enrayer les recrudescences acridiennes et de lutter efficacement contre les résurgences.

48. Afin que la FAO continue d'assumer efficacement ses responsabilités en matière de lutte et de prévention antiacridienne,

**23. Il est recommandé que:**

- a) dans un premier temps, la capacité humaine du service d'information sur le criquet pèlerin, qui ne compte qu'un seul spécialiste, soit augmentée et que, parallèlement, une étude soit conduite sur la masse critique nécessaire au Groupe chargé du criquet pèlerin et d'autres ravageurs migratoires pour assumer l'ensemble très divers de ses activités avec efficacité;
- b) la FAO et les pays membres reconnaissent et appuient le Comité de lutte contre le criquet pèlerin (DLCC), et tirent un parti maximal du Groupe technique sur le criquet pèlerin afin d'examiner les besoins liés au développement de moyens de surveillance et de lutte antiacridienne, et de préparer des propositions appropriées;
- c) des arrangements soient conclus permettant aux représentants de la FAO, en cas de nouvelle urgence acridienne, de collaborer efficacement avec les pays et de les aider tout au long des étapes à franchir pour coordonner et mobiliser l'aide internationale nécessaires, en présentant des plans d'action précis et des propositions sur la manière de les exécuter, et en déterminant le soutien international dont ils ont besoin.

49. La FAO doit élaborer les plans nécessaires et prendre les mesures qui s'imposent pour appliquer cette recommandation. Elle doit s'engager à faire en sorte d'être capable de continuer à assumer les responsabilités qui lui ont été confiées concernant les prévisions et la lutte antiacridienne, d'une manière aussi efficace qu'efficiente. Ces mesures auront des conséquences budgétaires, mais l'équipe d'évaluation estime qu'elles sont justifiées parce qu'il s'agit d'une fonction stratégique de la FAO, qu'elle doit remplir en puisant dans ses propres ressources. En conséquence, elle aura peut-être à abandonner des activités moins essentielles.

***Soutien des donateurs à la lutte contre le criquet pèlerin***

50. Lutter efficacement contre un ravageur migrateur comme le criquet pèlerin, qui se déplace d'un pays à un autre en quelques heures ou en quelques jours, exige de faire preuve de souplesse en matière de planification et de mise en œuvre des opérations de lutte. Pour que les ressources disponibles soient utilisées efficacement, il faut qu'elles soient réservées aux opérations de lutte se déroulant dans l'ensemble des régions envahies et non aux activités exercées dans un pays particulier. L'harmonisation des procédures liées au projet, recommandée dans la déclaration du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques de 2005, sera également un élément important de la mise en œuvre des activités de lutte. Un document de travail sur d'autres mécanismes de financement des campagnes de lutte contre le criquet pèlerin a été préparé par le Secrétariat de la FAO pour la prochaine session du Comité de lutte contre le criquet pèlerin.



**24. Il est recommandé que:**

- a) en cas de nouvelle urgence, des possibilités soient explorées en vue d'établir des fonds régionaux multidonateurs à l'appui des programmes de lutte régionaux facilitant la mise en œuvre efficace des futures campagnes de lutte antiacridienne. Une attention accrue doit être accordée à la manière dont la visibilité et les préférences des donateurs peuvent être prises en compte dans un dispositif multidonateurs.
- b) la FAO et les donateurs explorent la possibilité d'élaborer un mécanisme suffisamment flexible pour réorienter et réaffecter les fonds des donateurs à la FAO avec un minimum de contraintes administratives, afin de répondre efficacement aux urgences lorsqu'elles apparaissent ou lorsque la situation évolue. Un tel instrument doit être mis en place pendant la période de négociation budgétaire afin que les documents de projet puissent faire apparaître explicitement l'importance de la flexibilité.
- c) dans le futur, en vue d'aider les populations concernées, des dispositions soient prévues dans les accords concernant les projets de lutte antiacridienne pour qu'une partie des ressources financières soit réservée à l'aide alimentaire et aux activités de réhabilitation, dans le cas où de telles activités sont nécessaires.

51. La FAO, en collaboration étroite avec les donateurs compétents, doit tirer parti de l'expérience acquise pendant cette campagne, afin d'élaborer les plans et accords nécessaires en vue d'appliquer cette recommandation. Elle doit faire en sorte, ainsi que la communauté internationale des donateurs et des pays concernés, d'être capable de continuer d'assumer ses responsabilités en ce qui concerne la prévision et la lutte antiacridienne, d'une manière efficace et efficiente.

***Mise en œuvre des campagnes d'urgence antiacridienne***

52. Traiter les recrudescences acridiennes et leurs effets dévastateurs d'une manière efficace exige la disponibilité de plans d'action prévisionnels aux plans national, régional et international. De tels plans ont, pour la plupart, manqué pendant la campagne 2003-2005. Ces plans doivent de préférence être élaborés dans le cadre des plans de gestion des risques alimentaires et engager la participation de toutes les parties prenantes. En effet, les opérations de lutte et de prévention à caractère urgent nécessitent l'engagement et le soutien constant des donateurs, des pays concernés, de la FAO, de la CLCPRO et d'autres partenaires intéressés.

53. Afin d'être bien préparé à une nouvelle recrudescence possible du criquet pèlerin,

**25. Il est recommandé que:**

- a) des plans d'action prévisionnels soient élaborés en matière de gestion du risque acridien à moyen et long terme, ce qui inclut des plans d'action pour la surveillance et la lutte acridiennes aux niveaux national, régional et international. Ces plans d'action doivent indiquer i) les principales activités (y compris celles liées à l'aide financière et au redressement des populations concernées) et leurs coûts provisoires, ii) les ressources financières disponibles, leur origine (budgets internes, ressources externes) et les activités qu'elles couvriront, iii) les besoins financiers supplémentaires. Ces plans serviront de base à la préparation des plans de travail et des budgets annuels.
- b) dans l'avenir, les appels de fonds pour les situations d'urgence reposent sur les plans d'action prévisionnels et des stratégies opérationnelles parfaitement définis, et respectent les principes et les directives adoptés par le Comité permanent interorganisations.
- c) des stratégies soient adoptées afin que les opérations de lutte contre le criquet pèlerin puissent être conduites dans les zones à fort potentiel productif, ainsi que dans celles à faible potentiel productif, où l'agriculture est généralement pratiquée par des agriculteurs disposant de ressources très limitées.

**54. En ce qui concerne les procédures opérationnelles de la FAO,****26. Deux possibilités pour les actions à mener dans l'avenir:**

- a) soit la FAO formule et met en œuvre des procédures appropriées pour faire face à de futures urgences acridiennes de façon plus efficace et plus prompte;
- b) soit il convient d'examiner la possibilité de sous-contracter l'essentiel de ses responsabilités opérationnelles.

55. Compte tenu de ses responsabilités spécifiques concernant la surveillance et la lutte antiacridienne, la FAO doit donner l'impulsion qui permettra d'élaborer les plans d'action prévisionnels en collaboration étroite avec les différentes parties prenantes. Dans ces plans, la FAO doit indiquer la manière qu'elle emploiera pour que les directives du Comité permanent interorganisations concernant les appels soient respectées lors des urgences futures. L'Organisation doit parallèlement réévaluer ses capacités d'exécution des projets de lutte d'urgence. Si elle doit continuer à participer à ces projets, la FAO doit, dans ce cas, étudier la façon et les moyens d'y parvenir plus efficacement. Elle doit par ailleurs élaborer des plans sur la manière dont ces activités peuvent être externalisées le plus rationnellement possible.

### *Arrangements institutionnels*

56. Au cours de l'évaluation, des doutes ont été exprimés quant à l'efficacité des arrangements institutionnels prévus pour la lutte contre le criquet pèlerin. Les recommandations susmentionnées se sont efforcées d'en lever quelques-uns. D'un point de vue plus général, il est essentiel i) que soit davantage reconnue la menace représentée par le criquet pèlerin pour la sécurité alimentaire et les moyens d'existence d'un grand nombre de personnes vivant dans des pays dont le développement est déjà tributaire d'une aide internationale très importante; ii) qu'un soutien marqué soit accordé par les pays concernés et la communauté internationale aux activités nécessaires de lutte et de surveillance antiacridiennes pendant les phases de rémission, de pré-urgence et d'urgence et iii) qu'un partenariat productif soit créé avec le soutien actif et la confiance de toutes les parties engagées.

57. Il est indispensable d'arriver à une bien meilleure compréhension des rôles et responsabilités de toutes les parties prenantes, des pays touchés, des bailleurs de fonds et de la FAO, ainsi que de la façon dont le DLCC et les Commissions régionales promeuvent et assurent une surveillance et une lutte antiacridiennes efficaces. Par exemple, l'équipe d'évaluation est restée sous l'impression que, pour certains pays touchés par une situation d'urgence acridienne, les actions à entreprendre à cet égard sont en premier lieu de la responsabilité de la FAO et des Commissions régionales. De même, les bailleurs de fonds et les pays touchés considèrent les situations d'urgence acridiennes comme des événements plutôt isolés, exceptionnels. Il est essentiel d'admettre qu'entre la récession, la pré-urgence et l'urgence acridiennes, il n'y a pas de solution de continuité. Limiter la fréquence et l'importance des recrudescences et des pullulations du Criquet pèlerin suppose un soutien effectif et général pour toute la chaîne d'activités associée à chacune de ces trois phases.

58. Pour y parvenir,

**27. Il est recommandé:**

- a) de transformer le DLCC d'un comité essentiellement technique en un mécanisme au sein duquel toutes les parties concernées (pays touchés, bailleurs de fonds et FAO) s'accorderont sur la définition d'intérêts et d'activités communs, et élaboreront des programmes de travail conjoints en liaison directe avec les bailleurs de fonds.
- b) d'organiser régulièrement des réunions des Commissions régionales, au plus haut niveau, pour assurer le soutien des pays membres aux décisions qui y sont prises.
- c) la possibilité d'élaborer un accord multilatéral relatif à la lutte antiacridienne soit envisagée afin de formaliser l'engagement et le soutien de l'ensemble des principaux acteurs concernés.

### *Aide fournie aux pays du Maghreb*

59. La campagne de lutte 2003-2005 a été notamment marquée par la solidarité démontrée par les pays du Maghreb envers les pays voisins du Sahel. La nature transfrontalière des invasions acridiennes impose aux pays de mettre des ressources en commun, au bénéfice de l'ensemble de la région. Les capacités de lutte importantes des pays du Maghreb offrent la possibilité unique de traiter plus efficacement les recrudescences acridiennes pouvant éventuellement survenir dans les pays du Sahel. Ces recrudescences sont toujours précédées d'une période de deux mois pendant laquelle les essaims se dirigent vers les pays du Maghreb.

**28. Il est recommandé que:**

- a. un plan d'action et un cadre juridique appropriés soient élaborés concernant l'utilisation conjointe des capacités de lutte existantes des pays du Maghreb au sein de la région occidentale, sous la supervision de la Commission FAO de lutte contre le criquet pèlerin dans la région.
- b. des accords soient conclus entre les différents pays de la région en vue d'encourager, d'organiser, de faciliter et de mettre en œuvre des opérations transfrontières conjointes.
- c. des estimations de coûts soient élaborées pour déterminer le degré d'aide des donateurs exigé afin d'utiliser effectivement les équipes de lutte et les ressources aériennes du Maghreb dans les pays du Sahel dans le cas d'une nouvelle situation d'urgence.

60. La CLCPRO doit prendre les initiatives nécessaires en vue de créer d'un tel système de lutte intégrée contre le criquet pèlerin pour la région occidentale. Elles incluront notamment les modalités opérationnelles, les arrangements juridiques requis, les étapes nécessaires pour mettre en branle ce système de lutte, les besoins financiers d'un tel système et le soutien international nécessaires pour qu'il puisse intervenir efficacement dans les pays de la ligne de front.

***Impact socioéconomique***

61. Il est généralement admis que le criquet pèlerin grégaire doit être contrôlé, bien que les données précises concernant les dégâts qu'il peut causer n'aient pas été collectées systématiquement. En conséquence; le calcul du rapport coûts/avantages des opérations de lutte demeure un exercice théorique. Un document de travail de la Banque mondiale sur la gestion du criquet pèlerin (Joffe, 1995)<sup>3</sup> suggère que les acridiens ne sont pas globalement des ravageurs particulièrement dévastateurs et qu'ils sont incapables à notre époque d'être la cause d'une insécurité alimentaire à grande échelle. L'équipe d'évaluation a néanmoins noté que leurs effets ont été très importants sur les communautés touchées, notamment dans les pays du Sahel. Dans ces pays, huit millions de personnes ont, au minimum, souffert de la destruction d'une partie ou de la totalité de leurs cultures alimentaires.

62. Les campagnes de lutte ont été principalement centrées sur l'élimination des populations d'acridiens, et peu d'attention a été prêtée aux problèmes posés à la sécurité alimentaire et aux moyens d'existence durables. L'impact de l'invasion acridienne n'a pas pu être évalué complètement pour plusieurs raisons: i) l'absence d'un accord sur la méthodologie à utiliser pour en évaluer les conséquences, ii) l'absence d'un cadre d'intervention global qui tienne compte des aspects nutritionnels, économiques et sociaux, et iii) l'engagement insuffisant des différents services/structures techniques compétents.

---

<sup>3</sup> Joffe, S.R., 1995. Desert Locust Management. A Time for Change. Documents de travail de la Banque mondiale. Banque mondiale, Washington, États-Unis.

**29. Il est recommandé que:**

- a) une méthodologie adoptée conjointement pour évaluer les conséquences socioéconomiques des invasions acridiennes soit élaborée par les différentes autorités concernées.
- b) un cadre d'intervention global soit élaboré, qui tienne compte des évaluations effectives de l'impact socioéconomique des invasions acridiennes et des opérations de lutte.
- c) en cas de nouvelles situations d'urgence, des études nutritionnelles, sociales et économiques intégrant un large spectre de compétences et de disciplines pertinentes soient conduites d'une manière rapide, systématique et multidisciplinaire.

63. Le Comité de lutte contre le criquet pèlerin (DLCC) doit créer un groupe de travail multidisciplinaire pour élaborer des propositions en vue d'appliquer cette recommandation. Ce groupe de travail doit porter son attention sur les mesures spécifiques qui sont nécessaires au niveau national pour planifier et mener à bien les études d'impact requises.

***Santé humaine et environnementale***

64. Les intoxications animales et humaines et les répercussions négatives sur l'environnement ont été notées dans certains pays. Il n'a pas toujours été facile de déterminer les conséquences nuisibles de l'usage des pesticides. La plupart des pays concernés n'ont pas de stratégie de recherche d'impact sur l'environnement, de laboratoires spécialisés ou un nombre suffisant de personnes qualifiées pour suivre l'évolution des pesticides dans l'environnement, et dans le cadre d'une politique de santé publique. De grandes quantités de pesticides restent disponibles dans les pays touchés par l'invasion du Criquet pèlerin. Estimées à 6,2 millions de litres, il s'agit soit de surplus de la campagne 2003-2005, soit d'achats effectués après cette campagne à titre préventif en vue d'une nouvelle invasion. Cela s'explique en partie par le fait que, à plusieurs reprises, des quantités supplémentaires de pesticides ont été achetées vers la fin de la campagne contre l'avis du personnel technique. Afin de résoudre plus efficacement les problèmes de santé et d'environnement,

**30. Il est recommandé que les pays:**

- a) n'acquiescent que des pesticides homologués par le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse et créent les conditions nécessaires à l'usage approprié de ces pesticides.
- b) prennent les mesures nécessaires pour renforcer la conformité aux normes environnementales et imposent l'application des réglementations et des règles relatives à une manipulation, un usage et un stockage des pesticides plus sûrs.
- c) évitent de commander des pesticides inutiles et de surestimer les besoins de pesticides.
- d) renforcent la capacité technique des spécialistes formés au système QUEST (Quality, Environment, Health and Treatments), avec la collaboration et l'accord du programme EMPRES de la région occidentale et de la Fondation CERES Locustox au Sénégal, et veillent à ce qu'ils soient en contact avec les unités nationales de lutte contre le criquet pèlerin afin d'examiner de manière approfondie et opérationnelle les questions liées à l'environnement et à la santé.
- e) poursuivent, en collaboration avec la FAO, la CLCPRO, les donateurs de pesticides et les producteurs de pesticides, leurs efforts visant à établir des arrangements contractuels concernant les pesticides, y compris une banque de pesticides, afin de réduire l'accumulation de stocks de pesticides et de faciliter l'élimination des conteneurs vides.

65. Les pays touchés par le criquet pèlerin doivent déterminer les étapes nécessaires à l'application de cette recommandation, compte tenu du contexte qui est le leur, et élaborer les plans d'action nécessaires. La mise en place d'une stratégie de lutte préventive, telle que recommandée, permettrait de réduire considérablement les effets négatifs des opérations de lutte chimique sur le bien-être public et l'environnement.

### **Recherche**

66. Les activités de recherche liées au criquet pèlerin n'ont pas suscité beaucoup d'intérêt au cours des dernières décennies. Mais sans recherche, il n'est pas possible d'améliorer les opérations de lutte contre le criquet pèlerin.

**31. En conséquence, il est recommandé que les études de recherche s'intéressant aux questions qui suivent soient encouragées à:**

- a) améliorer les techniques de lutte et de surveillance opérationnelles antiacridiennes;
- b) développer des moyens de lutte de remplacement;
- c) utiliser les nouvelles technologies, comme les systèmes d'imagerie par satellite et les systèmes de position géographique différentiels, afin d'améliorer les opérations d'enquête, de surveillance et de lutte;
- d) faire mieux comprendre aux populations la dynamique du criquet pèlerin pendant la phase solitaire et la transition vers la phase grégaire;
- e) déterminer l'incidence globale des invasions acridiennes sur l'économie des pays touchés.

67. La FAO doit déterminer, en consultation avec le DLCC et les institutions de recherche, les mesures nécessaires pour progresser dans ces domaines spécifiques, qui sont d'une importance cruciale pour améliorer l'efficacité des opérations de lutte et de surveillance du criquet pèlerin.

## I. Introduction

### A. CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

68. Le criquet pèlerin, *Schistocerca gregaria* (Forsk.) constitue une grave menace pour la production agricole des pays des régions arides et semi-arides d'Afrique situées principalement au nord de l'équateur, au Proche-Orient et en Asie du Sud-Ouest. Dans ces régions, les populations rurales sont déjà confrontées à des conditions de culture très éprouvantes et ont du mal à subvenir à leurs besoins.

69. Le criquet pèlerin est un insecte très opportuniste lorsque des conditions environnementales favorables le font passer d'une phase solitaire à une phase grégaire, c'est-à-dire la phase pendant laquelle les criquets se regroupent en bandes larvaires et en essaims. Il peut couvrir de longues distances et ravager toutes les cultures et tous les pâturages qu'il rencontre. La recrudescence<sup>4</sup> de 2003-2005 est un exemple classique de cette caractéristique, qui empêche de prévoir précisément la formation et la propagation du criquet pèlerin et, par suite, d'enquêter et de lutter d'une manière aussi rapide qu'efficace.

70. Dans le passé, si l'on se fie aux archives disponibles, les essaims issus de la région centrale précédaient les explosions de populations acridiennes qui se produisaient dans la région occidentale<sup>5</sup>. Cependant, la recrudescence 2003-2005 a été la première de la région occidentale dans laquelle les essaims de la région centrale n'ont pas joué de rôle. En douze mois, la situation initiale, caractérisée par la présence de criquets solitaires dispersés dans la partie septentrionale de la région du Sahel, où ils ne causaient aucun dégât, s'est transformée en une situation dans laquelle des essaims ont ravagé des pâturages et des terres cultivables sur une superficie s'étendant du Tchad à la Mauritanie, et du Maroc à la Jamahiriya arabe libyenne. Dans un très court laps de temps, une zone extrêmement vaste a donc été menacée par des populations d'acridiens plus importantes et plus denses que celles observées pendant la campagne 1986-1989. Au cours de celle-ci, 16,9 millions d'hectares avaient été traités pendant plus de trois ans dans la région centrale et la région occidentale, contre 12,9 millions d'hectares pendant près de 15 mois au cours de la recrudescence de 2003-2005 dans la région occidentale.

71. Les essaims se déplacent avec les vents dominants et peuvent couvrir plus de 100 km par jour. Lorsque les conditions qui prévalent dans les zones envahies sont arides et n'offrent pas suffisamment de nourriture pour leur permettre de se reproduire, les criquets continuent de se déplacer. Au début de l'été 2004, au Mali et au Niger, les essaims sont allés directement au centre de ces pays à cause de la sécheresse qui régnait dans le nord. À la fin de l'été, lorsque les cultures et les pâturages ont commencé à souffrir de la sécheresse sévissant dans la plupart des régions du Sahel, les criquets ont gagné la Mauritanie, où ils ont trouvé de la nourriture et des conditions de reproduction plus favorables.

---

<sup>4</sup> Une **résurgence** correspond à une nette augmentation du nombre de criquets pèlerins due à la concentration, la multiplication et la grégarisation qui, si elle n'est pas contrôlée, peut conduire à la formation de bandes larvaires et d'essaims.

Une **recrudescence** correspond à une période qui suit une rémission marquée initialement par une augmentation très importante du nombre de criquets pèlerins et de résurgences simultanées, suivies de deux ou plusieurs saisons successives de reproduction d'individus intermédiaires (transiens à grégaire) dans des zones de reproduction complémentaires situées dans des régions identiques ou avoisinantes.

Une **invasion** correspond à une période d'une ou plusieurs années d'infestations graves et généralisées qui ont lieu principalement sous la forme de bandes larvaires ou d'essaims. Une invasion généralisée se produit lorsque deux ou plusieurs régions sont touchées simultanément.

<sup>5</sup> La zone d'invasion acridienne a été divisée en trois régions principales: occidentale, centrale et orientale. La région occidentale comprend vingt-trois pays d'Afrique du Nord-Ouest et d'Afrique occidentale. La région centrale est composée de vingt-sept pays d'Afrique orientale et d'Afrique du Nord-Est et du Proche-Orient. La région orientale inclut six pays d'Asie du Sud-Ouest, de l'Iran au Bangladesh.

72. Dans des conditions environnementales propices, les criquets pèlerins adultes peuvent commencer à pondre des œufs au bout de quatre à six semaines. En automne et en hiver 2004, les énormes populations qui s'étaient déplacées de Mauritanie vers le sud des montagnes de l'Atlas au Maroc et en Algérie ont rencontré des conditions climatiques inhabituellement fraîches et sont restées immatures pendant plusieurs mois, ce qui a permis aux équipes nationales des deux pays de pouvoir contrôler ces insectes et de mettre fin à la recrudescence 2003-2005.

73. La recrudescence de 2003-2005 a pu être maîtrisée grâce à une campagne de lutte comprenant des opérations de surveillance et de lutte conduites dans 24 pays et appuyées par 27 donateurs. En décembre 2004, lors d'une session spéciale du Comité de lutte contre le criquet pèlerin (DLCC), on a considéré qu'il fallait tirer les enseignements de la campagne actuelle afin d'améliorer la lutte antiacridienne et qu'une évaluation de la campagne antiacridienne, y compris les activités de la FAO et de toutes les autres institutions pertinentes, devait être organisée. Lors d'une réunion des parties prenantes organisée par le Directeur général de la FAO le 29 août 2005, l'évaluation a été adoptée par toutes les parties concernées. Il a également été décidé de mettre en place un Comité directeur de l'évaluation comprenant une représentation de tous les partenaires de la campagne antiacridienne.

## B. OBJECTIFS

74. Comme il est indiqué dans le mandat adopté par le Comité directeur: « les objectifs de l'évaluation sont de servir les intérêts de tous les partenaires de la campagne (pays concernés donateurs collaborant directement avec ces derniers et donateurs passant par l'intermédiaire de la FAO, organisations de lutte antiacridienne et FAO), dans le but de renforcer la capacité de réponse future. Sur la base d'une évaluation complète de l'efficacité, de l'efficacités et de l'impact des rôles et des activités de tous les partenaires de la campagne antiacridienne, l'évaluation doit avant tout produire des résultats et des recommandations que l'ensemble des partenaires pourront prendre en compte dans les travaux qui viseront à prévenir et à maîtriser les résurgences et les recrudescences acridiennes futures. L'évaluation permettra également à l'ensemble des partenaires d'évaluer l'efficacité et l'efficacités des ressources déployées dans la campagne ». Le mandat figure en Annexe I.

## C. APPROCHE ET METHODOLOGIE

75. L'équipe d'évaluation était composée des experts suivants:

Brader Lukas	(Pays-Bas)	Agronomie/Protection des plantes, Chef d'équipe
Djibo Hadiza	(Niger)	Sociologie
Faye Francois Gabriel	(Sénégal)	Gestion des ressources naturelles
Ghaout Said	(Maroc)	Opérations antiacridiennes
Lazar Mohamed	(Algérie)	Opérations antiacridiennes
Luzietoso Philippe Nguala	(DRC)	Économie rurale et pauvreté
Ould Babah Mohamed Abdallahi	(Mauritanie)	Opérations antiacridiennes

76. L'évaluation a été réalisée de novembre 2005 à mars 2006. Elle a consisté à planifier les activités de l'équipe, à participer à des sessions d'information organisées par diverses parties prenantes et des personnes directement engagées dans la campagne de lutte antiacridienne, à collecter et analyser des informations provenant des pays concernés et des donateurs par l'intermédiaire de deux questionnaires, à élaborer des études de dossiers et examiner les activités de la FAO concernant la campagne de lutte antiacridienne (pour laquelle deux consultants étaient employés), à rendre visite aux pays concernés par la recrudescence acridienne, et à examiner des publications ayant un rapport avec l'évaluation. En outre, une enquête approfondie visant à



évaluer l'impact de l'invasion acridienne sur la sécurité alimentaire et les moyens d'existence a également été conduite en février-mars 2006 au Burkina Faso, au Mali et en Mauritanie. Le rapport complet est disponible sous la forme d'un document séparé.

77. Un questionnaire a été préparé par l'équipe d'évaluation pour les pays concernés afin d'obtenir les informations suivantes: structures nationales, plans et directives relatives à la lutte acridienne, organisation de la campagne de lutte, ressources matérielles et humaines, activités de formation, type, volume et adéquation de l'aide, zones infestées et traitées, estimations des dégâts, y compris les effets sur l'environnement et la santé et l'impact sur les moyens d'existence, pesticides non utilisés et capacités de stockage. Le questionnaire a été envoyé à 19 pays et 17 ont répondu<sup>6</sup>. Les informations pertinentes collectées dans les réponses ont été intégrées dans le présent rapport.

78. De même, un questionnaire a également été envoyé aux donateurs pour connaître leur engagement dans la campagne de lutte antiacridienne, la manière dont ils ont perçu la gestion globale de la campagne, ainsi que leurs recommandations concernant les améliorations à apporter. Le questionnaire a été envoyé à trente-neuf donateurs et quatorze l'ont rempli (36 pour cent)<sup>7</sup>. Les quatorze donateurs qui ont répondu ont versé 45 636 340 dollars EU, soit 62 pour cent des ressources extrabudgétaires de la campagne antiacridienne 2003-2005. Sept de ces donateurs avaient versé en outre l'équivalent de 29 647 096 dollars EU sous la forme d'une aide bilatérale, directement aux pays concernés. Les informations pertinentes collectées dans les réponses ont été intégrées dans le présent rapport.

79. Un atelier rassemblant des parties prenantes a été organisé le 11 novembre 2005 afin de connaître l'avis d'un groupe de partenaires plus large sur les questions dont l'examen pendant l'évaluation pourrait permettre d'améliorer la surveillance et la lutte antiacridienne. Ont participé à cet atelier des représentants de la Commission australienne des invasions acridiennes, le Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'aide humanitaire, le Programme alimentaire mondial, l'Institut international de recherche sur le climat et la société (Columbia University) et la FAO. Les thèmes suivants ont été abordés pendant l'atelier:

- Aperçu de la recrudescence acridienne de 2003-2005
- Stratégie de surveillance et de lutte antiacridienne
- Mobilisation de fonds pour les activités de lutte antiacridienne
- Préoccupations liées à l'environnement et à la santé publique
- Utilisation potentielle de la télédétection dans la surveillance antiacridienne
- Communication et sensibilisation du public

80. Le 14 novembre 2005, le Comité directeur a adopté les objectifs de l'évaluation ainsi que le projet de plan de travail préparé par l'équipe d'évaluation. Des entretiens avec divers membres du personnel de la FAO engagés dans la campagne de lutte antiacridienne ont eu lieu du 15 au 17 novembre 2005.

81. Du 10 au 20 décembre 2005, des missions de terrain ont été conduites en Égypte, en Libye, au Soudan, en Arabie saoudite, en Tunisie et au Yémen. Du 15 janvier au 5 février 2006, l'Algérie, le Burkina Faso, le Tchad, le Mali, la Mauritanie, le Maroc, le Niger et le Sénégal ont été visités. Dans ces pays, des discussions ont eu lieu avec les autorités nationales, le personnel engagé dans les opérations de surveillance et de lutte antiacridienne, les représentants des donateurs, les communautés locales directement concernées par l'invasion acridienne et les ONG.

---

<sup>6</sup> Dont treize pays de la région occidentale: l'Algérie, le Burkina Faso, le Cap Vert, le Tchad, la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Mali, la Mauritanie, le Maroc, le Niger, le Sénégal et la Tunisie, et quatre de la région centrale: l'Erythrée, l'Arabie Saoudite, le Soudan et le Yémen. Dans la région occidentale, tous les pays ont été touchés par la recrudescence acridienne. Dans la région centrale, la recrudescence était limitée à l'Arabie Saoudite et le Soudan.

<sup>7</sup> Les donateurs ayant répondu sont les suivants: la Banque africaine de développement (ABD), l'Autriche, le Canada, la Commission européenne, la Finlande, la France, l'Allemagne, le Maroc, les Pays-Bas, le Soudan, l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), le Royaume-Uni/DFID, l'Agence américaine pour le développement international (USAID) et le Programme alimentaire mondial.

82. Les visites de pays ont permis de bien saisir la manière dont les différents pays ont abordé l'invasion acridienne ainsi que les problèmes rencontrés pendant les opérations de lutte. Par ailleurs, en procédant à des entretiens à différents niveaux, l'équipe d'évaluation a pu collecter des données plus complètes concernant l'impact socioéconomique de l'invasion acridienne, et l'impact sur la santé et l'environnement. Un rapport a été préparé pour chaque visite de pays, sur la base d'une liste récapitulative et d'un plan élaborés précédemment par l'équipe. L'Annexe II contient un résumé des résultats et des conclusions de l'équipe d'évaluation dans chacun de ces pays.

83. L'équipe s'est réunie du 20 au 24 février 2006 à la FAO (Rome) pour discuter et se mettre d'accord sur les principales conclusions et recommandations de l'évaluation, et pour commencer la rédaction du projet de rapport. Celui-ci a été examiné par un atelier de parties prenantes et de pairs qui s'est tenu du 22 au 23 mai 2006.

84. Outre les objectifs, les principes généraux suivants ont été utilisés comme référence pour juger l'efficacité de la campagne de lutte:

- a) Les objectifs opérationnels de la campagne de lutte 2003-2005 étaient les suivants:
  - empêcher le criquet pèlerin d'envahir les zones de culture et protéger les moyens d'existence des populations touchées afin de garantir leur sécurité alimentaire; et
  - mettre un terme à la recrudescence acridienne.
- b) L'approche de la lutte a essentiellement consisté à éliminer par des traitements chimiques les populations grégaires des régions centrale et occidentale de la zone d'invasion acridienne.
- c) Pour que la campagne de lutte antiacridienne soit réussie, il a fallu la mener de manière coordonnée à trois niveaux:
  - les pays concernés ont la responsabilité première des opérations de surveillance et de lutte. Il faut donc une capacité nationale efficace, sachant que les besoins doivent être appuyés et renforcés comme il convient;
  - une approche régionale est essentielle si l'on veut assurer un échange rapide d'informations ainsi qu'une coordination et une collaboration efficaces entre les pays de la région;
  - un niveau international auquel la FAO, par le truchement de son Service d'information sur le criquet pèlerin (DLIS), collecte et analyse les données prévisionnelles relatives aux évolutions des populations acridiennes, ce qui permet d'alerter les pays concernés et la communauté internationale sur les types et le niveau d'action et de soutien exigés, et d'organiser l'aide internationale.
- d) Toutes les parties engagées doivent respecter les règles et réglementations convenues concernant l'usage des moyens de lutte antiacridienne et surveiller l'efficacité des opérations de lutte, ainsi que les effets éventuels sur l'homme et l'environnement.

85. Il n'existe aucune évaluation formelle des premières campagnes antiacridiennes. Un examen très détaillé de la campagne 1986-89 a été réalisé par Gruys (1991)<sup>8</sup>, mais aucun document n'a été publié par la FAO à ce sujet, et ses recommandations n'ont pas été présentées à la DLCC. Elles n'ont donc fait l'objet d'aucune mesure concrète.

---

<sup>8</sup> Gruys, P., 1991. Grasshopper and Locust Campaigns 1986-1989 and FAO's role. A Review, 3<sup>rd</sup> Draft, 1 February 1991. FAO, Rome (document non publié).

86. Un examen de la recrudescence acridienne de 1992-1994 a été réalisé par McCulloch (1994)<sup>9</sup>. La FAO n'a pas publié ce document et ses recommandations n'ont pas été examinées par la DLCC. L'examen présente une série d'enseignements tirés et près de cinquante recommandations.

## II. Le criquet pèlerin

### A. L'ENIGME DU CRIQUET PELERIN – UN APERÇU

87. La plupart du temps, le criquet pèlerin est un insecte solitaire vivant dans les régions arides qui s'étendent de la Mauritanie, en Afrique de l'Ouest, à l'Inde occidentale, soit une superficie de seize millions de kilomètres carrés, connue sous le nom de zone de rémission. Dans des conditions favorables, lorsque les pluies favorisent le développement de la végétation prisée par les criquets pèlerins, ces insectes se reproduisent si rapidement que leur nombre est multiplié par quatorze à chaque génération en l'espace de dix semaines. Deux étapes précèdent une invasion: la résurgence et la recrudescence. Les résurgences se produisent localement dans un seul pays, voire simultanément dans plusieurs pays, lorsque les acridiens se reproduisent et croissent en nombre significatif dans des aires relativement petites. Le comportement et l'apparence physique des criquets pèlerins changent lorsqu'ils commencent à proliférer et à former des groupes de plus en plus denses. S'il n'est pas maîtrisé et si l'habitat et le climat sont favorables, ce processus de grégarisation peut se poursuivre. Les larves forment alors des bandes larvaires et les adultes des essaims. Les résurgences peuvent se transformer en recrudescences qui peuvent dévaster une région entière.

88. Lorsque les criquets sont totalement grégaires, leur maturation devient synchronisée et ils se comportent comme une entité homogène. Si la lutte ne parvient pas à l'enrayer, une invasion se produit, qui peut dévaster une partie d'un continent ou la totalité de l'aire de rémission. Toutes les résurgences n'évoluent pas en recrudescences, lesquelles ne se transforment pas systématiquement en invasions. Même dans des conditions optimales, il faut au moins un an, voire davantage, avant qu'une invasion ne se développe. Plus de quarante pays répartis sur plus de trente-deux millions de kilomètres carrés peuvent être dévastés par les criquets pendant une invasion<sup>10</sup>. En cas d'invasion généralisée, le nombre de pays infestés peut être supérieur à soixante.

#### *Approches de la lutte antiacridienne*

89. La lutte antiacridienne est un sujet complexe, et bien que la manière et les moyens de la réussir aient été discutés et étudiés depuis plus de quatre-vingt-dix ans, il a fallu du temps pour que les différents spécialistes s'entendent sur la meilleure façon de lutter contre les recrudescences<sup>11</sup>. Deux facteurs sont inhérents au succès ou à l'échec des stratégies de lutte antiacridienne. Le criquet pèlerin ignorant les frontières internationales, toute solution durable exige une coopération et des interventions internationales dans l'ensemble des zones infestées. En outre, le problème qu'il représente ne se pose que par intermittence (Fig. 1) et l'intérêt qu'il suscite ainsi que les fonds qui sont alloués à la lutte et à la recherche antiacridienne augmentent pendant les résurgences, les recrudescences ou les invasions, lorsque les essaims menacent les principales zones de culture, et diminue pendant les phases de rémission. Ce manque d'intérêt durable explique pourquoi les équipes de lutte sont mal équipées et insuffisamment préparées à

<sup>9</sup> McCulloch L., 1994. A preliminary review of the responses to the 1992-94 Desert Locust Upsurge. FAO, Rome (document non publié).

<sup>10</sup> Cressman, K., 2005. A Desert Locust upsurge in West Africa: an initial review. Document non publié. FAO, Rome.

<sup>11</sup> Le présent chapitre s'est largement inspiré de la publication de Magor J.I., P. Ceccato, H.M. Dobson, J. Pender, et L. Ritchie. Preparedness to prevent Desert Locust plagues in the Central Region, an historical overview. FAO, 2005. A review commissioned by FAO EMPRES Central Region.

utiliser les techniques les plus récentes à chaque fois qu'une recrudescence ou une invasion démarre.

Figure 1. Territoires infestés par les essaims pendant les invasions généralisées et les rémissions 1860-1999 (d'après Waloff)

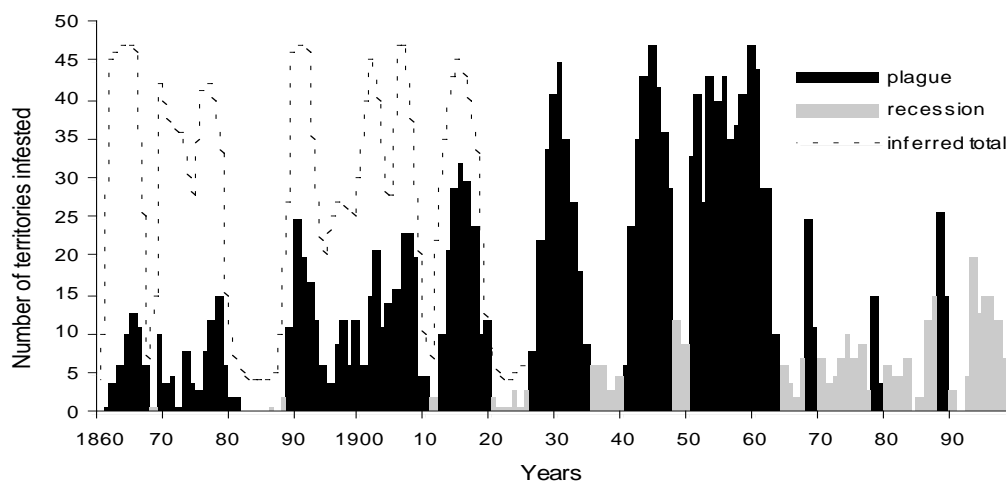


Figure 1. Territories infested by swarms during plagues and recessions 1860-1999

90. En octobre 1951, la FAO a organisé une Conférence internationale sur la lutte contre le criquet pèlerin à Rome. Cette conférence a estimé que la coordination générale des plans mis en œuvre dans l'aire où sévit le criquet pèlerin serait mieux assurée si elle était confiée à la FAO. En conséquence, la Conférence de la FAO qui s'est tenue quelques semaines plus tard a créé un Comité consultatif technique de lutte antiacridienne, rebaptisé par la suite Comité de lutte contre le criquet pèlerin.

91. La stratégie à long terme de lutte contre les invasions acridiennes a été examinée à l'occasion de la treizième session du Comité de lutte contre le criquet pèlerin tenue en octobre 1969. Elle a souligné que les zones de reproduction saisonnière situées au Tchad, au Mali, au nord du Sénégal et dans certaines parties de la Mauritanie et du Sahara occidental devaient être étroitement surveillées de juin à septembre. Dans le nord de la Mauritanie et du Sahara espagnol, des enquêtes doivent être réalisées d'octobre à mars. Le Comité a été d'avis que les opérations de lutte concertées menées par des organisations nationales et régionales dans le cadre d'une coordination adéquate ont joué un rôle important dans la réduction de l'impact des invasions<sup>12</sup>.

92. Le meilleur moment pour lancer les opérations de lutte fait encore débat. Des travaux de recherche conduits dans les années soixante-dix ont montré que déclencher la lutte contre des populations grégaires initiales ne mettait pas fin obligatoirement aux séquences de résurgence. En revanche, lutter contre des populations plus matures, grégaires, et ayant infesté une zone plus réduite, était plus efficace. Les bandes larvaires et les essaims de criquets larvaires peuvent occuper une zone jusqu'à mille fois inférieure à celle que peuvent occuper un nombre analogue de criquets solitaires. Il a également souvent été avancé que retarder la lutte jusqu'à la dernière phase de résurgence permettait d'atteindre une efficacité maximale exprimée en nombre d'insectes tués par dose létale d'insecticide. Ce concept a été élargi et l'on explique désormais que la lutte contre les essaims est plus efficace que la lutte contre les larves, surtout en cas d'utilisation de produits chimiques non persistants, parce que la zone qui doit être traitée est plus petite en ce qui concerne les essaims qu'elle ne l'est pour les larves. Cependant, attendre la phase tardive de recrudescence signifie que les pays disposent de la capacité nécessaire pour traiter rapidement de vastes zones infestées.

<sup>12</sup> FAO, 1969. Rapport de la treizième session du Comité de lutte contre le criquet pèlerin, FAO, Rome.

93. Les avis sur les tactiques à adopter pour lutter contre le criquet pèlerin ne sont toujours pas unanimes. Il en découle des perceptions différentes sur ce qui fait le succès ou l'échec d'une stratégie de lutte. Cependant, la campagne 2003-2005 a de nouveau montré que les autorités nationales ont souvent des raisons qui leur sont propres d'utiliser des tactiques de lutte contre les invasions acridiennes. En outre, pendant cette recrudescence, l'avion n'a pas été spécifiquement utilisé pour lutter contre les essaims volants. Pourtant, dans de nombreux cas, les essaims traités comprenaient des criquets sédentaires et volants. Vers la fin de la campagne, des enquêtes ont été menées sur la question de savoir si les compagnies sous contrat et leurs pilotes seraient prêts à évaluer la faisabilité de la technique du traitement délibéré des essaims volants. Un accord a été conclu avec celles dont les avions possédaient des prises d'air orientées vers l'arrière, mais les occasions propices ont manqué de le concrétiser. D'autres compagnies/pilotes ont refusé d'essayer cette technique, utilisée dans les années soixante, la considérant trop risquée.

#### *Prévisions et surveillance acridiennes*

94. Les prévisions acridiennes ne sont pas une science précise et suivre les mouvements des populations de criquet pèlerin est une tâche difficile dans un système qui repose nécessairement sur des données incomplètes. Dans certaines zones, les populations peuvent ne pas avoir été détectées pendant plusieurs mois et les prévisionnistes doivent évaluer les risques qu'ont ces populations de se multiplier et de changer de phases dans des zones où les pluies sont plus abondantes.

95. L'immense zone de rémission, très faiblement peuplée, ainsi que la mobilité saisonnière du criquet pèlerin, empêchent d'établir précisément la dynamique des populations. Deux raisons expliqueraient pourquoi les phases initiales des recrudescences sont rarement enregistrées et, par extension, pourquoi les études de population sont, à l'expérience, si difficiles. Premièrement, les larves solitaires passent facilement inaperçues aux yeux des observateurs, même chevronnés, parce qu'elles se cachent dans la végétation. Par ailleurs, les larves de première génération se développent souvent dans des zones isolées et inaccessibles. Deuxièmement, le passage de ce comportement sédentaire, caché, à celui, plus dynamique, spontané et visible, se produit rapidement et peut être facilement occulté entre deux enquêtes. Les méthodologies d'enquête actuelles peuvent être inappropriées et sous-estimer le nombre de criquets pèlerins présent pendant les périodes de pluies propices au développement de la végétation.

96. L'invasion de 1986-1989 n'a pas été une exception en la matière. Les premières pluies intenses sont tombées lors de l'été 1985. Elles ont déclenché quelques résurgences très localisées, comme prévu. Un an plus tard, en septembre et octobre 1986, quelques semaines avant l'apparition des essaims, des enquêtes menées dans le Sahel ont montré que les criquets pèlerins étaient rares, bien que les habitats aient été considérés comme parfaitement adaptés à la reproduction pendant tout l'été. Il en résulte qu'aucune alerte spéciale n'a été déclenchée.

### **B. DE LA PHASE DE REMISSION A LA RECRUDESCENCE 2003-2005**

97. Bien avant la recrudescence de 2003-2005, la faible capacité des pays de la région occidentale à mettre en place et à conduire une stratégie de lutte préventive et efficace contre le criquet pèlerin était un fait admis. La proposition d'élargir le programme EMPRES à cette région a été formulée en 1997 et des mesures ont été prises dans ce sens en 2001. Malheureusement, ce programme n'a pas pu être pleinement opérationnel par manque de financement. À l'occasion d'une réunion tenue à Paris en juillet 2003, les donateurs ont reconnu que les pays de la région occidentale seraient dans l'incapacité d'enrayer une nouvelle recrudescence, et qu'une opération d'urgence internationale d'envergure serait nécessaire si elle se produisait. C'est effectivement ce qu'il s'est passé quelques semaines plus tard. Pendant l'été 2003, de juillet à septembre, des pluies exceptionnellement fortes et étendues sont tombées dans la région, y compris les zones de rémission du criquet pèlerin, créant des conditions optimales pour son développement et sa reproduction. En Mauritanie, les précipitations abondantes d'octobre ont aggravé le processus.

98. Le Bulletin de la FAO sur le criquet pèlerin (n° 299, août 2003) publié par le DLIS le 4 septembre 2003 a indiqué que si les pluies continuent, les populations acridiennes pourraient devenir plus importantes et qu'il était important que tous les pays concernés procèdent à des enquêtes régulières et fassent rapport de leurs résultats dans les plus brefs délais.

99. La trente-septième session de la DLCC s'est tenue à la FAO à Rome du 22 au 26 septembre 2003. Le rapport de session signalait que des pluies abondantes étaient tombées sur d'immenses étendues d'habitats acridiens au cours des trois derniers mois, favorisant la reproduction. Le Comité a recommandé qu'un effort urgent et spécial soit fait à court terme pour étudier l'impact immédiat que ces conditions pluviométriques exceptionnelles pourraient avoir sur la dynamique de la population acridienne et sur la végétation avec laquelle les espèces étaient associées.

100. Dans une autre recommandation, le Comité a reconnu que les conditions étaient très favorables pour les criquets qui se reproduisaient dans les vastes zones d'habitats acridiens primaires de la région centrale et de la région orientale, bien que ces populations de criquet pèlerin soient très clairsemées, et recommandé que les unités nationales de lutte antiacridiennes restent vigilantes et mènent des enquêtes régulières dans les prochains mois. Dans le rapport, il est également noté que la situation acridienne est restée calme depuis la dernière session de la DLCC, qui s'est tenue en septembre 2001. Cependant, le Secrétaire de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale a déclaré qu'il estimait, ainsi que d'autres, que les deux prochains mois pourraient être critiques.

101. Les deux mois qui ont suivi se sont effectivement avérés critiques. En un mois, des résurgences ont été confirmées en Mauritanie, au Niger et au Soudan, et la FAO a émis un bulletin d'alerte, exprimant sa crainte que la situation puisse s'aggraver et qu'une résurgence se produise également au Mali. En février 2004, la FAO a déclaré qu'une recrudescence acridienne avait eu lieu en Afrique de l'Ouest. À la fin du mois, l'Organisation a lancé un appel pour obtenir une aide internationale en faveur des pays concernés d'Afrique de l'Ouest. Dans la demande envoyée aux donateurs, il était déclaré que la recrudescence pouvait se transformer en invasion généralisée si les opérations de lutte n'étaient pas renforcées rapidement. Au début de 2004, la situation acridienne était passée d'une rémission, commencée en 1998, à une recrudescence.

102. La recrudescence de 2003-2005 a commencé par au moins deux cycles de reproduction qui ont eu lieu dans le sud de l'Algérie, en Mauritanie, au Mali et au Niger pendant le printemps et l'été de 2003. Une génération s'est développée au Soudan occidental et une autre au cours des mois de septembre et d'octobre 2003 en Mauritanie, au Mali et au Niger, déclenchant une forte augmentation du nombre de criquets et la formation de groupes en octobre. Une autre reproduction s'est également produite au Soudan.

103. De novembre 2003 à février 2004, les essaims de criquets ont quitté les zones de reproduction estivale du Sahel et se sont déplacés vers le nord, avant d'envahir le sud de l'Algérie et le Sahara occidental. Une invasion beaucoup plus importante s'est produite en février 2004, atteignant le nord-ouest de l'Algérie, le Maroc, Madère et les Îles Canaries. Les essaims ont quitté le Soudan, survolé la Mer rouge et gagné l'Arabie saoudite en novembre 2003, ou un autre cycle de reproduction a eu lieu.

104. De mars à avril 2004, les essaims ont quitté l'Afrique du Nord (Maroc et Algérie) et envahi la Tunisie et la Jamahiriya arabe libyenne. Des reproductions à grande échelle ont eu lieu dans le nord-ouest de l'Afrique pendant le printemps de 2004 et de nouveaux essaims ont commencé à se former à la fin du mois de mai. Un mouvement de moins grande ampleur a eu lieu en mars d'Arabie saoudite au Soudan. Des infestations limitées ont persisté pendant le printemps de 2004 dans certaines parties du Mali et du Niger, où des reproductions ont eu lieu, mais dans le nord de la Mauritanie, elles sont demeurées largement distribuées. Les opérations de lutte menées au Soudan et en Arabie saoudite entre octobre 2003 et avril 2004 ont enrayé la recrudescence dans la région centrale.

105. De juin à août 2004, de très nombreux essaims de la génération de printemps ont envahi le Sahel en provenance de l'Afrique du Nord-Ouest, atteignant la Mauritanie, le nord du Mali, le Sénégal, le Cap Vert, le Mali, le Niger, le Tchad et le Burkina Faso. Au moins un cycle de reproduction a eu lieu dans tous ces pays pendant l'été.

106. D'octobre 2004 à novembre 2004, les essaims de la génération d'été ont envahi l'Afrique du Nord-Ouest en provenance du Sahel, atteignant la Jamahiriya arabe libyenne, l'Algérie, le Sahara occidental et le Maroc, la côte méditerranéenne de la Jamahiriya arabe libyenne et la Tunisie. Quelques essaims ont atteint les Îles Canaries, le sud du Portugal et Madère. Certains essaims ont survolé la Jamahiriya arabe libyenne en direction de la Méditerranée orientale, atteignant la Crête, le nord-ouest de l'Égypte, Chypre, le Liban, Israël, le Sinaï, l'Arabie saoudite et la République arabe syrienne, avant de se diriger vers le sud le long de la mer Rouge jusqu'au nord-est du Soudan en décembre.

107. Une deuxième génération, beaucoup moins fournie, est apparue à la fin de l'été de 2004 au Sahel, et les essaims ont envahi de nouveau le Burkina Faso et le Sénégal et ont suivi un circuit méridional, envahissant la Gambie, la Guinée-Bissau et la Guinée.

108. L'Annexe III contient des détails sur la zone traitée dans chaque pays. Les opérations de lutte se sont amplifiées à chaque saison de reproduction. À l'origine, 62 000 hectares envahis pendant l'été 2003 ont été traités, notamment au Mali et en Mauritanie (octobre novembre 2003). Plus de 1,1 million d'hectares infestés par des populations d'automne/hiver ont ensuite été traités (de décembre 2003 à mars 2004). Près de 5,1 millions d'hectares infestés par des populations de printemps ont été traités dans l'Afrique du Nord-Ouest (d'avril à juillet 2004) et environ 6,5 millions d'hectares infestés par des populations d'été 2004 ont été traités au Mali, en Mauritanie, au Sénégal et en particulier en Algérie et au Maroc (d'août 2004 à février 2005). Pendant toute la durée de la campagne, 13 048 610 hectares ont été traités dans l'ensemble des régions acridiennes entre octobre 2003 et décembre 2005<sup>13</sup>. Les conditions climatiques ayant été particulièrement froides en Algérie et au Maroc pendant l'hiver 2004/2005, les criquets adultes sont restés immatures pendant une longue période, ce qui a permis de multiplier les possibilités de lutte. Ces opérations de lutte, associées à des conditions météorologiques défavorables empêchant de nouvelles reproductions, ont mis un terme de manière décisive à la recrudescence acridienne.

### **C. DEVELOPPEMENT DE MOYENS RENFORCES DE PREVISION ET DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN**

#### *Moyens de lutte contre le criquet pèlerin*

109. L'invasion qui s'est produite dans les années quarante a donné lieu à la production et à l'usage à grande échelle d'appâts empoisonnés dans des campagnes coordonnées visant à recréer une rémission. Pour l'invasion de 1949 à 1963, la pulvérisation a été largement adoptée, mais le poudrage et le recours aux appâts ont continué à être utilisés. Les techniques élaborées pendant cette invasion ont été la pulvérisation à très faible volume (ULV) et ses équipements connexes, ainsi que la pulvérisation des essaims en vol ou à terre.

---

<sup>13</sup> Toutefois, on notera que la « zone traitée » est calculée sur la base de la quantité de pesticide utilisée, divisée par la dose recommandée et ne correspond pas toujours effectivement à la zone traitée.

110. À la fin de l'invasion de 1966-1969, les pesticides de contact non persistants ont commencé à remplacer la dieldrine afin de protéger les utilisateurs et l'environnement. Pendant l'invasion 1985-1989, on a pris conscience que les pesticides pourraient polluer l'environnement, ce qui a entraîné l'interdiction de la dieldrine (organochloré) et favorisé le développement et l'introduction de moyens de lutte de remplacement, notamment les pesticides biologiques. Trois d'entre eux, le Diflubenzuron, qui est un régulateur de croissance, le phénylpyrazole fipronil, et un mycopesticide constitué de spores de *Metarhizium anisopliae* var. *acridum*, sont des produits prometteurs qui attendent d'être sélectionnés pour la lutte antiacridienne depuis 1985, mais qui doivent encore faire l'objet d'essais expérimentaux pour être homologués et utilisés dans la lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale.

111. La plupart des spécialistes conviennent qu'en situation d'invasion, le seul moyen de revenir à une situation de rémission est l'utilisation de pesticides classiques, qui produisent un effet de choc et létal. Les moyens de lutte de remplacement comme les champignons entomopathogènes et les phéromones sont très séduisants du point de vue écologique et pourraient être une solution d'avenir dans les opérations de lutte préventive. Leur utilisation effective dans les campagnes d'urgence mérite d'être soumise à d'autres essais expérimentaux.

112. La FAO a créé en 1989 un corps indépendant d'experts connu sous le nom de Groupe consultatif sur les pesticides qui a pour mission de préparer des listes de produits basés sur des essais visant à démontrer leur efficacité contre les criquets et les sauterelles et à fixer les doses acceptables. Ces listes comprennent des informations concernant la vitesse, le mode d'action et les effets secondaires sur l'environnement de ces produits, afin d'orienter les utilisateurs.

#### *Amélioration des prévisions acridiennes*

113. Les caractéristiques de base du système d'alerte précoce, de la collecte, de la transmission et de l'analyse des informations sur le criquet pèlerin, les conditions météorologiques et l'habitat ne changent pas mais, depuis le milieu des années quatre-vingt, les systèmes manuels ont été remplacés par des systèmes informatisés. Ces systèmes ont donc gagné en précision, notamment depuis l'introduction de la technologie GPS au début des années quatre-vingt-dix. Parmi les nouveaux produits d'évaluation des précipitations et de la végétation, citons: (i) l'interface permettant d'analyser les évaluations de précipitation sur des séries à long terme provenant de données de télédétection, (ii) l'utilisation de données de satellite pour identifier la végétation qui se développe dans les zones isolées et (iii) les prévisions saisonnières expérimentales des précipitations et des températures six mois à l'avance. Ces produits ont encore besoin d'être perfectionnés.

114. De nouveaux outils ont également amélioré la rapidité et la capacité d'analyser les données de terrain en vue de surveiller l'évolution des populations acridiennes, de prévoir et de fournir des informations actualisées sur les recrudescences potentielles. Ils incluent notamment:

- eLocust, qui est un ordinateur portable équipé d'un logiciel permettant d'enregistrer et de transmettre les observations relatives aux criquets, aux conditions météorologiques et à l'habitat, et qui sont recueillies pendant les enquêtes de terrain;
- un système d'information géographique (SIG) pour la collecte, l'analyse et la gestion des données. Baptisé SWARMS (Schistocerca Warning and Management System), il remplace les techniques d'analyse et de cartographie manuelles mises au point au cours des soixante années précédentes;
- RAMSES (Reconnaissance and Management System of the Environment of Schistocerca), qui est un système moins complexe que SWARMS destiné à être utilisé par les agents nationaux chargés de la collecte d'informations sur le criquet pèlerin pour stocker les données et produire des cartes de distribution des populations acridiennes, transmettre les données à la FAO et alimenter SWARMS. RAMSES ne permettant pas d'effectuer d'analyse de données, il serait utile de lui ajouter cette fonctionnalité.

115. Ces nouveaux outils ont nettement amélioré le Système d'information sur le criquet pèlerin, comme le montre le déroulement de la campagne 2003-2005. Cependant, il doit être



souligné que ces nouveaux systèmes ne peuvent fonctionner efficacement que si les données de terrain sont fiables. Il faut donc accentuer les efforts pour équiper et former les équipes nationales de surveillance des pays de la zone de rémission acridienne. Dans les conditions actuelles, les capacités étant limitées dans certaines régions, il n'est pas encore possible de savoir exactement quelle zone est infestée.

116. Malgré ces progrès notables, la surveillance des populations acridiennes et la capacité opérationnelle demeurent les éléments clés de la lutte contre le criquet pèlerin. Lors d'un atelier organisé en mai 2004 à Nouakchott sur les plans d'action prévisionnels en matière de lutte contre le criquet pèlerin, il a été constaté que les alertes précoces concernant les recrudescences constituaient encore un problème et ne pouvaient être déclenchées que dans un délai d'un mois, sans grande fiabilité. Les recrudescences ne pouvaient être prévues que trois mois à l'avance sans véritable fiabilité. Quand à elle, la période de prévision d'une invasion, était de six mois, mais la fiabilité était supérieure. Le délai très court qui précède une alerte précoce signalant le début d'une résurgence ou d'une recrudescence acridienne montre qu'il est important de disposer de plans d'action prévisionnels réalistes permettant aux pays de réagir rapidement et de manière appropriée (FAO, 2004)<sup>14</sup>.

#### **D. STRUCTURES ORGANISATIONNELLES DE LA LUTTE ANTIACRIDIEUNE**

117. Les unités nationales de lutte antiacridienne des pays situées dans la zone de rémission acridienne sont les structures de base des opérations de lutte et de surveillance. Elles sont responsables de la surveillance des populations acridiennes, de la transmission des données nécessaires au Service d'information sur le criquet pèlerin géré par la FAO et des opérations de lutte contre les populations acridiennes grégaires.

118. Presque tous les pays situés dans la zone de rémission sont membres de l'une des trois commissions régionales de lutte contre le criquet pèlerin. Il s'agit de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale, la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale et la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région orientale. Les obligations des membres des commissions régionales sont les suivantes:

- Les membres s'efforcent d'établir, par l'intermédiaire du Secrétaire de la Commission, un échange régulier d'informations sur la situation acridienne en cours et les progrès des campagnes de lutte dans leurs pays, et également de transmettre de telles informations régulièrement au service d'information de la FAO sur le criquet pèlerin, basé à Rome.
- Les membres s'engagent à prendre toutes les mesures possibles pour lutter contre les invasions acridiennes dans leurs pays et à réduire les dégâts causés aux cultures en adoptant des procédures agréées conjointement. Ces procédures incluent notamment la création d'une unité nationale autonome de lutte contre le criquet pèlerin.

119. Les commissions régionales ont été créées dans le cadre du Comité de lutte contre le criquet pèlerin (DLCC) qui compte actuellement soixante-cinq pays membres. Elles font rapport au Directeur général de la FAO sur des questions liées aux politiques et aux techniques. Le DLCC est un forum qui rassemble une fois tous les deux ans l'ensemble des pays et organisations intéressés. L'objectif affiché est d'examiner la situation des populations acridiennes et de promouvoir la coordination globale des travaux réalisés par les diverses commissions et organisations nationales et régionales antiacridiennes.

120. Pour que l'approche du problème acridien soit plus efficace, la FAO s'est vue progressivement confier la responsabilité de fournir de l'aide et des avis techniques aux pays

---

<sup>14</sup> FAO, 2004. Rapport Huitième Sessions du Groupe Technique du Comité de Lutte contre le Criquet Pèlerin. Atelier sur les Plans d'Action Prévisionnels pour la Lutte contre le Criquet Pèlerin. Nouakchott, Mauritanie, 2 au 7 mai 2004. FAO, Rome.

membres dans le but de prévenir ou d'atténuer les dégâts causés par les invasions acridiennes. Ces efforts ont redoublé depuis le milieu des années quatre-vingt-dix grâce au programme EMPRES. Un Centre d'intervention antiacridienne d'urgence (ECLLO) a été créé dans les années quatre-vingt pour gérer la campagne 1986-89, et il a été remis en fonction en août 2004.

121. Le Groupe acridiens et autres migrants nuisibles de la FAO surveille la situation mondiale des populations acridiennes, sur la base de rapports transmis par les unités antiacridiennes nationales, et tient les pays et les donateurs concernés des évolutions prévues. Le Service d'information sur le criquet pèlerin (DLIS) présente ces informations sous la forme d'une analyse de la situation liée à des résurgences ou des recrudescences possibles aux niveaux national, régional et international. Ce service publie régulièrement des bulletins mensuels, des prévisions et des avertissements, et fournit aux pays des images de télédétection. D'autres espèces d'acridiens font également l'objet d'une surveillance, mais elle est moins détaillée et moins systématique que celle du criquet pèlerin.

122. La FAO a les responsabilités suivantes concernant les opérations de lutte et de prévision antiacridiennes:

- Un forum de discussion favorisant l'élaboration des politiques, stratégies et plans appropriés. Principalement géré par le Comité de lutte contre le criquet pèlerin, ce forum est appuyé par le Groupe Technique du Comité de Lutte contre le Criquet Pèlerin et le Groupe consultatif sur les pesticides, mais également au niveau régional par l'intermédiaire des commissions régionales.
- La coordination des connaissances et des informations liées à la distribution et à l'abondance des criquets pèlerins. Ce travail est réalisé par le Service d'information sur le criquet pèlerin susmentionné, sur la base des informations transmises par les pays.
- Renforcer les unités nationales de lutte antiacridienne et promouvoir la collaboration au niveau régional, dans le cadre des commissions régionales de lutte contre le criquet pèlerin.
- Déclarer les urgences acridiennes, organiser l'aide internationale et fournir des avis techniques à l'appui des activités de lutte.

123. Cependant, la capacité de la FAO d'assumer ces responsabilités est limitée, parce que seules quatre personnes du Siège s'en occupent, dont une est affectée au Service d'information sur le criquet pèlerin. Il est également possible de se soucier du manque de progrès dans la préparation des plans d'action prévisionnels et des lacunes dans le développement des moyens de surveillance et de lutte contre le criquet pèlerin. Il doit être souligné que la FAO ne coordonne pas les opérations de lutte au niveau du terrain. Il s'agit de la responsabilité des pays sur lesquels la FAO n'a pas de contrôle direct.

### **III. Planification et mise en œuvre de la campagne de lutte 2003-2005 contre le criquet pèlerin**

#### **A. FINANCEMENT DE LA CAMPAGNE DE LUTTE**

124. Les pays touchés sont les premiers responsables de l'organisation de la campagne de lutte. Ils font appel à la communauté internationale des donateurs et à la FAO lorsqu'ils n'ont pas les ressources requises pour effectuer la surveillance nécessaire et/ou adopter les mesures de lutte qui s'imposent. La FAO et les donateurs s'efforcent de réagir par une approche planifiée aux priorités hiérarchisées. La FAO tient compte des directives de politique des organes directeurs et des avis du Comité de lutte contre le criquet pèlerin et des Commissions régionales de lutte antiacridienne.

125. Les approches actuelles et les relations structurelles sur lesquelles s'appuie la FAO pour s'engager dans des crises aussi importantes que les urgences acridiennes ne sont pas précisément définies. Il en découle que la communication sur les responsabilités de chacun est quelque peu brouillée et a besoin d'être améliorée.

126. Les demandes d'aide reçues par la FAO sont évaluées aux niveaux administratif et technique. Si une demande est considérée comme méritant une réponse et si elle est conforme aux critères du Programme de coopération technique de la FAO, si elle est viable du point de vue opérationnel, si elle s'inscrit dans les possibilités financières du PCT, l'Organisation approuve l'aide au titre du PCT et de ses ressources, en attendant l'arrivée d'une aide plus conséquente des donateurs.

127. Il faut, pour traiter efficacement les résurgences et les recrudescences acridiennes, disposer de plans d'action prévisionnels parfaitement élaborés aux niveaux national, régional et international, et ces plans, pour la plupart, manquaient au début de la campagne 2003-2005. Ils doivent, aux niveaux national, régional et international, poursuivre les objectifs suivants:

- poser précisément le problème, ses conséquences sur l'agriculture, la sécurité alimentaire, les moyens d'existence des populations vulnérables et l'économie nationale;
- décrire la mise en place de structures de coordination assurant une synergie efficace entre tous les acteurs et les parties prenantes, y compris la coordination des donateurs;
- définir les étapes à suivre pour faire face aux exigences spécifiques d'une urgence acridienne;
- déterminer les responsabilités des divers acteurs et parties prenantes;
- fournir les spécifications techniques détaillées des intrants nécessaires pour la campagne;
- décrire dans ses grandes lignes le soutien logistique exigé pendant les opérations de lutte;
- indiquer l'affectation budgétaire nationale de tous les éléments de la campagne de lutte et fournir une estimation des coûts des ressources supplémentaires exigées, ainsi que les sources de financement potentielles;
- spécifier les mesures à adopter pour mobiliser rapidement les ressources existantes et supplémentaires (aéronef, personnel, pesticides, etc.) ainsi que les estimations indicatives du niveau des ressources exigées dans le cadre de différents scénarios;
- identifier les problèmes critiques susceptibles de limiter la réponse et élaborer des approches pour réduire ou éliminer ces contraintes.

## **B. APPELS DE FONDS POUR FINANCER LES OPERATIONS DE LUTTE ET LA MOBILISATION DES RESSOURCES**

128. Les demandes d'aide pour lutter contre le criquet pèlerin ont été transmises par les pays à la FAO en 2004, lorsque la situation créée par la recrudescence a exigé des ressources supérieures à celles disponibles sur le plan national. À la suite de consultations entre les pays membres de la CLCPRO, les demandes qui avaient une dimension subrégionales, régionale ou interrégionale ont également été admises. La FAO a fini par approuver vingt-deux projets au titre du Programme de coopération technique, d'un montant total de 6 millions de dollars EU, à l'appui de la campagne de lutte contre le criquet pèlerin dans les pays et les régions concernées.

129. Malgré les efforts concertés pour répondre aux diverses demandes d'aide au titre du programme PCT de la FAO, il est devenu rapidement évident que l'ampleur du problème dépassait largement la capacité de ce programme. La FAO a donc procédé à une mobilisation de ressources, au nom des pays concernés, en lançant des appels de fonds adressés aux donateurs. Il est cependant à noter que si la procédure de traitement des demandes d'aide d'urgence émanant des pays touchés par une invasion est clairement définie et suivie à la lettre en ce qui concerne le PCT de l'Organisation, il ne semble pas que celle qui est appliquée pour les appels de fonds adressés aux donateurs dans le cas d'urgences extrêmes soit aussi nettement définie.

130. Dans ces cas précis, l'Organisation doit respecter rigoureusement les principes et les directives adoptés pour les appels de fonds par le Comité permanent interorganisations, dont la FAO est un membre à part entière. Ces directives décrivent les différentes étapes logiques de l'analyse de la crise en cours, l'évaluation des besoins, l'élaboration des scénarios, la détermination des objectifs, l'identification des rôles et des responsabilités et la planification de la réponse, ponctuées par l'appel de fonds. Rien ne prouve que le Comité permanent interorganisations ait à quelque moment que ce soit considéré que la recrudescence acridienne était une urgence complexe ou extrême et que les coordinateurs résidents des Nations Unies présents dans les pays concernés aient par la suite estimé qu'elle méritait une réponse dans le cadre des processus d'appels consolidés.

131. Néanmoins, cette urgence, qui semblait au départ de proportion limitée, est devenue extrême si l'on en juge par le degré d'implication de la direction générale de la FAO dans le processus de lancement des appels de fonds et dans la planification ultérieure des opérations de lutte contre le criquet pèlerin. Étant donné qu'au début de la campagne l'objectif principal était de réduire l'invasion de criquets en faisant appel au soutien technique de la FAO sans faire intervenir d'autres organisations des Nations Unies, il n'a pas été considéré que cette urgence exigeait une réponse multisectorielle transcendant le mandat de la FAO. Comme elle le fait habituellement dans les situations d'urgence, la FAO a néanmoins contacté le Bureau pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) afin d'obtenir un financement préalable du CERF<sup>15</sup>, celui-ci pouvant avancer des fonds à un donateur lui en ayant fait la demande par écrit. Cela a permis d'agir en attendant les transferts de fonds qui avaient été approuvés par les donateurs. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a également été invité à contribuer à l'évaluation des besoins d'aide alimentaire et des préjudices causés aux moyens d'existence des communautés locales.

132. Compte tenu de la nature technique de la lutte antiacridienne, la FAO a décidé d'écrire et de s'adresser directement aux donateurs pour solliciter leur aide au nom des pays concernés. Dans ce contexte, l'Organisation a lancé trois demandes d'aide. La première, datée du 23 février 2004, était une lettre adressée par le Sous-Directeur général chargé du Département de la coopération technique aux divers pays donateurs. Les fonds demandés au nom de la Mauritanie (6 millions de

---

<sup>15</sup> Le CERF correspond au Fonds central autorenouvelable d'urgence des Nations Unies. Géré par l'OCHA, il a pour objectif d'aider les organisations et les organismes ayant fait l'objet d'appels de fonds pour des situations d'urgence extrême à débloquer des fonds très rapidement.

dollars EU), du Mali, du Niger et du Tchad (1 million pour chaque pays) s'élevaient au total à 9 millions de dollars EU. Cette lettre, qui indiquait, certes, que la situation acridienne pouvait s'aggraver et se transformer en une invasion généralisée en Afrique de l'Ouest et en Afrique du Nord, insistait surtout sur le manque de pesticides dans ces quatre pays. Le 8 avril 2004, le Directeur général, qui présidait une réunion des donateurs, a adressé un second appel de fonds d'un montant de 17 millions de dollars EU, soit les 9 millions prévus à l'origine, auxquels s'ajoutaient 8 millions pour le Maroc.

133. Le troisième appel était une lettre datée du 7 juillet 2004 adressée par le Directeur général de la FAO aux chefs d'État des pays donateurs et aux chefs des institutions financières. Dans sa lettre, il demandait, au nom des pays concernés, 30 millions de dollars EU pour financer des mesures d'urgence à grande échelle en vue notamment de protéger la santé humaine, l'environnement et d'éviter l'accumulation de pesticides obsolètes.

134. La première lettre d'appel de fonds a eu peu d'écho (l'Italie a versé 370 029 dollars EU et la Norvège 143 351 dollars EU) bien qu'elle ait été suivie de réunions diverses rassemblant des représentants de pays donateurs à Rome. Il doit être noté qu'au moment où l'appel de fonds a été adressé, plus de 700 000 dollars EU étaient déjà disponibles au titre d'une subvention de l'Agence pour le développement international (USAID), utilisables à cet effet.

135. Lors d'une réunion ministérielle des pays concernés, tenue à Alger en juillet 2004, les participants ont estimé que les financements nécessaires se situaient entre 58 millions de dollars EU et 83 millions de dollars EU, selon l'évolution de la situation acridienne. Parmi les autres réunions organisées par les pays touchés, citons :

- Une réunion organisée sous l'égide du Président du Sénégal le 31 août 2004 a permis de présenter les demandes de financement adressées au nom du Burkina Faso, du Cap Vert et de la Gambie pour un montant total de 54,5 millions de dollars EU.
- Une réunion organisée sous l'égide de la Tunisie le 6 novembre 2004 avec la participation des ministères de l'agriculture de l'Algérie, de la Jamahiriya arabe libyenne, de la Mauritanie, du Maroc et de la Tunisie a permis d'évaluer que les besoins de financement de la campagne d'hiver s'élevaient à 97 millions de dollars.

136. Il est permis de se demander pourquoi les donateurs n'ont pas réagi comme convenu lorsque les premières demandes ont été adressées. Les réponses figurant dans le questionnaire que l'équipe d'évaluation leur avait envoyé indiquent que les alertes initiales n'ont pas suffisamment décrit le contenu des plans à mettre en œuvre, les activités à engager et les coûts à imputer, et qu'elles n'ont pas pris en compte les préoccupations concernant la santé humaine et l'environnement. Il est également permis de se demander en quoi cet appel initial différait des demandes d'urgence acridienne des années précédentes, lesquelles n'avaient pas produit de crises humanitaires. Il a été suggéré qu'une description réaliste aurait pu être fournie concernant l'impact éventuel de l'invasion sur la sécurité alimentaire si des mesures appropriées n'étaient pas prises. Par ailleurs, une meilleure communication dans les pays par le biais de la FAO aurait pu inciter les donateurs à s'engager davantage au niveau du terrain. Les donateurs ont déclaré que les décisions concernant la mobilisation des ressources en vue d'obtenir une aide officielle au développement sont généralement prises localement.

137. Le système d'alerte précoce de la FAO et les procédures d'appel ont été jugés « non satisfaisant » par 44 pour cent des donateurs et « mieux que satisfaisant » par 56 pour cent d'entre eux. Les détails concernant les divers aspects de ces activités sont présentés dans le tableau 2.

**Tableau 2.**

Question	Jugement
Rapidité de l'alerte	Mieux que satisfaisant
Qualité des informations techniques fournies dans les alertes	Mieux que satisfaisant
Rapidité des appels de fonds	Mieux que satisfaisant
Justification des demandes de financement	Non satisfaisant
Efficacité de la communication relative aux appels	Non satisfaisant
Spécification des besoins	Non satisfaisant
Spécification des coûts	Non satisfaisant

1-5 = non satisfaisant; 6-10 = mieux que satisfaisant

138. Parmi les donateurs ayant répondu, 50 pour cent considèrent que les retards survenus entre la première alerte d'octobre 2003 et le début des opérations de lutte à grande échelle en août 2004 ont considérablement augmenté les coûts des opérations de lutte; 40 pour cent sont plus réservés et 10 pour cent ne sont pas d'accord. En ce qui concerne les dégâts causés par les acridiens, 56 pour cent estiment qu'ils ont augmenté dans de très fortes proportions à cause des retards.

139. Par ailleurs, les donateurs ont estimé que si des alertes et des séances d'information avaient eu lieu en dehors de Rome, par le biais notamment du Groupe de travail de liaison humanitaire ou de séances de coordination, d'appels ou de plans décidés avec des partenaires importants du domaine humanitaire tels que le Bureau pour la coordination des affaires humanitaires, le Programme alimentaire mondial et le Centre conjoint de logistique des Nations Unies auraient pu servir à signaler au Système humanitaire des Nations Unies qu'il s'agissait d'une réponse humanitaire. En ne justifiant pas suffisamment ces appels ainsi que l'augmentation rapide des fonds demandés, la FAO a laissé penser aux donateurs qu'elle réagissait aux événements au coup par coup, d'où leur scepticisme et leur lenteur à réagir.

140. Les informations et les communications d'ordre technique fournies par la FAO sur le développement de la situation acridienne pendant la campagne ont été jugées satisfaisantes par 75 pour cent des donateurs. Il a été suggéré que la communication pourrait être améliorée en s'appuyant davantage sur les médias internationaux, les stations de radio rurales et les chaînes de télévision des pays touchés par le criquet pèlerin, ainsi que sur les représentations des donateurs sur le terrain. Les pays de la ligne de front doivent avoir les moyens et le matériel pour mener régulièrement des enquêtes et être capable d'adresser eux-mêmes des alertes en temps utile. La visibilité des donateurs dans les projets de la FAO doit être améliorée.

141. L'utilité du Service de renseignements de la FAO sur le criquet pèlerin (DLIS) a été considérée comme « plus que satisfaisant » par 93 pour cent des pays concernés qui ont répondu au questionnaire; 87 pour cent ont noté que les informations fournies par la DLIS étaient d'actualité et pertinentes. Les avis techniques fournis par la FAO étaient également jugés « plus que satisfaisant » dans 93 pour cent des cas. Une courte majorité de pays a estimé que la FAO était moyennement efficace pour mobiliser les ressources. L'efficacité globale de la FAO a également été considérée comme moyenne. Près de la moitié des pays membres des Commissions régionales a noté le manque d'efficacité de la Commission de Lutte contre le Criquet Pèlerin dans la Région Occidentale.

142. Pendant les premières phases de la recrudescence, les donateurs ont estimé qu'il ne semblait pas y avoir de système en place à la FAO capable de donner une image globale des besoins réels, des allocations prévues et de la mobilisation des ressources nécessaires aux opérations de lutte. Des améliorations ont été apportées ultérieurement, notamment en ce qui concerne la clarté des informations et la fréquence de leur diffusion, et en particulier la possibilité

d'y accéder en ligne. Il a manqué également une présentation plus claire des rôles et des responsabilités spécifiques des différents acteurs de la campagne. Davantage d'informations sur les besoins et les donations auraient dû être communiquées pendant la campagne aux représentations des donateurs sur le terrain. Les flux d'informations en provenance de Rome étaient insuffisants souvent tardifs.

143. Le Bulletin de la FAO sur le criquet pèlerin a été un bon outil de communication, ainsi que les séances d'information organisées par la FAO à l'attention des donateurs. Le site web de la FAO a également fourni des informations de bonne qualité, mais il a manqué une description claire de l'impact potentiel des acridiens sur la sécurité alimentaire et les économies nationales. Les médias se sont surtout intéressés aux moments les plus critiques de la recrudescence acridienne, délaissant rapidement ce sujet pour d'autres thèmes. La FAO aurait dû continuer de fournir du matériel aux médias internationaux pendant toute la durée de la campagne, et aider les autorités des pays en développement et la presse à accéder et à utiliser les informations sur cette question. Il a été recommandé de renforcer le Service de renseignements sur le criquet pèlerin.

144. Dans la seconde moitié de 2004, les donateurs ont réagi très positivement en approuvant 46 projets pour un budget total de 74,3 millions de dollars EU. En outre, un montant de 6,2 millions de dollars EU a été approuvé dans le cadre de 22 projets du Programme de coopération technique de la FAO. Cette réaction positive des donateurs ne doit pas plonger la FAO dans l'autosatisfaction, elle doit au contraire lui rappeler avec insistance qu'elle doit mieux formaliser les processus d'appels de fonds. Par ailleurs, la FAO pourrait rappeler aux donateurs que cette Organisation est la leur, qu'elle dispose des compétences nécessaires, et qu'elle est prête à continuer à jouer le rôle traditionnel d'un intermédiaire neutre et honnête dans les opérations de lutte contre le criquet pèlerin.

**Il est donc recommandé:**

1. à la FAO de définir en termes clairs les différentes catégories d'urgences et d'établir des critères pour décider quelles sont celles qui pourraient utiliser le processus d'appel consolidé pour lequel des directives ont été publiées par le Bureau pour la coordination des affaires humanitaires. Lorsqu'une urgence n'est pas considérée comme complexe, l'Organisation doit également édicter les règles spécifiques qui s'appliqueront et les faire connaître à tous ceux qui sont concernés.

### C. OPERATIONS DE LUTTE ET DE SURVEILLANCE

145. Nonobstant le fait que les signaux d'un accroissement de l'activité acridienne avaient déjà été observés au cours de l'été 2003, les pays de la ligne de front n'ont pas pris les mesures adéquates pour traiter le problème. Les raisons en sont les suivantes:

- l'absence de structures indépendantes antiacridiennes dans plusieurs pays clés;
- l'insuffisance, voire l'absence de moyens humains, matériels et financiers pour démarrer la campagne;
- l'inaccessibilité de certaines zones de reproduction saisonnières du criquet pèlerin, principalement due à l'insécurité;
- le manque de plans d'action prévisionnels pour gérer le risque aux niveaux nationale, régional et international;
- le retard dans la mise en œuvre du programme EMPRES dans la région occidentale.

146. Au début de la campagne de 2003-2005, seules une dizaine d'équipes de surveillance et de lutte étaient opérationnelles sur l'ensemble de la région du Sahel, y compris six équipes en Mauritanie. Ces équipes, qui avaient une capacité de lutte maximale de 1 000 hectares par jour, pouvaient conduire des opérations de surveillance et de lutte principalement grâce à l'aide

financière de la CLCPRO, de la FAO et des subventions accordées par l'Agence pour le développement international par le biais de la FAO. Par la suite, l'aggravation de la situation a été confirmée et le besoin de renforcer la capacité de lutte est devenu une priorité. Le manque critique de personnel qualifié, de véhicules, de matériel de surveillance et de pulvérisation, de GPS et de cartes, de vêtements de protection, d'aéronefs et de fonds opérationnels est devenu apparent.

147. Lorsque les donateurs sont devenus convaincus de la gravité de la situation et ont commencé à apporter leurs contributions, dans certains cas, le manque de planification et de coordination effectives à entraîner la duplication des efforts, notamment dans le cas des pesticides et des aéronefs. Au Sénégal, par exemple, le nombre d'aéronefs était de vingt à la mi-octobre 2004 alors que les cibles des pulvérisations avaient déjà considérablement diminué parce que les essaims avaient migré en Mauritanie et au Maghreb.

148. Un groupe de coordination des donateurs a été créé dans dix pays, soit plus de 80 pour cent des pays concernés faisant rapport sur cette question. Cependant, la coordination des donateurs a été considérée comme médiocre dans plus de 50 pour cent des pays. Cinquante-quatre pour cent des pays estiment que la recrudescence acridienne aurait pu être contrôlée plus tôt si les campagnes nationales de lutte avaient démarré plus tôt. La situation aurait pu être meilleure si les opérations de lutte avaient démarré plus tôt dans les pays avoisinants. Tous les pays estiment à l'unanimité que cela aurait permis d'enrayer plus tôt la recrudescence acridienne. Dans 83 pour cent des cas, les pays ont considéré que les opérations effectuées dans les délais dans leurs propres pays auraient eu un effet positif dans les pays avoisinants. Ces avis confirment que l'efficacité de la lutte antiacridienne doit être basée sur une approche régionale parfaitement coordonnée.

149. Bien que versées tardivement, les contributions des organismes de financement ont comblé une partie importante des besoins et permis de renforcer la capacité des pays à enrayer l'invasion. En Mauritanie par exemple, le nombre d'équipes d'intervention au sol a atteint le nombre maximal de 32 en octobre 2004 et le nombre d'équipes de lutte aérienne est passé d'une à six pendant la campagne. Résultat: la capacité quotidienne de traitement a nettement augmenté, atteignant 41 000 hectares par jour. Il a donc été possible de traiter, au total, 1 384 000 hectares, dont 80 pour cent par voie aérienne.

150. Pendant les deux campagnes de lutte 2003-2004 et 2004-2005, les traitements ont été effectués sur près de 12,9 millions d'hectares, ce qui représente une quantité totale de 13 millions de litres de pesticides pulvérisés dans les dix pays de la région occidentale. L'Algérie et le Maroc ont traité à eux seuls 9 430 404 hectares, soit 75 pour cent des surfaces traitées. La lutte aérienne utilisée par les deux pays a permis d'éviter que les principales zones de culture soient dévastées. Au Maroc, 95 pour cent des surfaces ont été traitées par une flotte de 46 avions pendant la première campagne et de 62 pendant la deuxième. L'Algérie a mobilisé 12 avions pour la première campagne et 52 pour la deuxième.

151. Les opérations de lutte ont nécessité pour l'ensemble de la région occidentale la mobilisation de près de 280 millions de dollars pour l'acquisition de pesticides, le déploiement d'aéronefs, le matériel de pulvérisation et de communication, les véhicules, les vêtements de protection, etc.

#### **D. EFFICACITE DES OPERATIONS DE LUTTE**

152. Les objectifs de la campagne de lutte sont de protéger les cultures et les pâturages des communautés touchées par l'invasion, et d'enrayer l'invasion en détruisant le criquet pèlerin avec des pesticides et d'autres moyens. Au niveau des pays, les informations officielles reçues par l'équipe d'évaluation des services nationaux responsables de la lutte antiacridienne montrent que les pertes subies du fait de l'invasion acridienne sont généralement considérées comme limitées. Cependant, l'équipe a noté que la nature de certaines stratégies adoptées par les pays et le manque de moyens de lutte efficaces dans les pays du Sahel sont responsables des dégâts importants qui se sont produits dans plusieurs endroits, et que la sécurité alimentaire n'a pu être garantie que dans une partie des communautés touchées par le fléau dans ces pays.



153. Deux stratégies de lutte différentes ont été mises en œuvre pendant la campagne 2003-2005:

- Les pays du Maghreb, notamment l'Algérie et le Maroc, disposent généralement d'unités nationales de surveillance et de lutte antiacridiennes opérationnelles et efficaces. Leurs activités de surveillance et de prospection sont donc périodiques et efficaces, notamment au printemps pendant les rémissions, et au cours de l'année pendant les urgences. La Tunisie et la Jamahiriya arabe libyenne augmentent le nombre d'enquêtes en cas de menace d'invasion. Ces enquêtes leur permettent de suivre la situation acridienne dans les zones de reproduction saisonnière et, si nécessaire, de lutter contre le criquet pèlerin en dehors des zones cultivées. La protection des cultures dans ces pays s'est avérée efficace et les dégâts causés ont été généralement très limités. Cela étant, d'importantes populations acridiennes ayant survécu dans les zones non cultivées situées dans les régions méridionales de ces pays ont envahi de nouveau le Sahel de juin 2004 à août 2004.
- En revanche, les équipes de surveillance et de lutte des pays du Sahel n'ont pas eu les ressources suffisantes pour mener à bien régulièrement les opérations de surveillance et de lutte. Incapables de lutter contre les énormes essaims acridiens, elles ont été contraintes de limiter leurs interventions de destruction aux zones de culture. Bien qu'ils aient reçu par la suite une aide externe, la plupart des exploitants agricoles ont subi des dégâts importants à cause de l'arrivée tardive de l'aide.

154. Selon les chiffres fournis par les autorités concernées, les activités de lutte ont permis d'épargner 24 000 hectares de cultures vivrières et plus de 75 000 hectares de pâturages au Tchad, près de 63 000 hectares de cultures vivrières et 49 000 hectares de pâturages au Burkina Faso, et de protéger près de 30 000 hectares de plantations de citronniers et 20 000 hectares de cultures vivrières au Maroc, principalement destinées aux exportations. L'Algérie a réussi à préserver les principales zones de production situées dans le nord du pays.

155. Les pays concernés ont déclaré que les estimations des dégâts causés par l'invasion acridienne ont été effectuées dans 54 pour cent des pays, notamment dans ceux où l'infestation a été particulièrement grave. La Guinée, le Niger et le Sénégal ont signalé que les moyens d'existence des femmes et des enfants ont été plus touchés par les infestations acridiennes que ceux des hommes. Dans 70 pour cent des cas, une réponse n'a pas été donnée à cette question. Seuls le Mali, le Maroc et le Sénégal ont fait savoir que les estimations ont porté sur les cultures préservées grâce aux opérations de lutte. Dans l'avenir, la surveillance des dégâts causés par les acridiens doit être intégrée dans les plans d'action prévisionnels globaux des pays.

156. Les hypothèses de travail suivantes peuvent donc être formulées en ce qui concerne les cultures préservées au Tchad et au Burkina Faso:

- Le sorgho et le millet sont les plantes les plus cultivées dans les zones infestées par le criquet pèlerin, et les rendements moyens estimés sont d'environ 600 kg/ha: la campagne 2003-2005 de lutte contre ce ravageur a évité la perte de près de 14 400 tonnes de céréales au Tchad et de 37 000 tonnes de céréales au Burkina Faso.
- La capacité de charge des pâturages situés dans les zones infestées est d'environ 250 kg pour 5 hectares: la campagne a préservé des pâturages pour près de 15 100 animaux au Tchad et 9 700 animaux au Burkina Faso.

157. Ces résultats n'ont été possibles que lorsque les opérations de lutte ont pu être menées d'une manière rapide et efficace, immédiatement au début de l'invasion dans les zones concernées. Dans la plupart des zones infestées par le criquet pèlerin, faute de moyens, la lutte tardive n'a servi qu'à éviter la propagation ultérieure de l'invasion. Dans ces zones, les cultures et les pâturages ont souvent subi de graves dégâts. Par exemple, dans certaines provinces de la région sahéenne du Burkina Faso, les dégâts causés par le criquet pèlerin ont été estimés à 58 832 tonnes, y compris 49 049 tonnes de millet, 9 782 tonnes de sorgho blanc et 4 325 tonnes de pois à vache. Au Sénégal, les pertes attribuées aux attaques acridiennes ont été proches de 47 500 tonnes.

158. Lors des visites en Algérie et au Maroc, l'équipe d'évaluation a examiné s'il était possible d'utiliser les capacités de lutte de ces pays pour aider les pays de la ligne de front au Sahel d'une manière organisée et rapide en cas de nouvelles urgences. La mise en place d'une approche et d'un dispositif de ce type pourrait s'appuyer sur l'expérience acquise lors de l'aide fournie pendant la recrudescence 2003-2005. Les deux pays ont accueilli favorablement cette idée et estimé qu'elle méritait d'être examinée de manière plus approfondie. En conséquence, une recommandation concernant l'aide fournie par les pays du Maghreb est présentée dans la Section V.

## **E. SENSIBILISATION DU PUBLIC, COMMUNICATION ET FORMATION**

### *Sensibilisation du public et communication*

159. La lutte contre le criquet pèlerin ne peut pas être gagnée sans l'engagement des communautés locales dans les campagnes. La formation, la sensibilisation et la communication sont des éléments essentiels en la matière, comme l'ont déclaré unanimement les pays concernés visités par l'équipe d'évaluation. En conséquence, pendant la campagne 2003-2005, des activités d'information et de sensibilisation ont été conduites au profit des populations, dans le but d'attirer l'attention sur les risques liés à l'utilisation des pesticides et de fournir des informations détaillées aux populations sur l'évolution de la menace acridienne et sur les zones à traiter.

160. Selon les réponses des pays au questionnaire d'évaluation, les populations locales ont été informées des risques sanitaires et environnementaux dans 82 pour cent des 14 pays ayant répondu. La plus grande partie des pays ont utilisé la radio et la télévision, ainsi que la presse écrite et l'affichage à cette fin. Ces activités auraient permis, dans 50 à 75 pour cent des cas, aux personnes concernées d'être informées des problèmes potentiels, et 12 pays ont conclu que ces résultats étaient « plus que satisfaisants ».

161. Bien que l'importance de la participation des populations locales et des communautés à la lutte antiacridienne soit unanimement reconnue, la forme de cette participation fait, quant à elle, l'objet d'un désaccord entre ceux qui sont favorables et ceux qui sont défavorables à la participation des communautés concernées aux opérations de lutte chimique. Pour ces derniers, la participation des populations doit être limitée à la surveillance acridienne, l'information des autorités concernées et la lutte mécanique, car la manipulation des pesticides est considérée comme trop dangereuse pour la santé humaine. En 2005, la FAO a élaboré une politique décourageant le recours aux exploitants agricoles et aux villageois dans l'application des pesticides. Cependant, cette politique n'a pas été largement relayée en dehors des divers forums portant sur le criquet pèlerin.

162. Dans le cadre des campagnes d'information et de sensibilisation, de nombreux et divers moyens ont été utilisés, y compris la radio et la télévision (programmes dans les langues officielles et nationales), les imams dans les mosquées, les crieurs aux marchés et les enseignants dans les écoles, la presse, les notices, les brochures et les affiches imprimés. Le personnel des services de vulgarisation et de protection des plantes, ainsi que les membres des équipes de surveillance et de lutte ont eux aussi transmis directement les instructions nécessaires aux populations locales. Il est intéressant de noter qu'au Tchad, dans le but de cibler les groupes de femmes, des femmes sélectionnées comme animatrices ont reçu une formation et ont été équipées de postes de radio fonctionnant sans batteries, également distribués à d'autres villageois.

163. Les pays n'ont pas traité l'information et mené leurs campagnes de lutte de la même manière. Pour illustrer ces différences, deux cas sont présentés: l'un dans lequel l'information n'a pas été diffusée, l'autre dans lequel l'information a été largement diffusée au grand public.

*L'exemple de la Tunisie, et la stratégie consistant à limiter la diffusion d'informations pour éviter d'alarmer les populations*

164. Cette stratégie a consisté à travailler dans le plus grand secret, intimant l'ordre de « rester calme, discret et efficace ». Afin d'éviter la propagation de rumeurs alarmantes et infondées, les efforts déployés pour informer les populations (notamment les apiculteurs et les gardiens de troupeaux) dans les zones infestées ont été réduits au strict minimum. En fait, ces derniers n'ont été avertis des effets secondaires potentiels que par le personnel régional.

165. La lutte étant considérée comme une question technique, les informations n'ont été accessibles qu'aux acridologues, et leur diffusion a été limitée autant que possible aux niveaux local, national et international. En conséquence, ni la FAO ni les médias n'ont été informés au début de la menace acridienne. L'ordre de conserver le silence a été si scrupuleusement respecté que la campagne s'est achevée sans que, dans certains cas, les habitants des zones infestées et le personnel du ministère concerné n'aient été mis au courant de la tournure des événements.

166. La lutte contre le criquet pèlerin a été conduite uniquement par le personnel du service de protection des végétaux qui, selon les déclarations des autorités, a appliqué rigoureusement les directives de la FAO. La participation des communautés rurales s'est limitée à la fourniture de tracteurs et de réservoirs d'eau.

*L'exemple du Mali et le choix d'une information massivement diffusée*

167. La stratégie adoptée au Mali a mis l'accent sur les activités suivantes:

- La création d'un espace d'information spécial au Bureau de la radio et de la télévision du Mali qui avait pour mission de transmettre quotidiennement des informations sur les zones infestées, les zones traitées, les moyens de contrôle utilisés et enfin sur les contributions de personnes diverses à la campagne;
- les interventions périodiques du ministre de l'environnement et de l'hygiène après chaque réunion interministérielle. Porte-parole du gouvernement, il informait les populations de la situation et annonçait les nouvelles mesures adoptées;
- l'organisation d'une caravane de presse pour faire en sorte que les réalités du terrain soient bien montrées et qu'une vision équilibrée des efforts des populations rurales, des donateurs et des autorités soient présentée.

168. Il est possible de conclure de ces deux exemples ci-dessous qu'une campagne d'information et de sensibilisation des populations rurales bien ciblée et limitée peut s'avérer efficace dans le cas d'une invasion de faible à moyenne importance. En revanche, dans les pays qui font l'objet d'infestations acridiennes généralisées, il est impératif de mettre en œuvre des programmes intensifs de formation, de communication et de sensibilisation.

169. Les campagnes de sensibilisation et d'information ont été conduites dans différents pays avec plus ou moins de succès. Cependant, l'élaboration d'une stratégie de communication particulière ou le recours à des experts pour conduire les campagnes ont été des cas rares, à cause notamment des lacunes suivantes:

- Les études d'impact n'ont pas été réalisées, et compte tenu de l'absence d'études de suivi, il est pratiquement impossible d'évaluer le véritable impact des méthodes de communication employées pendant la campagne. Cependant, on peut s'interroger sur l'impact réel de distribuer des brochures en français à des personnes qui sont illettrées pour la plupart, ce qui est arrivé plusieurs fois.
- Dans certains cas, des problèmes de transport ont empêché des supports d'information de parvenir à leurs destinataires.
- À l'exception du cas tchadien susmentionné, les femmes d'autres pays n'ont pas, semble-t-il, reçu d'informations directement. Elles étaient en général envoyées aux hommes, qui étaient censés transmettre les messages aux femmes.

170. Pour être plus efficaces, les campagnes d'information et de sensibilisation doivent s'appuyer sur une stratégie de communication. Cette approche permettrait notamment d'identifier les canaux les mieux adaptés pour atteindre les groupes cibles, en particulier les femmes.

### *Formation*

171. Il est indispensable de disposer de ressources humaines convenablement formées pour réussir la mise en œuvre des activités de surveillance et de lutte antiacridiennes. Chaque unité antiacridienne nationale doit avoir une équipe qualifiée et expérimentée composée d'un personnel d'encadrement, de techniciens et d'exécutants afin de conduire les opérations de surveillance et de lutte avec la régularité et l'efficacité qui conviennent. Pendant les invasions acridiennes 2003-2005, la pénurie de personnel qualifié dans tous les domaines, notamment de spécialistes expérimentés en acridologie, aux niveaux national, régional et international, est devenue évidente. Les raisons principales sont les suivantes:

- la réticence des pays à appuyer la formation due aux lapses de temps très longs qui séparent les activités acridiennes de forte intensité (10-20 ans);
- l'absence de stratégies nationales de lutte préventive encourageant la création et le maintien d'unités nationales de lutte antiacridienne efficaces et favorisant le développement de ressources humaines spécialisées;
- l'intérêt limité des universités pour ce type de formation;
- le manque de ressources financières.

172. Quelques pays, comme le Burkina Faso, ont organisé des formations pour les brigades de village, ce qui a facilité leur participation aux opérations de lutte chimique. Dans ce pays, la direction du Service de protection des végétaux défend l'idée que la campagne n'aurait pu se dérouler de manière appropriée sans la participation des brigades de village<sup>16</sup>. Il est intéressant de noter que l'équipe chargée du soutien technique de ces brigades comptait des techniciennes dans ses rangs. Passé un moment de surprise, elles ont été acceptées sans difficulté par les communautés locales.

173. Le Niger<sup>17</sup> a également choisi de faire participer des brigades phytosanitaires, mais l'équipe d'évaluation n'a pas pu recueillir d'informations sur les activités de formation au cours de ses visites de terrain dans ce pays. Au Sénégal, dans les régions de Louga, Saint-Louis et Matam, un projet en faveur de la production animale a prévu un montant de 20 000 dollars EU pour former les membres des comités de lutte contre les feux de brousse, qui se sont transformés pendant la campagne en comités de lutte antiacridienne. Le projet a également encouragé les gardiens de troupeaux à participer à la lutte et à transmettre les informations nécessaires.

174. La région occidentale ne compte actuellement que 20 acridologues, dont seule la moitié possède l'expérience requise. En outre, l'âge moyen des cadres et des enquêteurs expérimentés est d'environ 45 ans. Lors de la prochaine invasion, qui aura lieu dans dix ou vingt ans, la quasi-totalité de ce personnel expérimenté sera à la retraite. Le remplacement ne peut être assuré que si les activités de formation sont immédiatement renforcées. Pour résorber, au moins en partie, ce manque, la CLCPRO et le DLCC financent une bourse de thèse, ce qui, toutefois, n'est pas suffisant pour couvrir l'ensemble des besoins actuels. Un programme plus ambitieux doit être mis sur pied, incluant des projets spéciaux pour former des spécialistes et des techniciens participant aux opérations de surveillance et de lutte. Un tel programme permettrait à terme de:

---

<sup>16</sup> La question des brigades de village divisant l'opinion, la Commission européenne, pour y voir plus clair, a prévu de conduire une étude en mars 2006 sur les brigades de village au Niger, dont l'objectif est d'identifier les moyens requis pour inclure ces brigades dans certaines opérations de protection des plantes, dont la privatisation est planifiée.

<sup>17</sup> Au Niger, le Service de protection des plantes (PPS) supervise le renforcement des capacités des brigades phytosanitaires depuis leur création en 1974. Trois cents brigadiers seulement ont participé à la campagne 2003-2005 de lutte antiacridienne, alors que le Niger en compte 40000. Les brigadiers sont considérés comme les représentants du Service de protection des plantes au niveau du village. Il s'agit d'exploitants agricoles spécialement formés. Selon le Service de protection des plantes, ils maîtrisent parfaitement les techniques de lutte chimique.

- conduire des opérations de surveillance et de lutte conformément aux normes d'efficacité, de qualité et de sécurité requises;
- mettre à niveau les capacités du personnel sur la base des résultats dus au progrès scientifique et technique en matière de biologie acridienne, d'insecticides, de transmission de données, d'imagerie satellitaire, de SIG, etc.;
- développer un réseau d'acridologues dans la région, chargé de traiter le problème acridien dans le cadre d'une approche harmonisée, tout en mettant l'accent progressivement sur la prévention, parce qu'elle est encore le meilleur moyen de lutte;
- conduire des recherches débouchant sur une amélioration de la lutte contre le criquet pèlerin;
- disposer d'un groupe de spécialistes pouvant être utilisés aux niveaux régional et international.

175. Tirant les enseignements de la campagne de lutte antiacridienne de l'été 2004 et bénéficiant des contributions des donateurs, la FAO a pu préparer et exécuter un grand programme de formation du personnel engagé dans les opérations de surveillance et de lutte menées dans dix pays du Sahel, conformément aux recommandations adoptées à la première réunion du Comité exécutif de la CLCPRO (Niamey, Niger, 16 au 16 juin 2004). Les éléments détaillés de ce programme (voir Annexe IV), qui reposait sur les programmes de formation élaborés par le programme EMPRES de la région centrale, ont été élaborés par un consultant international, en collaboration étroite avec le personnel de la FAO. Ce programme visait notamment une formation de type « formation de formateurs ».

## F. ROLE ET ACTIVITES DES PAYS CONCERNES

176. L'équipe d'évaluation a visité tous les pays concernés par la campagne de lutte 2003-2005 contre le criquet pèlerin. Des rapports détaillés ont été rassemblés dans un document séparé. Les informations ci-après proviennent des visites de pays et du questionnaire d'évaluation adressé aux pays concernés.

177. Tous les pays de la région centrale ont une unité nationale de lutte antiacridienne. C'est le cas pour treize pays de la région centrale, y compris quatre pays de la ligne de front. Cependant, dans la plupart des cas, ces unités font partie de la structure existante de protection des plantes et n'ont pas l'autonomie financière et opérationnelle requise.

178. Dans tous les pays de la ligne de frontière, une structure de coordination a été créée, et dans 90 pour cent d'entre eux, un plan d'action national a été élaboré; Dans huit pays, ce plan a été mis à jour au moins tous les trois mois, dans un pays au moins tous les six mois et dans cinq pays, une fois par an.

179. Sept pays sur seize ont signalé qu'ils disposaient de fonds d'urgence pour les opérations de lutte antiacridienne. Il s'agit de l'Algérie, de l'Érythrée, du Maroc, de l'Arabie saoudite, de la Tunisie et du Yémen. Selon les missions de terrain, ces fonds ont permis de conduire les opérations de lutte d'une manière rapide.

180. Neuf pays ont indiqué qu'ils avaient élaboré des plans d'action prévisionnels, notamment cinq pays de la région occidentale qui ont subi de très graves infestations acridiennes<sup>18</sup>. Ces plans sont un instrument important pour enrayer plus efficacement les infestations acridiennes. Cependant, pour que les opérations de lutte soient efficaces, il faut que les alertes concernant les résurgences, les recrudescences et les invasions soient fiables, et que les ressources humaines, opérationnelles et financières soient suffisantes, ce qui n'est pas le cas dans les pays du Sahel.

<sup>18</sup> Le Groupe chargé des acridiens de la FAO a classé les pays selon le niveau d'infestation atteint pendant la campagne 2003-2005, comme suit: Faible: Cap Vert, Erythrée, Guinée-Bissau et Yémen; moyen: Burkina Faso, Tchad, Egypte, Gambie, Guinée, Libye, Arabie saoudite, Soudan et Tunisie; élevé: Algérie, Mali, Mauritanie, Maroc, Niger et Sénégal.

181. Pendant les périodes de rémission, dans les pays de la région occidentale abritant des zones de reproduction saisonnière, les opérations de surveillance et de lutte antiacridienne sont menées par les unités nationales de lutte antiacridienne lorsqu'elles existent, ce qui est le cas en Algérie, en Jamahiriya arabe libyenne, en Mauritanie et au Maroc. Au Tchad, au Mali et au Niger, de telles unités ont été créées au sein des services de protection des plantes mais elles n'ont pas d'autonomie suffisante.

182. Pendant les périodes d'invasion, les campagnes de lutte sont souvent gérées de manière centralisée. Le « Poste Central de Commandement » (PCC) est une structure que certains pays ont créée, notamment au Maghreb. Le mandat de ce PCC est de gérer et de coordonner l'ensemble des opérations de surveillance et de lutte, en fournissant les ressources nécessaires et en prenant les mesures appropriées pour que l'utilisation des moyens de lutte terrestres et aériens soit le plus efficace possible. Le PCC fonctionne selon un calendrier rigoureusement défini. Au plus fort de la crise, il intervient souvent vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Il fait appel à l'aide de diverses structures gouvernementales, notamment les départements des ministères de l'agriculture, de l'intérieur, de l'environnement, de la santé et des transports, des services de télédétection et de météorologie, et de l'armée.

183. Le PCC est généralement dirigé par le ministre de l'agriculture ou son représentant, mais il peut être également placé sous la responsabilité de la « Gendarmerie Royale » comme au Maroc, ou de l'unité nationale de lutte antiacridienne, comme en Mauritanie. Ces PCC sont complétés par ces centres de lutte régionaux, qui ont la responsabilité première de coordonner les opérations de lutte dans des zones particulières. Parfois, les comités interministériels sont créés sous la présidence du Premier ministre, comme au Mali. D'autres comités ont été créés, par exemple, pour faciliter l'échange d'informations entre les autorités nationales et la communauté des donateurs.

184. Au niveau opérationnel, les moyens de lutte antiacridienne sont fournis en premier lieu par le ministre de l'agriculture, le ministre des finances et parfois l'armée. Les populations rurales sont sollicitées dans tous les pays pour signaler la présence des acridiens. Ces populations ont également participé dans les opérations de lutte chimique à l'exception de l'Algérie, de la Mauritanie, du Maroc et de la Tunisie. Les équipes de lutte terrestre et aérienne des pays du Maghreb ont contribué aux opérations de lutte menées dans les pays du Sahel. Il doit être noté que les populations du Mali et du Sénégal ont été mobilisées d'une manière exceptionnelle et ont fourni une aide matérielle et financière importante.

## **G. SOUTIEN APORTE A LA CAMPAGNE**

185. Au total, l'aide multilatérale fournie par le biais de la FAO pour la campagne de lutte 2003-2005 contre le criquet pèlerin s'est élevée à 74,3 millions de dollars EU, dont 50,4 millions de dollars EU avaient été décaissés au titre des projets FAO à la fin de 2005, en complément des propres ressources de la FAO s'élevant à 6,2 millions de dollars EU. Ces fonds, versés sous la forme de contributions en espèces de 40 000 dollars EU à environ 30 millions de dollars EU, ont été fournis par les donateurs suivants: Banque africaine de développement, Agence Intergouvernementale de la Francophonie, Australie, Autriche, Belgique, Canada, République tchèque, Commission européenne, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Fonds international pour le développement agricole, Irlande, Banque islamique de développement, Italie, Japon, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Arabie saoudite, Espagne, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et Irlande du Nord, Programme de développement des Nations Unies et États-Unis d'Amérique du Nord. Les appels lancés par la FAO ont été favorablement accueillis par des donateurs n'appartenant pas au cercle des donateurs traditionnels de l'Organisation. De l'aide a ainsi pu être reçue d'entités, comme l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie, qui n'avaient jamais fourni d'aide au secteur agricole par l'entremise de la FAO.

186. En ce qui concerne l'aide multilatérale fournie par le biais de la FAO, la Communauté européenne a été le donateur le plus important. En effet, son budget a été de près de 30 millions de dollars EU pour des projets d'urgence menés dans cinq pays – le Tchad, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Sénégal – à compter d'octobre 2004. Cette contribution très importante a fait suite à la décision de chacun des cinq pays touchés par l'invasion acridienne d'utiliser les fonds affectés à l'Enveloppe B de leurs programmes indicatifs nationaux avec la Communauté européenne, qui peuvent être mobilisés pour des opérations d'urgence. Outre la fourniture des moyens de lutte antiacridienne, de pesticides et la location d'aéronefs, le programme antiacridien de la Communauté européenne a également inclus le soutien aux activités de coordination et environnementales.

187. L'assistance bilatérale a également été fournie aux pays concernés, notamment un certain nombre de pays africains tels que la Gambie, la Mauritanie et le Sénégal. Les réponses au questionnaire d'évaluation adressé aux donateurs, ainsi que les informations collectées dans les pays, indiquent que les donateurs qui n'ont fourni qu'une aide bilatérale incluaient le Brésil, la Chine, la République de Corée, le Maroc, le Soudan et l'UEMOA. La Communauté européenne, la France, les Pays-Bas et l'Agence des États-Unis pour le développement international ont fourni une aide bilatérale et multilatérale, tandis que la Banque africaine de développement, l'Autriche, le Canada, la Finlande, le Royaume-Uni et le PAM ont apporté toutes leurs contributions au titre de l'aide multilatérale, par le biais de la FAO. Il manque des informations détaillées concernant deux donateurs. Dans un certain nombre de pays, différentes ONG ont apporté une contribution spécifique aux opérations de lutte.

188. Le montant total de l'aide bilatérale fournie aux pays concernés est difficile à évaluer avec précision. Les données disponibles indiquent qu'elle s'est élevée à 50 543 838 dollars EU, soit près de 60 pour cent de l'aide multilatérale mobilisée par le biais de la FAO, et pratiquement le même montant que celui dépensé par la FAO jusqu'à fin 2005. L'aide bilatérale était supérieure à celle des campagnes précédentes.

189. Les pays du Maghreb, l'Algérie (20 millions de dollars EU), la Jamahiriya arabe libyenne (4 millions de dollars EU) et le Maroc (8 millions de dollars EU) ont fourni 32 millions de dollars EU d'assistance bilatérale aux pays du Sahel, ce qui a permis de renforcer diverses activités de lutte antiacridienne du début de la campagne de 2003 à la fin de 2004, et s'avéra une ressource cruciale avant l'arrivée de l'aide multilatérale. Elle a également permis à plusieurs équipes de remettre à jour leurs connaissances.

190. La Banque mondiale a apporté les deux contributions financières suivantes: **(i) le Projet d'urgence de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique (AELP)** de 60 millions de dollars EU en crédits IDA auxquels sept pays (Tchad, Niger, Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Sénégal, et Gambie) ont pu accéder en utilisant la politique opérationnelle de la Banque pour les opérations de secours d'urgence (OP8.50). La contribution du gouvernement à ce projet est évaluée à 13 millions de dollars EU. La décision de préparer le projet a été prise le 9 septembre 2004, et le 22 septembre, 12,4 millions de dollars EU ont été débloqués sous forme d'avances de crédit. Le but du projet est de « *réduire la vulnérabilité des pays concernés afin de prévenir toutes les infestations futures en appuyant des stratégies améliorées de prévention, d'alerte précoce, de réaction et d'atténuation, aussi bien au niveau national que régional* ». Les fonds ont été débloqués pour la lutte d'urgence contre le criquet pèlerin, le secours d'urgence pour redresser la productivité agricole des populations concernées, les opérations de lutte préventive, et la gestion de projet. Des dispositions ont été adoptées pour accélérer la procédure d'achats, notamment la sélection d'une source d'approvisionnement unique, les achats étant effectué par le biais de la FAO. Les pays ont préparé des plans de gestion des nuisibles et des évaluations de l'impact social et environnemental, conformément aux politiques de protection sociale et environnementale de la Banque mondiale. Dans le cadre des contrats juridiques liés au projet, les pays se sont engagés à exécuter le projet en coordination avec la FAO, EMPRES, et la CLCPRO, ainsi que d'autres pays de la région. La Banque a coordonné la mise en œuvre de l'AELP en étroite coopération avec la FAO, notamment en ce qui concerne les besoins du projet. Elle a, par exemple, contribué à

déterminer la quantité de pesticides nécessaire (en 2004-2005, la Banque a refusé en trois occasions d'acheter des pesticides parce que les pays n'avaient pas suffisamment justifié leurs besoins). (ii) **Dans le cadre du Projet d'appui aux services agricoles et aux organisations paysannes (PASAOP)**, une réallocation de 3,7 millions de dollars EU au bénéfice de la lutte antiacridienne a été effectuée en août 2005.

191. Les réponses au questionnaire des donateurs indiquent que deux des douze donateurs ont considéré que leurs propres organismes avaient réagi à l'urgence acridienne d'une manière non satisfaisante et dix (83 pour cent) d'une manière plus que satisfaisante (1-5: non satisfaisant; 6-10 plus que satisfaisant). On trouvera des précisions supplémentaires dans le tableau 3.

**Tableau 3.**

Question	Jugement moyen	
	Nombre de réponses	Évaluation
Pertinence de l'aide fournie	9	bonne
Rapidité de la réponse	8	satisfaisante
Rapidité de déblocage des fonds	8	satisfaisante
Qualité des intrants	8	satisfaisante
Respect des aspects liés à l'environnement	8	satisfaisante
Respect des aspects liés à la santé humaine	8	satisfaisante
Coordination avec d'autres donateurs	9	satisfaisante
Liens avec les réponses à d'autres urgences, notamment la sécheresse	9	bonne

médiocre 1-3, satisfaisante 4-7, bonne 8-10

192. Les déclarations des pays concernés figurant dans le questionnaire d'évaluation indiquent que l'aide bilatérale était considérée comme non satisfaisante dans 45 pour cent des cas, notamment par les pays qui subissent une infestation d'une gravité moyenne. Dans de nombreux cas, l'aide a été fournie tardivement et n'a pas correspondu aux priorités du pays. Les mêmes problèmes se sont produits avec l'aide fournie par le biais de la FAO, qui n'a correspondu avec les besoins prioritaires que dans 23 pour cent des pays, et qui est arrivée tardivement dans 45 pour cent d'entre eux. Des retards ont été surtout observés dans la fourniture de divers entrants: pesticides, équipement de lutte, et aéronefs. Dans quelques cas, les intrants planifiés n'ont jamais été livrés. Les pays concernés étaient d'avis que si l'aide avait été plus rationnelle et coordonnée, la plupart des problèmes logistiques et techniques auraient pu être traités d'une manière beaucoup plus efficace.

193. Les efforts déployés par les pays du Maghreb pour appuyer les pays du Sahel ont confirmé l'efficacité des relations nord-sud et la solidarité régionale, et sont conformes aux objectifs de la CLCPRO. Les autorités du Maghreb estiment à l'unanimité que la meilleure façon de protéger leurs pays contre d'éventuelles invasions acridiennes est de lutter efficacement contre ce fléau dans les pays du Sahel situés sur la ligne de front. Ils considèrent qu'un hectare traité au moment opportun évite de traiter de dix à quinze hectares dans leurs propres pays. Les pays du Maghreb sont donc prêts à aider les pays du Sahel en leur fournissant des équipes d'intervention, des équipements, des pesticides et des heures de vol, et en menant des opérations communes dans les zones frontalières pendant les périodes de rémission. L'Algérie a également fourni des cartes satellitaires, ce qui a permis aux pays de la ligne de front de mieux planifier leur campagne.



194. Il n'a pas toujours été possible d'obtenir un aperçu détaillé de la totalité des coûts de la campagne. Le tableau 4 donne les chiffres rassemblés pendant les visites de terrain effectuées dans la plupart des pays. On peut considérer qu'ils représentent les montants minimaux dépensés pour les opérations de lutte et le renforcement des moyens de lutte nationaux. Si on leur ajoute les coûts approximatifs de la campagne en Jamahiriya arabe libyenne (6 455 380 dollars EU) et en Tunisie (5 527 560 dollars EU) calculés sur la base des zones traitées, il apparaît que les coûts globaux de la campagne pour l'ensemble de la région occidentale se sont élevés à 280 millions de dollars EU. D'autres fonds importants provenant des pays concernés et de la communauté internationale ont été dépensés pour aider les populations touchées, notamment par le biais d'une aide alimentaire complémentaire (plus de 90 millions de dollars EU) et de la remise à niveau des moyens d'existence. Au total, les coûts de la campagne, y compris le redressement et l'aide après recrudescence, sont estimés à environ 400 millions de dollars EU.

**Tableau 4.**

<b>Pays</b>	<b>Zone traitée (ha)</b>	<b>Dépenses totales (US\$)</b>
Algérie	4 600 000	101 000 000
Burkina Faso	24 865	1 621 556
Tchad	27 265	4 700 000
Mali	339 764	10 173 000
Maroc	4 854 211	79 000 000
Mauritanie	1 255 882	18 176 000
Niger	272 428	7 600 000
Sénégal	765 987	42 400 000
<b>Total</b>	<b>12 140 402</b>	<b>264 353 496</b>

195. Lorsque l'aide des donateurs passait par la FAO, les donateurs ne participaient pas directement aux activités prévues. La FAO a exécuté les projets pertinents en coopération avec les pays bénéficiaires. De façon générale, les donateurs ont estimé que la FAO n'avait pas mis leur contribution suffisamment en relief. Les donateurs bilatéraux étaient engagés plus directement et faisaient en sorte que leur aide soit opérationnelle au niveau du pays, notamment lorsque les équipes de lutte étaient envoyées aux pays bénéficiaires.

196. Une grande partie de l'aide bilatérale a été effectuée indépendamment des autres efforts déployés, ce qui a empêché la FAO de connaître et de coordonner les efforts en cours et d'éviter, par exemple, la duplication des efforts de soutien, la non-conformité aux produits et procédures standardisés, l'accumulation inutile de stocks de pesticides, la non-utilisation d'heures de vol contractualisées. Cette question mérite d'être sérieusement étudiée dans l'avenir afin d'améliorer les flux d'information, la planification et la synergie entre les activités effectuées aux niveaux bilatéral et multilatéral. S'il avait existé un comité directeur/de coordination pays/donateurs pouvant coordonner l'assistance extérieure en fonction des besoins de chacun des pays touchés, cela aurait pu être évité. Dans le cas des opérations antiacridiennes, ce comité est généralement établi conjointement par le pays hôte et la FAO.

197. De nouveau, les réponses au questionnaire des donateurs montrent que certains d'entre eux ont estimé qu'une meilleure réponse à la campagne aurait pu être donnée si un fonds d'urgence avait été créé en vue de couvrir les catastrophes agricoles. Le renforcement des réseaux entre les donateurs et les divers partenaires, et l'amélioration de la coordination au niveau régional pourraient être également importants à cet égard. Le manque de données et d'informations fiables a ralenti les temps de réponse. Dans 50 pour cent des cas, les donateurs ont utilisé leurs propres experts pour obtenir des avis sur les questions liées à la lutte antiacridienne.

198. Compte tenu de la volonté et de la détermination des donateurs bilatéraux et des pays africains de fournir une aide à la campagne 2003-2005 de lutte contre le criquet pèlerin.

**Il est recommandé:**

2. de faire en sorte que dans les campagnes futures, dans les pays concernés, par le biais des comités appropriés, un échange d'informations efficace puisse avoir lieu entre les diverses parties prenantes engagées, afin d'éviter le chevauchement des efforts et les coûts inutilement élevés.

199. L'Annexe V contient d'autres détails de l'aide fournie pour la campagne.

## **H. ROLE ET ACTIVITES DE LA FAO**

### *Gestion de projet et opérations*

#### *Accords des donateurs*

200. Comme la liste ci-dessus l'indique, 27 donateurs ont participé à la campagne de lutte contre le criquet pèlerin par le biais de la FAO, appuyant ensemble 46 projets bénéficiant à 18 pays aux niveaux national, régional et interrégional. Il a donc fallu élaborer des accords de donateurs distincts pour chacun des 46 projets pour un budget total de 74,3 millions de dollars EU. Dans un certain nombre de cas, les donateurs ont utilisé les accords généraux déjà conclus avec l'Organisation comme moyen de débloquer les fonds. Ce mécanisme a été le plus efficace. Dans un autre groupe, des accords de donateurs spécifiques ont été élaborés pour que les fonds puissent être versés au titre de l'urgence acridienne. Une troisième catégorie de donateurs a conclu des accords de financement avec la FAO pour la première fois. Il a donc fallu valider de nombreux aspects contractuels, notamment juridiques, opérationnels et financiers, et la mise au point définitive des contrats a pris du temps. Lorsque les accords de donateurs étaient signés avec la FAO, l'étape suivante était de les traduire en documents opérationnels sous la forme de documents de projet et d'un plan des opérations.

#### *Documents de projet*

201. Certains donateurs ont exigé que les demandes de financement soient accompagnées d'une proposition de projet suffisamment détaillée pour qu'elle puisse être analysée du point de vue technique et, dans une certaine mesure, opérationnelle. Les documents de projet en résultant n'avaient pas besoin d'être signés s'ils s'inscrivaient dans le cadre d'un accord de donateur déjà signé. Il fallait néanmoins que la FAO les valide du point de vue de la cohérence financière et opérationnelle, et que les autorités des pays bénéficiaires les signent avant qu'ils soient déclarés opérationnels. Cependant, dans de nombreux cas, l'exécution des projets a commencé bien avant que le document de projet soit terminé. L'approche suivie a été d'engager le financement des donateurs dès la réception d'un accord de donateurs écrit.

202. La Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation (TCE) est la division qui est chargée de la gestion budgétaire des projets d'urgence lorsqu'ils sont déclarés opérationnels, et de leur exécution. Cette division est donc responsable, en collaboration étroite avec d'autres unités du Siège de la FAO et des bureaux décentralisés, de la fourniture des intrants prévus et de la réalisation des objectifs du projet.

203. Le Service des opérations d'urgence (TCEO), qui était l'unité, à l'intérieur de la TCE et de l'ECLO, responsable de la préparation des documents de projet et de leur soumission ultérieure pour approbation, n'a pas estimé qu'il y avait eu des retards démesurés dans la préparation et l'approbation des documents de projet. Des gains de temps considérables ont été réalisés dans la préparation et l'approbation des documents de projet en élaborant des modèles convenant aux besoins respectifs des donateurs. Lorsque le personnel chargé de la préparation et de la validation des documents de projet s'est familiarisé avec les divers modèles, les documents ont pu être traités assez rapidement.

204. En principe, les documents de projet sont signés entre la FAO et le pays bénéficiaire concerné à la suite d'un processus de consultation bilatérale en bonne et due forme. Dans le document, il est souligné que le pays est pleinement responsable des activités prévues. L'obligation d'obtenir la signature des bénéficiaires n'a pas été appliquée systématiquement pour les documents de projet préparés concernant la lutte antiacridienne régionale ou interrégionale. Cette pratique a pu être, et a été, contestée par les bénéficiaires lorsqu'ils se sont rendus compte de ses conséquences du fait qu'ils étaient responsables des activités prévues et qu'ils s'étaient engagés à les mener à bien.

205. Une énorme quantité de travail aurait pu être évitée s'il avait été possible de fonctionner à l'intérieur d'un cadre de projets multidonateurs, et non sur la base d'un projet par donateurs, comme cela a été le cas. Il est possible que les donateurs auraient répondu positivement s'ils avaient été sensibilisés aux avantages que représente le fait d'apporter une réponse multidonateurs aux projets d'urgence, lorsque les lettres d'appel de fonds ont été envoyées.

206. Les documents de projets ont généralement été considérés comme préparés d'une manière satisfaisante par 75 pour cent des donateurs. Les bonnes et les médiocres opinions ont été relativement rares sur cette question. L'évaluation détaillée des projets est présentée au tableau 6. De manière surprenante, tous les critères sont jugés « non satisfaisants ». Moins de la moitié des donateurs ont envoyé leurs observations sur ces questions.

**Tableau 5.**

Question	Opinion
Qualité des documents de projet	Non satisfaisant
Rapidité de la formulation de projet	Non satisfaisant
Niveau de détail	Non satisfaisant
Détails sur les intrants	Non satisfaisant
Détails sur le budget	Non satisfaisant
Flexibilités sur les intrants	Non satisfaisant
Flexibilité sur la durée	Non satisfaisant

1-5 = non satisfaisant; 6-10 = plus que satisfaisant

207. Quatre donateurs ont indiqué qu'ils avaient alloué des fonds aux projets d'urgence parce qu'ils avaient pris en compte la gravité de la situation et qu'un plan détaillé n'était pas une priorité. Les autres donateurs ont estimé que la qualité des projets devait être améliorée, notamment en ajoutant des informations sur les stratégies de lutte adoptées. Il a également été noté que les documents de projets devaient être basés sur les besoins réels des pays. La moitié des donateurs ou presque (44 pour cent) ont déclaré qu'ils souhaitaient contribuer à un programme régional de lutte mais estimaient inutiles de rédiger des documents de projets pour chacune des contributions des donateurs.

208. *Un donateur a noté que dans le cas d'une urgence caractérisée par des « cibles mouvante » et une situation en évolution constante, la définition d'une stratégie, de méthodes et d'instruments de lutte semblait plus importante qu'une planification détaillée à élaborer au début du projet. Des aspects insuffisamment pris en compte comme la santé humaine, la formation et l'environnement ont freiné la conduite des diverses activités. Par ailleurs, un document de projet d'urgence aurait pu être préparé pour chaque pays concerné, et un chef de projet de la FAO aurait pu être nommé, ce qui aurait permis d'éviter qu'un projet soit conçu pour chaque contribution reçue.*

209. *Les objectifs du projet devraient être mieux définis, ainsi que les besoins réels. Les documents de projet devraient respecter une approche axée sur les résultats et comprendre un calendrier des réalisations incluant des indicateurs quantifiables. Un donateur a noté qu'il n'avait pas l'impression d'avoir reçu un document de projet reposant sur des études préparatoires détaillées ayant fait l'objet d'évaluations financières ex-ante. Cependant, ce donateur a également fait remarquer que cette pratique est relativement courante dans le financement des urgences, pour lesquelles les besoins normaux des projets de donateurs ne s'appliquent pas.*

210. Pour gagner du temps dans le traitement des accords de financement des donateurs et la préparation ultérieure des documents, plan d'opérations et protocoles d'accord concernant les opérations d'urgence,

**Il est recommandé:**

3. à la FAO de lancer des discussions avec les donateurs pour qu'un format commun soit adopté pour les accords de financement et les documents de projets qui en découlent. Ces formats doivent être aussi simples et conviviaux que possible, mais suffisamment détaillés pour que les parties intéressées comprennent bien la nature des enjeux;
4. à la FAO de lancer des discussions avec les donateurs en vue d'étudier la possibilité d'avoir un ou deux projets multidonateurs et que de tels projets soient considérés comme régionaux du point de vue de la couverture géographique, afin de faciliter le traitement d'un ravageur qui ne connaît pas de frontières nationales. Une attention accrue doit être accordée pendant les négociations sur la manière dont la visibilité des donateurs, les préférences, ainsi que les exigences applicables en matière de réglementations et de politiques, doivent être prises en compte dans les arrangements multidonateurs qui sont conclus.

*Planification du travail et fourniture d'intrants*

211. Le document de projet est l'instrument qui régit l'exécution du projet, en définit les objectifs et les résultats de fin de projet prévus. Chaque document de projet inclut généralement un plan de travail préliminaire qui est élaboré de manière plus précise dès que l'approbation opérationnelle a été accordée.

212. Au départ, la responsabilité managériale de la campagne antiacridienne avait été confiée, par le biais de l'ECLLO, conjointement aux directeurs de la Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation (TCE) et de la Division de la production végétale et de la protection des plantes (AGP). Cependant, lorsqu'il a fallu désigner un responsable du budget et affecter des responsabilités aux projets connexes, la FAO a confié ces deux responsabilités au seul directeur de la Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation. On pouvait en déduire que cette division allait piloter le processus de préparation et de mise à jour des plans de travail détaillés, mais, en vertu du statut spécial accordé aux opérations de lutte antiacridienne d'urgence par la

création de l'ECLLO, le processus en question est devenu un effort conjoint des deux divisions susmentionnées.

213. Pour que les projets convenus puissent démarrer, les fonds approuvés par le donateur concerné doivent être déposés sur le compte bancaire de la FAO. Cependant, dans plusieurs cas, le délai séparant la signature du projet et le dépôt des fonds sur le compte bancaire de la FAO a été trop long pour une urgence. Une analyse de 44 projets approuvés avant le 10 mars 2005 a montré un délai moyen de 58 jours entre la date d'approbation du projet et la réception des fonds sur le compte bancaire de la FAO. Il a été inférieur à 30 jours pour 22 projets, mais il a quand même atteint 100 jours pour 8 projets.

214. L'exécution des projets dans le contexte des urgences est un processus piloté par les événements. Dans le cas de la lutte contre le criquet pèlerin, ce processus dépend toujours de l'évolution rapide de la situation, au point qu'une réponse uniquement fondée sur une approche de fourniture d'intrants adoptée sans appui technique conduirait inévitablement à un désastre. Le besoin d'associer la rapidité, la ponctualité, la logistique, la flexibilité et la qualité technique rend les opérations de lutte antiacridienne relativement complexes, bien que reposant essentiellement sur la fourniture d'intrants. Ces projets exigent donc d'être rigoureusement planifiés.

215. Au niveau du terrain, les représentations de la FAO ont généralement manqué des capacités techniques nécessaires pour jouer un rôle décisif dans la coordination et le soutien technique de la campagne. L'exécution du projet était entièrement centralisée au Siège de la FAO. Pour remédier en partie à cette situation, la FAO a recruté durant la campagne des consultants internationaux en logistique/acridiens pour aider les pays touchés et soutenir les représentations de la FAO. Les défauts de l'approche centralisée de la FAO ont été fréquemment mentionnés au cours des diverses discussions avec les autorités nationales et les représentants des donateurs. En ce qui concerne l'exécution des opérations de lutte antiacridienne, 62 pour cent des donateurs ont déclaré dans les questionnaires que la participation de la FAO devait se limiter principalement aux activités de coordination et d'information. Un seul donateur a estimé que la FAO devait être principalement engagée dans l'exécution des projets, et 31 pour cent étaient favorables aux deux types d'activités.

216. On estime cependant au sein de l'ECLLO que la menace acridienne évolue si vite et souvent de manière si imprévisible qu'on ne gagne pas grand-chose à planifier ou à programmer de manière détaillée les mesures de lutte correspondantes. La décision de la FAO de créer l'ECLLO est en contradiction avec ce sentiment et souligne au contraire la nécessité de disposer d'une entité dotée de suffisamment de pouvoir et de ressources pour être en mesure d'adopter une approche planifiée et stratégique relative aux opérations de lutte antiacridienne.

217. Cette hypothèse de base, l'ECLLO ne semble pas s'y être conformée. Résultat, la campagne a été menée selon les modalités applicables aux autres projets d'urgence que la Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation traite habituellement. Même si cette division a parfaitement pris conscience que la situation spéciale représentée par les opérations de lutte antiacridienne exigeait une stratégie d'exécution commune, un programme et des plans opérationnels détaillés, il est vrai que les décisions techniques entre la Division de la production végétale et de la protection des plantes et la Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation ont eu constamment du mal à aboutir en matière d'exécution du projet. La direction de l'ECLLO semble s'être contentée de gérer deux entités placées sous sa tutelle, à savoir le Groupe responsable des acridiens de la Division de la production végétale et de la protection des plantes et l'unité chargée des opérations d'urgence de la Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation, lesquelles ont coexisté sans véritablement collaborer. Le fait que l'ECLLO soit en grande partie une entité basée au Siège ou sans représentation sur le terrain a beaucoup contribué à l'incapacité de fournir une réponse rapide et de prendre des mesures immédiates.

218. Les résultats positifs obtenus par l'ECLLO pendant cette campagne semblent être dus davantage au dévouement et aux efforts de tout le personnel engagé qu'à la conception. En fait, l'ECLLO aurait sans doute beaucoup de mal à présenter le plan qu'elle a adopté pour obtenir les résultats escomptés et, de manière plus importante, le catalogue des enseignements tirés et la manière dont ils pourraient être utilisés pour renforcer les mesures visant à prévenir et enrayer les futures résurgences et recrudescences acridiennes.

219. En l'absence de plans de travail détaillé pour le projet, la plupart des unités ayant collaboré n'avaient, pour travailler, qu'une copie du document de projet ou le formulaire administratif demandant une intervention. Ce n'est que lorsque la situation est devenue plus claire que davantage d'efforts ont été déployés pour définir la spécificité des mesures à prendre et les délais escomptés pour leur mise en œuvre. Il est probable qu'à ce moment-là, le responsable était déjà probablement en mode panique et concluait que les procédures de l'organisation en la matière étaient contraignantes et complexes à utiliser.

#### *Achats*

220. Il a été suggéré qu'une accélération des procédures d'achats pour les situations d'urgence imposait à la FAO d'accepter de prendre des risques après avoir évalué très soigneusement les niveaux de risques et d'avantages qu'elle souhaitait accepter. Il est certain qu'une culture davantage axée sur l'optimisation des ressources et moins sur le respect des règles édictées dans les manuels de l'Organisation rendrait très certainement le processus d'achats plus proactif.

221. Les données relatives à 29 projets ont été rassemblées afin de déterminer le temps passé entre le dépôt des fonds à la FAO et la remise des intrants au pays bénéficiaire. En ce qui concerne ces projets, il a fallu en moyenne 48 jours pour livrer les intrants. À la fin de 2005, les intrants de cinq projets n'avaient pas été livrés après 125 jours, voire plus. En ce qui concerne les projets d'urgence, ces retards semblent excessivement longs.

222. Ces retards sont, dans une certaine mesure, dus à l'absence d'un plan global des activités. En outre, certains achats devaient être financés par plusieurs projets, ce qui a compliqué énormément la gestion financière. Les achats locaux, qui auraient pu être faits localement, n'ont pas été encouragés, en partie parce que l'approche du Service de la protection des plantes (AGPP) à l'égard des spécifications techniques était trop stricte.

#### **Il est recommandé:**

5. à la FAO de transformer les besoins relativement spéciaux en systèmes et méthodes propres à la lutte antiacridienne et aux opérations d'urgence analogues dans lesquelles la FAO est engagée, ce qui avait déjà été recommandé par le groupe technique du Comité de lutte contre le criquet pèlerin au début de mai 2005 lors de son atelier sur la planification des mesures prévisionnelles concernant la lutte antiacridienne.

#### *Personnel (opérations)*

223. En ce qui concerne la Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation, la recrudescence acridienne a entraîné la mobilisation de ressources supplémentaires, principalement par le biais du recrutement de consultants et de personnel à court terme, afin de pouvoir prendre en charge les nouvelles activités opérationnelles. La Division a enregistré de ce fait une certaine rotation du personnel, et l'équipe constituée n'était pas pleinement en adéquation avec la nature et la complexité des opérations antiacridiennes.

*Personnel (technique)*

224. En ce qui concerne le soutien professionnel et technique, l'équipe de base du Groupe des nuisibles migratoires et des acridiens de l'AGP s'intéresse plutôt aux niveaux d'activités pendant les périodes de rémission et moins aux périodes de recrudescence. Lorsqu'une recrudescence se produit, des ressources techniques supplémentaires sont trouvées par le biais d'embauches de consultants et, dans certains cas rares, d'experts à contrat déterminé n'appartenant pas au personnel de la FAO.

225. Compte tenu de la nature très spécialisée, quasiment unique et intermittente des opérations de lutte antiacridiennes, le nombre d'experts en ce domaine est limité à un cercle restreint de quelques personnes. L'AGP doit essayer d'adopter une approche proactive pour trouver une solution à ce problème en établissant, à l'avance et en collaboration étroite avec le TCE, une liste élargie et actualisée d'experts potentiels, et d'évaluer leur disponibilité et leurs conditions. Si leurs conditions diffèrent des procédures actuelles en matière de personnel et d'administration, des négociations doivent être entamées en amont afin de parvenir à un *modus vivendi* et, en cas de nécessité, d'obtenir des dérogations les concernant bien avant qu'ils soient susceptibles d'être envoyés sur le terrain.

**Il est recommandé:**

6. à la Division de la production végétale et de la protection des plantes de la FAO de planifier et d'établir une liste argumentée de candidats qualifiés, expérimentés et fiables pour occuper des postes d'experts dans le domaine de la lutte antiacridienne, et d'essayer de faire en sorte que leurs conditions soient connues et acceptables par la FAO.

*Formation*

226. L'irrégularité des recrudescences acridiennes soulignée ci-dessus laisse entendre que la mémoire institutionnelle au sein de la FAO, de la communauté des donateurs et au niveau des pays concernant la manière de traiter ces calamités est susceptible d'être limitée, notamment au niveau opérationnel. Il est donc impératif de faire en sorte en amont que ceux qui prennent part aux opérations soient informés des dernières techniques de lutte contre ce danger et qu'ils aient une vision unanime sur cette question. Le groupe responsable des acridiens au sein de l'ECLLO investit à l'heure actuelle dans la formation des formateurs au niveau des pays. Il est intéressant de le noter, ainsi que les efforts déployés pour organiser, à Dakar, la réunion des représentants de la FAO dans les pays touchés par l'invasion acridienne, bien que cette réunion survienne tardivement dans la crise.

*Fonctionnalité des procédures et des systèmes*

227. La FAO est-elle dans une position privilégiée pour assurer elle-même la fourniture à apporter dans le cadre des opérations d'urgence, en ce qui concerne en particulier la logistique à mettre en place pour faire face à un risque tel que le criquet pèlerin, dont la fréquence est pratiquement imprévisible. On s'est beaucoup interrogé à ce sujet et on a notamment préconisé de modifier les règles, réglementations et procédures de l'Organisation concernant son administration et la gestion de son personnel, afin de les aligner plus étroitement sur les exigences des projets d'opérations d'urgence en cours d'exécution. Lors des entretiens individuels organisés avec les fonctionnaires qui participent aux activités de l'ECLLO, ces derniers ont eu des difficultés à faire ressortir des goulets d'étranglement spécifiques à éliminer dans les opérations, les procédures ou le système. Les problèmes cités fréquemment étaient la durée s'écoulant entre le début et la fin d'une procédure en raison du grand nombre d'autorisations nécessaires, et les retards observés dans certaines étapes.

228. La plupart des procédures sont longues et ont une durée minimale incompressible. Ce qui est important, c'est de veiller à ce que le déroulement des opérations ne soit pas ralenti par un trop grand nombre d'étapes et ne soit pas bloqué par des goulets d'étranglement. Vu le développement technologique actuel et étant donné que l'ensemble du personnel du Siège est relié par réseau, il devrait être possible de trouver des moyens d'accélérer le processus et de limiter la circulation d'exemplaires papier pour l'obtention des autorisations. Par exemple, dans le Service des opérations d'urgence (TCEO), six autorisations étaient nécessaires pour prolonger la mission d'un consultant sur le terrain, alors qu'à la Division de la production végétale et de la protection des plantes (AGP), les descriptifs de projets devaient être approuvés par le chef de l'unité antiacridienne, le chef du Service de la protection des plantes (AGPP) et le Directeur de la Division.

229. En ce qui concerne les retards, il semblerait que certains d'entre eux ne soient pas dus à des faiblesses des procédures ou du système, mais qu'ils soient plutôt imputables à une pénurie de ressources humaines et financières. La FAO dispose pourtant d'un mécanisme permettant d'avancer les fonds afin de faciliter le démarrage d'opérations de projets financés par des fonds fiduciaires, en attendant le versement des fonds par les donateurs. Le CERF a été utilisé pour mobiliser un financement anticipé, comme indiqué précédemment.

230. Les achats de pesticides ont été traités de manière plus efficace: des études de marché ont été réalisées afin d'identifier, avant l'établissement des bons de commande, les fournisseurs en mesure de livrer, dans des délais corrects et à un prix raisonnable, les pesticides nécessaires pour la lutte antiacridienne.

231. Il est peut-être possible de réduire les retards par un bon choix des priorités. Les fonctionnaires participant directement aux activités de l'ECLC savaient quelles étaient leurs priorités, en revanche il n'en va pas de même pour les autres unités de la FAO pour lesquelles la campagne n'était pas l'activité principale. En cas d'urgence, toutes les personnes constituant des maillons de la chaîne des opérations doivent avoir la même conception des choses et donc adapter leurs priorités à l'urgence qui se présente. Lorsque ces unités administratives ont été interrogées sur les raisons pour lesquelles elles n'avaient pas répondu plus rapidement aux demandes qui leur avaient été faites par l'ECLC, elles ont répondu que cela était dû à un manque de personnel. Ces unités ont affirmé toutefois que dès qu'elles se rendaient compte que la demande qui leur avait été soumise pour traitement relevait d'une opération d'urgence, elles lui donnaient la priorité presque au détriment de leurs tâches quotidiennes.

232. La délégation est un autre élément essentiel, nécessaire pour accélérer la prise de décisions et donc planifier de manière efficace. Plus la délégation descend bas dans la hiérarchie, mieux c'est, en particulier lorsque l'on agit en mode d'urgence. Dans le cas de la lutte antiacridienne, étant donné le cercle limité d'experts dans ce domaine et le fait que la livraison d'intrants tourne autour de l'approvisionnement d'un petit nombre de pesticides, de matériel de pulvérisation, d'outils et de tenues de protection, et que la sous-traitance porte essentiellement sur l'affrètement d'avions et d'hélicoptères, il devrait être relativement facile de définir un cadre spécifique pour la délégation de pouvoirs dans ce domaine.

**Il est recommandé:**

7. qu'une délégation de pouvoirs soit accordée par la FAO au plus bas niveau possible pour les activités opérationnelles pour toute la durée de la campagne antiacridienne.



*L'ECLLO en tant qu'entité fonctionnelle*

233. À sa création par la FAO en 1986, l'ECLLO avait pour mission de s'occuper des responsabilités de l'Organisation dans la campagne de lutte contre la recrudescence acridienne, qui était en cours à ce moment-là. L'ECLLO de 2004 devait renforcer la réponse de la FAO à une situation d'exception. La nuance entre ces deux objectifs peut avoir conduit par la suite à placer l'ECLLO sous une double direction, sans avoir la « délégation de pouvoirs étendue qui permet la prise de décisions rapide et l'accélération des opérations, notamment les approvisionnements », prévue initialement.

234. L'ECLLO ne semble pas avoir profité de l'occasion qui lui était donnée de fonctionner comme une unité unifiée et continue, ce qui aurait été difficile dans tous les cas avec la double direction (Division de la production végétale et de la protection des plantes (AGP) et Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation (TCE)). Alors que les fonctionnaires d'AGP engagés directement dans les opérations de lutte contre le criquet pèlerin et autres migrateurs nuisibles étaient affectés au Centre, ce dernier, selon la terminologie utilisée dans le Bulletin du Directeur général portant création de l'ECLLO, n'était censé être assisté que par du personnel opérationnel de la Division TCE. Le personnel TCE a néanmoins effectué un bon travail de rassemblement et ensuite de distribution des sommes conséquentes mises à disposition pour mener la campagne de lutte antiacridienne.

235. Il ne fait aucun doute que si l'ECLLO avait eu une Direction unique et non pas double et s'il avait eu également carte blanche sur le plan de la délégation de pouvoirs comme en 1986-1989, les aspects opérationnels liés au recrutement du personnel, aux achats et à la soustraction des moyens de lutte, par exemple, auraient pris moins de temps.

236. Cela aurait également entraîné une amélioration dans le déroulement de certaines transactions mises en place par des chargés d'opérations car ces derniers auraient tous convergé vers un seul point au lieu de deux pour obtenir les autorisations. Le fait que le Directeur de la Division TCE, responsable du budget des projets de lutte antiacridienne, ne puisse pas prendre d'engagement sans l'autorisation technique d'AGP est excessivement lourd et inutile. Cela a donné lieu également à des tendances excessives à protéger son propre territoire.

**Il est recommandé:**

8. d'octroyer à un futur ECLLO une direction unique et unifiée et une délégation de pouvoirs élargie et de le reconnaître comme une entité opérationnelle, disposant de son propre code comptable, et non pas de celui du Bureau des opérations spéciales de secours (OSRO), de faciliter l'identification d'ouvertures de crédits du budget ordinaire et de crédits extrabudgétaires, mis à sa disposition par l'Organisation.

*Suivi et établissement de rapports*

237. Au moment de la création de l'ECLLO fin août 2004, le Système d'information sur la gestion du Programme de terrain (FPMIS) a été adapté aux besoins particuliers d'établissement de rapports sur les activités de l'ECLLO de la direction de la FAO, des représentations et du personnel de l'ECLLO. D'autres informations sur le financement offert par les donateurs ont été diffusées régulièrement par le site Internet de la FAO. Par la suite, l'accès aux projets antiacridiens du FPMIS a été étendu aux pays touchés par le criquet pèlerin et aux donateurs.

238. De nombreux donateurs, en quête de visibilité et de reconnaissance de leurs contributions à la campagne de lutte antiacridienne, ont été cités dans les médias comme ayant versé des fonds

pour apporter leur aide, mais il existait trop souvent un écart entre les contributions annoncées publiquement et l'accord écrit conclu entre la FAO et le donateur et les fonds déposés ultérieurement. Les données extraites manuellement ont montré qu'une bonne partie de l'aide est arrivée lorsque la recrudescence acridienne se trouvait à un stade très avancé, ce qui laisse supposer que si l'aide était intervenue plus tôt, il aurait peut-être été possible de circonscrire cette recrudescence.

239. L'autre aspect touchant au suivi, que le Siège a dû traiter en priorité, consistait à mesurer le taux d'exécution des projets par rapport aux budgets approuvés, les intrants prescrits et à vérifier si les actions avaient été menées en temps voulu compte tenu des dates convenues de démarrage et d'achèvement des projets.

240. Ce suivi était également censé permettre de veiller à la façon de répondre aux besoins au fur et à mesure de l'exécution des projets et prévoir, sur la base de l'analyse des besoins réalisée au début des opérations, les besoins futurs et les ajustements qu'il convient d'apporter aux plans d'exécution pour éviter l'accumulation de pesticides dans le pays et/ou d'autres facteurs tels que les heures de vol des aéronefs. Toutefois, en l'absence d'un plan d'intervention global pour l'ensemble de la campagne et de plans de travail détaillés pour les projets, il n'a pas été possible de traduire ces attentes en réalités.

241. Les commentaires indiqués ci-après ont été fournis par des donateurs sur l'exécution des projets et l'établissement de rapports les concernant. Ces deux aspects assurés par la FAO ont été considérés comme laissant à désirer par 60 pour cent des donateurs. La fourniture des intrants en temps utile, la qualité des rapports, le respect des délais d'établissement des rapports et la visibilité relative à la contribution de l'institution donatrice ont tous été jugés non satisfaisants, voire insuffisants. L'exécution des projets pourrait être améliorée en renforçant la communication sur le terrain, en déléguant les décisions opérationnelles au niveau du pays et en simplifiant les procédures de la FAO.

242. L'établissement de rapports a été considéré comme un point faible par la plupart des donateurs. Il conviendrait de l'améliorer en respectant les délais de présentation des rapports et en donnant une meilleure image de tous les acteurs. *Les pays concernés devraient être plus étroitement associés à la préparation des rapports. Un donateur a fait observer qu'il avait été très peu informé de l'opération, et pourtant il avait demandé à la FAO de lui confirmer que sa contribution avait été bien utilisée, aucune information, pas même officielle, ne lui avait été donnée. Des informations lui avaient été promises début 2005, mais elles ne lui étaient parvenues qu'en octobre 2005. Un autre donateur a souligné que ses services de suivi sur le terrain lui avaient fait savoir que la livraison d'intrants et la fourniture de services de soutien technique n'étaient pas optimales. N'ayant reçu aucun rapport de projet officiel de la FAO, il lui était donc difficile de juger en particulier comment la situation pouvait s'améliorer.*

243. *On a observé que pour établir des rapports de qualité dans des domaines tels que les opérations d'urgence de lutte contre les organismes nuisibles, il manquait souvent des interprétations analytiques sur les incidences et/ou les conséquences de ces opérations sur la sécurité alimentaire, la santé humaine, l'environnement, le pays hôte, les capacités régionales et autres le cas échéant. Cela avait une incidence sur la qualité des rapports, en particulier dans des domaines où des résultats effectifs mesurables selon des indicateurs spécifiques auraient pu introduire une différence significative.*

244. *L'autre aspect méritant une plus grande attention est la visibilité des contributions des donateurs. Il n'est pas rare de rencontrer un bénéficiaire national et/ou régional et de l'entendre dire que les contributions des donateurs sont inexistantes ou négligeables et que la plus grande partie de l'assistance provient directement de la FAO. Ce point a été soulevé et discuté à diverses occasions, mais les contributions des donateurs n'ont pas encore été pleinement reconnues.*

### *Révision des projets*

245. Dans la mesure où les crises complexes, et en particulier celles qui touchent à des phénomènes d'ordre biologique, évoluent extrêmement vite et peuvent en conséquence donner naissance à des besoins qui évoluent tout aussi rapidement, il convient d'intégrer systématiquement aux accords négociés avec les bailleurs de fonds des dispositions permettant de faire face à une possible variation du scénario prévu à l'origine. La FAO pourra ainsi adapter ses interventions à ces changements et, par exemple, en informer les bailleurs de fonds par simple courrier électronique, sans avoir à engager de longues négociations.

246. Une telle démarche suppose cependant que les bailleurs de fonds soient tenus informés étape par étape du déroulement des opérations, et qu'ils ne soient pas pris par surprise à l'approche de la date d'achèvement du projet. Les bailleurs de fonds doivent voir dans les propositions de révision qui leur sont soumises une réaction à des changements imprévus et non des ajouts de dernière minute motivés par le souhait de l'Organisation de mettre à profit les fonds inutilisés dont elle dispose encore.

247. Grâce aux effets conjugués des opérations de lutte antiacridienne menées dans le nord-ouest de l'Afrique au cours de l'hiver 2004-2005 et des conditions météorologiques particulières observées à cette période dans la région, la recrudescence du criquet pèlerin a été rapidement contenue. Il en a résulté une économie estimée à 25 millions de dollars à la fin de 2005, sur une enveloppe totale de 74 160 068 dollars. Le solde inutilisé sera réparti entre une trentaine de projets. Des négociations sont en cours pour obtenir des bailleurs de fonds qu'ils approuvent le décaissement de ces fonds aux fins d'activités axées notamment sur: le renforcement des capacités de prospection des équipes nationales pendant la phase de rémission; la récupération et l'élimination, dans des conditions adaptées, des conteneurs de pesticides; la poursuite des activités visant à évaluer les impacts négatifs éventuels sur l'environnement des produits chimiques utilisés; et l'intensification des recherches sur des mesures de lutte antiacridienne plus respectueuses de l'environnement et susceptibles d'être utilisées lors de futures invasions.

248. D'aucuns se sont inquiétés du peu d'attention portée à l'option consistant à investir les fonds inutilisés dans des projets visant à améliorer les moyens d'existence des populations agropastorales qui tentent de remettre en état leurs capacités de production, détruites par les acridiens. Les appels de fonds relatifs aux opérations de lutte antiacridienne n'ont pas été suffisamment exhaustifs et n'ont pas été coordonnés avec d'autres volets des stratégies de secours/remise en état/développement, si bien qu'aujourd'hui, il pourrait s'avérer difficile de convaincre les bailleurs de fonds de la nécessité de mettre à profit les fonds inutilisés pour répondre à ces besoins au cours de la phase de révision en cours.

#### **La mission d'évaluation recommande que:**

9. La FAO s'efforce de présenter aux bailleurs de fonds, et dès le lancement des appels, une stratégie claire, intégrée au continuum secours/remise en état/développement, et axée non seulement sur les problèmes immédiats liés à l'élimination des criquets pèlerins, mais aussi sur des problèmes connexes touchant à des aspects humanitaires et à la protection des moyens d'existence des populations.

## I. PRINCIPAUX ENJEUX POUR LES PAYS TOUCHES ET LES BAILLEURS DE FONDS

249. D'après les réponses au questionnaire envoyé aux pays touchés, les principaux enjeux de la lutte contre le criquet pèlerin se présentent comme suit:

- mise en place d'un fonds de crise;
- mobilisation rapide des ressources;
- amélioration de la coordination des interventions à l'échelle régionale;
- formation de personnel dans les pays de l'aire de rémission;
- élaboration de plans d'action nationaux.

250. Les bailleurs de fonds, de leur côté, estiment que les activités ci-dessous revêtent un caractère hautement prioritaire en matière d'amélioration des activités de surveillance et de lutte contre le criquet pèlerin:

- renforcement de la surveillance du criquet pèlerin aux niveaux national, régional et international;
- renforcement des capacités nationales et régionales de lutte contre le criquet pèlerin;
- amélioration des activités de planification d'urgence;
- mise en place d'un cadre coordonné d'intervention rapide auquel les bailleurs de fonds seront associés;
- meilleure prise en compte de l'environnement;
- meilleure prise en compte de la santé humaine;
- meilleure prise en compte des effets sur les moyens d'existence des populations des dégâts causés par les criquets et des besoins liés à la remise en état des capacités de production;
- définition plus précise du rôle des institutions;
- mesures visant à éviter la fourniture de pesticides en quantités excessives;
- adoption de procédures d'achat plus efficaces dans les pays touchés.

251. Les bailleurs de fonds estiment par ailleurs que la surveillance du criquet pèlerin, la dynamique des populations et la lutte antiacridienne, la protection de l'environnement et de la santé publique, les impacts socioéconomiques, la lutte biologique, les mécanismes institutionnels et les opérations de lutte antiacridienne sont autant de domaines qui appellent des recherches approfondies.

252. Par ailleurs, à la fin du questionnaire adressé aux bailleurs de fonds figurait une série de questions sur les principaux enjeux liés à l'amélioration des modalités relatives aux opérations de lutte contre le criquet pèlerin. Les réponses reçues sont résumées ci-dessous.

253. **La stratégie de lutte contre le criquet pèlerin vous paraît-elle suffisamment claire pour être efficace?**

- e) *La stratégie de lutte préventive est la seule qui permette d'éviter une invasion de criquet pèlerin. Elle a été adoptée par l'ensemble des pays concernés au cours des réunions du Comité de lutte contre le criquet pèlerin et par le Conseil de la FAO au titre du programme EMPRES, garant de la bonne coordination et de l'efficacité des opérations de lutte antiacridienne.*
- f) *La stratégie de lutte contre les invasions de criquets pèlerins doit être clarifiée, à l'intention des bailleurs de fonds et des pays bénéficiaires. Par ailleurs, si la stratégie de lutte préventive est clairement définie, elle doit encore être mise en œuvre. Il convient de renforcer la base opérationnelle de la stratégie de lutte contre le criquet pèlerin de la FAO. La façon dont s'articulent les trois phases stratégiques (lutte préventive, lutte contre les invasions et activités consécutives aux invasions) doit être définie de manière plus précise, au même titre que les rôles respectifs des différents partenaires intervenant aux niveaux national, sous-régional, régional et international.*

- g) *Certains bailleurs de fonds ont fait valoir que les stratégies de lutte antiacridienne devaient être assorties de dispositions claires sur la prise en compte d'aspects économiques, sociaux et environnementaux et sur la façon dont les différentes options envisagées peuvent contribuer à limiter l'impact des opérations de lutte dans ces trois domaines.*
- h) *Compte tenu des caractéristiques du criquet pèlerin et de l'importance de son aire de répartition, les stratégies de lutte intégrée, en dépit de leur popularité, sont souvent difficiles à appliquer. Si les différentes composantes de cette démarche se sont révélées efficaces et applicables dans une certaine mesure, l'approche intégrée est loin d'être opérationnelle, et il en sera probablement ainsi pendant un certain temps. Les efforts déployés par la FAO (dans le cadre du programme EMPRES), le projet AELGA (Africa Emergency Locust/Grasshopper Assistance, ou Assistance for Emergency Locust and Grasshopper Abatement), les unités nationales des pays du Sahel et du Maghreb et d'autres intervenants ont donné des résultats prometteurs et méritent d'être encouragés et soutenus.*

**254. Les criquets pèlerins peuvent se déplacer rapidement d'un pays ou d'une région à un(e) autre, ce qui suppose d'utiliser des méthodes de lutte suffisamment souples. Comment y parvenir, compte tenu de la complexité des procédures administratives d'allocation des ressources?**

- a) *Les réponses reçues montrent que, lorsque des demandes de financement ou d'allocation budgétaire accompagnées de tous les justificatifs nécessaires sont présentées suffisamment tôt, elles peuvent être traitées avec plus de souplesse. La mise en place d'un fonds pour les situations de crise assorti de procédures de contrôle souples devrait être envisagée. Il ne s'agit pas seulement d'une question de contraintes administratives: les priorités des bailleurs de fonds, qui peuvent souhaiter financer des interventions dans des zones géographiques ou des pays bien précis, ont aussi leur importance. Il est très difficile, pour des raisons d'ordre administratif, de réaffecter des fonds d'un programme national à un autre. En conséquence, les campagnes de lutte contre le criquet pèlerin doivent être planifiées dès le départ dans le cadre de programmes régionaux, plutôt que de programmes nationaux spécifiques.*
- b) *Les organisations régionales et sous-régionales comme le CLCPRO, qui entretiennent de bonnes relations avec les administrations nationales et ont su mettre en place des liens institutionnels constructifs, sont les mieux à même de coordonner les composantes transfrontalières des opérations de lutte antiacridienne et d'assurer un contrôle efficace et responsable des interventions.*

**255. Quelles sont les principales raisons du retard avec lequel les bailleurs de fonds ont répondu aux demandes de financement relatives à la campagne de lutte antiacridienne, et comment accélérer la mise à disposition des fonds?**

- a) *À l'évidence, au début de la phase de recrudescence du criquet pèlerin, les bailleurs de fonds n'ont pas pris suffisamment conscience de la gravité de la situation et du risque de propagation du fléau. Les bailleurs de fonds sont saisis de multiples demandes de financement et ont donc tendance à ne réagir qu'en cas de crise avérée, et une fois seulement que leurs opinions publiques sont suffisamment sensibilisées par les médias internationaux. Les procédures de prise de décision et de décaissement des fonds des bailleurs eux-mêmes expliquent aussi cette situation. Les règles en vigueur à la FAO doivent être modifiées, de sorte qu'elle puisse engager une partie des interventions prévues dès réception des annonces de contribution et ne soit pas contrainte d'attendre que les fonds soient effectivement décaissés.*
- b) *Il aurait fallu parler davantage, et dès le début, de la recrudescence du criquet pèlerin. Les documents envoyés aux donateurs ne contenaient pas suffisamment d'informations et d'explications. Ces documents doivent contenir des informations en rapport avec les politiques de développement des bailleurs de fonds. En fait, les*

*bailleurs de fonds sont plus prompts à réagir si les informations qui leur sont communiquées sont suffisamment convaincantes, et si le contexte global est clairement défini. En l'absence de mécanismes efficaces de coordination nationale, régionale et internationale, ils préfèrent généralement intervenir à titre bilatéral. Ils peuvent aussi opter pour l'approche bilatérale pour des raisons d'ordre politique.*

256. **Comment renforcer rapidement les capacités en réponse à une crise?**

- a) *On peut améliorer les capacités en élaborant des plans d'intervention d'urgence adaptés et en créant une banque de pesticides. La FAO doit également mettre en place un fonds d'intervention ciblée dont le fonctionnement sera régi par des directives claires, et qui lui permettra d'engager sans délais les activités nécessaires. Ce fonds sera alimenté par les bailleurs de fonds, qui seront informés de la justification des financements demandés.*
- b) *La planification préalable et le renforcement des capacités dans les pays touchés sont des aspects essentiels. Il convient notamment de renforcer les capacités institutionnelles et d'accroître les investissements dans les domaines de la recherche et de la surveillance, afin que les invasions de criquets pèlerins puissent être prévues en temps utile. Il faut pour cela instaurer un dialogue continu entre les chercheurs et les utilisateurs finals. Les nouvelles méthodes de lutte antiacridienne doivent par ailleurs faire l'objet d'essais pendant les phases de rémission.*
- c) *Des dispositifs d'alerte et d'intervention rapide capables de détecter ce type de menace, et reposant notamment sur le recensement des spécialistes de la lutte antiacridienne doivent être mis en place. Le Fonds central d'intervention d'urgence doit être utilisé de manière efficace et rationnelle. La FAO doit s'employer à renforcer sa capacité opérationnelle à organiser des programmes de formation, de sorte que les capacités requises soient en place en cas de besoin.*
- d) *On pourra apporter une réponse plus adaptée aux besoins en matière de renforcement des capacités dans le cadre d'une approche plus réaliste et à plus long terme, intégrée à la stratégie de lutte intégrée contre les acridiens. L'accent doit être mis sur la mise en place des capacités nécessaires à l'élaboration de stratégies préventives de nature à réduire sensiblement la nécessité d'engager des interventions d'urgence tardives. En principe, une stratégie de lutte intégrée bien pensée devrait contribuer à étoffer et à renforcer les capacités d'intervention rapide des pays touchés.*
- e) *Il faut aussi faire preuve de plus de réalisme dans la formulation de stratégies d'intervention à court, moyen ou long terme. Dans la plupart des pays du Sahel, où les ressources techniques, matérielles et financières sont souvent très limitées, les interventions d'urgence seront à l'avenir de plus en plus probables et de plus en plus fréquentes, ce qui exigera inévitablement l'adoption d'un plan d'urgence axé sur la mise en place, dans les pays touchés, des capacités renforcées nécessaires pour faire face à un brusque accroissement des besoins.*

257. Les neuf recommandations présentées dans cette section appellent, de la part de la FAO, des mesures appropriées pour garantir qu'elle est bien préparée pour faire face à de futures infestations de criquets. Les unités techniques et administratives de la FAO élaboreront les propositions nécessaires, en consultation avec les parties intéressées.

## IV. Analyse de la campagne de lutte antiacridienne

### A. IMPACT DE LA CAMPAGNE SUR LA SECURITE ALIMENTAIRE ET LES MOYENS D'EXISTENCE DES COMMUNAUTES TOUCHEES

258. La quasi-totalité des pays touchés affirment officiellement que les invasions de criquets pèlerins ont un impact très limité. Pourtant, les données recueillies par la mission d'évaluation indiquent qu'elles ont eu des répercussions majeures sur la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des populations. Deux principaux facteurs expliquent cette contradiction apparente.

259. Premièrement, les régions à faible potentiel de production agricole, où vivent le plus souvent des communautés rurales vulnérables pratiquant l'agriculture à des fins de subsistance, n'ont pratiquement pas été intégrées aux campagnes de lutte antiacridienne. Ces dernières se sont concentrées sur les régions à fort potentiel de production comme la vallée du Souss au Maroc, qui s'étend sur quelque 2000 000 hectares consacrés en grande partie à la production d'agrumes et de légumes destinés à l'exportation; le nord de l'Algérie, principale zone de production agricole du pays, qui représente environ 30 pour cent de la superficie nationale; et la vallée du fleuve Sénégal, où l'agriculture irriguée est très répandue.

260. Deuxièmement, le volume total des pertes dus aux dégâts causés par les criquets pèlerins aux cultures et aux pâturages n'a pas fait l'objet d'évaluations systématiques. Cette situation est due à l'absence d'une méthode d'évaluation consensuelle permettant de déterminer l'ampleur des pertes en temps utile et en fonction des besoins, et à la participation insuffisante des structures nationales compétentes aux activités de surveillance et d'évaluation des impacts économiques, sociaux et nutritionnels des infestations de criquets pèlerins.

261. Les cultures et pâturages des régions à faible potentiel agricole ont subi des dégâts d'ampleur variable qui ont entraîné: i) des déficits vivriers relativement importants; ii) de fortes fluctuations des prix sur les marchés agricoles; iii) une pénurie de pâturages; iv) des difficultés telles que les populations ont été contraintes de vendre à perte certains de leurs animaux pour se procurer de quoi subvenir à leurs besoins et nourrir les autres animaux; v) la transhumance précoce des troupeaux; vi) de vives tensions entre les éleveurs nomades et les agriculteurs locaux et l'aggravation des pressions s'exerçant sur les zones de transhumance du fait de la présence des troupeaux; vii) un fort exode rural.

262. À la lumière des données recueillies auprès de diverses sources au cours de ses déplacements dans les pays touchés, la mission d'évaluation a estimé à plus de 8 millions le nombre de personnes ayant souffert, à des degrés divers, des invasions de criquets pèlerins dans les pays du Sahel. Les populations concernées se répartissent comme indiqué au tableau ci-dessous.

**Tableau 6.**

Burkina Faso	500 000
Mali	1 000 000
Mauritanie	1 300 000
Niger	3 000 000
Sénégal	1 580 000
Tchad	1 000 000
<b>Total</b>	<b>8 380 000</b>

263. La situation alimentaire des populations locales n'a fait qu'empirer avec les invasions de criquets pèlerins, qui ont contribué à aggraver la pauvreté et la vulnérabilité des ménages vivant déjà dans la plus grande précarité. En fait, les criquets ont, à de nombreux égards, fortement accentué les carences chroniques, voire structurelles, observées dans la plupart des régions touchées.

264. Les infestations de criquets pèlerins ont non seulement aggravé les difficultés que rencontrent les ménages pour se procurer de quoi se nourrir, mais également entraîné l'apparition de poches de famine dans l'ensemble des pays du Sahel, ce qui a exigé des interventions d'urgence. Plusieurs exemples illustrent l'ampleur du phénomène. Au Sénégal, selon le rapport d'une mission d'évaluation PAM/FAO entreprise en 2004, quelque 124 300 ménages ruraux, soit 20 pour cent de la population considérée, ont eu besoin d'une aide agricole d'urgence. Une étude du PAM réalisée en Mauritanie à la même période a montré que près de 60 pour cent des ménages interrogés étaient en situation d'insécurité alimentaire ou de plus en plus menacés d'insécurité alimentaire, et que les personnes ayant reçu de l'aide sous une forme ou une autre étaient au nombre de 400 000, soit environ un septième de la population nationale.

265. Les ménages les plus durement frappés par l'infestation de criquets étaient dans la plupart des cas ceux en situation de vulnérabilité chronique. Si la mission d'évaluation n'a pas eu la possibilité de réaliser des entretiens avec les ménages dirigés par des femmes, il ne fait guère de doute que ces ménages, qui souffrent davantage de la pauvreté, sont dans une situation encore plus critique que ceux placés sous la responsabilité d'hommes. Leur plus grande pauvreté est due à l'impossibilité dans laquelle se trouvent les femmes d'exercer un contrôle sur les ressources productives et sur les avantages qui en découlent.

266. Le déficit pluviométrique et les précipitations mal distribuées enregistrés en 2004 n'ont fait qu'accroître l'impact des invasions de criquets pèlerins, en particulier sur les cultures. Dans ces systèmes de production agricole où l'on pratique principalement l'agriculture non irriguée, les effets conjugués des infestations de criquets et de la situation climatique ont eu de très fortes répercussions sur la production de céréales, de légumineuses (légumes secs) et de fruits et légumes. Après le passage des criquets, la situation s'est aggravée, et les cultures, auxquelles le manque de pluie n'avait causé que des dégâts limités, ont été en grande partie ravagées. Les cultures de millet, de sorgho et de niébé, principales cultures vivrières de la région, ont subi des pertes allant de 60 pour cent à 90 pour cent; dans certains cas, elles ont été complètement détruites. Si l'ampleur de ces pertes est relativement limitée à l'échelle de l'économie nationale, leurs conséquences au plan local ont été catastrophiques pour les communautés touchées.

267. Les exemples qui suivent sont révélateurs de la gravité de la situation. Au mois de novembre 2004, la production agricole dans les zones sahéliennes du Burkina Faso a chuté de 90 pour cent dans la province d'Oudalan, de 78 pour cent dans celle de Seno et de 74 pour cent dans la province de Soum par rapport à 2003, principalement en raison d'infestations massives de criquets pèlerins. Le volume total des pertes causées par les criquets pèlerins a été estimé à 58 832 tonnes (49 049 tonnes de millet, 9 782 tonnes de sorgho blanc et 4 325 tonnes de niébé<sup>19</sup>).

268. Dans le nord et le nord-est du Mali, les principales cultures (niébé, millet et sorgho) ont été très durement touchées: ainsi, dans le district de Nassa, les pertes sont estimées à 75 pour cent de la production totale. Dans le cas du niébé, la culture la plus utilisée en période de disette, les pertes ont atteint 100 pour cent. Elles étaient de l'ordre de 50 à 80 pour cent dans le cas des autres cultures de base.

---

<sup>19</sup> Direction générale pour la provision de la sécurité alimentaire, enquête dans les zones touchées par le criquet pèlerin du 5 au 14 novembre 2004.



269. En Mauritanie, les criquets pèlerins n'ont épargné aucune région, et le déficit céréalier a été estimé à 187 000 tonnes. Si l'ampleur des pertes varie d'une région à l'autre, toutes les cultures, y compris les céréales, les fruits et légumes et les palmiers-dattiers, ont été touchées. Selon les estimations, les cultures non irriguées auraient été détruites à plus 70 pour cent. S'agissant des palmiers-dattiers, le rendement a chuté de 80 pour cent en raison des invasions de criquets pèlerins qu'ont subies de nombreuses régions du pays (Adrar, Inchiri, Tiris Zemour et Tagant).

270. Au Niger, les effets conjugués de la sécheresse et des infestations de criquets pèlerins ont provoqué des pénuries alimentaires dans 3 755 villages situés pour la plupart dans le nord du pays, dans les régions de Tillabéri, Maradi, Zinder et Tahoua. Le déficit céréalier a été estimé en 2004 à 27 pour cent, soit environ 223 487 tonnes. Plus de trois millions de personnes dans quelque 3 000 villages situés dans les zones agropastorales du centre et du nord du pays se sont ainsi trouvées en situation d'insécurité alimentaire.

271. Au Sénégal, les dégâts et les pertes causés par les criquets pèlerins aux cultures non irriguées de millet et de sorgho en particulier et, dans une moindre mesure, de niébé et d'arachides, ont été importants mais localisés et ont été de l'ordre de 30 à 70 pour cent. Les pertes ont été particulièrement importantes dans les régions agropastorales du nord et du centre du pays. Les régions de Louga, Matam, Dakar, Thiès et Diourbel ont été les plus durement touchées. Fort heureusement, le bassin arachidier, les régions de Kaolack, Kolda, Ziguinchor et Tambacounda et la vallée du fleuve Sénégal, où les cultures rizicoles et maraîchères sont d'importance vitale pour le pays, ont été épargnés par les criquets, ce qui a permis d'éviter une grave crise alimentaire. Selon un rapport du SMIAR<sup>20</sup>, la production céréalière dans les régions dévastées par les criquets pèlerins ne représentait que 20 pour cent de la production nationale.

272. D'autres systèmes de production agricoles et cultures de saison sèche, notamment les cultures fruitières et maraîchères, traditionnellement dévolues aux femmes, ont également été touchés par les invasions de criquets pèlerins. Dans certains cas, les criquets ont ravagé des récoltes entières en quelques heures, privant les producteurs de revenus importants et aggravant leur situation alimentaire déjà très précaire. En règle générale, les cultures maraîchères sont une source de revenus d'appoint pour les populations périurbaines et rurales.

273. De nombreux exemples illustrent les conséquences dramatiques des infestations de criquets pèlerins. On citera en particulier celui d'un groupement d'agricultrices mauritaniennes que la mission d'évaluation a rencontrées. Leurs champs de faible superficie (environ 50 m<sup>2</sup>) plantés de cultures maraîchères ont été attaqués par les criquets pèlerins, et elles ont subi des pertes de l'ordre de 250 à 300 dollars qui les ont privées d'une part considérable de leurs ressources financières. Lorsqu'on sait que les femmes consacrent généralement leurs revenus à l'amélioration de l'alimentation et du bien-être de leurs familles, et en particulier de leurs enfants, on imagine aisément les conséquences d'une telle situation, notamment au plan nutritionnel.

274. Les invasions de criquets pèlerins ont eu des conséquences tout aussi catastrophiques pour les éleveurs, entraînant la destruction des pâturages et la réduction des déchets agricoles servant à l'alimentation du bétail. Ainsi, au Niger, la production de fourrage a diminué de 4 460 000 tonnes dans les zones infestées. À la mi-septembre 2004, des missions chargées d'évaluer les pertes ont estimé que les deux tiers des pertes subies étaient dues à la sécheresse et le tiers restant aux criquets pèlerins. Les invasions de criquets ont une autre conséquence négative: le bétail refuse de manger l'herbe des pâturages fortement contaminés par les déjections des criquets.

---

<sup>20</sup> Système mondial d'information et d'alerte rapide de la FAO

275. Face à cette situation et, dans certains cas, par peur que leurs animaux ne soient empoisonnés par les pesticides, les populations nomades ont choisi d'avancer la date de la transhumance. Il en a toutefois résulté une surcharge des pâturages et une aggravation des tensions entre les éleveurs nomades et les agriculteurs sédentaires locaux, qui n'avaient pas encore terminé leurs récoltes. La situation a également été à l'origine de conflits entre les éleveurs eux-mêmes, qui se disputaient les trous d'eau, les pâturages et les résidus de récolte devenus rares.

276. Les dégâts causés aux ressources naturelles forestières, et en particulier la destruction des dattiers du désert, des acacias et des jujubiers, ont eu un impact considérable sur l'état nutritionnel des femmes et des enfants, qui en font une grande consommation. Les difficultés que les populations rencontrent pour se procurer des plantes, des fruits, des feuilles et d'autres nourritures sauvages, qui constituent une source non négligeable de vitamines et de substances médicinales, peuvent avoir de graves conséquences nutritionnelles et sanitaires.

277. Une enquête a été réalisée en février/mars 2006 au Burkina Faso, au Mali et en Mauritanie. Elle avait pour but de compléter les travaux de la mission d'évaluation et de cerner l'impact de l'invasion de criquets pèlerins sur la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des populations rurales. Trois zones ont été sélectionnées au Burkina Faso et au Mali, et quatre en Mauritanie. Au total, l'enquête a porté sur 30 villages dans chaque pays. Les conclusions qui s'en dégagent sont présentées ci-après.

#### *Pertes causées par les criquets pèlerins*

278. On estime à 80 pour cent de la production céréalière prévue le volume des pertes liées à l'invasion de criquets pèlerins dans les zones du Burkina Faso où s'est déroulée l'enquête, à 90 pour cent au Mali, et à 90-100 pour cent en Mauritanie. S'agissant des cultures de légumineuses (niébé et arachides), les pertes sont de l'ordre de 85 à 90 pour cent de la production prévue en 2004 dans les trois pays. Un tiers des pâturages a été détruit dans les zones infestées du Mali et du Burkina Faso. Les pertes les plus importantes ont été enregistrées en Mauritanie, où près de 85 pour cent de la production fourragère a été touchée. Dans le cas des arbres fourragers et des produits destinés à la consommation humaine, les pertes ont atteint près de 50 pour cent au Mali et au Burkina Faso, et ont dépassé les 80 pour cent en Mauritanie.

279. De plus, les zones victimes de l'invasion de criquets pèlerins se caractérisent par un déficit pluviométrique chronique, et les précipitations y sont généralement très irrégulières. En 2004, des poches de sécheresse ont été observées dans le nord de la Mauritanie, et au Burkina Faso, les pluies ont été très mal distribuées au plan géographique, au point qu'il a fallu, dans certains cas, réensemencer. Cela étant, les pertes attribuables aux faibles précipitations ont été limitées dans l'espace (oasis en Mauritanie, zone de Gao au Mali). Dans plus de 80 pour cent des villages qui ont fait l'objet de l'enquête, les dégâts causés par les criquets pèlerins étaient la principale cause des pertes à la récolte et de la crise alimentaire survenue en 2004.

280. La majorité des personnes interrogées ont émis des critiques à l'égard de la campagne antiacridienne, jugées peu efficaces. Les problèmes les plus fréquemment cités étaient: la mobilisation tardive des ressources par les autorités et organisations concernées; le retard avec lequel les traitements insecticides ont été effectués, le plus souvent après le passage des criquets pèlerins; l'absence de pesticides ou l'efficacité très limitée des pesticides utilisés; et le nombre insuffisant des équipements de pulvérisation mis à la disposition de la population. Les pulvérisateurs à main utilisés par les populations locales ont été jugés inadaptés, compte tenu de l'ampleur de l'infestation, exception faite, toutefois, des traitements effectués sur de petites superficies, comme l'oasis d'Atar en Mauritanie ou les zones de production maraîchère situées en pays Dogon (Mali).

*Sécurité alimentaire*

281. En 2004, le déficit céréalier représentait 80 pour cent de la consommation des villages étudiés au Burkina Faso, 85 pour cent au Mali et 95 pour cent en Mauritanie. De plus, dans le cas des légumineuses de base, des arachides et du niébé, le déficit était de l'ordre de 80 à 95 pour cent. La pénurie alimentaire a entraîné une forte augmentation des prix et une pénurie chronique de certains produits de base sur les marchés locaux.

282. La majorité des ménages ont été contraints de réduire leur consommation alimentaire. Le nombre des plats quotidiens et les quantités consommées ont été revus à la baisse; au Mali et au Burkina Faso, les populations ont dû renoncer à certains plats traditionnels à base de millet. En 2004, la consommation de céréales a globalement diminué de 15 à 17 pour cent dans les trois pays considérés. Du fait de ces restrictions, la consommation de céréales a été ramenée à 145 kg/personne/an au Mali, 155 kg/personne/an en Mauritanie et 160 kg/personne/an au Burkina Faso. Ces quantités ne suffisent pas pour couvrir les besoins en calories des populations des pays du Sahel, où les céréales sont à la base de l'alimentation.

283. La réduction de la quantité de nourriture consommée a conduit à un déséquilibre important des rations alimentaires. La consommation d'arachides des ménages a chuté de 67 pour cent au Burkina Faso, et la consommation de niébé de 35 pour cent au Mali et de 20 pour cent en Mauritanie. Plus de la moitié des ménages considérés ont été contraints de rationner ou d'exclure certains produits de leur régime alimentaire. C'est notamment le cas de la viande et du poisson, de la salade et des légumes et de produits considérés comme un luxe (café, thé, épices). Certains ménages ont dû renoncer au lait et aux aliments pour bébés, à l'huile et à la farine enrichie.

284. Au Burkina Faso, 90 pour cent des ménages interrogés ont déclaré avoir bénéficié d'une aide extérieure en 2004, principalement sous forme de vivres. Ils ont reçu en moyenne 140 kg de céréales, ce qui correspond à 8 pour cent de leur déficit vivrier. Au Mali, 75 pour cent des ménages ont reçu en moyenne 300 kg de céréales, soit 15 pour cent de leur déficit vivrier. En Mauritanie, 65 pour cent des ménages ont reçu en moyenne 130 kg de céréales (10 pour cent de leur déficit vivrier). Les réseaux sociaux d'entraide (sous leurs diverses formes) ont porté secours à près de 10 pour cent des ménages au Burkina Faso et en Mauritanie et à 20 pour cent des ménages en Mauritanie. La solidarité familiale a beaucoup joué au Burkina Faso et surtout au Mali, où la moitié environ des ménages ont reçu de leurs proches de la nourriture ou de l'argent. Les éléments d'information que la mission d'évaluation a pu recueillir montrent que, pendant toute cette période, les fonds reçus de parents expatriés en Europe ont constitué la principale source de revenus de nombre des populations rurales du Mali et du Sénégal.

285. Bien que la saison agricole 2005 ait été relativement bonne, la consommation alimentaire n'a pas atteint le niveau enregistré avant la crise. Au Burkina Faso et en Mauritanie, la consommation de céréales et de légumineuses s'est stabilisée, pendant toute l'année 2005, à environ 10 pour cent en deçà du niveau de 2003. La consommation de céréales a même continué à diminuer dans les zones touchées du Mali, s'établissant à moins de 20 pour cent du niveau enregistré en 2003.

*Pertes de capital et endettement des ménages*

286. En 2004, les sommes que les ménages ont consacrées à l'achat de nourriture ont été multipliées en moyenne par trois ou quatre, selon les régions considérées. Pour faire face à l'augmentation de leurs frais, les chefs de famille ont dû limiter leurs autres dépenses (achats de vêtements, dépenses sociales, déplacements) et ont même dû, dans certains cas, réduire leurs dépenses de santé et les ressources consacrées à l'éducation de leurs enfants. Dans le même temps, ils ont tenté de se procurer d'autres revenus; certains sont allés chercher du travail dans les zones urbaines, d'autres ont mis à profit le développement de secteurs d'activité économique autre que l'agriculture, comme l'orpillage au Burkina Faso.

287. Comme toutes ces stratégies se sont révélées insuffisantes, pour combler leur déficit vivrier et se procurer de quoi se nourrir, les chefs de famille ont dû se défaire d'une partie de leur capital, et notamment de leur bétail. Le Burkina Faso, pays qui comptait, jusqu'en 2003, le nombre le plus élevé de tête de bétail par ménage, a été le plus durement touché par ce phénomène. Depuis 2004, 85 pour cent des ménages ont dû vendre une partie de leurs animaux, et la tendance s'est confirmée en 2005. On estime qu'en moyenne, plus de la moitié des bovins, caprins, ovins, camélidés et volailles ont été vendus. Au Mali, 70 pour cent des ménages ont dû vendre une partie de leurs animaux, en particulier des petits ruminants et des volailles, dont le nombre a diminué de 35 à 40 pour cent (environ 20 pour cent dans le cas des bovins et des chameaux). En Mauritanie la situation est plus nuancée. Dans trois des quatre régions considérées, les ménages ont vendu massivement leurs bovins, chèvres, moutons, chameaux et volailles, ce qui a entraîné une diminution du cheptel de l'ordre de 40 pour cent à 55 pour cent. En revanche, dans la quatrième région, (Timbedra), certains petits éleveurs ont apparemment tiré profit de la situation, en rachetant des animaux à bas prix.

288. Pour faire face à cette crise alimentaire, de nombreux chefs de famille ont également été contraints de s'endetter. La Mauritanie est le pays le plus touché par ce phénomène, qui concerne 60 pour cent des ménages, contre 45 pour cent au Mali et 33 pour cent au Burkina Faso.

*Groupes vulnérables: femmes et enfants*

289. Le degré de vulnérabilité des individus touchés par cette crise alimentaire est fonction du sexe et du statut social et économique. En conséquence, la marge de manœuvre dont ils disposent et les stratégies de survie qu'ils utilisent varient d'un cas à l'autre. Si les hommes ont le plus souvent choisi de partir, les femmes, ont eu recours à tout un éventail de stratégies. L'enquête montre que ce fut plus particulièrement le cas en particulier au Burkina Faso et au Mali, où les femmes jouent un rôle de plus en plus important dans la gestion du ménage. Beaucoup ont vendu leurs animaux, notamment des volailles et de petits ruminants, et leurs effets personnels, en particulier des bijoux, ont trouvé du travail dans d'autres secteurs que l'agriculture (orpaillage au Burkina Faso, artisanat au Mali) et ont ramassé ou cueilli des nourritures sauvages pour subvenir aux besoins de leurs familles (Burkina Faso).

290. Les pénuries alimentaires de 2004 et 2005 ont eu des répercussions considérables sur la santé des femmes et de leurs enfants. Ainsi, 80 pour cent des femmes mauritaniennes et 40 pour cent des femmes burkinabè et maliennes interrogées à propos de leur état de santé en 2004 ont dit avoir perdu du poids et se sont plaintes d'un état de faiblesse général dû à la malnutrition, de fatigue liée à l'excès de travail, de grossesses et d'accouchements difficiles. Selon les régions considérées, entre 40 pour cent et 70 pour cent des enfants ont perdu du poids et eu des problèmes de santé liés à la malnutrition. Le fait que, dans le même temps, 20 pour cent des ménages du Burkina Faso, 25 pour cent des ménages maliens et 12 pour cent des ménages mauritaniens aient été contraints de réduire leurs dépenses de santé afin d'acheter de la nourriture n'a fait qu'aggraver les conséquences sanitaires de la pénurie alimentaire.

*Impact à long terme de l'invasion de criquets*

291. Les effets à long terme de l'invasion de criquets pèlerins ont été les mêmes dans l'ensemble des régions considérées: exode des jeunes, appauvrissement des ménages, diminution de la main d'œuvre agricole et aggravation de l'insécurité alimentaire. L'importance relative des différentes retombées de la crise varie d'un pays et d'une région à l'autre.

292. La crise de 2004 a provoqué un exode massif et durable des jeunes, qui sont allés chercher du travail en ville, et ont préféré renoncer aux activités agricoles, dont le rendement est trop incertain. Dans les communautés villageoises, le départ des jeunes a été perçu comme la plus grave des conséquences de la crise de 2004.

293. À cet égard, d'autres sources mettent en évidence l'émergence d'un phénomène nouveau au Burkina Faso: en 2004, des familles entières sont parties s'installer en ville. Cet exode massif a été fatal, dans certains cas, aux personnes les plus âgées et les plus faibles et aux jeunes enfants. De plus, ces mouvements migratoires risquent à terme d'entraîner le dépeuplement des zones agricoles et d'aggraver les problèmes liés à l'urbanisation.

294. L'appauvrissement des populations rurales est la conséquence de l'érosion globale du capital des ménages, qui découle de l'utilisation intégrale de leur épargne et de la vente de leurs animaux et de leurs biens. Globalement, au début de 2006, moins de 10 pour cent des ménages avaient reconstitué leur cheptel. Plus de 50 pour cent des ménages burkinabè, 30 pour cent des ménages maliens et 40 pour cent des ménages mauritaniens n'ont pas encore pu rembourser les dettes qu'ils ont contractées en 2004.

295. La réduction de la capacité de production agricole des ménages est due en premier lieu à la diminution de la main-d'œuvre agricole, liée à l'exode de certains membres de la cellule familiale, et en particulier des plus jeunes, ainsi qu'à la persistance de la famine, qui a un impact direct sur la capacité de travail. À l'échelle locale, le manque de semences, de moyens de production et d'eau d'irrigation contribue aussi à la réduction des surfaces cultivées. Dans l'ensemble, 40 des ménages burkinabè, 25 pour cent des ménages maliens 15 pour cent des ménages mauritaniens ont été contraints de réduire dès 2005 les surfaces qu'ils cultivent.

296. La réduction des capacités de production tint aussi à l'appauvrissement des pâturages et à la dégradation des espaces forestiers, provoqués à l'origine par l'invasion de criquets pèlerins et aggravés par la suite par la surexploitation des ressources forestières qui en a résulté.

297. À ce jour, seuls 10 à 20 pour cent des ménages ont réussi à reconstituer leurs réserves de céréales. La consommation alimentaire des ménages n'atteint dans aucune des régions considérées le niveau enregistré avant l'invasion des criquets pèlerins. La famine a continué jusqu'en 2005 et a touché 30 pour cent des manèges maliens et 40 pour cent des ménages burkinabè, alors que, dans le même temps, l'aide extérieure était progressivement retirée, la crise étant censément terminée. Le cheptel, qui sert en temps normal de filet de sécurité en cas de grandes difficultés, a été fortement réduit, accentuant la vulnérabilité des ménages face à l'éventualité de nouvelles crises.

298. S'agissant de l'impact de l'invasion de criquets pèlerins sur les marchés, les conclusions de la mission d'évaluation montrent que le déficit céréalier a eu des incidences majeures sur le prix des céréales, qui a augmenté dans des proportions considérables, au point que la grande majorité des ménages n'ont pas pu s'en procurer. Ainsi la mission d'évaluation FAO/PAM qui s'est rendue dans la région de Kaolack, au Sénégal, a constaté que le prix du kilo de millet était passé de 0,15 dollar E.U en septembre 2004 à 0,23 dollar en octobre de la même année. Au cours de la même période, le prix du maïs est passé de 0,14-0,16 dollar à 0,20 dollar.

299. Dans le cas des animaux d'élevage, on a observé le phénomène inverse: les agneaux, dont le prix se situait entre 60 et 80 dollars en 2003 se sont vendus en moyenne à 30 dollars. La chute du prix des animaux sur les marchés a entraîné une dépréciation sensible des troupeaux et une forte baisse du pouvoir d'achat des éleveurs, qui se sont trouvés dans l'impossibilité d'acheter les produits de consommation courante dont ils avaient besoin. La famine qui a sévi dans les zones pastorales du Niger en 2005 est un des exemples les plus frappants du lien entre la chute des prix du bétail, son impact sur les revenus des agriculteurs et la situation alimentaire des ménages.

300. Les multiples stratégies de survie adoptées n'ont pas été suffi à rétablir la sécurité alimentaire, ne fut-ce que progressivement ou lentement. La situation était d'une telle gravité qu'il a fallu faire appel à l'aide extérieure, fournie aux pays par de nombreux partenaires techniques et financiers, notamment dans le cadre de projets d'aide alimentaire d'urgence et de relèvement. Il est regrettable toutefois que la FAO, au titre de certains de ces projets, ait fourni des semences de qualité médiocre qui ne correspondaient pas aux variétés requises.

301. Les conséquences de la crise sont encore visibles en 2006, et seule une aide durable pourra ralentir la dégradation de la situation socioéconomique de nombreux ménages. Pourtant, comme le souligne la mission d'évaluation, compte tenu du peu d'attention portée à la dimension socioéconomique de la campagne de lutte contre les criquets pèlerins, l'aide fournie à ce jour n'a pas toujours été ciblée de manière satisfaisante.

302. Au vu de ce qui précède,

**La mission d'évaluation recommande que:**

10. les pays touchés adoptent des stratégies de nature à garantir que les opérations de lutte antiacridienne se déroulent à la fois dans les zones à fort potentiel de production et dans celles à faible potentiel de production, où l'agriculture est généralement pratiquée par des agriculteurs aux ressources très limitées.

## **B. AVANTAGES ECONOMIQUES ET COUTS DE LA CAMPAGNE**

303. La mission d'évaluation ne disposait pas des moyens nécessaires pour mesurer l'impact, à l'échelle macroéconomique, de la recrudescence du criquet pèlerin et s'est concentrée, comme on l'a vu, sur ses retombées socioéconomiques. Cela étant, on s'accorde globalement à reconnaître l'importance de la lutte contre les criquets pèlerins en phase grégaire, même si l'on n'a encore jamais collecté de manière systématique des données précises sur les dégâts qu'ils peuvent causer. En conséquence, le calcul du rapport coûts-avantages de la lutte antiacridienne demeure un exercice purement spéculatif. Ainsi, un document de synthèse de la Banque mondiale sur la gestion des criquets pèlerins (Joffe, 1995)<sup>21</sup> avance que les acridiens en phase grégaire ne sont pas des ravageurs particulièrement dangereux, et qu'il y a peu de risques, de nos jours, que les criquets pèlerins soient la cause d'une insécurité alimentaire généralisée.

304. Selon une étude de la FAO, les stratégies de lutte contre le criquet pèlerin appliquées actuellement sont conçues de manière à éviter tout risque. L'étude affirme par ailleurs que les pays concernés et la communauté internationale des bailleurs de fonds absorbent le coût économique net, du reste considérable, de ces interventions. Cette étude a été critiquée, notamment pour n'avoir tenu aucun compte de la dimension sociale de la menace que représentent les criquets pèlerins (FAO, 2000)<sup>22</sup>. Or, à la date de publication de cette étude, les données relatives aux aspects sociaux du problème étaient très limitées. D'après une étude plus récente des coûts et avantages économiques de la campagne antiacridienne menée dans l'est de l'Australie, le secteur agricole aurait été menacé si des mesures de lutte antiacridienne n'avaient pas été prises. L'étude met en évidence un rapport coûts-avantages de 6,5<sup>23</sup>.

305. Les autres études sur l'impact des invasions d'acridiens ne sont guère concluantes. Toutefois, les données recueillies dans le cadre de la mission d'évaluation qui fait l'objet du présent rapport montrent que, dans les pays du Sahel touchés par la récente invasion, 10 à 50 pour cent de la population totale a subi des pertes directes ou indirectes importantes.

---

<sup>21</sup> Joffe, S.R., 1995. *Desert Locust Management. A Time for Change*. World Bank Discussion Papers. Banque mondiale, Washington.

<sup>22</sup> FAO, 2000. Rapport de la réunion sur les aspects économiques de la lutte contre le criquet pèlerin, FAO Rome, 28-30 juin 2000. Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes (EMPRES) pour la région centrale. FAO, Rome.

<sup>23</sup> Love, G. et D. Riwoe. 2005. *Economic costs and benefits locust control in Eastern Australia*. Australian Bureau of Agricultural and Resource Economics (ABARE), rapport établi pour le compte de l'Australian Plague Locust Commission, Canberra.

306. Si des doutes subsistent quant à l'impact économique des invasions de criquets pèlerins, les spécialistes conviennent malgré tout que la mise en place de mécanismes de surveillance et de lutte antiacridienne efficaces peut contribuer à prévenir les invasions et, par conséquent, à réduire considérablement le coût des opérations de lutte antiacridienne. Les investissements nécessaires au bon fonctionnement des systèmes d'alerte rapide et de lutte antiacridienne sont donc très rentables au regard du coût des opérations de lutte contre de nouvelles infestations.

307. C'est pour cette raison que la FAO a décidé en 1994 de lancer la composante axée sur la lutte contre le criquet pèlerin du programme EMPRES. EMPRES est pleinement opérationnel dans la région centrale, et des financements récemment approuvés vont permettre d'étendre le système à la région occidentale. Le programme EMPRES a pour but de renforcer les capacités et les moyens des composantes nationales, régionales et internationales du système de gestion des criquets pèlerins mis en place dans la région, en vue de l'application de stratégies efficaces de lutte préventive fondées sur un dispositif d'alerte rapide et des interventions à la fois rapides et respectueuses de l'environnement.

308. Dans la région centrale, en dépit de la forte activité des criquets observée en 2003 et au début de 2004, une résurgence du fléau a pu être évitée. Si l'on peut y voir la preuve de l'efficacité du programme EMPRES, il convient de préciser que les précipitations ont été beaucoup plus localisées et moins bien distribuées dans la région centrale que dans la région occidentale. Les avantages potentiels des systèmes d'alerte rapide sont aussi l'un des critères qui ont justifié la mise en œuvre, à compter de 2004, du Programme d'urgence de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique (projet AELP), financé par la Banque mondiale dans sept pays d'Afrique de l'Ouest.

309. Les données relatives aux cultures et pâturages que les opérations de lutte antiacridienne menée dans le cadre de la campagne 2003-2005 ont permis de sauver n'ont fait l'objet, dans aucun des pays touchés, d'une collecte systématique. En conséquence, le calcul du ratio coûts-avantages de la campagne ne s'appuie que sur deux éléments précis, présentés à l'Annexe VI.

310. Aux fins du calcul du rapport coûts-avantages des futures campagnes de lutte antiacridienne,

**la mission recommande que:**

11. les pays concernés mettent sur pied des mécanismes permettant d'estimer dans leur ensemble les avantages de la campagne de lutte antiacridienne (valeur de la production sauvée et avantages additionnels);
12. les structures nationales compétentes soient associées à la collecte des données requises et à l'établissement des estimations relatives aux avantages de la campagne de lutte antiacridienne (services des statistiques agricoles, etc.).

### C. IMPACT SUR LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT

311. La lutte chimique a été la principale, voire la seule méthode utilisée au cours de la campagne de lutte antiacridienne 2003-2005, comme ce fut le cas lors des précédentes campagnes. Au total, on a utilisé dans l'ensemble des pays touchés quelque 13 millions de litres de pesticides, sur une superficie totale de 12,9 millions d'hectares.

312. À l'heure actuelle, il n'existe dans la région aucune autre méthode efficace de lutte antiacridienne susceptible de remplacer les pesticides de synthèse utilisés dans le cadre des opérations à grande échelle de lutte contre le criquet pèlerin. La solution consistant à utiliser dans

certains cas d'autres méthodes de lutte plus respectueuses de l'environnement a déjà été envisagée, mais la lutte biologique ne semble pas être une option viable. En effet, il faut plus de dix jours pour que les criquets traités avec les biopesticides actuellement disponibles meurent. Certains des produits récemment mis au point ont fait l'objet d'essais supplémentaires au cours de la campagne 2003-2005, et on espère que ces nouveaux essais permettront de recueillir des informations plus précises sur les conditions dans lesquelles ces produits sont efficaces.

313. Les réponses au questionnaire d'évaluation envoyés aux pays touchés indiquent que 12 d'entre eux ont adopté des directives nationales sur l'utilisation efficace et sans danger des pesticides antiacridiens. Tous ces pays ont dispensé une formation en cours d'emploi aux agents des services de lutte antiacridienne, en vue du renforcement des capacités de surveillance et de lutte contre les criquets pèlerins. La moitié des pays concernés ont précisé que plus de 75 pour cent de leurs agents suivaient une formation annuelle dans ce domaine. Dans l'ensemble, ces actions de formation sont jugées utiles.

314. Des indicateurs environnementaux et sanitaires ont été mesurés dans 64 pour cent des pays considérés, et dans tous les pays où les niveaux d'infestation étaient particulièrement élevés. Les réponses au questionnaire montrent par ailleurs que le nombre de cas de contamination par les pesticides enregistré à ce jour est très faible. L'absence de suivi environnemental a pour principales causes l'absence de règles de procédure et de plans d'action et la pénurie de ressources financières/logistiques et de compétences. Huit pays ont déclaré avoir suivi les instructions de sécurité relatives à l'utilisation des pesticides. Six pays ont mesuré l'incidence de l'exposition aux pesticides et procédé à des analyses de cholinestérase. Treize pays (87 pour cent) ont estimé que l'utilisation de vêtements de protection avait donné des résultats « plus que satisfaisants ». Les pays ont engagé des actions de sensibilisation aux risques environnementaux et sanitaires liés à l'utilisation des pesticides et se sont efforcés d'élaborer des directives en vue des opérations de lutte antiacridienne. La mission d'évaluation estime qu'à l'avenir, les pays devront s'employer à appliquer les règles et réglementation adoptées et à s'y conformer.

315. Les taux d'application de pesticides ont été mesurés dans 11 pays, et les conditions de stockage des produits ont été examinées dans 12 pays. Au total, 12 des pays considérés ont conservé sur leur territoire les stocks de pesticides non utilisés. Enfin, la qualité des pesticides a été analysée dans 8 pays. Le stockage des pesticides pose toujours problème, en particulier dans certains pays sahéliens. Ainsi, dans quatre des onze pays qui ont fourni des informations à ce sujet, les pesticides sont entreposés dans des quartiers résidentiels. Quatre pays ont indiqué que les pesticides étaient stockés à l'air libre. De manière générale, tous les pays conservent d'importantes quantités de pesticides depuis la dernière campagne de lutte antiacridienne, ce qui constitue un danger potentiel.

316. La moitié des pays ont fourni des informations détaillées sur la récupération des conteneurs de pesticides. En moyenne, 70 pour cent des conteneurs ont été récupérés. Dans 30 pour cent des cas, ces conteneurs sont stockés sans que toutes les conditions de sécurité requises soient réunies. Les conteneurs vides ont été détruits dans quatre pays et partiellement recyclés dans trois autres.

317. Au cours de la campagne 2003-2005, de réels progrès ont été accomplis en matière de protection de la santé humaine et animale et de l'environnement par rapport aux campagnes antérieures. À la suite de la création de ministères de l'environnement, dans les années 1990, des stratégies axées sur l'amélioration des mesures de protection sanitaire et de gestion de l'environnement ont été formulées, ou sont en cours d'élaboration, dans nombre des pays concernés. Des stratégies d'application et des programmes d'exécution ont été mis en œuvre (plans d'action nationaux pour l'environnement, codes de l'environnement, codes de gestion des ressources en eau, etc.). Par ailleurs, pendant la campagne 2003-2005, des règles et réglementations, basées le plus souvent sur les directives de la FAO pour la lutte contre le criquet pèlerin approuvées par le Comité de lutte contre le criquet pèlerin, ont été adoptées. Tous les projets mis en œuvre par la FAO comportaient un volet axé sur la santé humaine et l'environnement.



318. De fait, des règles et réglementations relatives à l'enregistrement des pesticides utilisés dans le cadre des opérations de lutte antiacridienne sont désormais en vigueur dans tous les pays membres du Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel. Si elles définissent les principes fondamentaux qui doivent servir de point de départ à la formulation de stratégies efficaces de gestion de l'environnement et de la santé publique, ces règles et réglementations ne constituent malgré tout qu'une première étape.

319. Dans certains pays, l'élaboration de ces règles et réglementations n'a pas systématiquement fait intervenir l'ensemble des ministères concernés (agriculture, environnement, santé, etc.). En conséquence, elles sont souvent incohérentes et contradictoires, ce qui rend leur application difficile, voire impossible. En outre, certaines mesures réglementaires d'ordre technique ne peuvent être appliquées qu'au moyen de techniques coûteuses ou inexistantes dans les pays considérés. Elles sont donc matériellement difficiles à adopter et à mettre en œuvre.

320. La deuxième étape essentielle du processus consiste à appliquer la réglementation adoptée. Il faut pour cela que certaines conditions préalables soient réunies. On peut considérer que le cadre réglementaire en vigueur est respecté dès lors que les objectifs sanitaires et environnement souhaités sont atteints.

321. Durant la campagne de 2003-2005, la plupart des pays se sont employés de diverses manières à vaincre les obstacles à l'application des dispositifs réglementaires en vigueur. Ils ont le plus souvent lancé des actions de formation en vue du renforcement des capacités humaines et fourni une assistance technique aux pays les plus démunis dans les domaines de la santé publique et de la gestion de la qualité de l'environnement. Les médias ont également été mis à contribution et ont notamment participé à des campagnes d'éducation visant à informer le public des risques sanitaires et environnementaux que présentent les pesticides utilisés dans le cadre des opérations de lutte contre les criquets pèlerins. Au Niger, où l'on a enregistré un faible taux de récupération des conteneurs vides, les autorités ont eu recours à diverses incitations financières pour encourager les équipes phytosanitaires à appliquer les directives relatives à la réduction et à l'élimination des effets potentiellement néfastes de ces conteneurs sur les communautés locales.

322. Plusieurs pays du Maghreb (Algérie et Maroc) ont élaboré et mis en œuvre un plan d'application assorti d'une composante surveillance. Toutefois, la plupart des pays doivent encore se doter de systèmes adaptés pour renforcer de manière appropriée leurs capacités en matière de santé et de gestion de l'environnement et formuler des plans complets de surveillance et d'évaluation qui feront partie intégrante des bonnes pratiques de lutte antiacridienne. Par ailleurs, l'expérience des pays touchés montre que le simple fait de promouvoir le respect de la réglementation en vigueur ne suffit pas à garantir la protection de la santé publique et de l'environnement, dans la mesure où les stratégies axées sur l'application du cadre réglementaire doivent prévoir à la fois des mesures de promotion et d'exécution.

323. Ces mesures d'exécution constituent la troisième et dernière étape du processus de gestion durable de la santé et de l'environnement et consistent en une série de pratiques et procédures précises, inscrites dans la loi et axées sur la réduction et la prévention directe ou indirecte des risques sanitaires et environnementaux. Il s'agit de mesures visant à: i) amener les fabricants de pesticides et les professionnels de la lutte chimique à agir conformément à la réglementation en vigueur; ii) corriger ou interdire les activités dangereuses pour l'environnement et la santé publique. On constate dans la plupart des cas que les pays concernés par la lutte antiacridienne, et notamment la plupart des pays du Maghreb, n'ont pas encore pleinement atteint ce stade.

324. Plusieurs cas d'empoisonnement et de pollution par les pesticides ont été signalés par les populations locales des pays concernés, en particulier dans les pays sahéliens. Les effets néfastes des produits utilisés n'ont pas toujours été faciles à mettre en évidence. De plus, on observe un décalage entre les statistiques officielles et les informations recueillies dans les zones traitées. Toutefois, en l'absence d'un suivi régulier, effectué en temps utile, de l'impact des pesticides, il n'a pas été possible d'obtenir des données fiables. Contrairement aux pays du Maghreb, bon nombre des pays sahéliens n'ont pas de stratégie adaptée d'évaluation des effets des pesticides sur l'environnement et ne disposent ni de laboratoires spécialisés, ni de personnel qualifié.

325. Dans certains des pays touchés, comme le Burkina Faso et le Niger, les criquets pèlerins sont une source très appréciée de protéines et se vendent à un prix élevé au regard des produits alimentaires de base comme le riz ou le millet. Cela étant, compte tenu de l'absence de laboratoires capables de mesurer les résidus de pesticides, il est impossible de déterminer si les criquets vendus sur les marchés locaux contiennent ou non des pesticides.

326. Pour réduire les risques qui pèsent sur la sécurité et le bien-être des populations et garantir la protection de l'environnement,

**La mission d'évaluation recommande que, dans les pays concernés:**

13. les capacités des professionnels de l'environnement et de la santé soient renforcées par le biais de formations axées sur la compréhension et l'application des normes de qualité, des procédures et réglementations relatives à l'environnement et des mesures de précaution, de réduction et d'atténuation et que les professionnels de l'environnement et de la santé disposent des moyens logistiques et financiers nécessaires pour procéder à des tests de qualité et à des inspections sur le terrain;
14. les agents chargés de l'utilisation des pesticides soient formés et sensibilisés, afin de bien comprendre et d'appliquer les règles et réglementations relatives à l'utilisation des pesticides.

327. Il est fréquemment arrivé, en particulier dans les pays du Sahel, que les autorités compétentes ne soient pas toutes systématiquement associées à la planification et à l'organisation de la campagne et la planification des interventions d'urgence dès le début des opérations de lutte antiacridienne. Si les spécialistes de l'environnement, les services chargés de l'enregistrement et de l'utilisation sans danger des pesticides, les experts en communication et d'autres intervenants chevronnés avaient planifié ensemble, avant le lancement de la campagne, les activités à entreprendre, ils auraient pu intégrer beaucoup plus tôt les considérations environnementales et sanitaires à la formulation des différents programmes prévus.

328. Dans l'ensemble, les unités nationales de lutte antiacridienne des pays du Maghreb ont réussi à assurer la protection et le suivi médical des agents affectés à la campagne de lutte contre les criquets pèlerins. Ce fut notamment le cas au Maroc, où l'unité de lutte antiacridienne compte un médecin employé à plein temps qui assure la liaison entre les services décentralisés au niveau des provinces (*wilayas*) et les médecins du Ministère de la santé et veille à ce que les agents qui travaillent dans les antennes régionales des opérations de lutte antiacridienne (provinces) bénéficient d'un suivi médical. En Algérie, le centre national de toxicologie est chargé des analyses de cholinestérase pratiquées sur les agents de lutte antiacridienne.

329. Dans les pays du Sahel, rares sont les agents des services de protection des végétaux ayant pris part aux opérations de lutte antiacridienne qui ont subi avant le lancement de la campagne des analyses de cholinestérase, couramment pratiquées après la campagne. Or, en l'absence de valeurs

de référence, l'évaluation des effets éventuels du traitement antiacridien sur les niveaux de cholinestérase devient très hasardeuse. Compte tenu de leur nombre et de leur répartition à l'échelle des provinces, les brigades villageoises ont dû travailler dans des conditions de sécurité médiocres et ont bénéficié d'un suivi médical très limité.

330. Pour garantir la sécurité des agents participant aux opérations de lutte chimique contre les criquets,

**La mission d'évaluation recommande que, dans les pays concernés:**

15. le personnel spécialisé participant aux opérations de lutte chimique contre les acridiens fasse l'objet d'une surveillance médicale et soit notamment muni d'équipements de protection adaptés;
16. il soit mis fin, pour des raisons de sécurité, à la participation des brigades villageoises et phytosanitaires aux opérations de lutte chimique contre les criquets, mais que, dans le même temps, leurs capacités de surveillance des criquets soient renforcées.

331. De grandes quantités de pesticides restent disponibles dans les pays touchés par l'invasion du Criquet pèlerin. Estimées à 6,2 millions de litres, il s'agit soit de surplus de la campagne 2003-2005, soit d'achats effectués après cette campagne à titre préventif en vue d'une nouvelle invasion. Ces réserves sont souvent entreposées dans des conditions peu favorables, en particulier dans les pays du Sahel, ce qui peut avoir eu un impact négatif sur leur date de péremption. Ces produits pourraient donc encore contribuer aux quantités existantes de pesticides périmés, dont la maîtrise et la destruction posent d'ores et déjà un réel problème aux pays concernés. Il y a environ 20.000 litres de diflubenzurone, fourni par la FAO, au Mali et au Niger. L'effet corrosif de ce produit sur les équipement de pulvérisation embarqués a interdit son utilisation.

332. Dans certains pays comme le Niger et le Sénégal, une diminution conséquente de la quantité de pesticides restant après la fin de la campagne a été observée. Le stock sénégalais a diminué de 877.700 litres à 672.760 litres entre avril 2005 et décembre 2005, tandis que le stock nigérien passait de 232.495 à 187.590 litres. La mission d'évaluation n'a pu recueillir d'explication.

333. La mise en place d'une banque de pesticides au bénéfice des opérations visant le Criquet pèlerin, destinée à éviter l'accumulation de réserves excessives de produits, a été discutée en maintes occasions. Une telle banque pourrait prendre la forme d'accords contractuels avec les fabricants de pesticides, permettant d'assurer la disponibilité des pesticides à brefs délais et leur livraison là où et quand le besoin se fait sentir. Elle pourrait également comporter la promotion d'accords triangulaires aux termes desquels la FAO (par exemple) faciliterait le transfert de quantités données de pesticides d'un pays à l'autre. De tels accords, sous réserve qu'ils fonctionnent, apporteraient aux pays touchés l'assurance de disposer en temps voulu des quantités nécessaires de pesticides, évitant ainsi l'accumulation de réserves excessives exposées à devenir périmées. Une dernière possibilité serait la mise en place d'un fonds spécial et de procédures permettant l'achat d'urgence de pesticides.

334. Les informations recueillies dans les pays indiquent que seulement 30-80 pour cent des contenants de pesticides vides ont été collectés. Les meilleurs résultats de collecte ont été constatés sur les contenants de 100 à 200 litres, dans les pays où la lutte antiacridienne a été menée par des professionnels. Dans les pays du Sahel, où les brigades villageoises jouent un rôle clé dans les opération de lutte chimique, des bidons de 1 à 5 litres ont été distribués pour faciliter la manipulation des produits. Leur réutilisation à usage domestique a été fréquente, et souvent à l'origine de contaminations toxiques. Les activités de sensibilisation menées en direction des

populations pour montrer les risques associés à leur utilisation et inviter les agriculteurs à les retourner ne sont pas restées sans effet, mais ont eu des résultats décevants dans l'ensemble.

335. La gestion des contenants vides s'est révélée également préoccupante pour les pays touchés. Leur entreposage exige beaucoup de place. Quelle que soit la méthode de stockage utilisée, à long terme ils deviennent une source de contamination. Une solution efficace a été trouvée pour les fûts de 200 litres, le presse-fûts. Certains des pays touchés par le Criquet pèlerin ont pu se procurer ces équipements qui lavent, décontaminent et compriment les contenants métalliques, pour les envoyer en fonderie pour recyclage. Mais cette technologie récente ne peut être adaptée aux contenants plastique de toutes capacités.

336. Considérant les aspects susmentionnés,

**Il est recommandé:**

17. à toutes les parties concernées, d'éviter de commander et de distribuer des pesticides en emballages de capacité inférieure à 50 litres, et de ne procéder à l'achat de pesticides qu'en emballages métalliques de grande capacité, 100-200 litres.
18. L'introduction de presse-fûts dans tous les pays touchés par le Criquet pèlerin, afin de détruire les contenants métalliques. La promotion, par les unités nationales de lutte antiacridienne, du recyclage des contenants en fonderie après compression.
19. De conclure un accord, en collaboration avec la FAO et les pays de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale, avec les fabricants de pesticides, pour la récupération de leurs contenants.

## **D. ASPECTS INSTITUTIONNELS ET ORGANISATIONNELS**

337. Tous les partenaires ont contribué, directement ou indirectement, à la stratégie d'ensemble de lutte contre le Criquet pèlerin durant la campagne. Cependant, la plupart des pays touchés, par manque d'expérience et de moyens, n'ont pu conduire les opérations de surveillance et de lutte requises avec l'efficacité nécessaire. Il y a eu des différences considérables entre les pays en ce qui concerne le type de personnel affecté à la lutte antiacridienne. Certains pays ont recouru exclusivement à des professionnels bien formés, tandis que d'autres faisaient appel à toutes sortes de gens à l'expérience limitée ou inexistante. L'équipe d'évaluation considère que les campagnes de lutte contre le Criquet pèlerin doivent être menées par du personnel convenablement qualifié.

338. Il y a eu des différences considérables en ce qui concerne la coordination des diverses activités au niveau national, depuis une quasi-absence d'arrangements spécifiques jusqu'à la mise en œuvre d'une série de comités à différents niveaux techniques et politiques. Les besoins des pays en la matière peuvent varier, mais la mise en place d'un comité national de coordination est une exigence minimale, de préférence sous la présidence du Ministre de l'agriculture, ainsi qu'un comité mixte administration/bailleurs de fonds.

339. Les bailleurs de fonds ont été interrogés, au moyen de questionnaires, sur leur perception des points forts et des points faibles de la coordination et du soutien internationaux apportés à la lutte antiacridienne, y compris en ce qui concerne la coordination entre les différents bailleurs de fonds et les pays touchés. Leurs réponses indiquent ce qui suit:

340. *Le rôle assigné à la FAO par ses pays membres en matière de lutte contre le Criquet pèlerin est de coordonner cette lutte et de renforcer le système d'information au niveau international. Ce n'est que faute de structures alternatives que la FAO s'est impliquée dans la*

*mise en œuvre de projets. Cette structure alternative, dans le cadre de la Région occidentale, devrait être la CLCPRO, sous réserve qu'elle devienne une structure efficace au niveau opérationnel, qui serait chargée de mettre en œuvre les opérations de lutte contre le Criquet pèlerin en coopération avec les structures nationales.*

341. *Dans la plupart des pays touchés, principalement au Sahel, la capacité fait défaut pour organiser et mettre en œuvre des opérations à grande échelle de lutte antiacridienne, que ce soit à titre préventif ou en réponse à une invasion, avec la logistique afférente. De plus, les programmes FAO de prévention et de coordination antiacridiennes, tels qu'EMPRES, ne sont pas pleinement opérationnels dans une des deux régions de mise en œuvre. En conséquence, l'existence de lacunes à combler est souvent inévitable. Si la FAO doit se limiter à la coordination, un rôle pour lequel elle a des capacités qui manquent à de nombreuses institutions, ou à l'exécution sur le terrain, il faut se tourner ailleurs pour combler ces lacunes. L'idéal à long terme est de voir les pays eux-mêmes, et leurs organisations régionales, prendre la responsabilité de la mise en œuvre opérationnelle.*

342. *Le problème du Criquet pèlerin se pose à l'échelle régionale, aussi est-ce une bonne chose que la FAO et les organisations régionales soient disponibles pour traiter des aspects à ce niveau. Le manque de clarté qui affecte le rôle des différents intervenants et leurs interactions constitue une faiblesse. Il peut en résulter des efforts faisant double emploi, et une perte de temps et de ressources. De plus, l'information est fréquemment insuffisante en quantité et en qualité. On citera, parmi d'autres points faibles, le manque de personnel qualifié, le manque d'équipement pour les unités nationales de lutte antiacridienne dans les pays de la ligne de front, et l'absence, dans les pays touchés, de budget annuel de lutte antiacridienne, qui seul peut assurer une surveillance préventive et des opérations défensives efficaces. La circulation de l'information sur le Criquet pèlerin entre les pays concernés doit, quant à elle, être mentionnée comme un point fort.*

343. *Certains bailleurs de fonds se sont refusés à jouer le jeu de la coordination, faisant transiter peu de fonds par la FAO et lui apportant peu d'information sur les activités qu'ils finançaient. Les pays touchés ont parfois également joué le jeu à leur manière, abattant la carte multi-bailleurs, rencontrant les bailleurs les uns après les autres sans leur donner d'informations sur l'objet des discussions avec les autres bailleurs, et donnant fréquemment la préférence au financement direct, que ce soit en raison de l'opinion publique ou pour d'autres raisons.*

344. *La FAO a un rôle important à jouer dans ce contexte et elle devrait être en mesure, d'une façon ou d'une autre, de renforcer son rôle de coordination au sein de la communauté internationale, y compris les organisations non gouvernementales. Si la FAO pouvait se consacrer davantage à la coordination et, dans toute la mesure du possible, laisser la mise en œuvre à d'autres organisations, sa crédibilité en tant qu'organisme de liaison et de distribution d'information en serait probablement renforcée. Il en résulterait que les pays touchés feraient davantage appel à la FAO et lui transmettraient des informations plus complètes sur les accords bilatéraux auxquels ils sont parties, et il en irait de même pour les pays donateurs et les organisations internationales.*

345. *Si on considère les résultats d'ensemble de la lutte antiacridienne durant la dernière campagne, la réaction de la communauté internationale, bien que tardive, a limité les dégâts. La coordination sur le terrain n'était pas chose aisée, tant en raison du nombre de partenaires impliqués que de l'absence de cadre général d'intervention. Les bailleurs de fonds ne se sont pas vu présenter de requêtes adéquates. La capacité d'intervention sur le terrain de la FAO et sa présence opérationnelle se sont révélées limitées.*

346. *La coordination proprement dite est une tâche qui n'a rien d'aisé quand il s'agit du Criquet pèlerin, compte tenu des superficies qu'il couvre et de la spontanéité de ses manifestations. S'appuyer entièrement sur une coordination centralisée pour la lutte antiacridienne n'est pas réaliste. Il est important de reconnaître que, même si la coordination centralisée est un bon moyen de communiquer avec les responsables sur le terrain, il existe un*

*besoin justifié de coordination aux niveaux régional et national. Les efforts de la FAO, des organisations régionales et des administrations nationales pour mettre en place des comités régionaux ou nationaux de coordination doivent être redoublés, ces comités constituant la première ligne de communication avec les bailleurs de fonds dans les zones où se situent effectivement les vrais problèmes.*

347. L'équipe d'évaluation estime que la FAO devrait continuer à être le choix le plus logique pour la mise en œuvre de projets multilatéraux de lutte antiacridienne. Cependant, elle devrait, dans ce contexte, évoluer vers un fonctionnement beaucoup plus décentralisé et laisser le personnel en charge des différentes activités de projet prendre des décisions et exercer ses responsabilités de façon simple et efficace.

#### *Arrangements internationaux*

348. Il est indispensable d'arriver à une bien meilleure compréhension des rôles et responsabilités de toutes les parties prenantes, des pays touchés, des bailleurs de fonds et de la FAO, ainsi que de la façon dont le DLCC et les Commissions régionales promeuvent et assurent une surveillance et une lutte antiacridiennes efficaces. Par exemple, l'équipe d'évaluation est restée sous l'impression que, pour certains pays touchés par une situation d'urgence acridienne, les actions à entreprendre à cet égard sont en premier lieu de la responsabilité de la FAO et des Commissions régionales. De même, les bailleurs de fonds et les pays touchés considèrent les situations d'urgence acridiennes comme des événements plutôt isolés, exceptionnels. Il est essentiel d'admettre qu'entre la récession, la pré-urgence et l'urgence acridiennes, il n'y a pas de solution de continuité.

349. Limiter la fréquence et l'importance des recrudescences et des pullulations du Criquet pèlerin suppose un soutien effectif et général pour toute la chaîne d'activités associée à chacune de ces trois phases. Il n'est ni réaliste ni économique de prendre un contrat d'assurance incendie quand la maison est déjà en feu. Davantage de sérieux dans la prise en charge des différentes activités par les différentes parties concernées devrait permettre d'être mieux préparé quand l'urgence surgit, et limiter le genre de conséquences financières et socioéconomiques qui ont pu être observées durant la campagne 2003-2005.

350. Le Criquet pèlerin est et restera une menace permanente sur la sécurité alimentaire et sur les moyens d'existence des populations rurales qui vivent dans les rudes conditions des régions arides et semi-arides. Au cours des 50 dernières années, des moyens de surveillance et de lutte antiacridienne sont apparus, qui permettent de suivre de plus près la situation du Criquet pèlerin et de lutter plus efficacement contre lui. Dans cette mesure, l'importance de la menace qu'il pose peut être réduite de façon significative, pourvu que les conditions qui permettent de mettre en œuvre ces nouveaux moyens de façon optimale et effective soient réunies. Cela suppose que les pays concernés et la communauté internationale continuent d'accorder à cette menace une attention soutenue.

351. Comme le présent rapport l'a souligné, il est nécessaire de pourvoir en moyens et de mettre à exécution des stratégies opérationnelles et des programmes clairement définis. A court terme, pour la Région occidentale, cet aspect relève essentiellement du programme EMPRES. Mais il convient de s'assurer que les arrangements mis en place continueront d'être convenablement soutenus à plus long terme. De plus, le programme EMPRES pour la Région centrale a besoin d'être révisé.

352. Il revient aux pays membres de la CLCPRO de veiller à ce que les opérations de surveillance et de lutte antiacridiennes aux niveaux national et régional soient effectives et menées à une cadence soutenue. L'efficacité opérationnelle de la CLCPRO, ainsi que des autres Commissions régionales, dépend du sérieux de l'engagement de leurs pays membres. Compte tenu de la situation économique au Sahel, la communauté des bailleurs de fonds doit se tenir prête à apporter un complément aux efforts humains et matériels des pays eux-mêmes.

353. Il est essentiel que (i) l'idée que le Criquet pèlerin représente une menace majeure et permanente envers la sécurité alimentaire et les moyens d'existence de vastes segments de la population, dans des pays qui dépendent déjà lourdement de l'assistance internationale au développement, soit de plus en plus acceptée et reconnue; (ii) tant les pays concernés que la communauté internationale apportent un soutien fort, permettant de les mettre en œuvre de façon effective, aux activités indispensables de surveillance et de lutte antiacridiennes tout au long des phases de récession, de pré-urgence et d'urgence; et (iii) qu'un partenariat productif soit créé à cet effet avec le soutien actif et la pleine confiance de l'ensemble des parties concernées.

354. Le présent rapport contient des recommandations spécifiques sur cette question.

## **E. QUALITE TECHNIQUE ET ADEQUATION AUX BESOINS**

355. Une des contraintes les plus importantes observées au cours de la campagne de lutte antiacridienne a été le manque de ressources humaines qualifiées dans la plupart des pays concernés, en particulier au Sahel. Dans une situation de crise, le personnel qui constitue la structure de base de lutte antiacridienne dans ces pays est amené à recourir au renfort de collègues de diverses directions techniques, qui le plus souvent n'ont pas les connaissances nécessaires pour entreprendre de façon adéquate des activités de surveillance ou de lutte antiacridienne. Les conséquences se sont fait sentir, en particulier au cours de la première partie de la campagne, au niveau de la qualité des informations collectées. Celle-ci laissait parfois fort à désirer, notamment pour la détermination des zones infestées et traitées, et pour les détails relatifs aux effets des traitements, qui eux-mêmes n'étaient pas toujours appliqués de façon efficace. Le mauvais état de l'équipement, surtout de l'équipement destiné aux opérations au sol mais également parfois de celui destiné à la lutte aérienne (cas du Niger), n'a pas toujours permis d'obtenir les résultats escomptés.

356. Les leçons tirées de la première partie de la campagne ont permis de prendre une série de mesures visant à améliorer la qualité technique des interventions, en mettant en œuvre des programmes de formation organisés soit par les pays eux-mêmes dans le cas du Maghreb, soit par la FAO dans le cas de la plupart des pays sahéliens. Les thèmes couverts par ces formations comprennent divers aspects de la lutte antiacridienne, y compris le suivi environnemental.

357. Dans le cadre de son assistance aux pays sahéliens confrontés à l'urgence acridienne, la FAO, avec le soutien financier des bailleurs de fonds, a recouru aux services de 22 consultants internationaux, dont neuf en assistance technique directe (conseil et assistance) dans les pays de la ligne de front. La FAO a également affrété 14 avions équipés du système de positionnement de précision DGPS (GPS différentiel) pour assurer un meilleur suivi qualité des opérations de lutte chimique. Outre la fourniture de 50 véhicules tous terrains, un nombre important de pulvérisateurs de type récent, mieux adaptés à la lutte antiacridienne, ont été montés sur les véhicules. Des équipements de communication à haute performance, en quantités significatives, ont été fournis aux pays concernés. Il en est résulté une amélioration très notable de la collecte et de la transmission des données de terrain relatives au Criquet pèlerin.

358. Malheureusement, la plupart des pays touchés par la recrudescence du Criquet pèlerin ne disposaient pas d'un plan d'urgence efficace pour la campagne. Le DLCC, lors de sa réunion extraordinaire tenue du 29 novembre au 2 décembre 2004, avait mis l'accent sur l'importance de se doter de tels plans pour pouvoir réagir avec précision, aux différents niveaux, à la menace acridienne. Son groupe technique avait organisé à Nouakchott, en Mauritanie, un atelier destiné à aider les pays à formuler de tels plans. Depuis, ces plans ont été encore retravaillés pour les pays de la ligne de front à l'occasion d'une réunion conjointe FAO-Banque mondiale organisée à Bamako, Mali, en avril 2005.

359. En ce qui concerne les pesticides, la quasi-totalité de ceux mis en œuvre durant la campagne de lutte antiacridienne appartenaient à la liste de produits recommandés par le Groupe consultatif sur les pesticides de la FAO. Les plus utilisés ont été le chlorpiryphos, le malathion, le fénéthrothion et la deltaméthrine. Le plus performant en termes d'effet de choc et de vitesse de dégradation est la deltaméthrine, mais son prix relativement élevé en restreint l'utilité aux attaques de cultures spéciales, comme c'était le cas au Maroc.

360. Tandis que les pays du Maghreb ont acquis de leurs propres deniers la presque totalité des pesticides nécessaires, les pays du Sahel ont reçu leurs pesticides, pour l'essentiel, à titre de dons, soit bilatéraux soit par le canal de la FAO. La FAO a veillé à l'application dans les pays concernés des réglementations en vigueur et n'a fourni que des produits officiellement approuvés. Ce qui n'a pas toujours été le cas pour les dons reçus localement.

361. La gestion des réserves de pesticides est devenue une préoccupation majeure pour les autorités responsables de la lutte antiacridienne, qui ont recouru à diverses mesures pour tenter d'optimiser leur entreposage avec les moyens du bord en attendant la construction d'entrepôts adaptés. Le meilleur exemple étant celui du Maroc, qui a pu entreposer ses produits dans des conditions répondant aux normes internationales.

362. L'efficacité et l'efficacé des opérations de lutte antiacridienne mises en œuvre dans les différents pays sont exprimées au mieux, toutes proportions gardées, par le rapport de leurs coûts à l'hectare. Malheureusement la mission d'évaluation a été dans l'impossibilité d'obtenir des comptes rendus détaillés des dépenses pour tous les pays, surtout en ce qui concerne les dépenses d'investissement. Néanmoins, le tableau qui suit a pu être élaboré pour la plupart des pays touchés, sur la base des données collectées par la mission. Il s'agit d'une première estimation, dans laquelle sont comparés des coûts qui, selon les pays, incluent ou non les coûts d'investissement et/ou financiers. Les coûts des opérations de lutte antiacridienne dépendent largement de l'efficacité de la planification de la campagne et de l'apport en temps et heure des différents produits et équipements nécessaires, en particulier pour les traitements aériens, mais ils dépendent également des infrastructures disponibles, comme par exemple de la distance entre les terrains d'aviation et les zones à traiter. Le tableau 8 montre que pour de nombreux pays, il existe un potentiel considérable d'amélioration.

**Tableau 7. Coûts approximatifs, en dollars EU par ha, des opérations de lutte antiacridienne de la campagne 2003-2005**

Pays	Superficie traitée (ha)	Total des dépenses (dollars EU)	Coûts de la lutte (dollars EU /ha)
Algérie	4 518 842	101 000 000	22,35
Burkina Faso	27 159	1 621 556	59,71
Tchad	22 816	4 700 000	206,00
Mali	385 591	10 173 000	26,38
Maroc	4 854 211	79 000 000	16,27
Mauritanie	1 383 499	18 176 000	13,14
Niger	224 604	7 600 000	33,84
Sénégal	774 591	42 400 000	54,74
<b>Total/moyenne</b>	<b>12 191 313</b>	<b>264 670 556</b>	<b>21,71</b>



363. La recherche est également un facteur d'amélioration de la lutte antiacridienne et de réduction de son coût. La mission d'évaluation considère que les principaux thèmes de recherche qui ressortent de la campagne 2003-2005 concernent les sujets suivants:

- utilisation améliorée des images satellite pour l'identification des aires favorables à la reproduction du Criquet pèlerin, en vue de la lutte préventive;
- détermination du potentiel reproductif du Criquet pèlerin dans les conditions naturelles, et du nombre exact de générations qu'il est susceptible de produire dans des conditions optimales;
- compréhension du comportement du Criquet pèlerin en phase solitaire, de la dynamique de ses populations et des facteurs conduisant à la grégarisation;
- amélioration des techniques de pulvérisation des pesticides, y compris la réduction du dosage;
- amélioration de l'efficacité des biopesticides, et détermination de leur impact sur la santé publique et l'environnement;
- impact socioéconomique des invasions acridiennes;
- causes de l'avortement chez les bovins ayant consommé des excréments de Criquets pèlerins.

364. Compte tenu de la large marge de variation des coûts des opérations de lutte antiacridienne entre les pays touchés durant la campagne 2003-2005,

**Il est recommandé:**

20. de mettre en œuvre une étude conjointe entre la FAO et les pays concernés, pour identifier les raisons des coûts élevés des opérations de lutte antiacridienne dans certains pays touchés, de façon à en tirer les éléments de recommandations pour une meilleure efficacité de la lutte antiacridienne.

## **F. EFFETS ET IMPACT DE LA CAMPAGNE DE LUTTE ANTIACRIDIEUNE**

365. Les impressions qui suivent trouvent leur source principalement dans les visites de l'équipe d'évaluation dans les pays concernés. Il y a unanimité parmi les bailleurs de fonds, les pays touchés et les populations sur l'importance du potentiel dévastateur des invasions de Criquets pèlerins et leurs répercussions négatives, combinées à celles de la sécheresse, sur les activités de production et sur la sécurité alimentaire des ménages. Ils partagent également une même conclusion selon laquelle les coûts des opérations de lutte auraient été moindres, et l'impact de l'invasion plus limité, si les moyens de lutte avaient été disponibles plus tôt. Enfin, tous souhaitent voir, dans l'éventualité d'une nouvelle recrudescence, les pays concernés convenablement équipés pour mettre en œuvre les campagnes de lutte antiacridienne dans de meilleures conditions.

### *Les communautés rurales touchées*

366. Comme il a été mentionné ci-dessus, si au niveau macro-économique les dégâts aux cultures et aux pâturages ont été considérés comme limités par les autorités nationales, au niveau micro-économique les capacités de production des populations locales ont été profondément ébranlées.

367. Nonobstant le fatalisme latent des populations locales, elles sont profondément convaincues que le désastre, à défaut d'être évité, aurait pu être significativement diminué si l'assistance avait été apportée au moment opportun. Ces groupes et communautés, dont les appels sont restés vains, ont eu l'impression d'être abandonnés par les autorités.

368. A l'échelon local, le jugement sur les résultats de la campagne est mitigé: si les populations locales reconnaissent l'impact irréfutable des opérations de lutte antiacridienne, elles sont mécontentes du retard à l'allumage et de ses graves conséquences. Certains ont perdu une partie considérable de leurs actifs productifs dans les deux premières heures de l'invasion. L'exemple des pertes en animaux subies par de nombreuses femmes d'un village (Damane) de la région d'Inchiri en Mauritanie en est une illustration significative; elles ont perdu plus d'un tiers de leurs moutons. Il n'est pas difficile d'imaginer les répercussions d'une telle calamité sur des gens vivant dans l'indigence et sur leur famille.

369. Bien loin d'accueillir passivement les événements, les populations locales ont utilisé tous les moyens à leur portée (par exemple, le creusement de tranchées pour piéger les larves, puis les détruire par le feu), et ceux qui en avaient les moyens financiers ont parfois investi des sommes importantes dans l'achat de pesticides. C'est ainsi qu'un paysan de la région de Louga, au Sénégal, a dépensé 500 dollars EU pour traiter 79 ha, sans résultat satisfaisant. Certains producteurs se sont déplacés au siège régional des services de l'agriculture pour demander de l'assistance, sans obtenir satisfaction.

370. La qualité de l'assistance postérieure à l'invasion a également donné lieu à des réclamations: plus de la moitié des ménages désignés pour bénéficier d'aide alimentaire l'attendent encore. Un autre exemple de soutien inadéquat est la distribution de semences inaptes à résister aux conditions locales et sans relations avec les besoins des populations. En ce qui concerne l'assistance agricole d'urgence, la mission d'évaluation a exprimé des doutes quant à l'équité des distributions de semences destinées aux ménages dont le chef est un homme, et à ceux dont le chef est une femme.

371. Enfin, il est nécessaire de mentionner les effets négatifs des traitements chimiques. Les populations interrogées ont indiqué que ces traitements ont entraîné la maladie et même la mort de têtes de bétail qui avaient consommé des criquets ou de la végétation traitée, ou été directement en contact avec les pesticides. Cependant, ces assertions ne peuvent pour le moment être confirmées.

372. En raison du fait bien réel qu'il n'est pas possible d'exclure une nouvelle résurgence du Criquet pèlerin, il est essentiel que les campagnes à venir comportent des mesures adéquates pour un meilleur ciblage des interventions, la prise en compte des questions de genre, ainsi que d'autres considérations. À cet égard, il conviendra de tenir le plus grand compte des recommandations présentées dans le chapitre sur l'impact socioéconomique.

### *Les pays touchés*

373. Dans la plupart des pays, les dégâts auraient pu être moindres. L'importance qu'ils ont généralement revêtu est liée à un certain nombre de facteurs, en particulier le manque de ressources. Il est clair que l'importance de la résurgence des Criquets pèlerins a été sous-estimée par les ministères techniques, et que la rapidité de son évolution a pris par surprise les pays touchés. Ce manque de préparation a également entraîné une grande dépendance par rapport à l'assistance apportée par la communauté internationale, au sujet de laquelle les pays touchés ont déploré la lenteur de sa mise en place.

374. Certains des pays touchés ont rencontré de grandes difficultés pour informer de façon satisfaisante le grand public sur les retards affectant les opérations de lutte antiacridienne. Ces retards étaient principalement dus à une disponibilité insuffisante de moyens logistiques, financiers et humains, qui interdisait de s'opposer de façon réellement efficace aux invasions acridiennes. En conséquence, à l'irruption du fléau, les paysans, faute d'autres possibilités, se sont rabattus sur les méthodes traditionnelles de lutte, dans l'attente des équipes de lutte antiacridienne. Mais dans de nombreux cas celles-ci sont arrivées trop tard. Outre les bailleurs de fonds, la FAO a également été montrée du doigt pour sa responsabilité dans le retard à l'allumage des opérations de lutte antiacridienne. Si les carences présentées par les services nationaux de lutte antiacridienne et leurs capacités insuffisantes ont été volontiers reconnues par leur personnel technique, il n'en a pas été question au cours des entretiens avec les responsables de l'administration. Dans certains

pays affectés, l'équipe d'évaluation a pratiquement eu l'impression que les autorités estimaient que la lutte antiacridienne était d'abord et avant tout du ressort de la FAO et de la communauté internationale.

375. Outre la mise à disposition tardive des moyens de lutte, d'autres insuffisances se sont manifestées. On peut en particulier relier ces insuffisances à: (i) la façon dont ont été menées, dans certains cas, les campagnes de sensibilisation et d'information; et (ii) l'impréparation et le manque d'équipement et de trousse de protection dont souffraient les brigades villageoises et autres comités villageois de lutte antiacridienne. On a également associé le retard avec lequel certains pays ont présenté leurs demandes de financement à la lenteur et à la complexité des marchandages politiques auxquels elles ont donné lieu.

376. Concernant la gestion de l'après-crise, il a été admis dans de nombreux pays que celle-ci n'était pas exempte de critiques et les questions suivantes ont été soulevées:

- dans le cadre des actions entreprises pour atténuer les effets du fléau sur les populations touchées, comme l'aide alimentaire ou l'apport de semences, des efforts ont été faits pour éviter toute accusation de favoritisme, mais avec des résultats inégaux. Ainsi les ménages les plus vulnérables n'ont pas nécessairement été secourus;
- dans certains pays, les questions d'environnement et de santé publique ont été pratiquement ignorées;
- l'absence de statistiques agricoles fiables a été un obstacle à l'évaluation de l'impact des invasions acridiennes.

#### *Les bailleurs de fonds*

377. Du point de vue des bailleurs de fonds, nonobstant le retard apporté à la fourniture d'assistance, les objectifs de la lutte antiacridienne ont de façon générale été atteints, et la campagne est considérée dans son ensemble comme un succès, du fait que les opérations de lutte antiacridienne ont eu un impact sur les populations de criquets et ont limité les dégâts aux cultures et aux pâturages. Les bailleurs de fonds reconnaissent cependant que dans certains endroits les communautés rurales ont été durement touchées, et qu'une assistance à leur redressement était nécessaire. C'est dans ce but que toute une série de missions conjointes ont été menées dans les pays du Sahel. On peut citer, par exemple, une mission d'évaluation de la production agricole et de la disponibilité alimentaire, menée conjointement par la FAO, le PAM, le CILSS, et le Réseau du système d'alerte rapide contre la famine de USAID (FEWSNET), accompagnée par deux observateurs de la CE et de l'USAID, ainsi que par les Représentants de divers ministères.

378. La mission susmentionnée avait pour objectif l'évaluation de l'impact des invasions acridiennes sur les productions végétale, animale et biomassique, ainsi que sur le degré de vulnérabilité des ménages, et l'analyse de la situation qui en résultait en ce qui concerne la sécurité alimentaire en général. Il était prévu, sur cette base, de déterminer les besoins en aide alimentaire pour 2004/2005, en prenant en compte les importations et l'aide alimentaire déjà apportée par la communauté internationale. À la suite des missions de ce type, diverses interventions ont été menées, mettant en œuvre de l'aide alimentaire directe ou des projets de redressement. Dans ce contexte, il convient de mentionner qu'à en croire certains Représentants des bailleurs de fonds, la détermination des groupes cibles a parfois traduit des considérations moins humanitaires que politiques, et que les communautés ou les ménages les plus durement touchés n'ont pas nécessairement été ceux désignés pour recevoir des secours.

379. Les bailleurs de fonds estiment, comme les pays concernés, que le soutien matériel à la campagne de lutte antiacridienne a subi des retards, mais ils en offrent des explications différentes. Certains évoquent les lourdeurs administratives et les lenteurs des procédures de déboursement des pays donateurs; d'autres relèvent les carences de l'Organisation chargée de ce mandat. Les bailleurs reconnaissent avoir, au départ, accordé trop peu de crédit aux avertissements relatifs à l'importance de la résurgence acridienne et avoir largement ignoré les appels lancés par la FAO. Ils admettent que l'alarme a été donnée par la FAO en temps et heure. Cependant, ces appels n'ont pas été accompagnés d'une argumentation efficace, notamment en ce

qui concerne l'impact potentiel sur la sécurité alimentaire. En conséquence, les bailleurs de fonds ne pouvaient évaluer la gravité de la situation, et ne ressentaient pas l'urgence d'une réaction.

380. Une fois conscients de la crise en cours, qui dans certains pays avait pris des formes catastrophiques, les bailleurs de fonds étaient disposés à apporter les soutiens demandés. Mais certaines conditions préalables n'étaient pas remplies, relativement à la nécessaire information technique, et à la formulation dans les règles de requêtes adéquates. Du point de vue des bailleurs de fonds, cette situation trouvait son origine dans divers facteurs, au nombre desquels les déficiences structurelles, institutionnelles et opérationnelles des pays touchés, ce qui les a parfois conduits à une politique de *wait and see*, quand ce n'était pas d'immobilisme et d'inertie.

381. Les bailleurs de fonds considèrent qu'il n'y a pas de lien particulier entre le manque de clarté de la réaction des autorités nationales des pays touchés et les spécificités de la crise acridienne, du fait qu'une attitude similaire est également observée en réponse à d'autres situations d'urgence telles que le choléra. Il est possible, par exemple, qu'un désir de sous-estimer la gravité d'un fléau se manifeste en raison de considérations électoralistes. Il est certain que cette approche des désastres en général a joué un rôle dans l'indisponibilité des ressources au moment où le besoin s'est fait sentir, et, par la suite, dans les retards apportés au démarrage de la campagne. De plus, la plupart des pays touchés n'ont pas engagé dans la lutte les ressources financières et logistiques qu'on aurait pu en attendre. À l'exception de certains d'entre eux, il n'y avait pas de volonté de confronter la crise.

382. Dans certains pays, les bailleurs de fonds citent parmi les raisons des retards l'incapacité de la Représentation de la FAO, handicapée par la maigreur de ses ressources humaines, à jouer son rôle de coordination. Dans le meilleur des cas l'information arrivait trop tard, et dans le pire des cas elle était délivrée au compte-gouttes et ne répondait pas aux besoins. Dans d'autres pays au contraire, la Représentation de la FAO était citée comme une agence exemplaire, avec une remarquable capacité à sensibiliser, informer et mobiliser.

383. Tous comptes faits, les bailleurs de fonds reconnaissent:

- avoir sous-estimé l'importance de la menace acridienne en raison d'un manque d'informations convaincantes sur la situation du Criquet pèlerin;
- ne pas être, pour la plupart d'entre eux, des agences d'intervention d'urgence, et que leur fonctionnement n'est donc pas adapté au traitement d'une crise acridienne;
- avoir prêté trop peu d'attention aux aspects de suivi environnemental.

384. Nonobstant ces déficiences, l'aide apportée aux pays touchés sous forme de secours financiers, matériels ou institutionnels aura permis une lutte plus efficace contre les invasions de Criquets pèlerins et un renforcement des capacités de lutte des pays concernés.

385. À l'avenir, il sera essentiel:

- d'identifier pour la lutte antiacridienne des sources plus durables de moyens matériels;
- de tout faire pour être prêt à réagir au bon moment;
- d'intégrer les conséquences des opérations de lutte dans les projets d'assistance technique, de façon à améliorer la gestion de l'après-crise; et
- de veiller à ce que le soutien des structures et des moyens consacrés à une lutte préventive efficace soit mieux assuré, en gardant à l'esprit que le manque de soutien de la part des pays membres a déjà entraîné la disparition de structures similaires telles que l'OCLALAV.

## V. Vers une lutte antiacridienne durable

386. L'équipe d'évaluation est arrivée à la conclusion que dans le futur, l'impact des invasions de Criquets pèlerins peut être fortement réduit, et même complètement évité, à condition que les recommandations générales qui suivent, et pour lesquelles le présent rapport propose par ailleurs des arguments supplémentaires, soient suivies d'effets. Il a été proposé de classer ces recommandations par ordre de priorité, mais l'équipe d'évaluation estime que pour obtenir des améliorations durables en matière de lutte antiacridienne il convient de les gérer dans leur ensemble, en urgence et en prenant les mesures de suivi qui s'imposent.

387. Pour être efficace, la lutte antiacridienne exige – par contraste avec la situation actuelle – une prise de conscience bien supérieure, et un engagement bien plus efficace et coopératif dans les différentes activités à mettre en œuvre, de la part des différents groupes concernés. Ceux-ci incluent la FAO, le DLCC, les Commissions régionales, les pays concernés et les bailleurs de fonds. Il importe que le processus de transition entre les différents stades de rémission du Criquet pèlerin, de pré-urgence et d'urgence acridiennes à grande échelle, ainsi que les liens entre ces stades, soit pleinement assimilé par l'ensemble des parties concernées pour leur permettre de réagir avec promptitude et efficacité. Ces différents stades sont trop souvent considérés comme des événements isolés et indépendants les uns des autres. Tant une meilleure compréhension de ce phénomène que la mise en place d'arrangements institutionnels adéquats pour y faire face sont des éléments essentiels de la mise en œuvre des recommandations présentées par le rapport de l'équipe d'évaluation.

388. Par ailleurs, compte tenu du fait que la présente évaluation a été limitée à une seule des trois grandes régions de l'aire concernée par l'invasion du Criquet pèlerin, l'équipe d'évaluation considère qu'outre la mise en œuvre des recommandations qu'elle présente dans son rapport, il conviendrait d'examiner l'impact éventuel de telles mesures sur les activités de surveillance et de lutte antiacridiennes dans les deux autres régions. C'est à la FAO qu'il appartiendrait, en liaison étroite avec les parties prenantes concernées, de prendre cette initiative.

### *Stratégie de lutte antiacridienne préventive à l'échelon national*

389. L'Histoire démontre que l'épicentre des pullulations à l'origine de la formation des essaims qui ont envahi la Région occidentale a toujours été la Région centrale, et plus particulièrement les aires de reproduction saisonnières le long des côtes de la mer Rouge, ainsi que l'arrière-pays au Soudan et en Arabie saoudite. Cependant, la résurgence de 2003-2005, qui a son origine dans la Région occidentale indépendamment de la région centrale, est atypique dans l'historique des invasions acridiennes. La Région centrale offre également de vastes aires de reproduction qui peuvent causer, comme les événements récents l'ont démontré, des pullulations et des invasions à grande échelle quand les conditions écologiques deviennent favorables.

390. Les aires de reproduction saisonnières du Sahel sont essentiellement situées dans les pays dits de la ligne de front (le Tchad, le Mali, la Mauritanie, et le Niger). Une surveillance et un contrôle réguliers de ces aires de reproduction permettrait d'entreprendre la lutte contre les populations de Criquets pèlerins avant qu'elles n'infestent des superficies plus importantes et ne deviennent difficiles à contenir. À ce jour, seule la Mauritanie a mis en place le cadre institutionnel nécessaire pour la mise en œuvre d'une stratégie de lutte préventive. La composante antiacridienne du programme EMPRES ([\*Systeme de prevention et de reponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes\*](#)) est en place dans la Région centre depuis 1997 et a eu des résultats très prometteurs. Ce programme a contribué à la réaction rapide qui, de concert avec des précipitations défavorables, a évité des pullulations et des invasions importantes dans la Région centrale durant la recrudescence 2003-2005. En revanche, le programme EMPRES de la Région occidentale n'était pas encore pleinement opérationnel durant cette recrudescence; une occasion manquée pour la région.

391. Au vu des enseignements à tirer de la recrudescence 2003-2005,

**21. Il est recommandé:**

- a) de mettre en place une stratégie efficace de lutte préventive antiacridienne dans l'ensemble des pays de la Région occidentale, là où se trouvent des aires de reproduction saisonnières, afin de réduire le risque de pullulations et de résurgences à l'avenir en assurant une détection précoce des situations de pré-urgence. La mise en œuvre d'une telle stratégie est de nature à éviter des dommages aux cultures et aux pâturages, et à réduire considérablement les coûts de la lutte antiacridienne en limitant les interventions à des opérations précoces et à petite échelle, tout en permettant le recours à des méthodes plus sûres et moins dommageables pour l'environnement.
- b) De créer dans chacun des pays de la ligne de front une structure nationale de lutte antiacridienne, autonome, et disposant de l'autorité nécessaire pour prendre des décisions administratives et techniques concernant la lutte antiacridienne. Cette structure doit jouir du soutien effectif, matériel, financier, stratégique de son gouvernement. Elle doit être en mesure de faire un plein usage des ressources matérielles, financières et techniques dégagées lors de la résurgence 2003-2005.
- c) D'inscrire au budget national un montant adéquat pour le fonctionnement de ladite structure nationale antiacridienne, de façon à assurer la durabilité de la stratégie de lutte préventive.
- d) D'assurer au programme EMPRES pour la Région occidentale un soutien effectif de la part des pays membres de la CLCPRO et des bailleurs de fonds.
- e) Que les pays du Sahel exposés aux invasions acridiennes conservent une capacité de lutte antiacridienne dans le cadre de leurs services de protection phytosanitaire, et veillent à ce que les leçons tirées de la campagne 2003-2005 soient analysées, disséminées et préservées dans un cadre approprié tel que la formation.
- f) De renforcer les capacités humaines en acridologie de façon à prendre la relève des spécialistes actuels en lutte antiacridienne, dont beaucoup atteindront l'âge de la retraite dans les prochaines 10-15 années.

392. Les détails des mesures à prendre pour un renforcement effectif des unités nationales de lutte antiacridienne ont été récemment définis à l'occasion de la première réunion du Comité de pilotage du programme EMPRES pour la Région occidentale, qui s'est tenue du 4 au 6 mars 2006 à Alger<sup>24</sup>. Par exemple, le nombre minimum d'équipes de surveillance et de lutte antiacridiennes a été estimé à six pour le Mali, 10 pour la Mauritanie, cinq pour le Niger et quatre pour le Tchad. Les estimations de coûts pour la mise en place et le fonctionnement des unités nationales de lutte antiacridienne sont données dans le tableau 8 pour chacun de ces quatre pays.

---

<sup>24</sup> Programme EMPRES en Région occidentale. Rapport de la première réunion du Comité de pilotage. Alger, Algérie, 4-6 mars 2006. FAO, mars 2006.

**Tableau 8. Coûts totaux de la lutte préventive antiacridienne (dollars EU)**

<b>Pays</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>Total</b>
Tchad	2 258 230	519 384	615 184	834 884	<b>4 227 682</b>
Mali	2 962 205	642 895	770 895	840 135	<b>5 216 130</b>
Mauritanie	4 766 544	988 974	1 306 654	1 382 934	<b>8 445 106</b>
Niger	1 592 607	659 483	753 603	864 123	<b>3 869 816</b>
<b>Total</b>	<b>11 579 586</b>	<b>2 810 736</b>	<b>3 446 336</b>	<b>3 922 076</b>	<b>21 758 734</b>

393. Pour 2006, la plus grande partie de ces coûts est déjà couverte par des projets en cours, en particulier ceux financés par la Banque africaine de développement et la Banque mondiale. Le reliquat non couvert pour 2006 est estimé actuellement à 1.485.542 dollars EU, mais il devrait être au moins en partie comblé par les contributions nationales, qui n'ont pas encore été agrégées aux estimations. Pour les années suivantes, il reste un besoin substantiel de contributions supplémentaires des bailleurs de fonds. Les coûts pour 2006 comprennent une proportion significative d'équipement et de constructions.

394. Les estimations ci-dessus mettent en évidence qu'une prime d'assurance d'environ cinq millions de dollars EU par an peut permettre soit d'éviter une nouvelle résurgence du Criquet pèlerin, soit pour le moins d'en limiter les dommages à un niveau bien moindre que la recrudescence de 2003-2005..

*Renforcement de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale*

395. La CLCPRO est chargée, avec d'autres institutions, du renforcement des unités nationales de lutte antiacridienne, via ses propres programmes et en collaboration avec le programme EMPRES pour la Région occidentale. Cependant, le caractère limité du rôle et des responsabilités de la CLCPRO en ce qui concerne les opérations de lutte antiacridienne dans la Région occidentale, en comparaison avec les activités qui étaient celles de l' « Organisation commune de lutte antiacridienne et de lutte antiaviaire » (OCLALAV), nuit à sa visibilité et à sa reconnaissance tant par les pays membres que par les unités nationales de ces pays.

396. Afin de permettre à la CLCPRO de jouer son rôle et d'exercer ses responsabilités dans la région de façon plus efficace,

**22. Il est recommandé:**

- a) de procéder à une révision des responsabilités et du rôle du Secrétariat de la CLCPRO et de faire en sorte qu'il dispose des ressources nécessaires pour les exercer de façon efficace à moyen et long terme. Le Secrétariat de la CLCPRO doit être l'interface principale avec les pays de la région, que ce soit durant les récessions ou les urgences acridiennes.
- b) De déléguer au Secrétariat de la CLCPRO des responsabilités supplémentaires, financières et opérationnelles, en cas de nouvelle urgence acridienne.
- c) De procéder sans attendre au réalignement des différents composants du programme EMPRES pour la Région occidentale en les intégrant au mandat du Secrétariat, de la même façon que le programme pour la Région centrale a été incorporé à la structure de la Commission régionale de la Région centrale, et ce dans le but de renforcer la CLCPRO et de rendre plus effective l'exécution de ses activités.

397. Le programme EMPRES pour la Région occidentale, dont le Secrétaire de la CLCPRO est le coordinateur, est opérationnel depuis 2006. Il y a déjà là une opportunité pour la CLCPRO de jouer un rôle beaucoup plus efficace dans les activités de lutte antiacridienne préventive de la région. La FAO a choisi de mettre en poste à Dakar le second professionnel prévu par le projet de la BAD. L'équipe d'évaluation estime que cette décision ne tire pas le meilleur parti des ressources humaines disponibles et recommande de regrouper l'ensemble des composantes du programme EMPRES au sein du Secrétariat de la CLCPRO. Ce qui permettrait au Secrétariat de disposer des ressources humaines nécessaires pour exercer ses diverses responsabilités jusqu'à la fin du programme EMPRES, prévue en 2009.

398. La FAO devrait de toute urgence élaborer les plans nécessaires, y compris la façon dont le Secrétariat de la CLCPRO devrait être renforcé en période d'urgence acridienne, de façon à être effectivement en mesure d'exercer ces responsabilités supplémentaires.

*Les responsabilités de la FAO*

399. Le Criquet pèlerin constitue une menace pour la production agricole des pays africains du nord de l'Équateur, des pays du Proche Orient et de l'Asie du Sud-Ouest. Compte tenu du mandat général détenu par la FAO depuis plus de cinq décennies, relatif à la surveillance du Criquet pèlerin et aux activités de lutte antiacridienne, il est clair qu'elle a la responsabilité d'apporter à ces pays l'assistance nécessaire pour leur permettre de prévenir les pullulations acridiennes et de lutter efficacement contre les résurgences du Criquet pèlerin. Même si les activités que cela implique se situent aux niveaux national, régional et international, c'est au niveau national que le processus se met en route. Il en découle que les pays concernés doivent reconnaître la très haute importance que revêtent la surveillance et la lutte antiacridienne à leur niveau, prendre des mesures concrètes pour résoudre efficacement le problème, et être en mesure de déterminer à quel moment il est nécessaire de demander de l'assistance quand leurs capacités propres sont saturées.

400. Pour permettre à la FAO de continuer à exercer de façon efficace ses responsabilités relatives à la prévention et à la lutte antiacridiennes,



**23. Il est recommandé:**

- a) dans un premier temps, de renforcer les ressources humaines du Service d'information sur le Criquet pèlerin de la FAO, qui ne compte actuellement qu'un professionnel, tandis que serait procédé à un examen de la masse critique nécessaire à son Groupe Acridiens pour exercer efficacement son vaste éventail de responsabilités.
- b) Que la FAO et ses pays membres apportent au DLCC la considération et le soutien nécessaires et tirent parti du Groupe technique sur le Criquet pèlerin pour examiner les besoins en développement de moyens améliorés de surveillance et de lutte antiacridiennes, et préparer des propositions appropriées.
- c) Que toutes mesures soient prises afin de permettre aux Représentants de la FAO, en cas d'une nouvelle recrudescence acridienne, d'apporter aux pays membres une collaboration efficace et une assistance concrète dans le processus de coordination et de mobilisation de l'assistance internationale, en présentant des plans d'action clairement définis et assortis de propositions concrètes de mise en œuvre, ainsi qu'en déterminant les besoins en assistance internationale liés à l'exécution de ces plans.

401. Il revient à la FAO d'élaborer les plans et d'entreprendre les actions nécessaires à la mise en œuvre de la recommandation qui précède. Elle doit démontrer sa détermination à s'assurer des capacités nécessaires pour continuer d'exercer les responsabilités qui lui ont été confiées dans le cadre de la prévision et de la lutte antiacridiennes, et ce, de façon efficace et de façon efficiente. Les conséquences budgétaires d'un tel engagement sont substantielles, mais l'équipe d'évaluation les considère comme justifiées, s'agissant d'une fonction centrale de la FAO, qui doit donc être financée sur ses ressources propres. Il est possible que des activités moins essentielles doivent être abandonnées de ce fait.

*Le soutien des bailleurs de fonds à la lutte antiacridienne*

402. Lutter efficacement contre un ravageur migratoire comme le Criquet pèlerin, capable de passer d'un pays à un autre dans un délai mesuré en heures ou en jours, exige de la flexibilité dans la planification et la mise en œuvre des opérations de lutte.

403. Au cours de la campagne 2003-2005, les pays du Maghreb ont essentiellement utilisé leurs ressources propres pour mettre en œuvre leurs activités de lutte antiacridienne, alors que dans les pays du Sahel, l'essentiel des ressources mises à contribution contre le Criquet pèlerin provenait de la communauté internationale et des pays du Maghreb. Au Sahel, la campagne de lutte a subi le contrecoup d'un retard à l'allumage qui a démontré les insuffisances des procédures de financement en vigueur. L'utilisation efficace de telles ressources suppose de préférence qu'elles soient mises à la disposition des opérations de lutte couvrant l'ensemble des superficies envahies par le Criquet pèlerin, et non confinées aux activités sur le territoire d'un pays déterminé. Un document de travail sur de nouvelles propositions de procédures de financement des campagnes de lutte antiacridienne a été préparé par le secrétariat de la FAO en vue de la prochaine réunion du DLCC.

**24. Il est recommandé:**

- a) d'explorer la possibilité, en cas de nouvelle urgence acridienne, de mettre en place des fonds régionaux multi-bailleurs destinés à soutenir les programmes régionaux de lutte antiacridienne et à faciliter la mise en œuvre des campagnes de lutte à venir. Il conviendra de prendre soigneusement en compte les contraintes de visibilité et de préférences exprimées par les bailleurs, ainsi que les exigences pertinentes de nature stratégique ou réglementaire, afin de les intégrer à un tel arrangement multi-bailleur.
- b) Que le FAO et les bailleurs explorent la possibilité de mettre en place un mécanisme permettant une certaine flexibilité en réorientant et en modifiant la répartition des fonds apportés par les bailleurs avec un minimum d'obstacles administratifs, de façon à réagir aux urgences en fonction de leur apparition ou de leur évolution. Cet instrument devrait être mis en place au cours du processus de négociation budgétaire des projets, de telle sorte que les documents de projet mentionnent de façon explicite l'importance de cette flexibilité.
- c) D'inclure dans les futurs accords de projet relatifs à la lutte antiacridienne des dispositions réservant une partie des ressources financières à la mise en œuvre d'activités de redressement et d'aide alimentaire au bénéfice des populations touchées, dans l'éventualité où le besoin s'en ferait sentir.

404. La FAO devrait tirer parti de l'expérience acquise durant la récente campagne pour élaborer, en étroite coopération avec les bailleurs de fonds, les plans et les accords nécessaires à la mise en application de la recommandation qui précède. Elle doit prendre toutes dispositions, de concert avec la communauté des bailleurs de fonds internationaux et les pays touchés, pour être en mesure d'exercer ses responsabilités en matière de prévision et de lutte antiacridiennes avec efficacité et efficience.

*La mise en œuvre des campagnes de lutte antiacridiennes d'urgence*

405. Le traitement efficace des résurgences et invasions de Criquet pèlerin suppose que soient disponibles des plans d'urgence bien définis aux échelons national, régional et international, plans qui ont fait en général défaut durant la campagne 2003-2005. De tels plans, aux niveaux national, régional et international, doivent:

- poser le problème en termes explicites, y compris ses implications sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, les moyens d'existence des populations vulnérables, et l'économie nationale;
- décrire la mise en place des structures nationales de coordination destinées à permettre des synergies effectives entre tous les opérateurs et parties concernées, y compris la coordination entre bailleurs de fonds;
- définir les étapes à suivre pour faire face aux exigences spécifiques d'une urgence acridienne;
- déterminer les responsabilités des différents acteurs et parties concernées;
- apporter des spécifications techniques détaillées pour les intrants à utiliser au cours de la campagne;
- détailler la façon dont ces intrants seront utilisés, avec les précautions relatives à la santé publique et à la sauvegarde de l'environnement, et la façon dont elles seront contrôlées;
- donner le cadre général du soutien logistique à mettre en place durant les opérations de lutte antiacridienne; et

- indiquer les coûts des composants de la campagne de lutte à intégrer au budget national, ainsi qu'une estimation des ressources supplémentaires nécessaires, avec les sources potentielles de financement.

406. En conséquence, en vue d'une préparation adéquate à une nouvelle recrudescence acridienne,

**25. Il est recommandé:**

- a) de développer des plans d'urgence pour la gestion à moyen et long terme du risque acridien, y compris des plans d'action pour la surveillance et la lutte antiacridiennes aux échelons national, régional et international. Ces plans d'action devront comprendre (i) les principales activités à mettre en œuvre (y compris celles relevant de l'aide alimentaire et du redressement de la situation des populations touchées) et leurs coûts estimatifs, (ii) les ressources financières disponibles, leur origine (budgets propres, ressources extérieures) et les activités couvertes par ces ressources, et (iii) les besoins complémentaires en financement. Ces plans serviront de base à la préparation de plans de travail et budgets annuels.
- b) De baser les demandes de fonds lors des urgences à venir sur des plans d'urgence bien définis et de suivre à cet égard les principes et les recommandations approuvés par le Comité permanent inter-agences.
- c) D'adopter des stratégies précisant bien que les opérations de lutte antiacridienne doivent être menées dans les zones à haut potentiel de production, et également dans les zones à faible potentiel, où généralement l'agriculture est le fait d'exploitants disposant de très peu de ressources.

407. Pour une exécution réussie des plans d'urgence, il est essentiel que les activités de projet mises en œuvre pour les soutenir le soient avec promptitude, sous une direction sans faille et avec le maximum de délégation d'autorité. La FAO a montré durant la campagne 2003-2005 des difficultés à réunir ces conditions, en dépit des efforts considérables déployés par tous les personnels concernés.

**26. Deux possibilités pour les actions à mener dans l'avenir:**

- a) soit la FAO formule et met en œuvre des procédures appropriées pour faire face à de futures urgences acridiennes de façon plus efficace et plus prompte;
- b) soit il convient d'examiner la possibilité de sous-contracter l'essentiel de ses responsabilités opérationnelles.

408. En raison de ses responsabilités spécifiques relatives à la surveillance et à la lutte antiacridiennes, il revient à la FAO de prendre la tête pour élaborer les plans d'urgence nécessaires, en collaboration avec les différentes parties concernées. La FAO devra indiquer, dans ces plans, la façon dont les règles pour la présentation de requêtes d'assistance édictées par le Comité permanent inter-agences seront observées lors de futures urgences acridiennes. Dans le

même temps, la FAO devrait procéder à un réexamen de ses capacités à mettre en œuvre des projets d'urgence de lutte antiacridienne. Au cas où sa conclusion serait qu'elle doit continuer à le faire, il serait nécessaire qu'elle explore les voies et les moyens d'y parvenir de façon plus efficace. Dans le cas contraire, elle doit formuler des procédures permettant de sous-contracter ces activités de façon optimale.

### *Arrangements institutionnels*

409. Au cours de l'évaluation, des doutes ont été exprimés quant à l'efficacité des arrangements institutionnels prévus pour la lutte contre le criquet pèlerin. Les recommandations susmentionnées se sont efforcées d'en lever quelques-uns. D'un point de vue plus général, il est essentiel (i) que soit davantage reconnue la menace représentée par le criquet pèlerin pour la sécurité alimentaire et les moyens d'existence d'un grand nombre de personnes vivant dans des pays dont le développement est déjà tributaire d'une aide internationale très importante; (ii) qu'un soutien marqué soit accordé par les pays concernés et la communauté internationale aux activités nécessaires de lutte et de surveillance antiacridiennes pendant les phases de rémission, de pré-urgence et d'urgence et (iii) qu'un partenariat productif soit créé avec le soutien actif et la confiance de toutes les parties engagées.

410. Il est indispensable d'arriver à une bien meilleure compréhension des rôles et responsabilités de toutes les parties prenantes, des pays touchés, des bailleurs de fonds et de la FAO, ainsi que de la façon dont le DLCC et les Commissions régionales promeuvent et assurent une surveillance et une lutte antiacridiennes efficaces. Par exemple, l'équipe d'évaluation est restée sous l'impression que, pour certains pays touchés par une situation d'urgence acridienne, les actions à entreprendre à cet égard sont en premier lieu de la responsabilité de la FAO et des Commissions régionales. De même, les bailleurs de fonds et les pays touchés considèrent les situations d'urgence acridiennes comme des événements plutôt isolés, exceptionnels. Il est essentiel d'admettre qu'entre la récession, la pré-urgence et l'urgence acridiennes, il n'y a pas de solution de continuité.

411. Pour parvenir à ces objectifs,

**27. Il est recommandé:**

- a) de transformer le DLCC d'un comité essentiellement technique en un mécanisme au sein duquel toutes les parties concernées (pays touchés, bailleurs de fonds et FAO) s'accorderont sur la définition d'intérêts et d'activités communs, et élaboreront des programmes de travail conjoints en liaison directe avec les bailleurs de fonds.
- b) D'organiser régulièrement des réunions des Commissions régionales, au plus haut niveau, pour assurer le soutien des pays membres aux décisions qui y sont prises.
- c) D'envisager la possibilité d'un accord multilatéral sur la lutte antiacridienne, de façon à formaliser l'engagement et le soutien de tous les acteurs clés.

412. La FAO devrait prendre l'initiative de la mise en application de cette recommandation en étroite collaboration avec les parties prenantes. Si les diverses structures nécessaires à la mise en œuvre de la recommandation qui précède sont déjà en place, leurs termes de référence devraient être révisés pour accroître leur efficacité comme instruments de maîtrise de la menace acridienne. Il conviendrait par ailleurs que chacun des groupes responsables, FAO, DLCC et CLCPRO, dispose des moyens nécessaires pour accomplir efficacement sa tâche. Les bailleurs de fonds devraient prendre des mesures pour pouvoir suivre les événements de plus près que par le passé et

prendre des engagements relatifs à l'apport d'assistance en cas de besoin. À cet égard, le soutien financier direct aux unités nationales des pays de la ligne de front pourrait être un élément important, pourvu que leurs autorités nationales démontrent un fort engagement dans le long terme.

### *L'assistance fournie par les pays du Maghreb*

413. Au cours de la campagne de lutte antiacridienne 2003-2005, un aspect très digne d'attention a été la solidarité démontrée par les pays du Maghreb envers leurs voisins du Sahel. La nature même des invasions acridiennes, qui ignorent les frontières, conduit les pays à partager les ressources dont ils disposent pour le bénéfice commun de la région. Les capacités de lutte antiacridienne dont disposent les pays du Maghreb offrent, en raison de leur importance, une occasion irremplaçable de combattre avec davantage d'efficacité les futures pullulations de Criquets pèlerins dans les aires de reproduction estivales situées au Sahel. Ces pullulations précèdent toujours de quelques mois le mouvement des essaims en direction des pays du Maghreb.

414. Pour renforcer la capacité de lutte antiacridienne dans la Région occidentale,

#### **28. Il est recommandé:**

- a) la préparation d'un plan d'action et d'un cadre juridique appropriés prévoyant une utilisation conjointe dans un cadre régional des capacités de lutte antiacridienne présentes dans les pays du Maghreb, sous la supervision de la CLCPRO.
- b) La conclusion d'accords entre les différents pays de la région pour encourager, organiser, faciliter et mettre en œuvre des opérations conjointes transfrontières de lutte antiacridienne.
- c) De procéder à l'estimation des coûts prévisionnels pertinents de façon à déterminer le montant du recours à l'assistance internationale permettant une utilisation efficace des équipes et des ressources embarquées des pays du Maghreb dans les pays du Sahel en cas de nouvelles urgences acridiennes.

415. La CLCPRO devrait prendre les initiatives nécessaires pour la mise en place d'un tel système intégré de lutte antiacridienne couvrant la Région occidentale. Les sujets couverts devraient comporter entre autres les modalités opérationnelles, les arrangements juridiques, les étapes du processus d'activation de ce système, les besoins de financement associés et les besoins en soutien international permettant d'assurer une intervention efficace dans les pays de la ligne de front.

### *L'impact socioéconomique*

416. Il est généralement admis que le criquet pèlerin grégaire doit être contrôlé, bien que les données précises concernant les dégâts qu'il peut causer n'aient pas été collectées systématiquement. En conséquence; le calcul du rapport coûts/avantages des opérations de lutte demeure un exercice théorique. Un document de travail de la Banque mondiale sur la gestion du criquet pèlerin (Joffe, 1995)<sup>25</sup> suggère que les acridiens ne sont pas globalement des ravageurs particulièrement dévastateurs et qu'ils sont incapables à notre époque d'être la cause d'une insécurité alimentaire à grande échelle. Cependant, l'équipe d'observation a observé que ces impacts, au niveau des communautés touchées, n'avaient rien de bénin, surtout dans les pays du

<sup>25</sup> Joffe, S.R., 1995. Desert Locust Management. A Time for Change. Documents de travail de la Banque mondiale. Banque mondiale, Washington, États-Unis.

Sahel. Dans ces pays, au moins huit millions de personnes ont enduré la destruction de leurs cultures vivrières. De plus, les pays en question se sont vus confrontés à des dépenses inattendues et non budgétées mais substantielles, qui ont conduit à réduire d'autant les ressources déployées en soutien d'autres activités de développement.

417. Les campagnes antiacridiennes étaient axées principalement sur l'élimination des populations de criquets sans prendre suffisamment en considération l'incidence sur la sécurité alimentaire et les moyens d'existence. Une évaluation exhaustive de ces impacts n'a pas été possible en raison (i) de l'absence d'une méthodologie adoptée d'un commun accord pour leur estimation, (ii) de l'absence d'un cadre global d'intervention prenant en compte les aspects sociaux, économiques et nutritionnels et (iii) du manque d'intérêt manifesté par les différents services et structures techniques compétents.

**29. En conséquence, il est recommandé:**

- a) l'élaboration par les différentes autorités concernées d'une méthodologie faisant l'objet d'un accord conjoint pour l'évaluation des impacts socioéconomiques des invasions acridiennes.
- b) La mise en place d'un cadre global d'intervention qui prenne en compte des évaluations rigoureuses de l'impact socioéconomique des invasions acridiennes et des opérations de lutte antiacridienne.
- c) Dans l'éventualité d'une nouvelle urgence acridienne, la mise en œuvre d'études d'impact social et nutritionnel, faisant appel à un large éventail de disciplines et de compétences pertinentes, et menées avec promptitude de façon systématique et multidisciplinaire.

418. Le DLCC devrait réunir un groupe de travail multidisciplinaire pour élaborer des propositions concernant l'application de la recommandation qui précède. Le groupe de travail devra accorder une attention particulière aux actions spécifiques nécessaires au niveau national pour préparer et exécuter les études d'impact.

***Santé publique et environnement***

419. Dans certains pays, il a été relevé des intoxications humaines et animales ainsi que des effets négatifs sur l'environnement. Il n'a pas toujours été aisé de déterminer les conséquences indésirables du recours aux pesticides. La plupart des pays concernés n'ont ni stratégie d'ensemble de recherche d'impact environnemental, ni laboratoires spécialisés, ni ressources humaines qualifiées et en nombre suffisant pour suivre le devenir des pesticides au sein de l'environnement dans le cadre d'une politique de santé publique. De grandes quantités de pesticides restent disponibles dans les pays touchés par l'invasion du Criquet pèlerin. Cela était dû en partie au fait que, dans un certain nombre de cas, des quantités supplémentaires de pesticides ont été achetées vers la fin de la campagne contre l'avis du personnel technique. Afin de pouvoir traiter les problèmes de santé publique et d'environnement de façon plus efficace,

30. **Il est recommandé aux pays touchés:**

- a) de n'acquérir que des pesticides certifiés par le CILSS et de créer les conditions requises pour une utilisation appropriée de ces produits.
- b) De prendre toutes dispositions pour renforcer le respect des règles relatives à l'environnement, et de mettre pleinement en application les règles et régulations relatives à la sécurité de la manutention, de l'utilisation et de l'entreposage des pesticides.
- c) D'éviter de commander des quantités excessives de pesticides et de surestimer les besoins en produits.
- d) De renforcer la capacité technique des spécialistes formés au QUEST (Qualité, environnement, santé et traitements), en collaboration et avec l'accord du programme EMPRES pour la Région occidentale et le Ceres-Locustox au Sénégal, et de veiller à leur mise en rapport avec les unités nationales de lutte antiacridienne, de façon à effectuer des enquêtes sanitaires et environnementales en profondeur sur le terrain.
- e) De s'engager, en collaboration avec la FAO, la CLCPRO, les bailleurs de fonds et les fabricants de pesticides, dans la mise en place d'accords contractuels, y compris une banque de pesticides, portant sur la réduction des stocks de pesticides et l'élimination des contenants vides.

420. Il appartient aux pays touchés par le Criquet pèlerin de déterminer en fonction de leurs spécificités propres les mesures pour mettre en œuvre la recommandation qui précède, et d'élaborer les plans d'action nécessaires. Si, conformément aux recommandations antérieures, une stratégie de lutte antiacridienne préventive est mise en place, les effets négatifs des opérations de lutte chimique sur la santé publique et l'environnement seront déjà considérablement diminués.

***La recherche***

421. Les activités de recherche consacrées au Criquet pèlerin au cours des dernières décennies n'ont guère suscité de vocations, en raison de:

- la nature épisodique des invasions acridiennes, qui interdit la production de matériel biologique en quantité suffisante pour mener des recherches sur l'efficacité et la viabilité de nouveaux produits;
- la dureté des conditions de travail dans les zones désertiques, qui décourage nombre de chercheurs de consentir les longs séjours sur le terrain nécessaires à de telles recherches;
- l'insuffisance des fonds disponibles pour couvrir les frais élevés associés à des recherches entreprises dans des zones éloignées et parfois peu sûres.

422. Or le développement de la recherche dans ce domaine est un moyen primordial d'amélioration des instruments de lutte antiacridienne.

31. **En conséquence, il est recommandé d'encourager la recherche, visant à :**
- a) l'amélioration des techniques opérationnelles de surveillance et de lutte antiacridiennes;
  - b) l'élaboration de moyens novateurs de lutte antiacridienne;
  - c) la généralisation de techniques comme l'imagerie satellite et le GPS différentiel, qui contribueront grandement à la qualité des opérations de surveillance, de suivi et de lutte antiacridienne;
  - d) améliorer la compréhension de la dynamique des populations acridiennes en phase solitaire; et
  - e) la détermination de l'impact d'ensemble des invasions acridiennes sur l'économie des pays touchés.

423. La FAO doit déterminer, en consultation avec le DLCC et les instituts de recherche, quelles sont les étapes à franchir pour progresser dans ces directions, dont l'importance est cruciale pour continuer d'améliorer les opérations de surveillance et de lutte antiacridiennes.



## Annexe I: Mandat

### Évaluation multilatérale indépendante de la campagne de lutte antiacridienne 2003-2005

#### Pour une intervention plus efficace en cas d'infestation de criquets pèlerins et une meilleure prise en compte de ses répercussions sur l'insécurité alimentaire, les moyens de subsistance et la pauvreté

#### A. INTRODUCTION

1. L'actuelle recrudescence<sup>1</sup> du criquet pèlerin n'était pas totalement inattendue. Les premiers signes de résurgence remontent à septembre 2003 et la FAO a lancé la première alerte le 17 octobre 2003. Cependant, ce n'est qu'après l'été de 2004 et à l'issue de multiples appels à l'aide internationale qu'une assistance substantielle a été mobilisée, alors que le phénomène avait déjà pris l'ampleur d'une recrudescence acridienne majeure. L'évaluation examinera la mesure dans laquelle ce retard a alourdi les coûts de la campagne, si cela a permis aux acridiens d'infliger des dégâts plus importants, et si cela peut avoir aggravé davantage encore l'insécurité alimentaire dans certaines zones du Sahel.
2. L'action qui a ensuite été entreprise pour faire face à la recrudescence a amené la FAO à jouer un rôle de coordination et de mise en oeuvre de premier plan, plusieurs donateurs à apporter un appui direct important aux pays touchés, et ceux-ci à déployer de gros efforts, notamment en fournissant eux-mêmes une aide considérable à d'autres pays touchés.
3. Pour lutter plus efficacement contre les prochaines résurgences et recrudescences, il convient d'évaluer les atouts et les faiblesses du dispositif institutionnel et technique actuel sur la base de l'expérience récente pour: les systèmes de suivi et de prévision, la fourniture rapide et souple d'une aide d'urgence, les tactiques de lutte, les mesures mises en oeuvre, l'évaluation des dégâts infligés par les acridiens aux moyens de subsistance et la nécessité de fournir par la suite un appui aux populations touchées.
4. Il sera essentiel, lors de l'évaluation, de garder à l'esprit les caractéristiques qui distinguent une situation acridienne d'urgence de beaucoup d'autres types de situations d'urgence, notamment le risque d'extension rapide de la zone concernée, la mobilité transfrontalière des essaims, le caractère souvent accidenté et difficile d'accès des zones concernées et l'incertitude quant à la durée de la situation d'urgence, qui dépend des conditions météorologiques saisonnières et de l'efficacité des mesures de lutte. Il importera également de reconnaître que les résurgences et recrudescences acridiennes font suite à de longues périodes de rémission (d'ordinaire supérieures à 10 ans). Cela a aussi des incidences sur les caractéristiques de la capacité qui doit être en place pour l'intervention. Il est en outre possible que les changements climatiques aient des répercussions sur l'activité future du criquet pèlerin.

---

<sup>1</sup> Une **résurgence** se définit comme un accroissement marqué du nombre de criquets comme conséquence d'une concentration, d'une multiplication et d'une grégarisation, ce qui peut, en l'absence de suivi, conduire à la formation de bandes larvaires et d'essaims.

On entend par **recrudescence** une période suivant une récession, marquée au départ par une très grande augmentation du nombre de criquets et par des résurgences simultanées, suivie de la production de deux (ou plusieurs) saisons successives de reproduction, de transitoire à grégaire, dans des zones de reproduction saisonnière complémentaires dans la même région ou dans des régions voisines.

5. Lors de la session extraordinaire du Comité de lutte contre le criquet pèlerin, en décembre 2004, il a été proposé qu'une évaluation indépendante de l'ensemble de la campagne de lutte antiacridienne, et notamment des activités exécutées par la FAO et par toutes les autres institutions concernées, soit organisée. Les Pays-Bas ont lancé le processus et, lors d'une réunion des parties prenantes convoquée par le Directeur général de la FAO le 29 août 2005, l'évaluation a été approuvée par toutes les parties concernées et il a été décidé de mettre en place un comité directeur pour l'évaluation, auquel seraient représentés tous les partenaires de la campagne de lutte antiacridienne.

## **B. OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION**

6. L'évaluation est conçue pour répondre aux besoins de tous les partenaires de la campagne afin de renforcer les capacités d'intervention future (pays touchés, donateurs travaillant directement avec ceux-ci, organisations de lutte antiacridienne et FAO). Sur la base d'une évaluation complète de l'efficacité, de l'efficience et des répercussions des rôles joués et des activités entreprises par tous les partenaires de la campagne de lutte antiacridienne, l'évaluation aboutira d'abord et surtout à des conclusions et recommandations devant être examinées par tous les partenaires lors de la consolidation des activités à venir, ceci afin d'éviter les recrudescences et résurgences et d'y parer. Elle comportera également pour tous les partenaires une obligation de rendre compte de l'efficacité et de l'efficience des ressources déployées pour la campagne.

7. Le rapport d'évaluation ainsi que les réponses individuelles regroupées des différentes parties à l'évaluation seront examinés par les autorités et organes compétents des pays touchés par l'infestation des criquets pèlerins, des organisations de lutte antiacridienne, des donateurs et des organisations internationales concernées, y compris la FAO<sup>2</sup>.

8. L'équipe d'évaluation examinera les questions suivantes et toute autre qu'elle considère comme pertinente:

- a) la surveillance des acridiens et l'alerte précoce, y compris le rôle des autorités nationales, du programme EMPRES et des organisations de lutte antiacridienne pour une détection précoce des résurgences;
- b) les capacités et le dispositif de lutte préventive;
- c) les dispositifs institutionnels de réponse rapide en cas de résurgences et de recrudescences acridiennes, y compris les critères de décision quant à l'échelle de réponse justifiable, au lancement d'appel et à la mise à disposition rapide et au déploiement de ressources financières, matérielles et de gestion adéquates (entre autres la nécessité de la mise en place préalable de pesticides, le maintien d'infrastructures déjà existantes de lutte antiacridienne et les options pour la mise à disposition immédiate de ressources financières adéquates, y compris l'organisation d'appels internationaux);
- d) les activités opérationnelles, y compris les mesures de coordination et la mise en oeuvre;
- e) la stratégie de lutte et les mesures employées, la coordination des approches techniques et la disponibilité d'un appui technique;
- f) la réduction des effets négatifs des opérations de lutte antiacridienne, y compris ceux qui découlent de l'emploi de pesticides (environnement, santé humaine et animale) et les possibilités d'utilisation d'interventions de remplacement plus sûres de lutte antiacridienne disponibles qui aideront à limiter les risques pour l'environnement et la santé;
- g) l'évaluation des dégâts infligés par les acridiens et des incidences sur les moyens de subsistance des populations, la pauvreté et de tout besoin d'aide au relèvement;

---

<sup>2</sup> Il est aussi envisagé que le rapport et la synthèse des observations soient examinés par le Comité de lutte contre le criquet pèlerin lors de sa réunion de mars ou d'avril 2006.

- h) les recherches supplémentaires nécessaires pour améliorer la lutte antiacridienne et l'évaluation des dégâts, ainsi que les moyens à mettre en oeuvre (lutte biologique et utilisation de la télédétection, notamment).

### C. CONTENU DE L'ÉVALUATION

9. L'évaluation décrira les ressources déployées et les rôles joués par les divers groupes de partenaires (pays touchés, donateurs, y compris les pays en développement venant en aide aux pays voisins, organisations de lutte antiacridienne, FAO). Elle donnera des précisions sur les ressources financières et les apports de pesticides, de moyens logistiques et de ressources humaines déployés et les fonds mis directement à la disposition des pays et des organisations régionales (affrètement d'avions, pesticides, assistance technique, renforcement des capacités, etc.).

10. Elle examinera l'efficacité, les répercussions, la qualité du travail et les coûts, ainsi que l'efficacité socio-économique en ce qui concerne:

- a) **Les coûts et avantages sociaux, économiques et environnementaux**, notamment:
- i) coûts et avantages globaux de la campagne (et notamment les incidences sur la sécurité alimentaire et la durabilité des moyens de subsistance) et les coûts et avantages de la campagne par rapport à d'autres types d'intervention possible;
  - ii) impact sur les moyens de subsistance des populations/communautés touchées, notamment les segments les plus pauvres et les plus défavorisés de ces populations, y compris le rôle des femmes et la structure/le tissu social (migrations, conflits entre les communautés agricoles et pastorales/nomades et en leur sein, effets sur les marchés, etc.);
  - iii) coûts et avantages découlant du choix du moment et de l'exécution en temps utile des mesures de lutte;
  - iv) évaluation des approches et techniques de remplacement, y compris les opérations de lutte antiacridienne gérées par les agriculteurs;
  - v) nécessité d'une aide ultérieure pour surmonter l'insécurité alimentaire et maintenir les moyens de subsistance, et rôle potentiel en matière d'assurance des cultures et de l'élevage;
  - vi) questions de santé et d'environnement:
    - 1) incidences pour la santé humaine des diverses approches de lutte, y compris l'application de pesticides et l'utilisation de différents types de pesticides;
    - 2) incidences pour l'environnement des diverses approches de lutte, y compris l'application de pesticides et l'utilisation de différents types de pesticides (effets sur la biodiversité, les pollinisateurs, la lutte contre les ennemis naturels, les oiseaux migrateurs, les ressources halieutiques et hydriques);
    - 3) considérations en matière de santé et d'environnement des opérations de lutte gérées par les agriculteurs.
- b) **Les aspects institutionnels et administratifs**, et notamment le rôle joué par les institutions nationales, la FAO, les donateurs et les organisations de lutte antiacridienne (CLCPRO, CRC, OCLALAV et OLCP-EA<sup>3</sup>) et l'efficacité et l'efficience de tous les processus, notamment:

---

<sup>3</sup> CLCPRO: Commission de Lutte contre le Criquet Pèlerin dans la Région Occidentale; CRC: Commission de Lutte contre le Criquet Pèlerin dans la Région Centrale; OCLALAV: Organisation Commune de Lutte Antiacridienne et de Lutte Anti-aviaire; OLCP-EA: Organisation de Lutte contre le Criquet Pèlerin dans l'Est Africain

- 
- i) la cohérence des stratégies de lutte raisonnée et de lutte antiacridienne mises en œuvre par les différents partenaires (donateurs, pays touchés et FAO);
  - ii) le dispositif de coordination de la campagne;
  - iii) les dispositions prises pour assurer la mise de tous les types d'informations sous une forme accessible à la disposition des partenaires et des unités d'exécution à tous les niveaux, notamment le rôle de la FAO, des organisations régionales de lutte antiacridienne (CLCPRO, CRC, OCLALAV et OLCP-EA) et la coopération bilatérale;
  - iv) la souplesse, la rapidité et l'exhaustivité nécessaires concernant:
    - 1) la surveillance et l'alerte précoce;
    - 2) la mise en place préalable d'un dispositif d'intervention en cas de résurgence;
    - 3) l'établissement de plans d'intervention d'urgence et de réaction, en particulier en ce qui concerne la capacité de réaction rapide (capacité d'intervention en période d'intensification) pour atténuer les effets des résurgences et des éventuelles recrudescences;
    - 4) la disponibilité de fonds locaux et nationaux, l'appel d'urgence et sa relation avec la procédure d'appels communs des Nations Unies et les possibilités de financements en attente ou d'appel;
    - 5) les dispositions prises par la FAO et par les donateurs pour la formulation, la révision des projets, etc.;
    - 6) les dispositions prises par tous les partenaires pour l'établissement de contrats, l'achat et le déploiement de ressources techniques, ainsi que de matériel et de fournitures;
    - 7) les activités opérationnelles, y compris celles de la FAO, des donateurs bilatéraux et des pays touchés à l'appui de leurs voisins et d'autres pays.
  - v) les dispositions prises pour la bonne gestion des pesticides, y compris la récupération et la réutilisation des stocks résiduels et des conteneurs vides;
  - vi) les capacités et les systèmes d'évaluation des dégâts provoqués par les acridiens et de leurs incidences socio-économiques, ainsi que sur les moyens de subsistance et l'environnement et la corrélation entre ce qui précède et une évaluation générale des moyens de subsistance.
- c) **La qualité technique et le caractère adéquat** des éléments suivants:
- i) activités de détection des acridiens et d'alerte précoce;
  - ii) réaction immédiate après la détection;
  - iii) plans d'intervention d'urgence en place pour les opérations avant et pendant la campagne en cours de lutte antiacridienne;
  - iv) prospection acridienne et tactique de lutte pendant la recrudescence, notamment le traitement de différents types de cibles et le « rythme d'activités » de diverses tactiques de lutte et leur incidence sur différents types de populations acridiennes;
  - v) collecte des données et transmission des résultats des prospections;
  - vi) informations sur les populations acridiennes, les superficies traitées et l'efficacité de l'élimination des acridiens;
  - vii) information/sensibilisation des populations exposées au risque acridien;
  - viii) pesticides:
    - 1) types de pesticides utilisés, quantités, distribution et critères de choix;
    - 2) entreposage des pesticides et gestion des stocks, banques de pesticides, gestion et élimination des conteneurs vides, contrôle de la qualité des applications, manutention et élimination des stocks résiduels et des pesticides périmés;
    - 3) applicabilité, efficacité et efficience des agents de lutte antiacridienne de remplacement, tels que les régulateurs de croissance des insectes, les organismes entomopathogènes (Green Muscle) et les phéromones;

- 4) disponibilité de techniques d'évaluation des risques pour la santé et l'environnement et des dégâts et capacité de mise en œuvre de celles-ci.
- ix) évaluation des dégâts infligés aux cultures et aux pâturages et de leurs incidences sur la sécurité alimentaire et la pauvreté.

#### **D. RAPPORT D'ÉVALUATION**

11. Le rapport d'évaluation relève de la responsabilité de l'équipe d'évaluation et s'il est vrai que l'équipe doit solliciter les vues de tous les partenaires de l'évaluation, il n'en reste pas moins que les conclusions et recommandations de l'évaluation ne refléteront que les vues indépendantes de l'équipe d'évaluation.

12. Le rapport portera sur tous les points spécifiés dans le présent mandat, y compris ceux qui figurent dans la section B pour les conclusions et recommandations. Il peut également aborder d'autres questions identifiées comme importantes par l'équipe d'évaluation. Le rapport comprendra un résumé analytique des principales observations, conclusions et recommandations.

13. Les conclusions et recommandations devraient être présentées en termes opérationnels établissant un ordre de priorité pour les problèmes et questions qui doivent être abordés pour qu'à l'avenir, on réussisse mieux à prévenir et maîtriser les résurgences ou atténuer et contrôler les effets des résurgences et recrudescences qui compromettent les moyens de subsistance des communautés touchées et menacent gravement l'environnement. On devrait aussi aborder le lien entre les dégâts dus aux acridiens et toute mesure nécessaire de réhabilitation. Les scénarios et alternatives à prendre en considération devraient être présentés en prêtant attention aux mécanismes de financement du contrôle et de la prévention antiacridiennes et d'une réponse rapide et coordonnée aux résurgences et recrudescences du criquet pèlerin.

#### **E. ÉQUIPE D'ÉVALUATION**

14. Les membres de l'Équipe d'évaluation seront sélectionnés en fonction de leurs compétences techniques. Une partie de l'Équipe, y compris son responsable, devrait avoir des compétences en matière d'évaluation. Aucun membre de l'équipe ne participera directement à l'évaluation des mesures prises par son propre pays ou par une agence de son pays d'origine. Collectivement, l'Équipe devra être compétente dans les domaines suivants:

- a) organisation, institutions et coordination;
- b) gestion des opérations de lutte antiacridienne;
- c) programmation, budgétisation et opérations de projets;
- d) suivi, surveillance et alerte précoce;
- e) questions d'environnement et de santé;
- f) communications et accès à l'information;
- g) économie rurale;
- h) analyse sociale et questions de parité hommes-femmes;
- i) incidences sur la pauvreté;
- j) évaluation de la sécurité alimentaire;
- k) relèvement et maintien des moyens de subsistance.

15. L'Équipe bénéficiera d'une aide pour les recherches dont elle a besoin pour les études théoriques et les questionnaires et une assistance concernant le secrétariat et les opérations a également été inscrite au budget. L'Équipe se scindera en groupes pour les visites et les entretiens.

#### **F. PLAN DE TRAVAIL POUR L'ÉVALUATION**

16. Le plan de travail pour l'évaluation et la méthodologie globale seront présentés, suivant un calendrier défini par le chef de l'équipe d'évaluation, au Comité directeur pour approbation.

---

Les membres de l'équipe ne seront pas tous employés en permanence et des équipes seront détachées pour des visites dans les pays touchés et auprès des donateurs. L'évaluation inclura les activités suivantes:

- a) Étude théorique de la documentation de la FAO et des autres partenaires, y compris les principaux donateurs bilatéraux. Notamment, description des mesures prises par les différents partenaires en faveur des divers pays, analyse du processus des appels internationaux, indication des flux des descriptifs de projets, des ressources annoncées et reçues et des calendriers d'établissement des contrats, d'exécution et des opérations (octobre-décembre 2005);
- b) Conception et distribution de questionnaires à tous les partenaires (novembre 2005) et analyse des réponses aux questionnaires (décembre 2005);
- c) Désignation de pays pour les études de pays et visite préliminaire pour organiser les études d'impact sur le terrain (décembre 2005);
- d) Atelier des parties prenantes visant à identifier les principales questions (11 novembre 2005);
- e) Visites dans tous les pays touchés et enquêtes de terrain dans un échantillon représentatif, et notamment visites à un échantillon d'équipes locales de surveillance et de lutte et entretiens avec des populations touchées, y compris l'examen des résultats des études d'impact (décembre 2005-janvier 2006);
- f) Contacts avec des donateurs pour information et discussion (décembre 2005-janvier 2006);
- g) Préparation d'un projet de rapport d'évaluation, présentation des principales observations et conclusions à un atelier des parties prenantes (et si possible à un groupe d'examineurs) et distribution pour commentaires (février 2006);
- h) Production du rapport final d'évaluation (mars 2006);
- i) Distribution du rapport avec les observations regroupées de toutes les parties à l'évaluation (avril 2006).

## **G. ORGANISATION DE L'ÉVALUATION**

17. Un comité de pilotage composé de représentants des pays touchés, des donateurs, des organisations internationales concernées et de la FAO supervisera l'évaluation. Une aide à la coordination de l'évaluation sera fournie par le secrétariat du Comité (Service de l'évaluation de la FAO). Le responsable de l'Équipe d'évaluation, secondé par les membres de celle-ci, aura la responsabilité pleine et entière de la réalisation de l'évaluation, et notamment des conclusions et recommandations du rapport d'évaluation.

---

## Annexe II: Résumé des rapports de visite de pays

### *Algérie*

L'Algérie a pu résoudre efficacement les problèmes posés par les invasions de criquet pèlerin en utilisant ses propres ressources financières et humaines. L'utilisation d'un système de traitement et d'analyse des données incorporant des données météorologiques, terrestres et satellitaires a facilité la gestion des activités de lutte antiacridienne. Le Centre national de toxicologie a joué un rôle clé dans le suivi de l'état sanitaire de tous les agents engagés dans les opérations de lutte.

L'Algérie a apporté une aide importante aux pays du Sahel touchés par l'invasion acridienne dès le début de la campagne.

Les autorités algériennes considèrent que l'application plus efficace d'une stratégie de lutte préventive dans la région occidentale aurait diminué l'ampleur des invasions 2003-05 et réduit nettement la superficie à traiter. La région occidentale est caractérisée par la présence de plusieurs zones de reproduction saisonnière. La disparition de l'Organisation commune de la lutte antiacridienne et antiaviaire (OCLALAV) s'est également fait ressentir. La Commission FAO de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale (CLCPRO) exige donc le renforcement immédiat de ses capacités techniques et opérationnelles afin que la région puisse disposer d'une structure de coordination régionale efficace.

Une banque de pesticides au niveau régional est indispensable pour commencer les traitements en cas de besoin. Elle permettrait également d'éviter l'accumulation de stocks résiduels importants. L'exemple de l'Algérie en matière de gestion et d'élimination des conteneurs vides de pesticides est à reprendre dans les contrats d'achats de pesticides.

Dans l'avenir, les campagnes de lutte seraient plus efficaces si des plans d'intervention d'urgence étaient prévus. Ils permettraient de gérer les risques aux niveaux national, régional et international, et d'éviter les situations tendues et épineuses vécues pendant la campagne 2003-05.

Compte tenu de l'expérience de la campagne 2003-05, l'Algérie pourrait profiter de l'utilisation plus intensive des traitements aériens dès le début de la campagne. Le Groupe consultatif sur les pesticides et le Groupe technique du Comité de lutte contre le criquet pèlerin devrait formuler des recommandations s'appliquant à l'utilisation de concentrés émulsifiables d'insecticides et du matériel de pulvérisation nécessaire.

### *Arabie Saoudite*

Pendant la campagne 2003-2005, l'Arabie saoudite a été envahie par la première vague d'essaims le 26 octobre 2003, dans les zones de reproduction hivernales situées sur le littoral de la mer Rouge, notamment dans la région de Jeddah et Makka. Les moyens de lutte mobilisés étaient composés de 34 équipes de lutte, de 8 équipes de surveillance et de 4 aéronefs. Au total, 33 essaims ont été traités sur une superficie de 22 155 ha entre 2003 et 2004. En outre, le traitement des bandes larvaires a été appliqué sur une superficie de 141 146 ha. Le coût total des opérations est estimé à 3 201 418 dollars EU.

Depuis, la situation acridienne est restée relativement calme. On peut en conclure que l'Arabie Saoudite a effectivement enrayeré la recrudescence dans la région centrale. Cependant, il ne semble pas possible de reprendre l'expérience saoudienne dans la plupart des autres pays de la région, car l'énormité des moyens mobilisés pour la surveillance et la lutte dépasse les capacités de ces pays. Il serait néanmoins utile d'examiner la manière dont les capacités disponibles en Arabie Saoudite pourraient être utilisées à l'appui des opérations réalisées dans les pays voisins, dans le cadre de la Commission régionale de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale.

### *Burkina Faso*

Au Burkina Faso, malgré l'alerte précoce émise par la FAO sur une invasion possible du pays par le criquet pèlerin, les mesures nécessaires n'ont pas été prises suffisamment tôt pour traiter les premiers essaims. Les équipes, mobilisées trop tardivement après l'arrivée des premiers essaims, étaient insuffisamment équipées et sans expérience réelle.

En ce qui concerne la coordination de la campagne, plusieurs structures subrégionales ont cherché, chacune de leurs côtés, à contrôler la gestion de la crise en essayant de créer des comités spéciaux et à trouver un appui financier auprès des donateurs. Le Burkina Faso est devenu récemment un membre de la Commission FAO de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale (CLCPRO), mais la Commission régionale mérite d'être mieux connue par les structures subrégionales engagées dans le développement agricole.

L'absence d'un consultant en acridologie pouvant donner des avis techniques à la représentation de la FAO et à la Direction de la protection des plantes et coordonner les activités a été durement ressentie pendant la crise. Des critiques ont été formulées par certains pays concernant la manière dont la FAO a géré la crise et le manque de visibilité de leurs contributions dans les projets gérés par l'Organisation.

La formation dispensée après la crise a été appréciée. Des réserves ont cependant été formulées concernant le choix d'un consultant de la FAO recruté pour conduire un atelier national sans pour autant connaître la langue française. La formation du personnel aux questions techniques, ainsi que l'organisation de cours de recyclage devraient se poursuivre pendant la période de rémission.

Les autorités estiment que les opérations de lutte chimique ont été conduites efficacement dans le souci de respecter la santé humaine et l'environnement. Une étude d'impact sur l'environnement est actuellement menée par un consultant.

Les opérations de lutte antiacridienne devraient être prévues dans le budget national. L'entretien des équipements devrait être assuré par un personnel qualifié. Le gouvernement devrait également s'efforcer de rénover le centre de décontamination des conteneurs vides de pesticides, construit dans le cadre d'un projet canadien, et qui est unique dans la région.

### *Égypte*

L'Égypte s'est dotée de tous les moyens nécessaires pour lutter contre le criquet pèlerin d'une manière efficace, notamment d'une structure centrale et de structures décentralisées qui ont chacune les budgets opérationnels nécessaires. Ces structures regroupent les fonctions de lutte, d'information, de formation et d'analyse toxicologique et disposent d'un personnel qualifié et de moyens logistiques modernes et performants.

Près de 200 000 ha ont été traités pendant la campagne 2003-05. Aucun cas d'empoisonnement et de contamination n'a été détecté. Cependant, la mission d'évaluation note que malgré le souci du gouvernement de réduire les effets négatifs des pesticides sur la santé humaine et l'environnement, il n'a pas été conduit d'études systématiques d'impact sur l'environnement. Du fait de la complexité des systèmes de culture, les traitements aériens sont pratiquement impossibles à mettre en œuvre en Égypte. Les traitements ne sont donc effectués que par des équipes terrestres.

La quantité de pesticides inutilisée à la fin de la campagne était résiduelle. Les conteneurs vides, en plastique ou métalliques, ont été complètement détruits ou stockés dans des endroits protégés.

### *Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste*



La Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste a créé en 1974 une Unité nationale de lutte antiacridienne qui est devenue en 1987 une commission nationale autonome chargée spécifiquement de la lutte antiacridienne.

Les premiers essaims matures ont envahi la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste en novembre 2003 dans les zones frontalières avec l'Algérie. Les essaims ont rencontré des conditions écologiques favorables pour la ponte et la reproduction a eu lieu à grande échelle. Des bandes larvaires se sont formées, mais les opérations de lutte menées en janvier 2004 ont retardé leur développement. De nouvelles invasions massives se sont produites à partir de juillet 2004. Certaines zones côtières ont été envahies par le criquet pèlerin pour la première fois depuis vingt ans. La rapidité des interventions de lutte a permis de limiter l'ampleur des dégâts.

Une vaste campagne d'information a été déployée au moyen de la télévision, de la radio et de l'affichage dans le but de sensibiliser la population locale aux dangers de l'invasion acridienne, à la nécessité d'informer les autorités régionales lorsque des acridiens ont été repérés, aux effets secondaires des pesticides et au danger d'utiliser des conteneurs vides.

La Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste a fourni une assistance à cinq pays africains, le Tchad, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger et le Sénégal. Au total, 100 000 ha ont été traités dans ces pays. Le manque de soutien logistique approprié, notamment l'indisponibilité de carburant pour les avions, a empêché que cette opération soit un succès total. Ces problèmes auraient pu être en partie évités si la coordination entre la FAO et la Commission FAO de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale avait été plus efficace.

Les autorités de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste estiment que les alertes acridiennes ont été communiquées trop tardivement. Elles considèrent également que la circulation de l'information entre les pays limitrophes devrait être améliorée. Pour que les opérations soient plus efficaces, il faut que les mandats des équipes intervenant dans les zones frontalières soient élargis à d'autres zones qui les prolongent.

### *Mali*

Au début de la campagne 2003-05, le Mali ne disposait d'aucune structure de lutte opérationnelle. L'importance potentielle de la résurgence acridienne a été sous-estimée par les autorités nationales et les donateurs du fait d'un manque d'informations pertinentes sur l'évolution du criquet pèlerin.

Au cours de la recrudescence acridienne, la population malienne s'est mobilisée comme jamais. Cette mobilisation s'est avérée salutaire pour le démarrage de la campagne, en attendant un appui extérieur. Elle a été accompagnée par un important engagement politique.

Compte tenu de l'importance des zones de reproduction saisonnières dans le nord-est du pays, le Mali devrait se doter d'une unité nationale autonome et efficace de lutte antiacridienne découplée de l'Office national de protection des plantes. Cette unité doit pouvoir suivre en permanence l'évolution du criquet pèlerin sur le territoire national et adopter des mesures de lutte préventive efficaces et efficientes. Il s'agit de la seule façon de maîtriser complètement la menace acridienne dans les pays vulnérables, quels qu'ils soient.

Les brigades villageoises ne devraient pas être engagées dans la lutte chimique contre le criquet pèlerin. Elles peuvent jouer un rôle dans la lutte mécanique et les activités de surveillance. Pour réduire l'impact négatif des insecticides sur la santé animale et humaine et sur l'environnement, les opérations de contrôle ne doivent être conduites que par des équipes spécialisées utilisant des insecticides officiellement approuvés.

Les autorités du Mali ont pris un certain nombre de mesures relatives à la protection de l'environnement et de la santé humaine. À cet effet, une structure a été créée à l'intérieur du Ministère de l'environnement et de l'hygiène. À cause des retards subis au début de la campagne,

cette structure n'a pas pu conduire les activités de surveillance nécessaires d'une manière systématique.

Il n'a pas été possible d'obtenir des données précises sur l'impact économique de la recrudescence acridienne au Mali. Cela est dû notamment au fait que la production agricole a gravement souffert de la sécheresse pendant la même période. Une évaluation des pertes subies a été réalisée au milieu de la campagne. Elle estime que les pertes résultant de l'invasion acridienne s'élèvent à 4 pour cent. Cependant, l'équipe d'évaluation a été informée que plus d'un million de personnes (soit 10 pour cent de la population nationale totale) avait été gravement touchée. Dans la zone infestée par le criquet pèlerin, les agriculteurs ont perdu la totalité de leurs cultures de pois à vache, et le pourcentage des autres cultures de plantes vivrières détruites oscille entre 67 et 83 pour cent. Ces destructions ont déclenché une hausse des prix des aliments de base vendus sur les marchés locaux dans les régions ravagées par le fléau.

Les aéronefs mobilisés pour la campagne malienne n'ont été utilisés qu'à 33 pour cent du temps prévu contractuellement. Certains n'ont effectué aucun traitement, ce qui est d'autant plus dommage que ces avions auraient pu être utilisés en Mauritanie, qui en avait un besoin urgent. Pour mener des opérations de lutte aérienne efficaces contre le criquet pèlerin, qui se déplace rapidement d'un pays à l'autre, les avions pulvérisateurs ne doivent être mobilisés que dans le cadre d'un contrat régional.

### *Maroc*

Le Maroc s'est organisé d'une manière exemplaire pour traiter les invasions acridiennes, tant du point de vue des opérations de lutte et de communication que de la protection de l'environnement et de la santé humaine. En outre, le Maroc a fourni une aide importante aux pays du Sahel. Le Maroc a clairement prouvé qu'il était possible d'enrayer une invasion acridienne en créant un système de lutte efficace et géré rationnellement.

Les autorités marocaines estiment qu'une décentralisation planifiée et organisée des responsabilités en matière de lutte antiacridienne du siège de la FAO aux Commissions régionales doit être étudiée. Elle permettrait d'améliorer les interactions entre la FAO et les pays concernés par le criquet pèlerin. Un système de lutte et de surveillance efficace doit être mis en place dans tous les pays pouvant se prêter à une reproduction saisonnière pendant les périodes de rémission dans la région occidentale. La CLCPRO doit être renforcée afin qu'elle puisse fournir un soutien opérationnel efficace aux opérations de lutte préventives dans les pays vulnérables.

Le Maroc a réussi à acheter des pesticides au prix le plus bas (2,95 dollars EU par litre) grâce à un système de négociation connecté aux prix de référence sur le marché international. Une approche identique mérite d'être considérée par la FAO pour réduire les coûts de la campagne.

La visite organisée dans la vallée de la Souss, une région dont le potentiel de production de cultures de rapport est très élevé, a démontré clairement à l'équipe d'évaluation les risques énormes que font courir les invasions acridiennes qui ne sont pas maîtrisées rapidement et efficacement. Certains agriculteurs ont vu leurs cultures entièrement détruites en l'espace d'une nuit par le criquet pèlerin.

À la fin de cette campagne, le Maroc dispose d'un stock important de pesticides inutilisés (4 millions de litres), et d'une énorme quantité de conteneurs vides, dont une grande partie a été détruite. L'équipe d'évaluation estime que le Maroc devrait prendre les mesures nécessaires pour trouver une solution à ce problème.

### *Mauritanie*

Comme d'autres pays, la Mauritanie a été prise par surprise par l'ampleur de la recrudescence acridienne. Les moyens financiers, humains et logistiques disponibles au début de la campagne n'ont pas permis la mobilisation d'équipes suffisantes pour couvrir l'ensemble du pays.

Cependant, d'énormes efforts ont été entrepris par le pays pour surmonter les problèmes rencontrés. À cet égard, la Mauritanie a été aidée par divers partenaires en matière de développement, notamment les pays du Maghreb, qui ont été parmi les premiers à lui fournir une aide.

L'invasion a quasiment frappé l'ensemble du pays. Les dégâts causés aux cultures et aux pâturages sont à l'origine d'une grave insécurité alimentaire qui, selon les données FEWSNET, a touché près de 1 256 000 personnes, soit la moitié de la population totale. Les pénuries alimentaires ont été partiellement compensées par une augmentation de l'aide alimentaire et la fourniture d'aliments pour animaux aux populations.

Le nouveau statut du Centre national de lutte antiacridienne, qui est désormais une structure publique disposant d'une autonomie financière et administrative, montre l'intérêt accordé par les autorités mauritaniennes à la lutte antiacridienne, désormais au cœur des politiques de développement national. L'expérience acquise par le personnel du Centre au cours des dix dernières années en matière de lutte et de surveillance antiacridienne a permis, dans la plupart des cas, de gérer efficacement les opérations de lutte pendant la crise, dès que les ressources nécessaires ont été obtenues. Il faudrait néanmoins continuer de dispenser une formation complémentaire, notamment pour le personnel de réserve des autres départements.

En ce qui concerne la situation sanitaire du personnel employé et la protection de l'environnement, des efforts louables et efficaces ont été déployés. Aucun accident sérieux n'a été signalé. Les pesticides ont été manipulés dans d'excellentes conditions et le pourcentage de récupération des conteneurs vides qui ont été détruits selon les normes internationales a été très élevé (98 pour cent). La quantité importante de pesticides résiduels a néanmoins posé un problème de stockage. Des mesures ont été prises en vue de construire une infrastructure de stockage appropriée. Il conviendrait de réfléchir à la création d'une banque de pesticides pour la sous-région.

L'absence d'une force de frappe aérienne dotée d'une large autonomie et de pistes d'atterrissage appropriées dans de nombreuses régions de la Mauritanie est un obstacle important dès qu'il faut faire face rapidement à une situation d'urgence. La possibilité d'acquérir au moins un aéronef disposant d'une grande autonomie pour la lutte et la surveillance antiacridienne devrait être examinée. L'expérience des forces aériennes devrait être utilisée pour gérer et entretenir cet aéronef. De nouvelles pistes d'atterrissage doivent être identifiées et aménagées pour faciliter les interventions rapides et améliorer le rapport coût/avantages des opérations.

La station de recherche d'Akjoujt a été désignée comme station régionale par la CLCPRO. Elle dispose de moyens pour conduire des recherches sur le criquet pèlerin dans des conditions d'expérimentation naturelles. La station pourrait servir à promouvoir la recherche acridienne et à étudier d'autres moyens de lutte.

Le rôle de la CLCPRO en tant que structure régionale chargée de la coordination de la lutte antiacridienne dans la région occidentale n'est pas suffisamment connu de la plupart des partenaires. Son rôle est relégué au second plan par le programme EMPRES et l'implication directe du Groupe Acridiens de la FAO dans la coordination régionale. Cette situation peut conduire la Commission à perdre de sa crédibilité, notamment auprès des pays membres. En conséquence, la CLCPRO devrait bénéficier d'une autonomie plus large en matière de gestion et de coordination des activités de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale.

### *Niger*

Le Niger, l'un des pays vulnérables, ne dispose pas d'une unité nationale de lutte antiacridienne. Le « Centre National Antiacridien » (CNA), basé à Agadez et créé en 2000, et récemment transformé en « Base de Lutte Antiacridienne d'Agadez », est responsable de la surveillance des zones de reproduction saisonnière dans l'Air et le Tamesna. L'unité de lutte antiacridienne de Niamey est placée sous la tutelle du Service de protection des plantes. Il est possible que le

chevauchement des rôles et des responsabilités noté par l'équipe d'évaluation ait eu une influence négative sur la gestion des opérations de lutte. À cet égard, le Niger, compte tenu de son importance dans la région occidentale concernant les résurgences et les invasions, devrait créer une unité nationale de lutte antiacridienne efficace et autonome, indépendante du Service de protection des plantes.

Ce « Centre National Antiacridien » doit disposer des moyens humains et logistiques nécessaires, ainsi que des ressources financières pour être en mesure de conduire de manière efficace et indépendante une opération engageant au moins six équipes permanentes de lutte et de surveillance antiacridienne.

Le Niger détient un « Fonds Commun des donateurs » qui est l'un des instruments du Programme de prévention et de gestion des crises alimentaires. L'utilisation de ce fonds au début de la campagne de lutte a été très utile. Il a fourni une contribution de 1,6 million de dollars EU au commencement des opérations de lutte, avant la mobilisation d'une aide extérieure. Un tel mécanisme de financement mérite d'être examiné par les autres pays vulnérables du Sahel.

Le Niger a traité 272 428 ha sur un total de 750 000 ha prévus dans le plan d'urgence de 2004. La différence tient en grande partie au manque d'insecticides, à l'insuffisance des moyens humains et logistiques, à l'engagement limité des différentes structures nationales incluant d'autres départements ministériels, à l'organisation inadéquate de la campagne, ainsi qu'à l'arrivée tardive et à l'état médiocre des aéronefs fournis par la FAO.

Dans le nord du pays, toutes les équipes de surveillance sont accompagnées par une escorte militaire pour des motifs de sécurité, ce qui a une incidence sur leur mobilité et sur les coûts. L'analyse des données et la transmission des informations, appuyées par l'utilisation d'images satellitaires, sont effectuées de manière très efficace par le Centre d'Agadez.

Le déficit céréalier enregistré en 2004 est estimé à 27 pour cent ou à près de 223 487 tonnes. En outre, une réduction de la production d'herbages de plus de 4 460 000 tonnes a été enregistrée dans les zones envahies par le criquet pèlerin, déclenchant la transhumance précoce des nomades et de leurs troupeaux. Selon les estimations, les deux tiers des pertes agricoles ont été causées par la sécheresse et un tiers par les acridiens. Ces estimations ont cependant été réalisées avant la fin des invasions acridiennes.

Les donateurs estiment que le soutien opérationnel fourni par la FAO aux campagnes de lutte dans les pays concernés aurait pu être plus efficace si la CLCPRO avait eu davantage de responsabilités. La Commission régionale devrait être mieux connue dans la région. Une collaboration plus intensive avec des structures régionales comme l'AGHYMET a également été proposée.

Les brigades phytosanitaires sont un élément essentiel du système créé par le Service de protection des plantes pour lutter contre les nuisibles. En raison de leur manque d'efficacité concernant les zones traitées (2 pour cent au total) pendant la campagne 2003-05, et de l'impossibilité de leur assurer une protection adéquate, leur engagement dans la campagne antiacridienne n'est pas appuyé par toutes les parties du Niger.

Le Ministère de l'environnement n'a pas été capable de mettre en œuvre un programme de surveillance et d'évaluation de l'incidence des opérations de lutte antiacridienne. Malgré les efforts de sensibilisation déployés par le Service de protection des plantes afin d'éviter les risques causés par l'utilisation de conteneurs vides à des fins domestiques, seuls 30 pour cent des conteneurs ont été récupérés.

### *Sénégal*

À la fin de juin 2004, le Sénégal a subi des invasions acridiennes d'une ampleur unique dans son histoire. Les moyens de lutte disponibles étaient très limités et concentrés dans le département de Matam, qui était le plus infesté au début des invasions. Ils étaient néanmoins très insuffisants pour

empêcher l'aggravation de la situation et les moyens suivants manquaient cruellement: personnel qualifié, véhicules, matériel de pompage et de pulvérisation, GPS, cartes, vêtements de protection, pesticides et aéronefs. La reproduction des criquets pèlerins a donc eu lieu dans la totalité de la partie nord du pays.

La campagne de lutte a d'abord commencé avec des équipes terrestres (53); des aéronefs ont été utilisés en grand nombre (20) au cours de la deuxième moitié d'octobre 2004. Les moyens de contrôle aérien, pourtant arrivés tardivement, ont néanmoins permis de réduire nettement les populations acridiennes menaçantes. Cependant, des pertes importantes ont été enregistrées dans les pâturages et les cultures, notamment celles des arachides, du pois à vache et du millet, dans le centre et le nord-ouest du pays et dans les régions de Louga, Diourbel, Thiès, Saint Louis et Dakar. Près de 15 à 20 pour cent des exploitants qui pratiquent une agriculture de subsistance ont perdu l'intégralité de leur production, et une partie d'entre eux a bénéficié de programmes d'aide alimentaire.

En général, les pesticides utilisés, notamment le fénitrothion et le chlorpyrifos, ont donné des résultats satisfaisants, comme le montrent les pourcentages de mortalité transmis dans divers messages. Ils étaient généralement supérieurs à 80 pour cent. Le manque d'évaluation de l'impact des opérations de lutte ne permet pas d'obtenir des estimations fiables concernant les conséquences sur l'environnement.

Les autorités considèrent que les objectifs de la campagne ont été atteints. Les traitements intensifs sont parvenus à limiter les pertes et à protéger la zone principale de production d'arachides. Il faut poursuivre les efforts de formation afin d'améliorer les futures opérations de lutte. Une attention spéciale doit être accordée à l'entretien des équipements et à la gestion des stocks de pesticides et des conteneurs vides. D'avril 2005 à janvier 2006, les stocks de pesticides non utilisés lors de la campagne antiacridienne ont diminué de 200 000 litres, passant de 877 700 à 672 760 litres. Le sort de ces pesticides n'est pas connu. Parallèlement, l'équipe d'évaluation a noté que de nombreux conteneurs vides étaient à vendre sur les marchés locaux. L'analyse chimique des pesticides, notamment les pesticides résiduels, doit être conduite périodiquement afin de vérifier qu'ils sont encore valables. L'équipe d'évaluation souligne qu'il est urgent de construire une infrastructure de stockage.

### *Soudan*

Les efforts conjoints du gouvernement du Soudan et des pays donateurs, notamment l'Arabie Saoudite, ont permis au pays de s'attaquer avec succès à la menace acridienne. La gestion de la campagne de lutte relève de la responsabilité du Service Acridiens, appuyé par le Comité de lutte contre le criquet pèlerin. Malgré la soudaineté de l'invasion, de la migration dans presque tout le pays et de la reproduction du criquet pèlerin dans certaines régions, comme le Darfour, les autorités soudanaises ont conservé leur calme. La FAO a fait en sorte de faciliter les activités de surveillance dans la région du Darfour, malgré l'insécurité régnante.

À l'exception de l'appui technique important fourni par la FAO, la lenteur des procédures financières de l'Organisation a considérablement ralenti, au début de la campagne, le versement des fonds alloués dans le cadre du projet d'urgence relatif à la lutte antiacridienne préparé par le gouvernement soudanais au titre du programme de coopération technique de la FAO.

La gestion des stocks de pesticides, ceux de bonne qualité et les produits obsolètes, s'effectue dans des conditions de stockage appropriées. Dans les conditions climatiques peu favorables qui règnent au Soudan, les pesticides se dégradent au bout de trois ans à cause des températures élevées, ce qui exclut le stockage à long terme. Par conséquent, le stock de sécurité du Soudan, maintenu à un niveau bas, sera utilisé avant la date d'expiration des pesticides. L'équipe d'évaluation considère que la nouvelle méthode de recyclage des conteneurs vides, basée sur la décontamination, le compactage et l'envoi à la fonderie, mérite d'être utilisée au Soudan.

Dans la stratégie nationale de lutte antiacridienne, la priorité est accordée à l'utilisation des pesticides par voie aérienne pour préserver les cultures et les pâturages. Une unité responsable de l'utilisation appropriée des pesticides existe au niveau de la Direction des pesticides, et son mandat est clairement défini. Cependant, il doit être noté que cette entité n'a pas été très active au cours de la dernière campagne de lutte. Le Gouvernement du Soudan a élaboré un programme remarquable d'homologation et de démonstration de bio-pesticides de remplacement visant à atténuer l'utilisation intensive des pesticides conventionnels.

Le système de lutte antiacridienne mis en place au Soudan est bien structuré. En fait, le Centre acridien est doté d'un effectif fourni et permanent, basé dans les principales stations et sous-stations. Des moyens de lutte appropriés sont disponibles dans ces stations qui couvrent toutes les régions importantes du pays. Le centre dispose d'un budget autonome qui lui permet d'être opérationnel toute l'année.

### *Tchad*

La lutte contre le criquet pèlerin a commencé dans des conditions difficiles, caractérisées par des moyens financiers, humains et matériels insuffisants pour gérer la crise de manière appropriée. Les quelques équipes utilisées pour les opérations, mal équipées et manquant de vêtements de protection, n'ont pu traiter que quelques zones infestées.

Les enseignements tirés de la campagne 2004 ont beaucoup contribué à améliorer la gestion du problème acridien. Une meilleure organisation de la campagne antiacridienne a pu aboutir grâce au soutien effectif de la représentation de la FAO. L'amélioration de la distribution et de l'échange d'informations aux niveaux régional et national a également profité aux opérations menées au Tchad. Les efforts déployés pour former le personnel devraient être poursuivis, notamment en ce qui concerne l'utilisation et la maintenance des équipements de pulvérisation et la surveillance de l'environnement.

Dans une situation de crise, le poste de commandement central doit être doté en effectifs d'une manière permanente. Les problèmes d'insécurité exigent que des escortes militaires soient rétribuées. La générosité des donateurs, largement stimulée par la manière dont l'invasion acridienne et ses conséquences possibles sur la sécurité alimentaire de la population rurale ont été portées à la connaissance du public, a permis de mener diverses actions de lutte et de doter le pays, certes tardivement, des moyens de conduire plus efficacement les opérations de lutte antiacridienne.

Les différents représentants des gouvernements et les partenaires en matière de développement rencontrés ont souligné le rôle de coordination joué par la représentation de la FAO, ainsi que le dynamisme de son personnel, surtout le représentant et divers consultants.

En général, les objectifs visés pour la campagne ont été atteints parce que les interventions ont contribué à réduire les populations acridiennes et limité les pertes causées aux cultures et aux pâturages.

### *Tunisie*

En Tunisie, les opérations de lutte antiacridiennes relèvent de la Sous-Direction du Contrôle Sanitaire Interne, qui dépend de la Direction générale de la protection et du contrôle des produits agricoles.

La stratégie adoptée en Tunisie pour les opérations de lutte à partir de mars 2004 a consisté à maintenir un secret absolu afin d'éviter toute alarme infondée. Le secret a été si bien conservé que dans certains cas, les habitants des régions infestées et le personnel des ministères concernés n'avaient toujours pas été tenus au courant à la fin de la campagne. À l'origine, ni la FAO ni les médias n'ont été informés de la menace.

Le début de la campagne a été caractérisé par des moyens de communication et de lutte insuffisants et par l'absence d'un système GPS. Il a donc été difficile d'exercer une surveillance

acridienne et impossible d'obtenir les coordonnées géographiques correspondant aux données résultant de la surveillance acridienne. Les capacités des équipes de lutte laissaient également à désirer. En effet, certaines équipes n'ayant jamais vu de criquets, il a parfois fallu dispenser une formation sur place. La situation s'était néanmoins considérablement améliorée en automne 2004.

La superficie totale de la zone traitée a été estimée à 276 378 ha. Les traitements terrestres et aériens ont été très efficaces, sauf dans certains cas, où la mortalité n'a été que partielle. Les dégâts causés à la production agricole ont été minimes et n'ont concerné que les arbres fruitiers (amandes et figues).

Une étude a été menée par le « Centre International des Technologies de l'Environnement » à Tunis sur l'impact des opérations de lutte chimique sur l'environnement. Ce travail n'a révélé aucun effet visible sur la faune et la flore. Les tests sur la santé humaine ont également été négatifs.

### *Yémen*

La situation acridienne au Yémen a été assez calme, à l'exception de petites zones infestées représentant au total près de 500 ha. La recrudescence acridienne a été interrompue à temps. Ces résultats excellents sont essentiellement dus aux conditions météorologiques caractérisées par des précipitations faibles et irrégulières et aux mesures prises, avec l'appui technique et financier de la FAO, par le Centre de surveillance et de lutte antiacridienne basé à Sana'a.

L'excellente prestation du Centre de lutte antiacridienne du Yémen a été confirmée par une mission d'évaluation récente de programme EMPRES pour la région centrale, qui a classé le Centre parmi les meilleurs de la région.

La mission d'évaluation a néanmoins été informée que certaines cultures céréalières avaient subi 20 pour cent de pertes. Les familles touchées n'ont été ni identifiées, ni indemnisées. Le Centre de lutte antiacridienne a admis que toutes les zones infestées n'avaient pas été traitées, notamment celles présentant des problèmes d'insécurité et celles où les apiculteurs s'étaient opposés à la lutte chimique. L'impact des traitements chimiques n'a pas été surveillé systématiquement.

Le Centre de lutte antiacridienne du Yémen est une structure autonome qui dispose de son propre personnel tout en étant dépourvue d'un budget décent. Par exemple, au cours de l'année 2005, la plupart des activités d'enquête ont été financées soit par le PCT de la FAO, soit par le programme EMPRES. La contribution totale du gouvernement s'est élevée à 12 000 dollars EU. Le manque de ressources s'est traduit par le non-renouvellement de moyens logistiques vieillissants, le mauvais état des équipements et des infrastructures, ainsi que le manque de motivation du personnel.

Pour traiter les problèmes dus à l'insécurité, le Centre de lutte antiacridienne intègre dans ses équipes de terrain des membres des clans occupant les régions qui doivent être surveillées. Ces personnes servent de guides ou de conseillers. Il peut s'agir également de militaires armés qui protègent les membres des équipes de terrain. Récemment, un accord permettant de surveiller et de traiter conjointement la zone frontalière entre le Yémen et l'Arabie Saoudite a été élaboré avec l'appui du programme EMPRES. Cet accord a été signé au plus haut niveau par les deux parties.

Les frictions entre les équipes de surveillance et de lutte et les apiculteurs ont été atténuées par la concertation. Il a été décidé que les ruches seraient transférées dans les régions non infestées par le criquet pèlerin, au moyen de véhicules du Centre. L'expérience du Yémen offre des pistes pour aborder les problèmes d'insécurité et la coexistence des acteurs ayant parfois des objectifs contradictoires. Elle illustre également la manière de renforcer la coopération entre des pays géographiquement proches en matière de surveillance et de lutte contre le criquet pèlerin.

### Annexe III: Zones traitées pendant la recrudescence acridienne 2003-05

Il doit être noté que les « hectares traités » tels qu'ils sont communiqués par le Service d'information sur le criquet pèlerin (DLIS) sont souvent estimés sur la base de la quantité de pesticides pulvérisée, divisée par le dosage recommandé, notamment pour les pulvérisations terrestres. Lorsque l'aéronef utilisé est équipé d'un système de poursuite et de guidage DGPS connecté au débitmètre, on obtient une mesure plus précise des hectares traités.

Tableau 1a: Hectares traités, selon le DLIS, FAO (ECLLO)

	Oct-03	Nov-03	Déc-03	Jan-04	Fév-04	Mar-04	Avr-04	Mai-04	Juin-04
Algérie	528	2 932	1 663	59	6 023	95 741	349 913	443 715	924 209
Arabie Saoudite	0	3 000	26 336	89 727	24 572	2 375	1 040	0	0
Burkina Faso	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cap-Vert	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chypre	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Égypte	203	613	13	0	895	2 704	43	1 433	1 672
Érythrée	0	0	0	0	1 920	0	0	0	0
Éthiopie	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gambie	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Guinée	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Guinée-Bissau	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Israël	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Jordanie	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Liban	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Libye	0	900	0	800	0	0	28 961	72 670	59 147
Mali	80	12 573	17 437	0	0	0	0	0	0
Maroc	0	8 873	13 796	26 622	97 354	446 936	346 802	452 593	73 6750
Mauritanie	1 607	12 689	50 209	134 201	81 459	26 476	13 918	2 049	1 292
Niger	192	90	3 792	1	1 088	2 930	1 000	0	200
Sénégal	0	650	0	0	0	0	0	0	30
Soudan	4 836	12 000	1 836	542	308	959	596	6	0
Tchad	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Tunisie	0	0	0	0	0	0	0	79 943	ND
Yémen	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>7 446</b>	<b>54 320</b>	<b>115 082</b>	<b>251 952</b>	<b>213 619</b>	<b>578,121</b>	<b>742 273</b>	<b>1 052 409</b>	<b>1 723 300</b>

Tableau 1b: Hectares traités, selon le DLIS, FAO (ECLLO)

	Juil-04	Août-04	Sep-04	Oct-04	Nov-04	Déc-04	Jan-05	Fév-05	Mar-05
Algérie	844 249	7 019	2 800	131 745	685 371	441 341	218 716	316 921	3 6175
Arabie Saoudite	0	0	0	60	1 100	20	0	0	0
Burkina Faso	0	200	12 247	14 712	0	0	0	0	0
Cap-Vert	16	0	500	497	1 874	450	80	0	0
Chypre	0	0	0	462	0	0	0	0	0



Égypte	1793	0	6	60	50 000	47 675	1 941	11 042	2 053
Erythrée	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ethiopie	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gambie	0	0	0	0	0	8 385	6 037	0	0
Guinée	0	0	0	0	0	0	3 900	5 450	15 000
Guinée-Bissau	0	0	0	0	0	0	0	7 368	0
Israël	0	0	0	0	ND	0	0	0	0
Jordanie	0	0	0	0	4 520	2 003	0	0	0
Liban	0	0	0	0	10	0	0	0	0
Libye	3 095	0	1 060	4 925	44 646	5 340	220	0	0
Mali	6 285	16 403	218 081	106 582	5 050	3 100	0	0	0
Maroc	724 913	5 433	505	459 033	1 075 260	38 4796	68 412	6 110	570
Mauritanie	5071	34.636	200996	446541	312368	59.987	0	0	0
Niger	1 075	4 397	98 025	96 383	10 700	2 535	0	0	0
Sénégal	3 673	56 948	211 397	378 536	60 542	52 484	5 921	4 200	210
Soudan	0	0	0	0	0	0	1 320	2 685	4 776
Tchad	0	0	8 801	8 423	0	0	0	0	0
Tunisie	ND	0	0	14 185	11 606	0	630	350	10
Yémen	0	0	0	175	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>1 590 170</b>	<b>125 036</b>	<b>754 418</b>	<b>1 662 319</b>	<b>2 263 047</b>	<b>1 008 116</b>	<b>307 177</b>	<b>354 126</b>	<b>5 8794</b>

Table 1c: Hectares traités, selon le DLIS, FAO (ECLO)

	Avr-05	Mai-05	Juin-05	Juil-05	Août-05	Sep-05	Oct-05		Total
Algérie	547	1 570	1 200	200	770	315	5 120		4 518 842
Arabie Saoudite	2 707	5 155	600	0	0	0	0		156 692
Burkina Faso	0	0	0	0	0	0	0		27 159
Cap-Vert	0	0	0	0	0	0	0		3 417
Chypre	0	0	0	0	0	0	0		462
Égypte	542	557	50	0	0	0	0		123 295
Erythrée	0	0	0	8 933	11 117	85	0		22 055
Ethiopie	0	0	28	45	158	0	0		231
Gambie	0	0	0	0	0	0	0		14 422
Guinée	0	0	0	0	0	0	0		24 350
Guinée-Bissau	0	0	0	0	0	0	0		7 368
Israël	0	0	0	0	0	0	0		0
Jordanie	0	0	0	0	0	0	0		6 523
Liban	0	0	0	0	0	0	0		10
Libye	0	0	0	0	0	1 005	0		222 769
Mali	0	0	0	0	0	0	0		385 591
Maroc	0	47	6	0	0	0	0		4 854 211
Mauritanie	0	0	0	0	0	0	0		1 383 499
Niger	0	1 200	271	0	0	0	125		224 604

---

<b>Sénégal</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>774 591</b>
<b>Soudan</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 726</b>	<b>12 289</b>	<b>159</b>	<b>0</b>	<b>44 038</b>
<b>Tchad</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 272</b>	<b>1 320</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>22 816</b>
<b>Tunisie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>106 724</b>
<b>Yémen</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>175</b>	<b>0</b>	<b>350</b>
<b>Total</b>	<b>3 796</b>	<b>8 529</b>	<b>6 426</b>	<b>12 224</b>	<b>24 334</b>	<b>1 739</b>	<b>5 245</b>	<b>1 292 419</b>

## **Annexe IV: Formations dispensées par la FAO dans la région occidentale**

Formation générale traitant divers aspects: i) la bio-écologie du criquet pèlerin, ii) la prospection et la surveillance acridienne, iii) la lutte antiacridienne, iv) la préservation de la santé humaine et de l'environnement, et v) la gestion d'une campagne de lutte antiacridienne

**Première phase:** la première formation des formateurs aux principaux aspects liés à la gestion du criquet pèlerin s'est tenue au centre ICRISAT de Niamey, du 14 mars au 6 avril 2005. Elle a compté au total 21 participants de 11 pays touchés par les invasions acridiennes, soit trois participants de chacun des quatre pays de la ligne de front du Sahel (le Tchad, le Mali, la Mauritanie et le Niger) et du Sénégal, un participant de chacun des cinq pays du circuit méridional (Burkina Faso, Cap-Vert, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau) et un participant de Djibouti (dans le cadre d'une coopération entre les deux régions).

Pendant la formation, outre l'amélioration et la standardisation de leurs connaissances respectives et de leur compréhension des méthodes pédagogiques, et avec l'appui d'un CD-ROM présentant les cinq modules énumérés ci-dessus, les formateurs ont élaboré leurs propres programmes de formation au niveau national, comprenant trois sessions de cinq jours chacune, qui doivent être organisées en mai 2005. Malgré le programme très chargé, les participants ont apprécié la formation, notamment les thèmes proposés, la qualité des présentations des quatre consultants internationaux, le responsable national du programme EMPRES-WR, et l'organisation dans son ensemble, y compris l'approche pédagogique.

**Deuxième phase:** vingt nouveaux formateurs compétents (certains également engagés dans d'autres tâches comme la préparation de la campagne antiacridienne) ont dispensé en mai 2005 trois cours de formation au niveau national, souvent avec le concours d'un consultant international, qui participait à ces cours en tant qu'observateur et conseiller technique. Ces cours nationaux ont été dispensés dans dix pays du Sahel et permis de renforcer les capacités d'un effectif de 600 personnes. Les formateurs ont soumis des rapports conjoints sur leurs activités de formation.

**Troisième phase:** (fin 2005/début 2006) des sessions de formation de deux jours pendant lesquels les formateurs compétents qui avaient participé au cours régional de Niamey et dispensé ensuite une formation au niveau national, ont supervisé un exercice de suivi et d'évaluation sur le terrain avec le personnel précédemment formé. À ce jour, ces activités ont eu lieu dans huit pays (Cap-Vert, Tchad, Burkina Faso, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger et Sénégal). Le personnel de la FAO a participé à deux de ces exercices, au Niger et au Mali, au cours du mois de janvier 2006.

### *Formation liée au contrôle de la qualité des traitements de lutte contre le criquet pèlerin (QUEST)*

**Première phase:** la FAO a organisé du 13 au 23 avril 2005 un atelier régional de formation des formateurs. Au total, vingt et une personnes de six pays du Sahel ont participé, issues des ministères de la santé et de l'environnement, et de l'agriculture. L'atelier a traité les questions suivantes: l'incidence des opérations de lutte chimique antiacridienne sur les plans d'eau, la faune et la flore, et l'identification des espèces non ciblées les plus vulnérables. Ces questions doivent être suivies pendant toute la campagne de lutte.

**Deuxième phase:** des sessions de formation de cinq jours chacune, organisées entre août et décembre 2005 dans six pays (Tchad, Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Sénégal) et rassemblant près de dix participants spécialisés dans la santé de l'environnement ou la protection des plantes. Cette formation a servi de base à la mise en place des équipes nationales chargées du contrôle de la qualité des traitements de lutte antiacridienne.

---

Un atelier technique régional a été organisé du 5 au 15 décembre 2005 au Sénégal rassemblant 14 écologistes et mathématiciens. L'atelier était axé sur la reconnaissance des espèces et le traitement des données collectées.

*Autres cours de formation au niveau national tenus dans les pays sur des thèmes particuliers*

Au cours de la campagne de lutte 2003-05, la FAO, avec l'aide de diverses ressources de donateurs, a contribué à l'organisation et au financement des cours de formation suivants au niveau national, liés à divers aspects de la surveillance et de la lutte antiacridienne.

- Algérie: stratégie de lutte et transmission de données sur le criquet pèlerin, 6-8 octobre 2003.
- Tchad: techniques de surveillance, juillet 2004.
- Guinée, techniques de diffusion pour seize participants, du 23 au 26 novembre 2005.
- Libye: techniques de surveillance et de lutte, 27 mars - 3 avril 2004, et sessions de formation dans des régions diverses, mars 2005.
- Mali: formation sur place à la prospection et à la collecte de données par le biais d'une mission effectuée sur le terrain par deux membres du personnel de la FAO. Cours de quatre jours chacun, tenus entre le 26 février et le 10 avril 2005. Au total, 150 membres du personnel ont été formés à la bio-écologie du criquet pèlerin ainsi qu'aux techniques de surveillance et de lutte.
- Mauritanie: gestion des informations acridiennes, août – octobre 2004.
- Maroc: suivi des niveaux de cholinestérase pour la protection des personnes engagées dans la lutte, 26 septembre - 1er octobre 2004.
- Niger: formation de huit techniciens de haut niveau spécialisés dans la protection des plantes au centre AGHRYMET pendant 2004. Formation sur place à la prospection et à la collecte de données par le biais d'une mission de terrain effectuée par deux membres du personnel de la FAO.
- Sénégal: gestion des informations acridiennes (utilisation de nouvelles technologies), 24-29 mai 2004.
- Tunisie: techniques de surveillance, 11-12 octobre 2004, utilisation du GPS, 30 novembre - 3 décembre 2004, et contrôle de la qualité des traitements de lutte antiacridienne, 7-15 septembre 2005.

## Annexe V: Détails de l'assistance bilatérale fournie pendant la campagne antiacridienne 2003-05

L'aide algérienne aux pays du Sahel a inclus 105 équipes de surveillance et de lutte, 211 000 litres de pesticides, 800 pulvérisateurs à dos et 800 kits de protection et de surveillance. Cette aide a engagé la mobilisation de 300 membres du personnel.

L'aide fournie en 2004 par le Maroc a inclus l'envoi de deux équipes terrestres en Mauritanie en novembre 2003, de huit aéronefs, de 20 véhicules, d'équipements de communication et de pulvérisation, et de près de 350 000 litres de pesticides. Un support analogue, du point de vue qualitatif, a été fourni au Sénégal. Des heures de vol et des pesticides ont également été fournis au Cap-Vert, et des pesticides au Mali.

Parmi les pays bénéficiaires, la Mauritanie a reçu un soutien important des pays avoisinants, sous la forme d'équipes d'intervention terrestres (Algérie, Gambie, Maroc et Sénégal), de pesticides et de vêtements de protection (Algérie, Maroc et Tunisie), d'équipements de pulvérisation et d'heures de vol (Maroc). La valeur approximative de ces dons est la suivante.

Pays	Aide	2004	2005	Total en dollars EU
<b>Algérie</b>	Pesticides et vêtements de protection	216 000		216 000
<b>Maroc</b>	Véhicules	200 000	250 000	450 000
	Radios	50 000		50 000
	Heures de vol	317 500		317 500
	Pulvérisateurs et kits de protection	195 796		195 796
	Pesticides	400 000	2 000 000	2 400 000
<b>Tunisie</b>	Pesticides	80 000		80 000
				<b>3 709 296</b>

L'Algérie, la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste et le Maroc ont fourni une aide importante au Sénégal sous la forme de pesticides, d'avions pulvérisateurs et d'équipes d'intervention terrestres.

Le Mali a principalement bénéficié de l'aide des pays africains sous la forme suivante:

- pesticides: Afrique du Sud (84 800 litres), Algérie (60 550 litres), Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste (44 600 litres), Maroc (5 000 litres), et Tunisie (5 000 litres);
- heures de vol; Afrique du Sud (200), et Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste (300); et
- véhicules: Algérie ( six 4x4, six camions, six UNIMOG), Burkina Faso (trois 4x4), Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste (20 4x4, deux camions).

Le Tchad a bénéficié de l'aide suivante:

- Algérie: 10 000 litres de pesticides, 100 pulvérisateurs à dos et des vêtements de protection;

- 
- Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste: 5 000 litres de pesticides, équipes de surveillance et deux aéronefs; et
  - Soudan: 6 800 litres de pesticides.

Un certain nombre de pays qui ne sont pas membres de la CLCPRO (Cap-Vert, Gambie, Guinée-Bissau et Guinée Conakry) ont également reçu de l'aide d'autres pays africains.

Une aide importante a été fournie en dehors de la sous-région d'une manière bilatérale aux pays concernés par l'invasion. Le Brésil (269 000 dollars EU), la Chine (184 825 dollars EU) et la France (18 825 dollars EU) ont fourni une aide au Sénégal. Le Maroc a reçu un soutien bilatéral de l'Agence des États-Unis pour le développement international (3 millions de dollars EU), de l'Espagne (2 800 000 dollars EU), des Pays-Bas (1 800 000 dollars EU) et de la Corée (1 million de dollars EU). Le Mali a reçu une aide de la Communauté européenne (2 120 000,00 dollars EU). Sept pays du Sahel ont reçu une aide d'urgence pour la campagne par le biais du projet d'urgence acridienne de la Banque mondiale, d'un montant total de 11 millions de dollars.

Les ressources fournies par la FAO aux pays concernés, en pourcentage des coûts totaux, ont inclus des pesticides (44 pour cent), des pulvérisateurs (4 pour cent), des vêtements de protection (1 pour cent), des équipements de communication (5 pour cent), des véhicules (4 pour cent), des heures de vol (22 pour cent), des ressources humaines (7 pour cent), et d'autres intrants (14 pour cent).

## Annexe VI: rapports coûts/avantages

L'objectif de la campagne de lutte était de protéger les cultures et les pâturages afin de préserver la sécurité alimentaire et les revenus des communautés concernées par les invasions acridiennes. À cet effet, des équipements, des intrants et des services ont été fournis. Différents types d'aide alimentaire destinés aux personnes et aux animaux, des activités de remise en état comme la distribution de semences, d'équipements agricoles et de produits vétérinaires, ainsi que l'amélioration de la petite production maraîchère ont été menées à bien pour soulager les communautés concernées. De ce point de vue, le coût de la campagne doit inclure la totalité des dépenses de la campagne de lutte ainsi que les conséquences économiques supplémentaires dues aux invasions et à la campagne de lutte.

La campagne de lutte a préservé les cultures et les pâturages des pays envahis. Les capacités de contrôle de ces pays ont été renforcées, les infrastructures ont été remises en état, des possibilités d'emploi (augmentation du nombre d'équipes de lutte et de surveillance) ont été créées, etc. En outre, des entreprises locales ont obtenu des contrats dans le cadre des opérations de lutte, ce qui leur a permis d'augmenter leurs chiffres d'affaires. Les équipements reçus ont facilité le travail des équipes de surveillance et de lutte. Les avantages économiques et sociaux de la campagne doivent être, dans l'idéal, calculés sur la base de la valeur de tous les facteurs ci-dessus. Cependant, une partie importante de ces avantages n'a pas pu être évaluée et quantifiée à cause du manque de données. En conséquence, les rapports coûts/avantages ne peuvent être calculés que d'une manière approximative, et deux exemples, basés sur les données collectées par l'équipe d'évaluation, sont présentés ci-après.

La campagne de lutte antiacridienne 2003-2005 a permis de préserver:

- près de 14 414 tonnes de céréales au Tchad et environ 37 603 tonnes au Burkina Faso. Au prix de 0,30 dollar EU par kilo, leur valeur serait de 4 323 780 dollars EU dans le cas du Tchad et de 11 281 140 dollars EU dans le cas du Burkina Faso;
- des pâturages pour près de 15 137 animaux au Tchad et 9 761 animaux au Burkina Faso. Les pertes de poids étant estimées à 150 gr par jour par animal pendant cinq mois de pénurie alimentaire par an, et un prix de marché moyen par animal vivant d'environ 1 dollar EU par kilo, c'est un montant équivalant à 2 886 702 dollars EU pour le Tchad et à 2 220 627 dollars EU pour le Burkina Faso qui a été épargné.

En conséquence, la valeur des moyens de subsistance préservés est proche de 7,19 millions de dollars EU pour le Tchad et de 13,50 millions de dollars EU pour le Burkina Faso. Ces deux pays ont respectivement dépensé pour la campagne de lutte 4,7 millions de dollars EU et 1,6 million de dollars EU. Le rapport coûts/avantages peut donc être estimé à 1,5 pour le Tchad et 8,4 pour le Burkina Faso. Si l'on prend en compte l'aide alimentaire fournie au Burkina Faso, qui est évaluée à 8,28 millions de dollars EU, le rapport coût/avantage pour ce pays devient 3,2.

Le coût total de la campagne de lutte antiacridienne 2003-05 a été d'environ 280 millions de dollars EU. La campagne a permis de protéger les moyens de subsistance de certaines des communautés concernées. Les rapports coûts/avantages ci-dessus montrent que dans ces cas de figure, des avantages correspondant à au moins 150 pour cent des dépenses ont pu être obtenus. Les avantages de la campagne sont probablement plus importants que ce qui est montré par ce pourcentage, parce qu'il faut également tenir compte du développement du capital humain, de la création d'emplois nouveaux et de l'augmentation du chiffre d'affaires des entreprises locales ayant participé commercialement aux activités de la campagne de lutte antiacridienne.

Septembre 2006



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

F

## COMITÉ DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PÈLERIN

**Trente-huitième Session**

**Rome, 11-15 Septembre 2006**

### PROPOSITION DE CRÉATION D'UN FONDS D'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LE CRIQUET PÈLERIN (Point 6f de l'ordre du jour provisoire)

#### I. INTRODUCTION

Les enseignements de l'urgence de 2003-2005 due au criquet pèlerin ont été examinés pour la première fois durant la session extraordinaire du Comité tenue en novembre/décembre 2004. L'arrivée tardive des financements a alors été reconnue comme un obstacle majeur à la mise en œuvre de la campagne de lutte. Après en avoir débattu, le Comité de lutte contre le criquet pèlerin a recommandé à la FAO d'envisager, en concertation avec les bailleurs de fonds, la constitution d'un fonds d'urgence bien substantiel sur lequel des prélèvements pourraient être opérés au début des recrudescences.

Cette conclusion a été réitérée lors de la réunion interne de bilan post-opérations organisée à Rome en mars 2005, ainsi que dans plusieurs réunions où les pays de l'aire d'invasion du criquet pèlerin étaient représentés, notamment à la session de juin 2005 de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale (CLCPRO), lors d'un atelier spécifique sur les stocks de pesticides conjointement financé par la Banque mondiale et la FAO en mai 2006, et à la session de mai 2006 de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale (CRC). L'évaluation multilatérale de la campagne de lutte antiacridienne 2003-2005 a montré que les pays touchés par les invasions de criquets pèlerins considéraient la création d'un fonds d'urgence comme un objectif prioritaire. Elle recommandait également à la FAO de constituer « un fonds d'intervention ciblé dont le fonctionnement sera régi par des directives claires lui permettant d'engager sans délais les activités nécessaires ».

Les pays de l'aire d'invasion de criquet pèlerin ont ensuite appuyé la création d'un fonds d'urgence en proposant la mise en place, dans la région occidentale, d'un mécanisme de gestion de la lutte antiacridienne voire la possibilité de reverser dans un fonds d'urgence les crédits inutilisés du Projet d'urgence acridienne pour l'Afrique (AELP) de la Banque mondiale. Cette proposition avait entre autres pour objet de disposer de fonds pour: i) des achats rapides de pesticides ce qui éviterait de les stocker localement avec le risque de se périmier; et, ii) l'assistance d'urgence aux populations touchées par des invasions de criquet pèlerin. Dans la région centrale, un accord de principe a été donné par les pays membres de la Commission pour qu'un montant de 0,5 à 1 million de dollars EU soit prélevé sur le fonds fiduciaire de leur Commission et alloué à un fonds d'urgence. L'objectif était ici d'apporter une aide aux pays pauvres de la région confrontés à une recrudescence du criquet pèlerin leur permettant d'engager des activités de lutte, et de se



prémunir contre les invasions depuis les pays voisins. Les modalités de fonctionnement du fonds d'urgence et de prise de décisions concernant son utilisation devaient être déterminées par le Secrétariat de la Commission, passées en revue par le Comité exécutif, puis présentées pour examen à la session plénière en 2008.

## II. RAISON D'ÊTRE D'UN FONDS D'URGENCE

On ne saurait attendre de toutes les unités de lutte antiacridienne – même lorsqu'elles bénéficient d'une aide au développement de la part d'EMPRES, du projet AELP, de la BAD et d'autres donateurs – qu'elles disposent des capacités nécessaires pour prévenir toutes les recrudescences et invasions et couvrir le coût des nécessaires mesures de protection des cultures face à de telles urgences. Quand des conditions météorologiques sont favorables pendant suffisamment longtemps sur de vastes zones propices au criquet pèlerin, permettant ainsi à plusieurs générations de se reproduire, les capacités de lutte nationales peuvent aisément se trouver débordées. Ainsi, si les capacités de lutte nationales dans la région occidentale avaient été renforcées de manière durable avant la situation d'urgence de 2003-2005, les résurgences auraient peut-être été identifiées plus tôt en Mauritanie, au Mali et au Niger, et la recrudescence qui en a résulté moins grave. Toutefois, la rapidité d'évolution de chaque résurgence et la recrudescence afférente, l'ampleur et l'inaccessibilité des régions concernées et les conditions météorologiques favorables, font qu'il est fort peu probable que des opérations engagées fin 2003/début 2004 aient pu arrêter la recrudescence.

A contrario, si les fonds nécessaires avaient été immédiatement disponibles à cette même période, il eut été possible de faire une planification précoce de la campagne estivale au Sahel et de mettre en place de manière anticipée les ressources nécessaires au traitement des premiers essaims (juin 2004) et de leur progéniture. Les cultures auraient été mieux protégées, d'où une réduction sensible des pertes, et une campagne aurait pu être engagée contre la première génération de larves, ce qui aurait probablement réduit le nombre d'essaims qui ont ensuite migré vers le Nord et le Sud pendant l'automne.

À l'avenir, on peut s'attendre à ce que les améliorations apportées aux unités nationales de lutte antiacridienne dans le cadre d'EMPRES permettent aux pays concernés de maîtriser les petites résurgences, avec éventuellement une aide des pays de la région. Cela fut le cas dans la région centrale en 2003-2004 où les efforts conjugués du Soudan et de l'Arabie saoudite, coordonnés par la CRC et EMPRES, ont permis de contenir la résurgence qui avait débuté au Soudan. La quasi-totalité des ressources a été fournie par la région, le Soudan apportant les fonds et les pesticides nécessaires, et l'Arabie Saoudite une assistance bilatérale de 2 millions de dollars EU.

Si les unités de lutte antiacridienne, avec l'appui d'EMPRES et des Commissions, sont en mesure d'intervenir sur la plupart des résurgences, il s'ensuit qu'un fonds d'urgence est nécessaire pour la mise à disposition rapide des ressources en cas de résurgences importantes et de début de recrudescence. En cas de résurgences importantes, recrudescences et invasions, il faut des fonds principalement pour les hélicoptères de prospection, les pesticides, les avions de traitement, les frais opérationnels de prospection et de lutte, les équipements, la protection de la santé humaine et de l'environnement et l'expertise complémentaire. Les fonds servent également à apporter une aide humanitaire aux personnes dont les cultures et les pâturages ont été dévastés par les criquets. Toutes ces éléments doivent être fournis rapidement au début d'une situation d'urgence ou dans les plus brefs délais après les dégâts en ce qui concerne l'aide humanitaire.

Un fonds d'urgence antiacridienne fournirait les intrants nécessaires aux pays démunis, à condition qu'il soit suffisamment important pour assurer la protection immédiate des cultures contre les criquets pèlerins et, si les conditions le permettent, contribuer au déclin de la recrudescence et fournir le temps nécessaire à la mobilisation d'autres ressources si besoin. On éviterait ainsi la situation intervenue durant la dernière résurgence avec la quasi-totalité des financements n'arrivant que sept mois après le premier appel de février 2004.

### III. AUTRES FONDS D'URGENCE

#### 3.1. Fonds d'urgence nationaux

À la troisième session de la CLCPRO, en juin 2005, une recommandation a été formulée à l'intention des pays pour les inciter à créer leurs propres fonds nationaux d'urgence acridienne. Les pays disposant de ressources plus conséquentes, comme l'Algérie, la Libye et le Maroc pour la région occidentale et l'Arabie Saoudite et Oman dans la région centrale, ont déjà constitué des fonds d'urgence dans lesquels ils peuvent puiser à brève échéance. Les pays du Sahel et les pays démunis des autres régions ont des moyens bien plus limités mais peuvent néanmoins avoir accès à certaines des ressources nationales. La Mauritanie, par exemple, a été en mesure de financer une partie des prospections et des opérations de lutte durant la campagne 2003-2004, principalement les salaires du personnel supplémentaire recruté pour les interventions, mais aussi le coût de mise à disposition d'un avion d'appui aux opérations (soit 1,2 million de dollars EU). Quand ces ressources sont disponibles au niveau national, elles permettent une intervention précoce contre les populations de criquets mais elles sont généralement loin d'être suffisantes pour toute campagne d'envergure. Même si les sommes disponibles localement peuvent augmenter grâce à l'intérêt pour la lutte préventive suscité par le programme EMPRES et les Commissions, le recours à une assistance extérieure demeurera inévitable lors d'infestations dans le Sahel ou d'autres pays démunis survenant dans un avenir prévisible.

#### 3.2. Assistance et fonds d'urgence régionaux

Des mesures pour initier la création d'un fonds d'urgence régional à partir de fonds inutilisés les années précédentes ont été prises à la vingt-cinquième session de la CRC. Par ailleurs, la CRC a généralement réservé un montant de 100 000 dollars EU par biennium aux situations d'urgence. Pendant l'invasion de 2003-2005, l'Arabie Saoudite a fourni 2,3 millions de dollars EU au titre de l'aide bilatérale pour renforcer les capacités de lutte antiacridienne au Soudan et en Érythrée. Dans la région occidentale, l'assistance apportée par les pays d'Afrique du Nord à leurs voisins du sud est estimée à quelque 20 millions de dollars EU. Cela comprend des pesticides, des avions de traitement et des équipes de lutte terrestres. Le programme de travail 2006 d'EMPRES - Région occidentale prévoit de définir un protocole pour permettre les activités transfrontalières des équipes de prospection et de lutte. À titre de suivi, les membres de la CLCPRO souhaiteront peut-être envisager la création d'un fonds d'urgence régional.

### IV. FONDS D'URGENCE INTERNATIONAL

Pour donner suite à la recommandation formulée à sa session extraordinaire et en ligne avec la recommandation de l'évaluation indépendante, le Comité pourrait également envisager la création d'un fonds fiduciaire international en tenant compte des éléments suivants:

#### 4.1. Importance d'un fonds fiduciaire international

Sur la base de l'expérience de la recrudescence 2003-2005 du Criquet pèlerin, un fonds d'urgence d'environ 30 millions de dollars EU serait nécessaire pour apporter une assistance d'urgence aux pays pauvres concernés. Cette somme permettrait à neuf pays de recevoir chacun: 100 000 litres de pesticides (10 dollars par litre transport compris soit 9 millions de dollars EU); deux aéronefs (hélicoptère de prospection/traitement ou avions de traitement) pour 200 heures de vol (2 500 dollars l'heure logistique comprise soit 9 millions de dollars EU); 500 000 dollars EU pour les frais opérationnels, le matériel et les services d'experts (4,5 millions de dollars EU); 500 000 dollars d'aide humanitaire; et un reliquat d'environ 3 millions de dollars EU pour les frais d'appui et de manutention. Sur ces frais généraux, les fonds appropriés seraient affectés à la protection de la santé humaine et de l'environnement.

En cas de recrudescence majeure comme celle de 2003-2005, une somme de 30 millions de dollars EU permettrait de couvrir les premières phases de la campagne de lutte. L'Évaluation

multilatérale a estimé le coût total de la campagne 2003-2005, aide alimentaire comprise, à 400 millions de dollars. Les donateurs internationaux ont fourni environ la moitié de cette somme. Un fonds d'urgence de l'importance suggérée ci-dessus permettrait de disposer de ressources suffisantes pour l'achat immédiat de pesticides, la passation de contrats pour des avions de traitement, le financement des opérations et le recrutement des experts internationaux. Les activités de lutte pourraient ainsi démarrer au plus tôt, contribuant ainsi à limiter les dégâts aux cultures. Cela permettrait également de lancer des appels à la communauté internationale des bailleurs, si besoin.

#### 4.2. Administration et gouvernance d'un fonds fiduciaire international

L'organisation chargée de l'administration d'un fonds international d'urgence antiacridienne devrait être soigneusement choisie pour garantir une gestion claire et transparente, se prémunir contre les conflits d'intérêts, veiller à la clarté des conditions de décaissement des fonds et à leur mise à disposition immédiate en cas de besoin.

Les conditions d'accès au fonds par les pays et les autres opérateurs devront être clairement définies. On pourrait envisager la mise en place d'un mécanisme capable de déclarer l'urgence acridienne, ce qui permettrait l'accès au fonds. Le Comité souhaitera peut-être envisager la création d'un comité composé de représentants du ou de chacun des pays touchés, des donateurs finançant le fonds d'urgence, d'experts indépendants spécialistes en entomologie et acridologie, du Secrétariat de la ou des commissions régionales concernées et du Groupe Acridiens de la FAO.

Pour être en mesure de prendre des décisions, ce comité devrait être informé de la situation acridienne et des prévisions ainsi que des financements disponibles dans les fonds d'urgence nationaux et régionaux. Il devrait également disposer d'informations complètes sur toutes les contributions bilatérales des bailleurs de fonds. Étant donné la mobilité des essaims, les financements ne seraient pas alloués aux pays, mais à une région ou à une sous-région.

Les opérations financées par le fonds devraient être conformes aux plus récentes et meilleures pratiques, incluant les techniques d'application, le choix des équipements et pesticides et la protection de la santé humaine et la préservation de l'environnement. Outre la mise à disposition de fonds, le mécanisme en place devrait contribuer à la planification, la supervision et le suivi pour garantir l'efficacité et la cohérence des opérations de lutte. Rappelons de nouveau que les opérations d'urgence financées par les pays, les régions ou les donateurs, menées en parallèle doivent se compléter et non se dupliquer, et qu'une coordination et une concertation avisées constituent un préalable à la lutte antiacridienne.

Le mécanisme d'accès et d'administration devrait constituer l'un des volets de la structure de gouvernance globale du fonds, qui aurait pour mission de veiller au contrôle, au suivi de la disponibilité des ressources et à leur utilisation, au réapprovisionnement du fonds et à l'évaluation.

#### 4.3. Réapprovisionnement d'un fonds fiduciaire international

L'importance du fonds fiduciaire international et son réapprovisionnement devraient être examinés à intervalles réguliers. Le Comité pourrait étudier différentes options pour le réapprovisionnement.

### **V. SOUTIEN À UN FONDS D'URGENCE**

La création d'un fonds d'urgence dépend du soutien fourni par les pays concernés et la communauté internationale des donateurs. Si les pays décidaient de verser dans un fonds d'urgence les crédits AELP non utilisés, cela constituerait un financement direct. À défaut, ils pourraient s'adresser aux représentants locaux des bailleurs de fonds pour qu'ils contribuent au fonds d'urgence. Certains donateurs pourraient être réticents à engager des fonds pour d'éventuelles futures urgences en arguant que ces fonds pourraient offrir un meilleur rendement

économique en étant investis dans d'autres projets (irrigation, secteur privé). D'autres voudraient peut-être se mettre d'accord sur les modalités de contrôle du fonds avant de s'engager à l'alimenter.

## VI. AUTRES POSSIBILITÉS

### 6.1. Faire plus ample utilisation du Fonds spécial pour les activités d'urgence et de réhabilitation (SFERA)

Le SFERA est un système d'avance de fonds à valoir sur les contributions annoncées par les bailleurs; ainsi, lorsque la FAO reçoit confirmation écrite qu'un donateur reconnu fournira une certaine somme pour une situation d'urgence, le SFERA peut avancer ces fonds en attendant leur arrivée effective sur les comptes de la FAO. Le document de travail FC110/11 présenté au Comité financier de la FAO en septembre 2005 indique que le SFERA n'a quasiment pas été mis à contribution pendant la dernière urgence acridienne, avec seulement 100 000 dollars EU d'avances décaissées pour appuyer une unité de coordination d'urgence au Sénégal. Le SFERA a ensuite versé 200 000 dollars EU pour des activités de coordination et d'évaluation des besoins. Le SFERA disposait alors d'un budget total de 2 millions de dollars EU mais, en l'absence d'engagements fermes des donateurs contre l'urgence acridienne, il n'a pas été possible d'utiliser son fonds de roulement. Des démarches sont en cours augmenter le SFERA à environ 20 millions de dollars EU. Toutefois, vu les probables délais ne serait-ce que pour obtenir une confirmation écrite de l'engagement des donateurs pour une urgence acridienne, le système d'avances de fonds du SFERA s'avère d'un intérêt limité.

### 6.2. Exploitation du CERF

Le Fonds central d'intervention d'urgence (CERF) a été créé à la fin de 2005 par l'Assemblée générale des Nations Unies afin d'apporter une assistance d'urgence et de secours vital aux victimes de catastrophes et de conflits. En juin 2006, le CERF avait reçu 158 millions de dollars EU en contributions et engagements et disposait de 105 millions de dollars EU supplémentaires en promesses de dons. Le site web du CERF indique que les demandes de financement doivent émaner du terrain, être justifiées par une évaluation des besoins et approuvées par le coordonnateur de l'aide humanitaire ou le coordonnateur-résident des Nations Unies. De plus, le CERF étant une source de financements d'urgence, les demandes ne sont recevables que dans la mesure où les fonds disponibles pour décaissement immédiat (qu'il s'agisse ou non de fonds renouvelables) auprès de bailleurs de fonds, d'organismes nationaux ou d'organisations compétentes ont été épuisés. Les financements alloués sont limités à 30 millions de dollars EU par situation d'urgence et doivent être utilisés sous trois mois. On peut douter qu'une demande adressée au CERF en cas d'urgence acridienne puisse satisfaire même aux spécifications brièvement résumées ci-dessus. Les urgences acridiennes ne menacent pas directement la vie des populations, il est peu probable de pouvoir prouver que toutes les autres sources de financement ont été épuisées et, enfin, la plupart des urgences acridiennes durent bien plus de trois mois. L'expérience acquise dans le cadre d'autres situations d'urgence permettra à la FAO d'évaluer les performances concrètes du CERF et son utilité pour la lutte antiacridienne en particulier. Il faudra également déterminer si le CERF peut consentir des prêts à valoir sur les promesses de dons.

### 6.3. Accords d'avances de fonds avec les donateurs

La FAO pourrait également passer des accords préalables avec les bailleurs de fonds qui ont régulièrement apporté des financements lors d'urgence acridienne, en prévoyant de préférence le versement des contributions à des fonds fiduciaires multidonateurs ayant un maximum de flexibilité. Les accords seraient signés et approuvés à l'avance de sorte qu'en cas d'urgence les fonds pourraient être engagés en quelques jours. Chaque accord pourrait avoir une durée déterminée, de cinq ans par exemple. Une clause pourrait prévoir leur prorogation ou leur remplacement par un accord identique pour une nouvelle période de cinq ans. Les bailleurs de

fonds pourraient préférer ce système qui leur permettrait de conserver les financements promis dans leurs propres caisses plutôt que dans un fonds d'urgence où ils pourraient rester inactifs pendant plusieurs années si les populations de criquet pèlerin restent en rémission.

Au début d'une urgence, le SFERA et les prêts du CERF permettraient un décaissement immédiat de fonds (probablement à hauteur maximale de 15 millions de dollars EU) à valoir sur les engagements écrits des donateurs. Malgré la disponibilité de ces fonds, la rapidité de leur engagement sera cruciale pour éviter des retards dans leur conversion en contrats pour des aéronefs de traitement et en commandes de pesticides et autres intrants indispensables.

Les accords d'avances de fonds, indépendants ou associés à un fonds fiduciaire pour les urgences acridiennes, devraient également comporter plusieurs des dispositions applicables à un fonds fiduciaire, notamment le mécanisme de déclaration d'urgence et l'activation résultante des accords.

## VII. CONCLUSIONS/POINTS DE DISCUSSION

Les pays concernés et la FAO sont conscients de la nécessité d'un financement d'urgence pour lutter contre le criquet pèlerin. Des dispositions sont déjà en cours aux niveaux national et régional pour créer des fonds d'urgence mais il est probable qu'ils ne seront pas suffisamment importants pour faire face à une menace acridienne majeure. À sa session extraordinaire de 2004, le Comité avait discuté ce point et recommandé à la FAO d'examiner, en concertation avec les bailleurs de fonds, la possibilité de créer un fonds d'urgence sur lequel effectuer des prélèvements au début d'une recrudescence. Lorsqu'il se penchera de nouveau sur l'opportunité d'un fonds fiduciaire et, le cas échéant, sur ses conditions et modalités d'exploitation, le Comité souhaitera peut-être examiner:

- a) le bien-fondé d'un fonds d'intervention d'urgence contre le criquet pèlerin;
- b) l'importance la plus appropriée d'un tel fonds;
- c) l'organisme chargé de son administration;
- d) les conditions et le mécanisme régissant l'accès à ce fonds;
- e) les dispositions opérationnelles gouvernant les activités prévues au titre d'un fonds d'intervention d'urgence contre le criquet pèlerin;
- f) la nécessité éventuelle d'une structure de gouvernance du fonds;
- g) la réapprovisionnement du fonds;
- h) le mécanisme d'évaluation et les indicateurs;
- i) la procédure et le calendrier de création du fonds, notamment les recommandations formulées à l'intention de la Conférence de la FAO, par le truchement du Conseil, en vue de l'examen de la constitution d'un fonds d'intervention d'urgence contre le criquet pèlerin.

Septembre 2006



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## COMITÉ DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PÈLERIN

Trente-huitième Session

Rome, 11-15 Septembre 2006

**ACTIVITES DE LA CLCPRO ET ETAT D'AVANCEMENT DU  
PROGRAMME EMPRES EN REGION OCCIDENTALE –  
DECEMBRE 2004 - AOUT 2006**  
(Point 7a de l'ordre du jour provisoire)

### 1. Introduction

Depuis la Session extraordinaire du DLCC, tenue à Rome du 29/11 au 02/12/2004, la recrudescence majeure a été enrayée et, comme prévu par le Secrétariat de la CLCPRO fin octobre de la même année, le retour progressif à une situation de rémission s'est déclenché. L'année 2005 a été en effet marquée par le passage d'une situation de recrudescence majeure à une situation de rémission, les derniers essais ayant été traités en mars 2005 en Algérie et au Maroc. Il n'y a eu ni reproduction printanière à grande échelle en Afrique du Nord-Ouest, ni retour massif d'essaims vers le Sahel, ni reproduction estivale importante dans les pays de la ligne de front.

Le Secrétariat de la CLCPRO/Coordination EMPRES-RO\*, les Chargés de liaison du programme EMPRES-RO et la FAO siège ont collaboré étroitement pendant la crise afin d'harmoniser les équipements à acquérir dans le cadre de l'urgence (véhicules, matériels de prospection, de traitement et de campement...) en vue de leur utilisation ultérieure (après la crise) pour renforcer les Unités nationales de lutte antiacridienne et leur dispositif de lutte préventive.

Concernant le financement du Programme EMPRES en Région Occidentale, l'année 2005 a été marquée par la satisfaction de toutes les conditionnalités du don de la BAD. Le premier décaissement est parvenu à la FAO le 22 novembre 2005, date à partir de laquelle le lancement du projet est considéré comme effectif. A noter toutefois que la BAD n'a pas encore donné sa non

\* Le Secrétariat de la CLCPRO (Commission de Lutte Contre le Criquet pèlerin dans la Région Occidentale), basé à Alger, est également chargé de la Coordination du Programme EMPRES dans cette même région. Pour assurer cette coordination, il est appuyé par: Lemine Ould Ahmedou, NPO EMPRES en Mauritanie, Laetitia Lienart, Chargée de Programme à AGPP Rome, Annie Monard, Acridologue à AGPP Rome, et, depuis janvier 2006, Christian Pantenius, Fonctionnaire principal à Dakar.

objection pour le programme de travail et le budget détaillés de l'année 2006 (voir 2.1.). Elle a aussi été marquée par l'engagement de la Banque Mondiale à harmoniser les activités de son projet AELP (prêt attribué à 7 pays du Sahel) avec celles planifiées dans le cadre du Programme EMPRES-RO et par l'approbation de la France de deux projets d'appui à EMPRES-RO pour un montant total de 3 millions d'Euros.

## **2. Bilan des activités du Secrétariat de la CLCPRO/Coordination EMPRES-RO**

### ***2.1. Principales activités réalisées en 2005 et 2006 dans le cadre de la CLCPRO et d'EMPRES-RO***

Ces activités peuvent être résumées comme suit:

- Participation au Séminaire Scientifique International sur le Criquet pèlerin, organisé à Dakar, Sénégal, du 11 au 13 janvier 2005 et présentation en séance plénière, en guise de thème introductif, d'une communication intitulée "Stratégies actuelles de lutte et méthodes préventives utilisées pour la lutte contre le Criquet pèlerin".
- Organisation de/participation à la 3<sup>ème</sup> Réunion des Chargés de liaison EMPRES-RO à Dakar, Sénégal, du 07 au 11 février 2005. A souligner, la participation de cinq bailleurs de fonds à cette réunion: BM, France, Japon, Commission Européenne et USAID.
- Participation au siège de la FAO (20/2-05.3/2005) à Rome i) à l'Atelier sur les leçons tirées des opérations aériennes organisées par la FAO pour la lutte contre le Criquet pèlerin en 2004 et ii) à l'Atelier sur l'examen et analyse des activités réalisées par ECLO (*After Action Review*).
- Finalisation i) de l'Accord confiant à la FAO la gestion du projet BAD d'appui au Programme EMPRES-RO et ii) des termes de mandat du Comité de pilotage de ce programme. Ces deux documents ont été approuvés par les pays concernés (Mali, Mauritanie, Niger et Tchad) et par la BAD puis signés en septembre 2005 par les quatre pays bénéficiaires précités et la FAO.
- Discussions avec plusieurs bailleurs de fonds potentiels du programme EMPRES en Région occidentale, notamment la BAD, la BM, la France, la BID et l'Union Africaine.
- Contribution à l'établissement du programme de formation de maîtres-formateurs dans la Région occidentale et à ses modalités d'exécution (voir point 3c de l'ordre du jour) ;
- Participation à l'Atelier régional de planification de la campagne 2005 de lutte contre le Criquet pèlerin au Sahel et à la Réunion FAO/Banque Mondiale de coordination des bailleurs de fonds, organisés en avril-mai 2005 à Bamako conjointement par la FAO et la Banque Mondiale. Bien que ces deux rencontres aient porté sur la gestion de la crise, le Secrétariat de la CLCPRO/Coordination EMPRES-RO a mis l'accent sur la lutte préventive à travers les présentations, le travail de groupes et dans le cadre de la planification des activités de 2005 au niveau des pays afin de tenir compte des retombées de cette planification sur le renforcement durable des capacités des pays concernés.
- Participation à l'Atelier des Experts et à la Réunion des Ministres sur la "Stratégie de Lutte contre le Criquet pèlerin", organisée à Dakar, Sénégal, du 15 au 17 mai 2005. Cette réunion a été l'occasion pour le Secrétariat de la CLCPRO/Coordination EMPRES-RO de faire un plaidoyer sur la lutte préventive devant le Président de la République du Sénégal et les Ministres Chargés de la lutte antiacridienne dans les pays membres de la CLCPRO. Au terme de cette rencontre, le Secrétaire exécutif de la CLCPRO a été désigné pour présenter, au nom

de la Région, la problématique du Criquet pèlerin au prochain Sommet de l'Unité Africaine.

- Participation à l'Atelier ECLO/FAORs de la Région occidentale, tenu à Dakar les 18-19 mai 2005, au cours duquel les représentants de la FAO ont été bien informés sur les missions de la CLCPRO, le programme EMPRES en RO et ses objectifs et sur le soutien qu'ils pourraient apporter à la durabilité de la lutte préventive.
- Organisation de/participation à la 3<sup>ème</sup> Session de la CLCPRO du 12 au 16 juin 2005 à Tripoli, Libye, tenue conjointement avec la 2<sup>ème</sup> Réunion de son Comité exécutif. Au cours de cette session, 43 recommandations ont été adoptées. Les Etats membres ont également décidé à l'unanimité l'adhésion officielle à la CLCPRO du Burkina Faso qui en devient le 10<sup>e</sup> membre. Les décisions et recommandations de cette Session ont été présentées par le représentant du Président de la Commission aux responsables de la FAO à Rome les 22 et 23 janvier 2006.
- Participation, au sein de la délégation accompagnant le Directeur général de la FAO, au Sommet de l'Union Africaine, organisé à Sirte, en Libye les 4 et 5 juillet 2005.
- Renforcement institutionnel de la Coordination du programme EMPRES dans la Région occidentale par la création d'un Bureau sous-régional CLCPRO/EMPRES à Dakar et le transfert dans ce bureau, à partir de fin décembre 2005, de M. Christian Pantenius, ex-Coordonnateur d'EMPRES en Région centrale.
- Organisation, dans les pays de la ligne de front (LF) et au Sénégal, d'une mission d'évaluation des moyens d'intervention actuellement disponibles (inventaire physique) pouvant servir pour la lutte préventive au cours des prochaines années. Cette mission, réalisée en décembre 2005-janvier 2006 par M. Mohamed Lemine, NPO EMPRES-RO, et M. Said Lagnaoui, consultant international, a abouti à l'élaboration d'un inventaire détaillé des équipements que les Ministères chargés de la LAA au Mali, en Mauritanie, au Niger, au Tchad et au Sénégal ont dûment signé, s'engageant ainsi formellement à affecter ces équipements de façon exclusive à la lutte préventive contre le Criquet pèlerin.
- Contribution aux travaux de la Mission d'évaluation indépendante de la campagne de lutte antiacridienne 2003-2005 (à Rome en novembre 2005, et à Alger en janvier 2006) et participation à la réunion du Comité de pilotage spécifique à cette évaluation (14/11/2005 à Rome).
- Constitution du Comité de Pilotage du Programme EMPRES-RO et désignation par la voie officielle des membres qui le composent.
- Organisation d'une réunion à Tunis le 10 février 2006 en vue de discuter des modalités d'exécution du projet PALPCP-CLCPRO (FAD/BAD de 6 millions \$E-U) à la lumière des changements survenus au niveau de la région suite à la crise acridienne 2003-2005. Le personnel de la FAO était composé de M. Sinaceur, Mme Monard, M. Pantenius et M. Benhalima; celui de la BAD de MM. Tibaldeschi et Kacem.
- Organisation de/participation à la 4<sup>ème</sup> Réunion des Chargés de liaison EMPRES-RO à Alger, Algérie, du 25 février au 1<sup>er</sup> mars 2006 et de la 1<sup>ère</sup> Réunion du Comité de pilotage du Programme à Alger, Algérie, du 4 au 6 mars 2006.
- Participation à l'Atelier Régional pour le développement d'une stratégie afin d'éviter la constitution de stocks des pesticides obsolètes, tenu du 15 au 18 mai 2006 à Bamako au Mali.
- Préparation du Logo et de la Page Web de la CLCPRO et leur adoption par la 3<sup>ème</sup> Session de la CLCPRO.



- Exécution des recommandations des Réunions de la CLCPRO et du Programme EMPRES-RO tenues en 2004, 2005 et 2006 et publication des rapports de ces réunions.

### *2.1. Démarrage effectif du Programme EMPRES-RO*

Il est à rappeler que l'extension du programme EMPRES à la Région occidentale a été décidée par la FAO en 1997. Faute de moyens financiers, il n'a pu être mis en œuvre. De ce fait, et après réception par la FAO fin novembre 2005 du premier décaissement (2,7 millions \$ E.-U.) du projet FAD/BAD, le démarrage effectif du programme EMPRES-RO n'a pu commencer qu'en 2006.

Préalablement, une Réunion de préparation de cette importante étape du Programme a été organisée à Rome du 4 au 17/9/2005. Les principaux points qui y ont été traités et ont constitué la charpente des travaux de la 4<sup>ème</sup> Réunion des Chargés de liaison d'EMPRES-RO, organisée à Alger, Algérie, du 25/2 au 01/3/2006, sont comme suit:

- réactualisation des dispositifs et du calendrier d'intervention annuels (prospection et lutte, coordination,...) dans chacun des 4 pays de la LF: Mali, Mauritanie, Niger et Tchad;
- révision de l'estimation financière des activités;
- élaboration d'un chronogramme des actions à prendre à court et moyen termes;
- questions environnementales;
- nature des amendements à insérer dans le projet FAD/BAD pour tenir compte des réalisations faites pendant l'urgence;
- révision du Schéma de planification de la phase I (2006-2009) et du Plan d'opération pour l'année 2006.

Immédiatement après, cette réunion a été suivie, du 04 au 06 mars 2006, également à Alger, de la 1<sup>ère</sup> Réunion du Comité de pilotage du Programme EMPRES-RO à laquelle ont participé tous les membres de ce Comité, à savoir: les neuf pays concernés, les représentants des Chambres d'Agriculture des pays de la LF, les principaux bailleurs de fonds contribuant au programme (BAD, BM et France), les institutions régionales et internationales (AGRHYMET, CERES-Locustox et CIRAD) et la FAO. Le Secrétariat de la CLCPRO/Coordination EMPRES-RO assure le Secrétariat de ce Comité de pilotage. Le Schéma de planification de la phase I (2006-2009) ainsi que le Plan d'opération et le budget pour l'année 2006, revus et actualisés lors de la réunion des Chargés de liaison, ont été approuvés par le Comité de Pilotage.

Par la suite, une requête pour avis de non objection relative au projet FAD, a été envoyée en avril 2006 par la FAO siège (AGPP) à la BAD pour approbation des modifications minimales apportées au projet. Cette requête n'ayant pas été jusqu'à présent approuvée par la BAD, la mise en œuvre du programme EMPRES-RO risque d'en être affectée. Par ailleurs, il faut souligner l'important appui apporté par le Projet AELP (composante A et C) de la BM aux pays du Sahel (7), notamment ceux de la LF. Cet appui est réalisé en harmonie avec le programme EMPRES-RO.

La mise en œuvre du Plan d'opération 2006 a débuté avec les missions de lancement du Programme EMPRES-RO effectuées par la Coordination EMPRES en avril-mai 2006 successivement au Niger, en Mauritanie et au Mali (une mission similaire est prévue au Tchad). L'objectif global de ces missions est de sensibiliser davantage les responsables nationaux et les partenaires au développement sur la nécessité de réussir la lutte préventive contre le Criquet pèlerin au niveaux national et régional, la mise en place d'Unités Nationales de Lutte contre le Criquet pèlerin autonomes (UNLCP) dans les pays membres de la CLCPRO, la prise en charge

progressive des frais récurrents par les pays concernés, l'affectation des ressources humaines nécessaires aux UNLCP, l'affectation des équipements acquis lors de la campagne 2003-2005 à l'usage exclusif de la lutte contre le Criquet pèlerin, et la réflexion, dès à présent, sur les mécanismes de durabilité de la lutte préventive.

### **3. Coopération avec la Région centrale**

La coopération entre la Région occidentale et la Région centrale, tant au niveau des deux Commissions que du programme EMPRES, s'améliore et se renforce d'année en année.

En plus de la participation mutuelle des Secrétaires des deux Commissions aux réunions organisées par chacune d'elle, un protocole de coopération et de coordination entre la CLCPRO et la CRC a été adopté lors de la 24<sup>ème</sup> Session de la CRC, en avril 2004, et au cours de la 5<sup>ème</sup> Session de la CLCPRO, en juin 2005.

Des échanges entre les deux régions de stagiaires, lors des formations, et d'experts ont été réalisés pendant la période considérée et d'autres sont programmés pour les prochains mois.

### **4. Conclusion**

Face à la grave situation acridienne qui a sévi dans la Région occidentale entre 2003 et 2005, les Etats membres de la CLCPRO ont fourni des efforts considérables et développé une coopération intra-régionale exemplaire pour tenter d'en limiter les conséquences. Ils ont été aidés dans cette entreprise par la FAO et de nombreux bailleurs de fonds. Ces efforts ont permis de briser le cycle de l'invasion et le retour à la rémission.

La rémission étant donc bien installée dans la Région occidentale, la réalisation du Programme EMPRES doit constituer maintenant la priorité des Gouvernements, de la CLCPRO, de la FAO et des bailleurs de fonds voulant contribuer à la réalisation de la stratégie de lutte préventive. Il est évident que les pays de la ligne de front ne pourraient à eux seuls assurer la mise en œuvre et la durabilité de la lutte préventive contre le Criquet pèlerin. Les activités annuelles devant être menées pour atteindre cet objectif devraient être réalisées avec l'appui constant des Etats membres de la CLCPRO pendant la période de rémission. Mieux encore, il serait souhaitable qu'un mécanisme de collaboration soit défini au niveau ministériel pour rendre cette collaboration "automatique" et pérenne. Il est souhaitable aussi que les bailleurs de fonds puissent accompagner durablement la réalisation de la lutte préventive.

Septembre 2006



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

F

## COMITÉ DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PÈLERIN

Trente-huitième Session

Rome, 11-15 Septembre 2006

**EMPRES/Région centrale**  
(Point 7b de l'ordre du jour provisoire)

### 1. ÉTAT D'AVANCEMENT ET RÔLE DU PROGRAMME DANS LES SITUATIONS D'URGENCE

Depuis la crise de 1986-1989, les opérations de lutte antiacridienne menées à grande échelle avec des pesticides chimiques suscitent de sérieuses inquiétudes liées à leur coût économique, aux effets des pesticides utilisés sur la santé humaine et l'environnement ainsi qu'à la capacité des organisations existantes à faire face aux problèmes avec efficacité.

Pour répondre à ces inquiétudes, le Conseil de la FAO a approuvé en 1994 une proposition de création d'un Système de prévention des urgences contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes (EMPRES), mettant l'accent sur le criquet pèlerin. En 1997, le Programme EMPRES en Région centrale (CR) a été établi dans le but de:

*Réduire le risque d'infestations acridiennes à partir de la Région centrale de l'aire de distribution du criquet pèlerin en vue d'en atténuer les conséquences sur l'environnement, l'économie et la sécurité alimentaire dans la Région centrale et au-delà.*

Les activités pilotes ont débuté en 1995 dans neuf pays du pourtour de la mer Rouge (Arabie saoudite, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Oman, Somalie, Soudan et Yémen). Depuis lors, le Programme EMPRES/CR poursuit plusieurs objectifs:

- améliorer les capacités du personnel des Unités nationales de lutte antiacridienne pour une meilleure réalisation des opérations de surveillance et de lutte;
- mettre en œuvre des systèmes plus efficaces d'information et d'alerte rapide à l'échelle nationale et régionale, en liaison avec le Service d'information sur le criquet pèlerin (DLIS) au Siège de la FAO;
- développer des mécanismes de préparation précoce et de planification des risques;
- aider les pays membres du Programme EMPRES/CR à utiliser de nouvelles techniques de lutte antiacridienne susceptibles de réduire les risques pour l'environnement.

La première phase du programme a démarré en janvier 1997 pour se conclure en décembre 2000. La deuxième, engagée en janvier 2001, a pris fin en décembre 2003. La troisième phase du

programme, actuellement en cours d'exécution, s'achèvera en décembre 2006. Une quatrième phase, sous forme d'un programme financé par les bailleurs de fonds, est en cours de préparation.

La troisième phase a pour objectif de transférer la responsabilité de la promotion et de la supervision des stratégies de lutte préventive contre le criquet pèlerin à la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la Région centrale (CRC) et aux pays membres. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, le Programme EMPRES/CR est administré par le Secrétaire de cette Commission.

Le Programme EMPRES/CR a été évalué à quatre reprises dans le but de fournir aux bailleurs de fonds, aux États Membres et à la FAO une appréciation objective et indépendante de son degré d'avancement. La première mission d'évaluation s'est déroulée en juillet/août 1999. Le programme a été évalué à deux reprises au cours de sa seconde phase: une première fois en août 2001 dans le cadre d'une évaluation globale de l'ensemble du Programme EMPRES, et une seconde fois en février/mars 2003. La troisième phase a fait l'objet d'une évaluation en septembre/octobre 2005.

La mission d'évaluation a noté dans ses conclusions une tendance globalement positive dans la Région centrale en matière de prévention et, en particulier, une amélioration significative des dispositifs et capacités d'alerte précoce et de réponse rapide dans la plupart des pays participant au Programme EMPRES/CR, grâce aux nombreux efforts déployés dans ce cadre. Mais en dépit des progrès considérables réalisés grâce au programme EMPRES dans le développement des capacités nationales de lutte antiacridienne, le rythme d'adoption des approches et techniques standard préconisées varie selon les pays, d'où la recommandation d'instituer une quatrième phase d'une durée de trois ans pour consolider le processus.

Compte tenu des responsabilités accrues de la Commission dans la gestion préventive du criquet pèlerin dans la Région centrale, la mission a par ailleurs mis en évidence la nécessité de redéfinir le mode de fonctionnement et les ressources de la Commission et recommandé que les pays membres de la CRC évaluent le soutien qu'ils attendent de son Secrétariat. Elle a par ailleurs souligné la nécessité d'adjoindre au moins un assistant technique régional au Secrétariat pour assurer l'appui technique et le suivi des activités.

Les conclusions de la quatrième mission d'évaluation ont été présentées à la sixième Réunion consultative du Comité pour le Programme EMPRES/CR au Caire, en novembre 2005. Le Comité s'est déclaré satisfait du rapport et a recommandé avec insistance que les domaines d'assistance future soient clairement identifiés, en vue, en particulier, d'exploiter pleinement les technologies d'alerte précoce telles que RAMSES, eLocust et la télédétection. Sur la base de ces recommandations, l'EMPRES/CR a soumis au Royaume d'Arabie saoudite une proposition d'assistance à la gestion préventive du criquet pèlerin, que le Gouvernement saoudien examine actuellement.

D'une manière générale, le Programme EMPRES/CR a pu mettre à profit la période d'accalmie relative enregistrée entre 1997 et 2003 pour développer et intégrer un certain nombre d'approches, technologies et procédures standard dans les systèmes opérationnels des Unités nationales de lutte antiacridienne. Un élément clé à cet égard fut l'étroite coopération avec la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la Région centrale (CRC) sur toutes les questions de stratégie et de planification de la gestion des risques, en particulier durant les deuxième et troisième phases du Programme.

La fiabilité des approches de lutte préventive a été vérifiée pour la première fois pendant la situation d'urgence de 2003-2005, déclenchée par des pluies exceptionnellement abondantes et étendues dans la zone sahélienne, lesquelles ont entraîné des résurgences simultanées de criquets pèlerins dans les régions centrale et occidentale à l'automne 2003. Après la première alerte lancée en octobre 2003, des opérations de surveillance et de lutte ont immédiatement été organisées en Égypte, au Soudan et en Érythrée, et des équipes mobilisées en Arabie saoudite et au Yémen. Les opérations ont été conduites de manière plus coordonnée et systématique que par le passé et ont permis d'éviter une recrudescence du criquet pèlerin en mai 2004. Durant la période qui a suivi, la Région centrale a néanmoins été confrontée à deux arrivées massives d'essaims en provenance de la Région occidentale, à travers l'Égypte en octobre 2004, et le Darfour (Soudan) en juin 2005.

Dans le cadre de la planification régionale de la gestion des risques, le programme EMPRES a joué un rôle majeur en apportant une assistance immédiate aux pays dont les ressources sont limitées, à savoir le Soudan, l'Érythrée et le Yémen, en collaboration avec le Service de la protection des plantes (AGPP) et la Commission. L'aide bilatérale fournie par le Royaume d'Arabie saoudite au Soudan en 2004 et 2005, d'un montant de 2 millions de dollars EU, a été particulièrement significative, permettant de couvrir la totalité des besoins prévus en termes de matériels et d'équipements ainsi que d'opérations.

Le projet régional du PCT pour le Soudan, l'Érythrée et le Yémen de mai 2004, pour un montant de 390 000 dollars EU, a également largement contribué à une meilleure préparation des Unités nationales de lutte antiacridienne de ces trois pays. Il a permis à l'Érythrée d'engager les premières opérations de lutte contre une résurgence localisée, dans les plaines côtières de la mer Rouge, au cours de l'été 2005. Mais l'étendue de l'infestation était telle que le risque de manquer de pesticides était élevé. L'envoi par avion de 25 000 litres supplémentaires de pesticides donnés par les gouvernements du Soudan et du Sénégal dans le cadre d'une intervention concertée exceptionnellement rapide, entre les pays, EMPRES, le PAM, le Service des opérations d'urgence (TCEO) et AGPP, a permis d'y remédier.

Les autres assistances bilatérales et multilatérales fournies par la FAO, le FIDA, la BAD, le PNUD et l'Arabie saoudite au Soudan, à l'Égypte et à l'Érythrée durant la période de crise se sont chiffrées à 1 393 000 dollars EU. Il faut aussi noter que le Soudan a fourni au Tchad 7 000 litres de pesticides et 20 pulvérisateurs.

Un élément fondamental dans la gestion de la recrudescence du criquet pèlerin a été la tenue de réunions ad hoc de prévention de l'urgence avec les pays directement concernés. Quatre réunions ont ainsi été organisées en collaboration avec la CRC et le Service d'information sur le criquet pèlerin (DLIS) en octobre 2003, mars et septembre 2004 et mars 2005, l'objet de ces réunions étant d'analyser la situation et ses développements potentiels et d'arrêter les mesures appropriées dans le contexte de Plans d'action régionaux. À partir de ces derniers, des plans d'action nationaux plus détaillés ont pu être élaborés et soumis aux autorités nationales ainsi qu'aux bailleurs de fonds locaux.

Les Bulletins nationaux mensuels sur le criquet pèlerin, destinés à informer régulièrement les autorités nationales, la communauté locale des bailleurs de fonds et la Commission sur la situation, les mesures prises et l'état des ressources disponibles, ont beaucoup contribué à la sensibilisation et à l'augmentation des crédits alloués aux opérations de lutte antiacridienne sur les budgets nationaux.

Grâce aux activités de prévention, moins de 300 000 hectares ont été traités pendant les opérations de lutte antiacridienne menées dans la Région centrale au cours de la campagne 2003-2005, évitant ainsi des dégâts aux cultures et à l'environnement.

## 2. CONCLUSION

Les événements de la récente urgence acridienne ont clairement montré qu'il est crucial d'adopter des méthodes standard de gestion préventive dans chacune des trois régions constituant la zone d'invasion du criquet pèlerin, l'absence de systèmes de prévention dans une région donnée pouvant mettre en danger l'ensemble de l'approche.

Le progrès technologique étant un processus continu, il est tout aussi crucial de consolider ce qui a déjà été mis en place dans la Région centrale par EMPRES et de poursuivre les efforts visant à introduire de nouvelles techniques, en particulier dans les domaines de l'alerte précoce et de la détection et des agents de lutte autres que chimiques. En outre, compte tenu des moyens limités dont dispose le Secrétariat de la Commission pour assurer le suivi des normes des stratégies de prévention antiacridienne mises en œuvre dans les pays membres, il est vivement recommandé de trouver les fonds nécessaires pour le recrutement d'un fonctionnaire technique régional.

L'expérience de la Région centrale a également confirmé que le développement des capacités humaines était un investissement rentable et qu'il devait s'inscrire dans la durée pour maintenir un niveau élevé de compétences techniques au sein des Unités nationales de lutte antiacridienne, également pendant les périodes de rémission.

Pour renforcer les capacités de détection et de réponse précoces, il est indispensable que les Unités nationales de lutte antiacridienne soient autonomes des autres activités de protection des végétaux et qu'elles reçoivent de leurs gouvernements respectifs des crédits suffisants affectés à la seule lutte contre le criquet pèlerin.

La période d'accalmie actuelle devrait être mise à profit par les pays concernés, les Commissions de lutte contre le criquet pèlerin, la communauté des bailleurs de fonds et la FAO pour étendre et approfondir l'approche fondée sur les Systèmes de prévention des urgences.

Septembre 2006



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

F

## COMITÉ DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PÈLERIN

Trente-huitième Session

Rome, 11-15 Septembre 2006

### RAPPORT DE LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PÈLERIN DANS LA RÉGION CENTRALE PENDANT LA PÉRIODE 2004-2006 (Point 7c de l'ordre du jour provisoire)

#### Introduction

Un certain nombre d'activités, soit organisées, soit appuyées par la Commission, ont été exécutées entre janvier 2004 et mai 2006. La collaboration régulière et étroite entre la Commission et le Programme EMPRES/région centrale a été l'une des principales réalisations de la phase III du programme, jusqu'à fin décembre 2005. Étant donné la situation acridienne entre début 2004 et début 2005 et afin que les pays de la région centrale soient bien préparés, la Commission, en coopération avec le Programme EMPRES/région centrale, a joué un rôle important dans la lutte contre la résurgence/recrudescence acridienne (d'octobre 2003) jusqu'en avril 2004 et contre l'invasion par des essaims (d'octobre 2004) jusqu'à janvier 2005. Les mesures antiacridiennes prises ont été présentées à la session extraordinaire du Comité de lutte contre le criquet pèlerin, tenue en novembre 2004.

On trouvera ci-après une récapitulation des autres activités de la Commission.

#### **I. Formation à la lutte raisonnée contre le criquet pèlerin**

##### **Formation de brève durée:**

- Le **premier cours sous-régional de formation** sur des aspects de la biologie du criquet pèlerin, de la prospection et de la lutte a été organisé et s'est déroulé à Amman (Jordanie) en mai 2005, à l'intention de participants des pays suivants: Égypte (2), Irak (4), Jordanie (9), Liban (4) et Libye (1). Les formateurs étaient le Secrétaire de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale et un formateur du Liban. Le **deuxième cours sous-régional de formation** s'est tenu à Doha (Qatar) en avril 2006, à l'intention de participants des pays suivants: Bahreïn (2), Émirats arabes unis (3), Irak (4), Koweït (3) et Qatar (5); les formateurs étaient omanais et soudanais.
- Divers cours nationaux de formation ont été organisés, financés et menés en 2004, en Égypte (1), en Oman (1), au Qatar (1), au Soudan (3) et au Yémen (2). En 2005: en Arabie saoudite (1), à Djibouti (1), en Égypte (3), en Érythrée (1), en Éthiopie (1), en Oman (1), au Soudan (4), en Syrie (1) et au Yémen (1). Plusieurs cours de formation

locaux ont aussi été dispensés à des travailleurs et agriculteurs au Soudan (2) et au Yémen (1).

- La Commission a financé la participation de deux formateurs au cours de formation national au Yémen et d'un Djiboutien à la session régionale de formation au Niger. Une formation in situ [en cours d'emploi] sur RAMSES et eLocust a été dispensée en Éthiopie, au Soudan et en Égypte par des experts nationaux.

### **Formation de moyenne durée**

La Commission, conjointement avec EMPRES/région centrale, a soutenu [ ??? Comment ? Financièrement, en faisant de la publicité ?] le cours de gestion du criquet pèlerin dispensé par l'Université de Khartoum (Soudan) et sanctionné par un diplôme. Le quatrième groupe d'étudiants a obtenu son diplôme en 2005 et le cinquième groupe l'obtiendra en août 2006. Cela portera le nombre total d'étudiants diplômés à 32 (Soudan 10, Égypte 6, Yémen 4, Éthiopie 4, Arabie saoudite 2, et un étudiant pour chacun des pays suivants: Érythrée, Oman, Jordanie, Syrie, Libye et Inde). On espère que le sixième groupe de six étudiants sera inscrit cette année.

Le cours a été évalué en juillet 2005 par un consultant indépendant. Le rapport final de l'évaluation a été approuvé et distribué. Il a été convenu que l'objectif général du cours de spécialisation était valable et que son maintien devrait être appuyé [Je propose : « La valeur de l'objectif général de cette formation diplômante a été reconnue et il a été convenu que sa poursuite devait être soutenue »]. Un certain nombre de recommandations qui devraient être examinées et appliquées par la FAO et par l'Université ont été formulées sur différents points.

### **Formation de longue durée**

La Commission a financé une bourse d'études en 2004 en faveur d'un Égyptien pour une maîtrise [Je propose : « En 2004, la Commission a financé la bourse d'études d'un Égyptien pour une maîtrise »]. Il suit actuellement sa deuxième année à l'Université de Khartoum (Soudan) et doit obtenir son diplôme en août 2006. En 2007, une deuxième bourse d'études pour une maîtrise doit être offerte par la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale à ses États membres.

## **II. Recherche**

La situation actuelle dans ce domaine est la suivante:

- ◆ L'étude de recherche [Je propose : « L'étude scientifique... »] « **Impact sur les abeilles et autres organismes non cibles des pesticides utilisés lors des opérations antiacridiennes au Yémen** » effectuée à l'Université d'Aden (Yémen) s'est terminée en janvier 2004. Le rapport technique final a été approuvé par le Centre de surveillance et de lutte antiacridienne du Ministère de l'agriculture et de l'irrigation.
- ◆ L'étude de recherche « **Relation entre l'infestation de criquets pèlerins, les facteurs environnementaux et l'impact des mesures de lutte** » effectuée à l'Université Roi Fayçal du Royaume d'Arabie saoudite s'est terminée en mai 2004. Sa qualité n'étant pas satisfaisante, le rapport n'a été accepté ni par Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale/EMPRES, ni par le Centre national antiacridien du Ministère de l'agriculture. Il a été mis fin à l'étude.
- ◆ La Commission, avec EMPRES/région centrale, a suivi deux études de recherche à l'Université de Khartoum au Soudan: la première, « **Effets du PAN sur les organismes non cibles** », a commencé en août 2004 mais un terme y a été mis en octobre 2005, le chercheur ne s'étant pas acquitté de ses obligations. La seconde, « **Répartition du criquet pèlerin en relation avec la qualité des pâturages sur la côte soudanaise de la mer Rouge** » a démarré en mai 2003. Le rapport final a été reçu en décembre 2005 et approuvé par la Commission. Le chercheur a obtenu sa maîtrise.
- ◆ L'étude de recherche « **Effets du Green Muscle sur les criquets et les sauteriaux** » a démarré en août 2003 sous la supervision de l'Institut de recherche en Égypte. Le rapport final a été reçu en décembre 2005. Un rapport financier final est en préparation.



- ◆ L'étude de recherche en cours « **Évaluation sur le terrain de l'efficacité du *Green Muscle* contre les sauteriaux en Éthiopie** », effectuée sous la supervision de l'Organisation de lutte contre le criquet pèlerin dans l'Est africain (DLCO-EA), a commencé en avril 2005. Le premier rapport intérimaire a été reçu et la recherche se poursuivra en 2006.

### **III. Prospections conjointes**

Les prospections conjointes suivantes ont été appuyées [financées ?] et exécutées:

- deuxième et troisième prospections trans-frontalières conjointes Arabie saoudite/Yémen entre janvier 2004 et ??? 2005;
- quatrième prospection transfrontalière conjointe Égypte/Soudan en février 2005 et cinquième prospection conjointe en mars 2006;
- première prospection frontalière conjointe Djibouti/Somaliland en mars 2004;
- en 2006 les prospections transfrontalières conjointes Arabie saoudite/Yémen (la quatrième) et Djibouti/Somaliland (la deuxième) n'ont pas été entreprises en raison de changements de la composition des unités antiacridiennes en Arabie saoudite et au Somaliland.

### **IV. Publications**

La Commission s'est chargée des publications ci-après:

- ◆ la traduction régulière en arabe du bulletin de la FAO, largement diffusée;
- ◆ la traduction en arabe des Directives sur les exigences minimales relatives au matériel agricole d'application de pesticides (Volume 4, pulvérisateurs terrestres utilisés contre les acridiens et les sauteriaux);
- ◆ la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale et EMPRES/région centrale ont produit une série, largement diffusée, de manuels du formateur en anglais et en arabe;
- ◆ des listes récapitulatives des opérations de prospection et de lutte, destinées aux campagnes et à la formation, ont été mises au point et distribuées;
- ◆ un plan de travail a été préparé pour l'élaboration d'un glossaire anglais/arabe/français du criquet pèlerin; le premier projet de glossaire devrait être terminé en juin 2006;
- ◆ la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale et EMPRES/région centrale ont établi un site web destiné à donner des informations sur les États membres: profils, activités, rapports et références, avec des applications et des liens divers. Le site web complète la page web de l'Observatoire acridien du Service d'information sur le criquet pèlerin mais ne fait pas double emploi avec elle;
- ◆ en collaboration avec EMPRES, des cartes de l'indice de végétation [Desert Locust Index Cards] pour les criquets et les sauteriaux ont été préparées et largement diffusées en octobre 2005;
- ◆ en collaboration avec EMPRES et le Service d'information sur le criquet pèlerin, des procédures opérationnelles types et une affiche pour les communications par radio des équipes mobiles et des stations de terrain sont en préparation;
- ◆ comme l'a recommandé le Comité exécutif à sa vingt-septième session, tenue à Khartoum (Soudan) en 2005, le Secrétariat de la Commission a obtenu plusieurs propositions pour un nouveau logo qui remplacera l'actuel; les activités sont en cours.

### **V. Composition de la Commission**

Les efforts qui avaient été faits pour encourager trois pays d'EMPRES/région centrale pas membres encore de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale à adhérer à celle-ci ont été couronnés de succès.

- À la vingt-troisième session de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale, en 2002, Djibouti est officiellement devenu le 14<sup>e</sup> membre de la Commission.
- À la vingt-quatrième session de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale, en 2004, l'Éthiopie est officiellement devenue le 15<sup>e</sup> membre de la Commission.

- À la vingt-cinquième session de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale, en 2006, l'Érythrée est officiellement devenue le 16<sup>e</sup> membre de la Commission.

### **Autres activités**

Le Secrétaire de la Commission a organisé les événements suivants (non cités dans les activités précédentes) et/ou y a participé:

1. la Commission a préparé et organisé la vingt-quatrième session de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale en Arabie saoudite en 2004, la vingt-septième session du Comité exécutif au Soudan en 2005 et la vingt-cinquième session au Qatar en mai 2006;
2. étant donné l'augmentation du nombre de membres (16) de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale, l'Accord portant création de la Commission a été amendé en 2005 afin de porter de 5 à 7 le nombre de membres du Comité exécutif;
3. douzième et treizième réunions des chargés de liaison EMPRES/région centrale en Égypte et au Yémen, en 2004 et 2005;
4. troisième et quatrième réunions des chargés de liaison EMPRES/région occidentale au Sénégal en janvier 2005 et en Algérie en février 2006;
5. sixième réunion du Comité consultatif, Égypte, 2005;
6. déplacement en Mauritanie pour participer à la réunion du Groupe technique du Comité de lutte contre le criquet pèlerin en 2004;
7. avec le Coordonnateur d'EMPRES/région centrale, évaluation de l'habitat du criquet pèlerin dans le sud de l'Égypte en 2005;
8. première session du Comité exécutif et troisième session de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale respectivement au Niger et en Libye en 2004 et 2005;
9. avec le Président de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale, déplacement à Rome pour présenter le rapport de la vingt-quatrième session de la Commission et participer à la session extraordinaire du Comité de lutte contre le criquet pèlerin en 2004 et à la réunion du Groupe acridien élargi en 2005;
10. en 2005, déplacement à Bahreïn, au Koweït, au Liban, en Érythrée, au Yémen et au Soudan pour s'entretenir de diverses questions relatives aux acridiens avec les ministres de l'agriculture et les autorités ministérielles;
11. transport de 10 tonnes de pesticides du Soudan et de 15 tonnes de pesticides du Sénégal vers l'Érythrée en septembre 2005;
12. organisation, conjointement avec le Service d'information sur le criquet pèlerin, de l'atelier sur l'indice de végétation (NDVI) en mars 2006 au Caire, à l'intention de participants de l'Arabie saoudite, de l'Égypte, de l'Érythrée, de l'Éthiopie, du Soudan, du Yémen et du DLCO-EA;
13. organisation, conjointement avec le Service d'information sur le criquet pèlerin, de l'atelier FAO/Organisation météorologique mondiale en avril 2006 à Mascate (Oman), à l'intention de participants de l'Arabie saoudite, de l'Égypte, de l'Éthiopie, d'Oman, du Soudan et du Yémen.



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## COMITÉ DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PÈLERIN

### Trente-huitième Session

Rome, 11-15 septembre 2006

## COMMISSION DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PÈLERIN EN ASIE DU SUD-OUEST

(Point 7d de l'ordre du jour provisoire)

### 1. INTRODUCTION

Le principal événement de la Commission FAO de lutte contre le criquet pèlerin en Asie du Sud-Ouest a été la tenue de la vingt-quatrième session à New Delhi (Inde), en janvier 2005. Deux importantes activités de la Commission se sont déroulées dans la région au cours des deux dernières années: la prospection frontalière annuelle conjointe entre la République islamique d'Iran et le Pakistan, en avril 2005 et 2006, et un atelier régional sur l'utilisation de RAMSES, eLocust2 et l'imagerie satellitaire, tenu à Jodhpur (Inde), en juin 2006.

### 2. RÉSUMÉ DE LA VINGT-QUATRIÈME SESSION

Les pays membres ont pris plusieurs décisions et formulé diverses recommandations importantes à la dernière session de la Commission:

1. améliorer le suivi des aires traditionnelles de reproduction estivale des deux côtés de la frontière indo-pakistanaise en étendant la superficie des zones couvertes par les prospections et en échangeant des informations entre les deux pays et la FAO, en particulier les rapports des réunions frontalières mensuelles entre l'Inde et le Pakistan;
2. améliorer les prospections frontalières conjointes entre la République islamique d'Iran et le Pakistan en intégrant de nouvelles technologies, en formant les participants et en fournissant du matériel aux équipes afin que les futures prospections soient plus efficaces;
3. s'occuper des stocks de pesticides périmés en Inde et au Pakistan. Jusqu'ici, on n'a guère progressé en la matière, faute d'intérêt des donateurs et de ressources financières;
4. soulever la question du rétablissement du poste de Secrétaire de la Commission lors de la Conférence de la FAO. Depuis vingt ans, le Secrétariat de cette Commission est assuré par le Groupe Acridiens du Service de la protection des plantes (AGPP). Le rétablissement du poste de Secrétaire est un problème essentiellement financier, aggravé par le fait que le volume de travail peut être insuffisant pour justifier un poste à plein temps pour une Commission ayant relativement peu de pays membres. Étant donné que les ressources de la FAO continuent à diminuer, la création d'un nouveau poste n'est guère probable. En attendant, il a été convenu que le pays assurant la présidence aiderait

- à distribuer les informations aux pays membres et à promouvoir les activités de la Commission;
5. traduire le Manuel FAO de formation des formateurs à la lutte antiacridienne et les procédures opérationnelles standard dans des langues locales d'Inde et de la République islamique d'Iran;
  6. intégrer les nouvelles technologies et des systèmes de communication améliorés dans les programmes d'alerte précoce et de gestion antiacridienne des pays membres;
  7. étendre le programme EMPRES à la région orientale (Asie du Sud-Ouest).

### 3. RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

#### 3.1. Prospection conjointe

La prospection conjointe annuelle, d'une durée de 30 jours, a été effectuée par la République islamique d'Iran et le Pakistan dans les aires de reproduction printanière du Sud-Est de l'Iran et de l'Ouest du Pakistan en avril 2005 et 2006. Pendant ces deux années, la sécheresse a limité l'activité acridienne et aucune infestation significative n'a été observée pendant les prospections. Pour la première fois, eLocust2 et des images de télédétection MODIS ont été utilisés pour la prospection conjointe de 2006, respectivement pour consigner et transmettre les données, et détecter les zones de végétation verte. Les résultats de la prospection conjointe sont utilisés pour planifier le déroulement et l'échelle des opérations de prospection et de lutte dans les aires de reproduction estivale situées le long de la frontière indo-pakistanaise.

#### 3.2. Ateliers

Le Service d'information sur le criquet pèlerin a adopté plusieurs nouvelles technologies afin d'améliorer l'alerte précoce dans les pays affectés. Il a organisé et réalisé un atelier de cinq jours à Jodhpur (Inde), en juin 2006, pour les fonctionnaires nationaux chargés de l'information acridienne utilisant ces technologies. Les participants ont été formés à l'emploi de la dernière version de RAMSES, le système d'information géographique (SIG) spécialement conçu pour gérer et analyser les données acridiennes et environnementales, à eLocust2, le dispositif portatif avec lequel les agents de terrain peuvent consigner et transmettre des données de prospection et de lutte, et à l'utilisation des images satellitaires pour identifier les zones ayant pu recevoir des pluies et où de la végétation verte peut être présente. Après l'atelier, les participants formeront dans leur pays les agents chargés de la prospection et de la lutte à l'emploi du eLocust2.

Huit participants ont été invités à l'atelier: un de la République islamique d'Iran, deux du Pakistan et cinq de l'Inde. Malheureusement, les participants pakistanais n'ont pu assister à l'atelier et ils ont été remplacés par deux participants supplémentaires de l'Inde. Le fonctionnaire de la FAO chargé des prévisions acridiennes, K. Cressman, était le formateur de l'atelier.

Un autre atelier régional a été organisé conjointement par la FAO et l'OMM pour discuter des besoins en données météorologiques des unités nationales antiacridiennes pour opérations de prospection et de lutte antiacridienne. L'atelier s'est tenu à Mascate (Oman), en avril 2006, et onze pays étaient représentés, chacun par un agent de l'unité nationale antiacridienne et un du service météorologique national. Pour la région d'Asie du Sud-Ouest, des représentants de l'Inde et du Pakistan, dont la participation a été financée par la Commission, étaient présents.

#### 4. CONCLUSION

Malgré l'absence du poste de Secrétaire, la Commission est très active et plusieurs importantes activités, qui ont contribué à améliorer l'alerte précoce et la lutte dans les pays membres, ont été réalisées. Le Comité de lutte contre le criquet pèlerin devrait examiner les questions suivantes lors de ses travaux:

- a) Est-il nécessaire de poursuivre régulièrement les prospections annuelles conjointes République islamique d'Iran/Pakistan, compte tenu de l'actuelle sécheresse dans la région et des faibles effectifs acridiens observés lors des dernières prospections?
- b) Est-il vraiment nécessaire de rétablir le poste de Secrétaire de la Commission si ces services peuvent continuer à être assurés de manière satisfaisante par le Groupe acridiens de la Division de la production végétale et de la protection des plantes?
- c) Le Programme EMPRES devrait-il être étendu à la région orientale, et, dans l'affirmative, selon quelles modalités?

Septembre 2006



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## COMITÉ DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PÈLERIN

Trente-huitième Session

Rome, 11-15 Septembre 2006

**LA BANQUE MONDIALE ET LA LUTTE ANTIACRIDIEENNE**  
(Point 8a de l'ordre du jour provisoire)

Le présent document rend compte de l'appui apporté par la Banque mondiale pendant et après les infestations de criquets de 2003-2005.

La Banque mondiale investit dans des activités liées aux invasions acridiennes et effectue des analyses dans ce domaine depuis plusieurs années. Elle a notamment établi des projets d'investissement en Algérie et à Madagascar et effectué les analyses à l'origine du rapport invitant à la réflexion: « Desert Locust Management - a Time for Change » (Gestion des criquets pèlerins: Des changements s'imposent), publié en 1994. Elle œuvre également dans d'autres secteurs de la gestion des ravageurs et s'est dotée d'une politique de garantie spécifique concernant la lutte raisonnée contre les ravageurs.

Lors de l'infestation de 2003, la Banque mondiale a alloué plus de 60 millions de dollars EU à la lutte contre le criquet pèlerin. Cette décision faisait suite à la demande de l'UEMOA, de la FAO et de plusieurs pays, qui avaient indiqué qu'il convenait de faire face au manque de fonds et de compléter les montants engagés par d'autres bailleurs de fonds. En tant que prêteur de dernier recours, la Banque mondiale a décidé de mettre à disposition de plusieurs pays subsahariens des crédits de l'Association internationale de développement (IDA) d'un montant de 60 millions de dollars EU, à l'appui du Projet africain de lutte d'urgence contre le criquet pèlerin (AELP). Le 22 septembre, soit deux semaines après la décision de la Banque mondiale d'engager des fonds, une avance de 12,3 millions \$EU était accordée aux sept pays subsahariens. De plus, des fonds d'un montant de 3,7 millions \$EU issus des crédits alloués au Projet Organisations de producteurs agricoles au Mali ont été réaffectés.

Le Projet africain de lutte d'urgence contre le criquet pèlerin a pour objectif d'aider les gouvernements à éviter les infestations acridiennes. Conçu en collaboration avec les pays bénéficiaires, ce projet est articulé autour de quatre composantes: 1) Gestion acridienne d'urgence, 2) Investissements agricoles d'urgence, 3) Prévention et alerte précoce et 4) Gestion de projets. Les pays bénéficiaires sont les suivants: Burkina Faso, Gambie, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad.

La Banque mondiale a multiplié les contacts avec d'autres bailleurs de fonds et la FAO, afin de s'assurer de la complémentarité des financements qu'elle apporte et d'éviter les chevauchements avec d'autres financements prévus. Elle a rencontré les bailleurs de fonds à plusieurs reprises. Cette coordination des donateurs a atteint son maximum lors de la session 2004 du Comité de lutte contre le criquet pèlerin, à l'occasion de laquelle les bailleurs de fonds sont convenus de s'attaquer à quatre grandes questions: 1) Un cadre de coordination et de planification conjointe pour le système EMPRES, 2) les pesticides, notamment des études sur la possibilité ou non d'établir une « Banque de pesticides », 3) les plans d'intervention, notamment l'identification d'un mécanisme de financement à long terme et 4) les activités de suivi, d'examen et d'évaluation, notamment une évaluation multilatérale indépendante de la campagne antiacridienne 2003-2005.

Sans force motrice nationale, il est impossible de garantir la viabilité à long terme et l'appropriation de l'aide technique et des investissements fournis par les bailleurs de fonds et les organismes techniques. C'est pourquoi la Banque mondiale appuie le renforcement des capacités nationales et de l'engagement politique en faveur des unités nationales chargées de la lutte antiacridienne, auxquelles les bailleurs de fonds et les organismes techniques apporteraient leur soutien.

L'intégration régionale et la coordination des opérations antiacridiennes sont essentielles pour garantir une bonne gestion des infestations acridiennes. La Banque mondiale, qui a à cœur d'obtenir des résultats probants dans ce domaine, estime que la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale, dont les pays sahéliens et maghrébins ont la « maîtrise », devrait assumer les fonctions d'organe de coordination. Le système EMPRES, cofinancé par plusieurs bailleurs de fonds, et qui inclut des activités parallèles financées par la Banque mondiale, devrait être le vecteur d'une aide technique spécifique.

La collaboration avec les organismes techniques comme la FAO est décisive. La Banque mondiale est consciente du rôle sans égal joué par la FAO en ce qui concerne le suivi de la situation acridienne dans l'ensemble des régions et l'aide technique nécessaire fournie. Les commissions régionales comme la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale devraient coordonner des activités régionales: plans d'intervention, système de prévention, questions liées à la gestion des pesticides, possibilités d'utilisation de biopesticides, etc. Mais à l'heure actuelle, il ne semble pas que les rôles et responsabilités des différentes entités concernées soient clairement définis. La Banque mondiale souhaite qu'une analyse approfondie de la structure institutionnelle actuelle soit effectuée. Elle est disposée à contribuer à une évaluation du cadre institutionnel régissant les opérations régionales de lutte antiacridienne.

À l'instar de nombreux autres bailleurs de fonds, la Banque mondiale a contribué financièrement à l'Évaluation multilatérale. Elle a bon espoir que les pays, les bailleurs de fonds et les organismes techniques examinent avec attention les recommandations découlant de cette évaluation et favorisent leur application. Une grande partie de ces recommandations peuvent être appliquées par l'intermédiaire des projets déjà financés par la Banque mondiale dans les pays, dans le cadre du Projet africain de lutte d'urgence contre le criquet pèlerin.

Le recours aux pesticides chimiques est parfois inévitable. Dans ce cas, les pays et les partenaires doivent respecter les dispositions du Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides, afin d'éviter tout stockage excédentaire et tout usage abusif. Dans le cadre de son projet antiacridien, la Banque mondiale a établi les procédures nécessaires pour garantir que toutes les demandes relatives à l'achat de pesticides reposent sur des critères techniques et sur la capacité à utiliser et à stocker les pesticides. À plusieurs reprises, la Banque mondiale s'est opposée à l'achat de pesticides. Nous estimons que cette « procédure de sélection

avancée » est indispensable pour éviter le stockage excédentaire de pesticides et espérons que les pays et les bailleurs de fonds appliqueraient des procédures de sélection aussi rigoureuses, ce qui aurait permis d'éviter une partie des stocks excédentaires de pesticides qui se trouvent actuellement dans la région occidentale.

Les pesticides biologiques pourraient être particulièrement utiles dans le cadre d'une stratégie de prévention mise en place par les pays et visant à réduire au maximum l'incidence de la lutte antiacridienne sur des écosystèmes fragiles. En collaboration avec les partenaires, les pays appuyés par la Banque mondiale ont commencé à collaborer avec la FAO et d'autres intervenants en vue de promouvoir des solutions de remplacement aux pesticides chimiques. La Banque mondiale compte sur le fait que des options viables seront définies et que les pesticides biologiques ainsi ciblés seront utilisés chaque fois que leur utilisation sera justifiée d'un point de vue écologique et économique.

Vu les implications financières, nous ne pouvons pas refuser de tenir compte des risques liés aux pesticides périmés. Il incombe aussi bien aux pays qu'aux bailleurs de fonds d'éviter l'accumulation de stocks périmés. En collaboration avec de nombreux partenaires, la Banque mondiale participe au Programme africain relatif aux stocks de pesticides (PASP), qui fournit gratuitement des fonds à l'appui de l'élimination des stocks périmés. Le Projet africain de lutte d'urgence contre le criquet pèlerin est disposé à contribuer à la gestion des stocks périmés. La Banque mondiale tient à garantir l'application des mesures de garantie les plus efficaces, afin d'éviter les risques pour les populations et l'environnement.

Dès le début, la Banque mondiale a insisté sur la nécessité d'établir un mécanisme de financement (« Fonds d'urgence antiacridien ») qui permettrait de débloquer sans délai les montants en espèces nécessaires en cas d'infestation. Le système d'appel de l'ONU n'a pas permis d'obtenir des résultats satisfaisants en 2002-2003, comme en témoigne la lenteur de la réaction des bailleurs de fonds. La Banque mondiale appuie sans réserve l'établissement d'un nouveau mécanisme de financement des urgences acridiennes et recommande la création d'un groupe de travail chargé d'étudier les différentes possibilités concernant un mécanisme de financement ou d'assurance. Ce groupe devrait être composé d'experts techniques spécialistes des acridiens, des opérations, des bailleurs de fonds, des organisations régionales, des finances et de l'assurance, ainsi que de représentants des pays qui gèreraient et utiliseraient ce fonds.

Selon la Banque mondiale, pour permettre aux pays et à la communauté internationale d'être mieux préparés aux infestations de criquet pèlerin, les éléments suivants doivent être considérés comme des priorités absolues:

1. Application des recommandations formulées dans le cadre de l'Évaluation multilatérale de la campagne 2003-2005.
2. Fonds d'urgence à l'appui de la lutte antiacridienne. Toutes les options relatives à ce fonds devraient être évaluées en fonction d'un ensemble de critères définis par les principaux intervenants (pays, bailleurs de fonds, FAO). Il conviendrait également d'étudier l'objet du Fonds, les éléments déterminant comment les pays pourraient avoir accès au Fonds et l'entité chargée du Fonds.
3. Banque de pesticides. Même si certains concepts ont déjà été définis, il convient d'étudier les différents possibilités concernant la création d'une « Banque de pesticides » virtuelle. L'étude devrait être effectuée dans un cadre incluant les principaux intervenants (industriels, pays, bailleurs de fonds et organismes techniques).



4. Biopesticides. Il convient d'examiner l'état des connaissances actuelles sur la question (en s'appuyant sur les résultats des expériences et tests déjà effectués) et d'élaborer des plans d'action concrets à l'échelle nationale et régionale, afin que l'utilisation rationnelle des biopesticides soit concrétisée.
5. Gestions des pesticides excédentaires/périmés. Une réunion sur la question a été des populations touchées après une invasion. Les bailleurs de fonds ou le nouveau « mécanisme de financement » seraient ainsi en mesure de réagir nettement plus rapidement pour rétablir les moyens d'existence des populations touchées.
6. Programme de recherche sur les acridiens. Les représentants des pays, les agences techniques, les centres internationaux de recherche et les scientifiques devraient se réunir pour définir un programme commun de recherche appliquée sur des thèmes appropriés pour améliorer la lutte antiacridienne.
7. Évaluation institutionnelle. L'évaluation institutionnelle est décrite ci-dessus de façon plus détaillée. Afin de garantir que les parties concernées aient la maîtrise de cette étude, il est proposé que des termes de référence soient disponibles pour être soumis au Comité de lutte contre le criquet pèlerin à sa session de septembre 2006 et que l'étude soit achevée pour la réunion ministérielle de la CLCPRO en mai 2007.
8. La Banque mondiale a bénéficié d'une collaboration exceptionnellement fructueuse avec les pays, la FAO et les bailleurs de fonds sur les problèmes acridiens. Nous estimons qu'il s'agit d'une pratique optimale. Nous espérons que tous les partenaires poursuivront cette collaboration probante et qu'à sa trente-huitième session, le Comité de lutte contre le criquet pèlerin formulera des recommandations spécifiques, pouvant être traduites en actions concrètes.

Septembre 2006



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## COMITÉ DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PÈLERIN

Trente-huitième Session

Rome, 11-15 Septembre 2006

**PROGRAMME D'URGENCE DE L'USAID RELATIF AUX  
INFESTATIONS TRANSFRONTALIÈRES DE RAVAGEURS**  
(Point 8b de l'ordre du jour provisoire)

### Introduction

La production agricole de l'Afrique subsaharienne est inférieure à celle d'autres régions du monde. La production vivrière par habitant de la plupart des pays de la région est en déclin du fait que le secteur agricole et d'autres secteurs connexes marquent le pas par rapport à l'accroissement démographique. La situation est encore exacerbée par des infestations régulières de ravageurs transfrontières créant des situations d'urgence, notamment de criquets, sauterelles, chenilles processionnelles, oiseaux granivores et rongeurs. Le criquet pèlerin, le plus destructeur de ces ravageurs, constitue depuis toujours un fléau pour l'Afrique et le Moyen-Orient. Les progrès des technologies de prospection et de maîtrise, les succès et les faiblesses des campagnes de 1986/89 et 2003/05, ainsi que des interventions précoces en 1992/4, qui ont empêché l'apparition d'un nouveau fléau, ont permis une meilleure compréhension du phénomène. Toutefois, la menace permanente que constituent ces ravageurs rend nécessaire la mise au point de stratégies de prévention et d'outils de maîtrise plus efficaces.

### But du programme

➤ Améliorer la sécurité alimentaire, le bien-être économique et les moyens de subsistance des populations touchées et contribuer à la préservation et à la conservation des ressources naturelles et de l'environnement des pays hôtes aux fins du développement durable.

### Stratégies

La stratégie de l'USAID en matière de programmes de lutte contre les ravageurs vise surtout à tirer parti des structures existantes et des enseignements de l'expérience pour obtenir des moyens perfectionnés, efficaces, abordables, plus sûrs et durables de résoudre les problèmes posés par ces ravageurs en:

- appuyant l'alerte rapide et la surveillance dans les zones de reproduction/d'infestation;
- établissant des normes et des critères visant à assurer l'efficacité des interventions;
- fournissant une assistance technique, financière et matérielle pour des actions

correspondant pleinement aux préoccupations et aux réglementations des États-Unis en matière d'environnement;

- appuyant la recherche adaptative et novatrice et les nouvelles technologies d'identification, de prospection, d'alerte rapide et de maîtrise des ravageurs;
- améliorant les capacités humaines des pays hôtes et de la région de façon qu'ils puissent reprendre le contrôle de la situation et maîtriser la menace que représentent ces ravageurs;
- encourageant la collaboration entre pays voisins pour la planification et la réalisation d'opérations de surveillance et de maîtrise transfrontières et en optimisant l'utilisation des ressources. Les stratégies mises en œuvre par l'USAID partent du principe qu'il convient de maîtriser les situations d'urgence initiales et visent à surmonter avec succès les crises, tout en reconnaissant le rôle des programmes à long terme tels que la protection intégrée (PI) pour résoudre les problèmes posés par ces ravageurs. Pour mettre en œuvre ces stratégies, l'USAID a créé l'Assistance à la lutte d'urgence contre les criquets/sauterelles (AELGA), fondée début 1987 en tant qu'Assistance d'urgence à la lutte contre le criquet et les sauterelles en Afrique, qui demeure le seul programme bilatéral à long terme exclusivement consacré à la lutte contre ces ravageurs.

### **Opérations d'urgence: collaboration et coordination avec les donateurs**

De nombreux donateurs bilatéraux, ainsi que des organisations internationales et régionales et des organismes privés et bénévoles s'intéressent aux questions liées aux ravageurs et jouent un rôle irremplaçable dans la lutte contre ce fléau. À cet égard, l'USAID accorde un rang de priorité élevé à la création de réseaux interorganisations, tout en se réservant le droit de prendre des mesures différentes de celles résultant de cette collaboration, si elle estime que le processus de création de réseaux n'a pas donné de résultats satisfaisants en temps opportun.

L'USAID reconnaît qu'il incombe au premier chef aux gouvernements hôtes de réagir aux invasions de ravageurs. Elle tient également à ce que soit constitué un Comité de coordination ou de direction national, dont les activités doivent être acceptées et approuvées par le gouvernement hôte lorsque des interventions externes sont demandées et qu'une assistance est fournie. Elle estime que ce Comité jouera le rôle de forum pour l'échange d'informations techniques et financières et la mise au point de réponses coordonnées. En règle générale, elle fournit des ressources en réponse à des plans ou à des programmes nationaux qui ont été approuvés par le Comité de coordination ou de direction et qui représentent la politique du gouvernement hôte. La FAO, organisation chargée de coordonner les réactions mondiales au problème des criquets pèlerins, utilise souvent ces programmes pour publier des appels aux donateurs.

Les missions de l'USAID confrontées à un problème de ravageurs effectif ou potentiel préparent leur propre plan d'action au niveau local en tenant compte des besoins identifiés dans les plans nationaux des Comités de coordination des donateurs et proposent des initiatives susceptibles d'être financées par l'USAID à court, moyen ou long terme. Ces plans sont examinés au Siège pour vérifier leur conformité aux directives générales, des priorités sont établies parmi les demandes concurrentes et des ressources appropriées sont allouées dans les limites des fonds disponibles.

### **Renforcement des capacités**

Depuis sa création début 1987, AELGA a participé à un certain nombre d'activités visant à renforcer les capacités nationales et régionales de réaction aux ravageurs et aux problèmes connexes. Parmi ces activités figurent le Programme de formation de formateurs axé sur les pays en trois phases et les programmes de formation de formateurs interrégionaux spécialisés. De 1994 à 2005, AELGA a formé quelque 2 500 cadres chargés de la protection des cultures, agents de

terrain et agriculteurs responsables des pays suivants: Botswana, Burkina Faso, Cap-Vert, Gambie, Guinée Bissau, Érythrée, Éthiopie, Mali, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Sénégal et Tanzanie à l'identification, à la prospection, à la prévention et à la maîtrise des ravageurs, grâce à son programme de formation axé sur les pays. Des milliers d'autres ont reçu une formation de la part d'AELGA et de ses partenaires, dont la FAO, au cours de la dernière décennie.

AELGA a proposé des stages de formation interrégionaux spécialisés à plus de 80 scientifiques, hauts fonctionnaires responsables de la protection des cultures et chercheurs des pays suivants: Afrique du Sud, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Kenya, Guinée Conakry, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Ouganda, Soudan, Zambie et Zimbabwe à la lutte biologique contre les criquets/sauterelles et à l'identification, au suivi, à la prévention et à la maîtrise des infestations de ravageurs vertébrés. AELGA exécute ses programmes de formation en collaboration avec des organisations du pays hôte et de la région, avec la FAO, avec des institutions de recherche internationales (ICIPE et IITA), ainsi qu'avec le secteur privé, des ONG et des instituts universitaires.

### **Recherche adaptative et novatrice**

L'USAID cherche activement à promouvoir, encourager et parrainer la recherche sur des moyens plus sûrs et abordables de lutter contre les criquets/sauterelles (comme la lutte biologique), l'évaluation des pertes agricoles, des études économiques du criquet pèlerin, l'harmonisation des procédures d'homologation des biopesticides et de nombreuses autres questions.

### **Sensibilisation à la sécurité de l'environnement**

L'USAID fait tout son possible pour protéger et préserver l'environnement et les ressources naturelles des pays auxquels elle offre son assistance. Dans cet esprit, l'AELGA a élaboré une documentation complète sur les aspects écologiques de la lutte contre les ravageurs en Afrique et en Asie. Elle a également procédé à une douzaine d'évaluations environnementales supplémentaires axées sur les pays, accompagnées de six amendements, et a aidé un certain nombre de pays à sensibiliser leur personnel et leurs décideurs à la sécurité de l'environnement, à l'occasion d'opérations de lutte contre les ravageurs.

### **Diffusion de l'information par voie électronique**

L'USAID/AELGA rassemble les informations disponibles sur les diverses situations en matière de ravageurs et les diffuse auprès des intéressés qui incluent le siège et les missions de terrain de l'USAID, les pays affectés, des organisations régionales et internationales, des ONG, le secteur privé et d'autres parties prenantes. Les rapports (Sitreps) et les mises à jour sont également affichés sur le site [www.aelga.net](http://www.aelga.net)

### **Élimination des pesticides périmés**

L'USAID appuie activement l'élimination des pesticides périmés et dangereux partout dans le monde. Elle a joué un rôle crucial dans l'élimination des pesticides périmés en Éthiopie, au Niger, au Pakistan, en Tanzanie et dans d'autres pays et demeure dévouée à cette cause.

### **Interventions**

Depuis la dernière infestation catastrophique qui s'est terminée en 1989, l'USAID a contribué à hauteur de 130 millions de dollars à la prévention, à l'atténuation et à la maîtrise des infestations de ravageurs. Sur cette somme, plus de 60 millions de dollars ont été alloués à la

campagne de 1986-89 contre le criquet et les sauterelles et plus de 20 millions de dollars ont été dépensés pendant les flambées de 2003-05. Une part importante de l'assistance fournie par l'USAID aux fins de l'amélioration des capacités et d'activités d'atténuation est acheminée par la FAO avec laquelle AELGA travaille en partenariat depuis plus de quinze ans.

#### **Équipe d'assistance en cas de catastrophe – Cellule opérationnelle conjointe (DART-JOC)**

L'USAID a déployé une équipe chargée de la réaction rapide – Équipe d'assistance en cas de catastrophe (DART) au Sénégal et en Mauritanie pour fournir à ces pays une assistance opérationnelle directe en matière de lutte contre le criquet pèlerin. Appuyée et conseillée par une unité de l'OFDA à Washington, l'Équipe a déployé sept aéronefs à voilure fixe (6 avions pulvérisateurs - Air Tractors et un aéronef pour appuyer les opérations de pulvérisation), sept pilotes, des réservoirs souples d'une capacité de 36 000 litres pour assurer un approvisionnement continu en combustible, du matériel de communication et de sécurité, des équipements de protection, des générateurs, 450 000 litres de liquide à 96 pour cent de malathion pour application à très bas volume et d'autres matériels indispensables pour ses opérations. D'autres membres de l'Équipe ont été déployés au Mali, en Mauritanie et au Niger pour aider les ministères de l'agriculture.

L'Équipe d'assistance en cas de catastrophe et le personnel des ministères de l'agriculture et du développement du Sénégal et de Mauritanie, qui participaient déjà à des opérations de lutte contre le criquet pèlerin, ont créé une cellule opérationnelle conjointe qui a planifié et exécuté chaque jour des opérations de prospection et de pulvérisation à partir de ses bases de St. Louis et de Podor au Sénégal et de Kaédi en Mauritanie. Les opérations de pulvérisation ont commencé le 12 octobre 2004 et ont permis de traiter près de 383 000 ha (282 000 ha en Mauritanie et 101 000 ha au Sénégal) avant leur conclusion le 10 novembre 2004. L'approche de la cellule opérationnelle conjointe a été appréciée par l'administration et le personnel technique des deux pays comme l'une des opérations transfrontières les plus efficaces et les plus efficaces lancées dans la région depuis des années. Elle a par la suite été testée par des experts de la lutte contre le criquet pèlerin qui sont parvenus à la même conclusion.

#### **Assistance prêtée par des missions bilatérales de l'USAID**

Les missions bilatérales de l'USAID au Sénégal et au Mali ainsi que le programme régional pour l'Afrique de l'Ouest ont également fourni une assistance pour les opérations menées pendant les flambées de 2003-05. Ces missions ont aussi contribué à hauteur de plus de 5,6 millions de dollars aux opérations de secours et de redressement en faveur des communautés touchées par les invasions de criquets pèlerins et par la sécheresse, ainsi qu'à des activités de développement des capacités dans ces pays et dans la sous-région.

#### **Soutien continu de l'USAID au programme de lutte contre les ravageurs transfrontières provoquant des situations d'urgence et à d'autres programmes connexes**

L'USAID continue à appuyer des initiatives de renforcement des capacités, les programmes EMPRES, des opérations d'élimination des pesticides ainsi que des opérations de lutte contre les ravageurs transfrontières provoquant des situations d'urgence. En 2004, l'USAID a signé avec la FAO un accord de coopération sur cinq ans de 3 millions de dollars pour appuyer ces activités dans des pays affectés susceptibles de bénéficier de l'assistance de l'USAID.



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## COMITÉ DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PÈLERIN

### Trente-huitième Session

Rome, 11-15 Septembre 2006

**SUITE DONNEE AUX RECOMMANDATIONS DE LA  
TRENTE-SEPTIEME SESSION (2003) ET DE LA SESSION  
EXTRAORDINAIRE (2004) DU COMITE DE LUTTE CONTRE LE  
CRIQUET PELERIN (DLCC)**  
(Point 9 de l'ordre du jour provisoire)

Treize recommandations avaient été formulées à la **trente-septième session** du Comité de lutte contre le criquet pèlerin, tenue en septembre 2003 (Annexe I); vingt-cinq l'ont été lors de la session extraordinaire de novembre 2004 (Annexe II). La majorité de ces recommandations devaient être mises en œuvre par la FAO mais plusieurs appelaient des mesures de la part des pays abritant des aires d'habitat permanent du Criquet pèlerin. La suite donnée à ces recommandations est décrite ci-après.

1. Dans la limite des fonds immédiatement disponibles à la FAO et des ressources matérielles et humaines mobilisables dans les pays de la région occidentale ayant reçu des précipitations abondantes à partir de juillet 2003, puis grâce à l'appui des pays voisins dans le cadre d'une solidarité intra-régionale renforcée, les prospections ont été intensifiées au cours du dernier trimestre 2003 afin d'évaluer les répercussions de cette situation météorologique tout à fait exceptionnelle sur l'environnement et la dynamique des populations du Criquet pèlerin. Des opérations de lutte limitées ont été réalisées en octobre et novembre en Mauritanie, au Mali, au Niger et au Soudan, principalement par voie terrestre, les résurgences étant alors localisées et de petites dimensions; en parallèle, une première alerte officielle était émise par la FAO. La vigilance requise de la part des pays concernés et la régularité des prospections au cours de ces mois-ci furent directement tributaires de la faiblesse des moyens nationaux mobilisables.
2. La résurgence qui s'est développée après la tenue de la 37<sup>e</sup> session du DLCC puis amplifiée jusqu'à devenir une recrudescence majeure a momentanément mis entre parenthèses des recherches de longue haleine telles que l'incidence des changements climatiques sur la dynamique des populations du Criquet pèlerin. Ce thème sera soumis à la sagacité du Groupe technique.
3. Tout au long de la recrudescence, le Secrétariat et ECLO ont étroitement travaillé avec le bureau de presse de la FAO pour publier régulièrement, au bénéfice des médias internationaux et du grand public, des communiqués techniquement validés par le Groupe Acridiens. Au niveau des pays et à travers les représentations FAO, des contacts ont été pris et parfois du personnel ad hoc recruté afin que des informations claires et précises sur

l'évolution de la situation acridienne puissent être diffusées. De leur côté, la plupart des unités nationales, souvent à travers le service de presse du ministère de l'agriculture, ont mis à disposition des médias des informations sur l'évolution des situations acridiennes et antiacridiennes.

4. Le personnel de la FAO affecté à Dakar, Sénégal, dans le cadre des opérations d'urgence et de post-urgence, a pris contact avec l'OCLALAV pour identifier concrètement les démarches les plus pragmatiques à mettre en œuvre pour sauvegarder les riches archives acridiennes stockées à son siège.
5. Le contexte de la recrudescence a été mis à profit, autant que possible, pour réaliser des essais de terrain en grandeur nature avec des pesticides plus respectueux de l'environnement. Les résultats de ces essais seront remis au Groupe consultatif sur les pesticides pour avis.
6. Bonne note a été prise de la recommandation concernant l'extension du programme EMPRES à la Région orientale. Toutefois, la situation d'urgence qu'a connue la Région occidentale pendant la période 2003-2005 y ayant fortement ralenti le processus de mise en œuvre du Programme EMPRES, tout en soulignant le caractère indispensable d'une lutte préventive bien gérée dans cette Région, et certaines des conditionnalités à satisfaire pour le démarrage effectif du programme ne l'ayant été qu'au cours du dernier trimestre 2005, toutes les énergies sont encore concentrées sur cette Région; dès que le Programme y aura atteint sa vitesse de croisière, l'extension à la Région orientale sera concrètement abordée.
7. Une bourse de recherche octroyée à un étudiant nigérien lui permet de réaliser actuellement une formation diplômante de niveau thèse doctorale dont l'intitulé provisoire est « Etude du risque écologique et sanitaire de deux pesticides organophosphorés utilisés en lutte contre le Criquet pèlerin (*Schistocerca gregaria*, Forskål 1775) (*Orthoptera*, *Acrididae*) au Niger ».
8. De fin décembre 2003 jusqu'en mars 2006, des solutions provisoires successives avaient pu être trouvées sur les financements d'urgence pour que les sujets relatifs à RAMSES et à la télédétection, éléments cruciaux de l'alerte précoce, continuent à être traités aussi complètement que possible afin de ne pas interrompre la qualité du flux d'information résultant au bénéfice de tous les pays affectés par le Criquet pèlerin et de la communauté internationale et continuer à diffuser les nouvelles technologies afférentes dans les pays n'en disposant pas encore. Depuis mars 2006, certaines activités ont dû être stoppées. A long terme, une solution partielle serait l'ouverture d'un poste P-2 au sein du DLIS mais des fonds devraient également être alloués pour permettre la distribution automatisée des images MODIS sous un format aisément accessible par les pays.
9. Suite à la suggestion du délégué des Etats-Unis, les avantages et inconvénients d'une possible fusion entre les Commissions de l'Asie du Sud-Ouest et pour la Région centrale seront à l'ordre du jour de la 25<sup>e</sup> session de la Commission de l'Asie du Sud-Ouest qui se tiendra à Téhéran, Iran, en novembre prochain. Il faut toutefois noter que, outre le fait que chaque Commission a été établie pour gérer des situations spécifiques à la région concernée, la Commission pour la Région centrale compte maintenant 16 pays, avec l'adhésion récente de Djibouti, de l'Erythrée et de l'Ethiopie. L'ajout de quatre pays supplémentaires risquerait de rendre très problématique la gestion adéquate de la Commission. Bien que ce point n'ait pas été discuté lors de la 25<sup>e</sup> Session de la Commission pour la Région centrale, en mai 2006, les avis des pays ont été recueillis et convergent, indiquant qu'une telle fusion créerait plus de difficultés que ne générerait d'avantages.
10. Le Secrétariat a pris contact avec les membres du Groupe technique du Comité de lutte contre le Criquet pèlerin qui ont reconnu que les plans d'action prévisionnels (ou plans de gestion des risques) représentaient un thème primordial dans le cadre de la lutte préventive et toutes les dispositions ont été prises pour la tenue d'un Atelier, organisé à Nouakchott, Mauritanie, du 2 au 7 mai 2004, en présence de 18 participants des pays concernés et de la FAO (voir point spécifique de l'ordre du jour). Par ailleurs, des plans d'action détaillés pour la campagne estivale sahélienne 2005 ont été préparés lors d'un Atelier conjointement

organisé par la Banque Mondiale et la FAO, à Bamako, en avril 2005, puis budgétés en concertation avec les bailleurs de fonds lors d'une réunion lui faisant immédiatement suite.

11. Le montant des contributions annuelles est resté inchangé. La République islamique d'Iran a payé sa contribution pour les années 2004 et 2005 mais ne s'est pas conformée à la recommandation émise par le Comité concernant ses arriérés, comme d'ailleurs plusieurs autres pays. Des décisions concrètes devront être prises car, en décembre 2005, le montant total des arriérés s'élevait à plus 1,5 millions de dollars E.-U. ce qui compromet les activités du DLCC. A noter néanmoins qu'en 2005, des efforts ont été faits par de nombreux pays pour payer leurs contributions. Pour plus de détails, se référer au Document de travail DLCC 06/10.
12. Sur le biennium 2004/2005, il n'a pas été nécessaire d'avoir recours au solde de trésorerie pour renforcer les budgets des opérations de prospection, du programme EMPRES et de la formation car, durant cette période, les fonds d'urgence ont permis de couvrir ces besoins. Pour plus de détails, se référer au Document de travail DLCC 06/10.

Nombre de recommandations formulées lors de la **session extraordinaire** reprenaient, en les affinant et les remplaçant dans le contexte d'urgence qui prévalait, des recommandations dont la mise en œuvre avait déjà commencé. Pour éviter les redondances, des renvois seront donc effectués.

### **Situation acridienne**

1. Le dialogue permanent instauré entre le Service d'information sur le Criquet pèlerin du Groupe Acridiens, au siège de la FAO, et tous les pays touchés, en particulier avec les chargés de liaison du Programme EMPRES, généralement coordinateurs de la lutte antiacridienne ou responsable de l'unité nationale dans leurs pays, ou les chargés de l'information s'est renforcé de manière fructueuse; les équipements fournis à travers les projets d'urgence ont contribué à ce renforcement. Les Commissions ont joué un rôle déterminant au niveau régional en contribuant à identifier les insuffisances humaines et matérielles en prospection et traitement et à permettre de les combler rapidement grâce à l'appui des pays voisins. Pour plus de détails, se référer au Document de travail DLCC 06/3a.
2. Des ateliers thématiques sur RAMSES, eLocust2 et l'utilisation de l'imagerie satellitaire ont été organisés dans les trois régions au cours du premier semestre 2006 grâce à des financements internationaux ayant également permis d'acquérir le matériel afférent. Des missions plus spécifiques ainsi que des formations sur le tas lors des consultations dans les pays ont contribué à la généralisation de l'utilisation de nouvelles technologies, en particulier du GPS. Pour plus de détails, se référer au Document de travail DLCC 06/7.

### **Mesures de traitement prises par les pays touchés**

3. Le Programme EMPRES pour la Région occidentale est maintenant pleinement opérationnel. Un premier déboursement du Fonds Africain de Développement (FAD) de la Banque Africaine de Développement (BAD), contributeur majeur au programme, est intervenu au cours du dernier trimestre 2005 après satisfaction des conditionnalités. La première réunion du Comité de pilotage s'est tenue à Alger, Algérie, du 4 au 6 mars 2006, immédiatement après celle des Chargés de liaison EMPRES-RO; y ont été présentés et validés le cas échéant, les objectifs et résultats attendus pour la première phase de 4 ans de ce programme et le tableau de bord financier correspondant, ainsi que le plan d'opération et le budget pour l'année 2006. Sous réserve de quelques modifications, les recommandations émises par la 4<sup>e</sup> réunion des Chargés de liaison ont été entérinées par le Comité (pour plus de détails, se reporter aux rapports de la 4<sup>e</sup> réunion des Chargés de liaison EMPRES-RO et de la 1<sup>e</sup> réunion du Comité de pilotage). Des missions de lancement du Programme EMPRES-RO ont eu lieu en avril et mai au Mali, en Mauritanie et au Niger afin de sensibiliser à nouveau les décideurs nationaux à la nécessité d'établir des unités de lutte antiacridienne autonomes



et de prévoir les mécanismes financiers susceptibles d'assurer leur fonctionnement sur le long terme. Pour plus de détails, se référer au Document de travail DLCC 06/4a.

4. Après la tenue de la session extraordinaire, deux nouveaux projets régionaux ont concerné les pays d'Afrique du Nord-Ouest, s'ajoutant aux 14 projets régionaux et nationaux précédents ciblant cette zone.
5. Une liste d'experts dans les différents domaines d'activité se rapportant au Criquet pèlerin a été dressée. Ces experts sont en nombre notablement insuffisants pour faire face de manière effective à une crise comme celle de 2003-2005 et leur moyenne d'âge est de plus de 50 ans. Il est donc indispensable de renforcer les formations dans toutes les régions concernées.

### **Évaluation des dégâts aux cultures**

6. Au cours de la crise, des équipes pour le contrôle de la qualité des traitements, appelées QUEST<sup>1</sup>, ont été constituées dans les pays affectés. Leur propos est non seulement le suivi de la qualité des traitements antiacridiens mais également la prise en compte d'éventuels effets secondaires indésirables sur la santé humaine et l'environnement. De plus, une attention particulière a été accordée au devenir des conteneurs de pesticides vides et aux stocks de pesticides non utilisés; un atelier sur ces thèmes, conjointement organisé par la Banque Mondiale et la FAO, s'est tenu à Bamako, Mali, du 15 au 18 mai 2006. Quant à l'évaluation des dégâts aux cultures et aux pâturages, des protocoles doivent être établis; cela pourrait faire l'objet d'un point de l'ordre du jour de la prochaine réunion du Groupe technique du DLCC.
7. La méthodologie mise en œuvre par la mission d'évaluation indépendante lors de ses visites dans les pays touchés par la crise acridienne 2003-2005 pour estimer les pertes en récolte et en fourrage pourrait servir de point de départ à l'établissement de tels protocoles et les résultats recueillis de base de référence pour les futures études.

### **Assistance de la FAO, des Commissions de lutte antiacridienne et des donateurs**

8. Des clarifications ont été apportées aux informations diffusées de manière à lever toute ambiguïté entre promesses de dons et contributions effectivement reçues. Le media télévisuel a été peu utilisé au niveau international et une des leçons tirées de la campagne 2004 a concerné la nécessité d'envoyer précocement sur le terrain les équipes télé de la FAO dont les frais pourraient être couverts par un pourcentage appliqué à chaque projet financé par les bailleurs de fonds. Par contre, les communiqués destinés à la presse écrite internationale ainsi que les interviews radio se sont multipliés.
9. Des discussions nourries ont eu lieu sur ce sujet. Se reporter au Document de travail DLCC 06/3f.
10. Des investigations internes sont en cours sous la supervision de la Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation (TCE) en vue d'établir une structure de commande qui aurait accès à des procédures plus rapides lors des opérations d'urgence.
11. Le renforcement des ressources humaines de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la région occidentale (CLCPRO) est en cours. A l'issue de la 3<sup>e</sup> phase de 4 ans du programme EMPRES en Région centrale (RC), en décembre 2005, son coordinateur, fonctionnaire principal FAO, a été affecté dans la Région occidentale. En juin 2006, il a été procédé au recrutement de deux fonctionnaires FAO (sur financement FAD), un chargé du suivi-évaluation et un acridologue, pour des durées respectives de 2 et 4 ans; enfin, un assistant technique, mis à disposition par la France, est en cours d'affectation.

---

<sup>1</sup> QUEST: QUality and Environmental Survey Team

12. Cette recommandation, adressée aux bailleurs de fonds, n'a été que partiellement suivie en 2005, ce qui a continué à générer un certain nombre de problèmes, en particulier concernant les stocks de pesticides, leur gestion immédiate et leur devenir.
13. Une rationalisation de la gestion des crises acridiennes doit être mise sur pied. La définition de plans d'action prévisionnels et leur application contribuera à cet objectif.
14. Les informations relatives aux opérations, sous forme de bulletins opérationnels du centre d'intervention antiacridienne d'urgence (ECLLO), notes de synthèse par pays et articles de presse, ainsi qu'aux fonds reçus des bailleurs de fonds, y compris des résumés sur leurs contributions, ont été mis en ligne sur: <http://www.fao.org/ag/locusts/en/info/tce/index.html>. La régularité de la diffusion de ces informations, leur niveau de détail et la qualité de leur présentation a été améliorée tout au long de l'année 2005.

### **Prospection**

15. Le recours à des moyens aériens dès le début d'une recrudescence, s'il se justifie pleinement pour réaliser des prospections extensives et de premiers traitements dans des zones parfois reculées, suppose par ailleurs la disponibilité immédiate de fonds, ce qui peut s'avérer être une contrainte majeure dans nombre de pays. Leur mise en œuvre dépend donc de la création de fonds d'urgence, nationaux, régionaux ou internationaux (se référer au Document de travail DLCC 06/3f).
16. Ce point concernant l'accès difficile à certaines zones avait été soulevé par la Mauritanie. La FAO n'a pas fait d'investigation particulière sur ce point et attend des précisions de la part des pays.
- 17 & 18. La solidarité intra-régionale a permis le renforcement et la multiplication de prospections frontalières, mobilisant des équipes des différents pays concernés. De plus, de telles prospections ainsi que des échanges d'experts sont inscrites dans les activités régulières à conduire dans le cadre du Programme EMPRES-RO.

### **Plans d'intervention d'urgence**

19. Se référer aux points 10 du suivi des recommandations de la 37<sup>e</sup> session et 13 et 15 du suivi des recommandations de la session extraordinaire.
20. Des ateliers, généralement financés par la Banque Mondiale en concertation avec la FAO, réunissant tous les partenaires se sont tenus dans les pays de manière à tirer les leçons de la campagne anti-acridienne écoulée et préparer la prochaine. Compte tenu de l'évolution de la situation acridienne, ils ont permis d'améliorer les plans d'action de la campagne suivante mais n'ont pas encore eu d'incidence sur les plans de gestion des risques.
21. ECLLO est toujours opérationnel et le sera probablement jusqu'à la fin du dernier projet d'urgence géré par la FAO.
22. Seules les Commissions pour les Régions centrale et occidentale sont concernées par une coordination avec le siège, réalisée à différents niveaux à travers des contacts réguliers (courrier électronique ou téléphone) et le plus souvent quotidiens, avec les Secrétaires de ces Commissions, la participation conjointe à des réunions et ateliers. La seule organisation régionale opérationnelle est le DLCO-EA avec laquelle ECLLO a travaillé en étroite concertation, en particulier lors d'infestations acridiennes en Erythrée et en Ethiopie.
23. La confiance des bailleurs de fonds en un objectif commun avec la FAO, consistant à mettre rapidement fin à la recrudescence du Criquet pèlerin a été démontrée par le montant des contributions (plus de 74 millions de dollars E.-U.) multilatérales.

### **Recherche**

24. La possibilité de réaliser des activités de recherche appliquée passe par une meilleure formation de tout le personnel impliqué. C'est dans un premier temps vers cet objectif qu'ont tendu les actions de la FAO à travers un vaste et ambitieux programme de formation de

maîtres-formateurs et de formations en cascade, de formations *in situ* par les consultants recrutés et de constitution d'équipes QUEST. Quand cela fut possible, des essais en grandeur réelle avec des insecticides plus respectueux de l'environnement ont été réalisés (voir point 5 du suivi des recommandations de la 37<sup>e</sup> session).

### **Évaluation et suivi**

25. Les résultats finaux très attendus de la mission d'évaluation indépendante devraient contribuer à améliorer la gestion et le suivi des futures campagnes.

## ANNEXE I

**LISTE DES RECOMMANDATIONS DE LA 37<sup>e</sup> SESSION  
(SEPTEMBRE 2003)**

1. Le Comité a **RECOMMANDÉ** qu'un effort particulier soit déployé d'urgence pour étudier les répercussions que cette situation pourrait avoir sur la dynamique des populations de criquets pèlerins et sur la végétation à laquelle était associée cette espèce. En outre, le Comité a reconnu que les conditions étaient également très favorables à la reproduction acridienne dans des secteurs étendus de l'habitat traditionnel du criquet pèlerin dans les deux autres régions, même si les populations acridiennes étaient très peu nombreuses, et il a **RECOMMANDÉ** que les unités nationales de lutte antiacridienne dans les pays les plus concernés restent vigilantes et procèdent régulièrement à des prospections pendant les mois suivants.
2. Le Comité a aussi **RECOMMANDÉ** que le Groupe technique du Comité de lutte contre le criquet pèlerin examine la nécessité de procéder à des études des facteurs responsables de cette pluviosité exceptionnelle et des liens possibles entre les changements climatiques et la dynamique et la répartition des populations de criquet pèlerin.
3. En ce qui concerne les fausses alertes acridiennes diffusées par la presse, il a été **RECOMMANDÉ** aux unités nationales de lutte antiacridienne de traiter ce problème lorsque leur presse nationale était concernée, et au Secrétariat de demander l'aide du bureau de presse de la FAO pour faire une démarche auprès de la presse internationale, l'encourageant à vérifier ses données avec la FAO avant de mettre en circulation des articles sur le criquet pèlerin.
4. Les délégués ont de nouveau indiqué qu'ils craignaient que les archives sur le criquet pèlerin détenues par l'OCLALAV ne disparaissent. Le Comité a **RECOMMANDÉ** au Secrétariat, au nom du Comité de lutte contre le criquet pèlerin, de s'adresser à l'OCLALAV afin de constituer une base de données électronique des archives comme cela avait été fait pour les archives détenues par la FAO, et au Comité de lutte contre le criquet pèlerin de prendre à sa charge une partie des coûts, sous réserve des fonds disponibles.
5. Le Comité a **RECOMMANDÉ** que les pays membres et le programme EMPRES continuent à encourager la recherche et les essais opérationnels en utilisant des solutions de remplacement des pesticides chimiques, comme *Metarhizium* et PAN, et que le Groupe consultatif sur les pesticides soit invité à donner son avis sur leur validité.
6. Le Comité a également **RECOMMANDÉ** que le programme EMPRES soit étendu le plus rapidement à la région orientale.
7. Le Comité a **RECOMMANDÉ** de poursuivre l'octroi des bourses de recherche en se concentrant sur la région occidentale, comme prévu par le système de rotation.
8. Le Comité a été informé du fait que les contributions fournies par le consultant pour les questions de RAMSES et de télédétection prendraient fin en décembre 2003. Les participants ont fait noter avec forte préoccupation que sans cet appui, ces éléments cruciaux de l'alerte précoce pourraient bien ne plus fonctionner convenablement ou ne pas être durables et qu'il ne serait pas possible de diffuser ces technologies dans les pays qui ne les avaient pas encore reçues. Le Comité a **FORTEMENT RECOMMANDÉ** que la FAO trouve les moyens de maintenir cet appui au moins dans un avenir prévisible.
9. Le délégué des États-Unis a suggéré la possibilité de fusionner la Commission pour l'Asie du Sud-Ouest et la Commission pour la région centrale. Après de longs débats, il a été **RECOMMANDE** que les États membres de ces deux commissions envisagent les avantages et inconvénients d'une telle fusion lors de leur prochaine session, en 2004. Il a été noté

qu'aucune proposition de fusion n'avait été faite entre les Commissions pour la région centrale et orientale et qu'en général, les Commissions existantes avaient été créées pour que chacune d'entre elles puisse affronter les situations spécifiques liées à la présence du criquet pèlerin dans leur propre région.

10. Le Comité a **RECOMMANDÉ** au Secrétariat de consulter les membres du Groupe technique du Comité de lutte contre le criquet pèlerin à la fois sur les thèmes retenus pour les débats et sur l'organisation proposée. Le Secrétariat devra donner suite à toute décision générale concernant l'organisation.
11. Le Comité a **RECOMMANDÉ** que la contribution annuelle de tous les États membres, y compris celle de la République islamique d'Iran, reste inchangée. Compte tenu des difficultés rencontrées par la République islamique d'Iran, le Comité a **RECOMMANDÉ** qu'il soit demandé à ce pays de régler, en trois tranches, 25 pour cent de ses arriérés de contribution, auquel cas la quatrième tranche serait annulée. Il a en outre été **RECOMMANDÉ** que les États membres fournissent des efforts supplémentaires pour payer dans les délais leurs contributions annuelles et pour régler, autant que possible, leurs arriérés avant la prochaine session du Comité, de manière à ce que ce dernier puisse disposer de fonds suffisants pour maintenir l'élan qui avait été imprimé entre 2001 et 2003.
12. Le Comité a **RECOMMANDÉ** que tout solde de trésorerie supplémentaire susceptible d'être dégagé en 2004/2005 serve à renforcer les budgets des opérations de prospection, du programme EMPRES et de la formation.
13. Le Président a proposé de remercier M. Hafraoui, dont la contribution à la lutte contre le criquet pèlerin resterait gravée dans les mémoires. Le Comité a appuyé cette proposition à l'unanimité et a **RECOMMANDÉ** que le DLCC invite Mr. Hafraoui à sa prochaine session en vue de lui remettre une médaille de reconnaissance.

## ANNEXE II

**LISTE DES RECOMMANDATIONS DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE  
(NOVEMBRE 2004)****Situation acridienne**

1. Il convient que tous les pays touchés engagent un dialogue avec le Service d'information sur le criquet pèlerin du Groupe acridiens au Siège de la FAO et avec les Secrétariats des commissions, afin de s'assurer que des informations suffisamment précises ont été envoyées à l'Organisation et, dans le cas contraire, de trouver l'origine des lacunes. Tout doit être mis en oeuvre pour s'assurer que celles-ci sont rapidement comblées, de telle sorte que le Service d'information puisse publier les meilleures prévisions qui soient.
2. Lors des crises acridiennes, il convient d'utiliser autant que possible toutes les technologies disponibles, y compris le GPS, le logiciel RAMSES et le système eLocust, de manière à pouvoir traiter plus facilement d'importants volumes d'information. Le Service d'information sur le criquet pèlerin doit organiser des formations lorsque les pays en ont besoin.

**Mesures de traitement prises par les pays touchés**

3. Les participants ont estimé que la stratégie de lutte préventive contre le criquet pèlerin avait été efficace dans la Région centrale, mais qu'en l'absence d'un programme EMPRES dans la Région occidentale, elle n'avait pas été mise en oeuvre. Le programme EMPRES pour la Région occidentale devrait donc être mis sur pied dès que possible sous la forme d'un programme de terrain à part entière et bénéficier de l'appui de donateurs pour mieux faire face à la situation.
4. Notant les efforts considérables faits par les pays d'Afrique du Nord pour maîtriser les infestations acridiennes en utilisant leurs propres ressources, les participants ont demandé instamment à la communauté internationale des donateurs d'ajouter son appui.
5. La FAO doit dresser une liste d'experts dans les différents domaines d'activités se rapportant au criquet pèlerin et y inscrire des experts des trois régions. Elle servira à identifier les compétences techniques qui devront être appliquées sur le terrain en cas de crise.

**Évaluation des dégâts aux cultures**

6. Les évaluations futures devront également prendre en considération les dégâts aux pâturages, ainsi que ceux infligés aux cultures et à l'environnement.
7. Une équipe spécialisée, au minimum, devra être envoyée dans chaque pays touché lors des campagnes futures, afin de recueillir des données à propos des dégâts aux cultures et aux pâturages et des répercussions socio-économiques sur les agriculteurs.

## **Assistance de la FAO, des Commissions de lutte antiacridienne et des donateurs**

8. Les appels lancés à la communauté internationale des donateurs à l'échelon international doivent aller de pair avec une meilleure publicité dans la presse et un recours accru à la télévision, de manière à encourager une réponse plus rapide. Il importe de veiller à n'annoncer aucun engagement tant que l'argent n'a pas été versé.
9. La FAO, en consultation avec les donateurs, doit envisager la création d'un important fonds d'urgence susceptible de pouvoir servir dès le début d'une recrudescence, de telle sorte qu'une alerte précoce donne lieu à une réaction rapide.
10. La FAO devrait rationaliser ses opérations pour que l'équipement, les fournitures, les aéronefs, les consultants et les fonds opérationnels puissent être mis plus rapidement à la disposition des pays touchés.
11. Étant donné les nombreuses tâches confiées au Secrétariat de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale (CLCPRO), y compris la coordination du programme EMPRES-région occidentale, les participants ont recommandé que la Commission soit renforcée au point de vue de ses ressources humaines, matérielles et financières.
12. Lorsque cela s'avère approprié, les donateurs sont encouragés à affecter le financement destiné à la lutte contre le criquet pèlerin par l'intermédiaire de la FAO, de manière à faciliter le suivi et l'application opportune des ressources. Il est conseillé aux donateurs qui choisiraient d'offrir une assistance bilatérale de communiquer des informations complètes à la FAO et aux autres donateurs bien avant la livraison de l'aide, et notamment une estimation de la valeur monétaire des contributions en nature. Cela facilitera le rôle de coordination de la FAO (suivi, établissement d'un calendrier de la fourniture des ressources et estimations de la valeur totale des ressources provenant de l'ensemble des donateurs).
13. Les pays touchés devraient annoncer sur leur site web les contributions promises et reçues. Les Comités directeurs nationaux pour les situations acridiennes d'urgence doivent être informés et en temps utile à la fois des contributions des donateurs et des ressources mobilisées à l'échelle nationale. La FAO peut fournir des modèles pour ce faire, ainsi qu'une assistance technique si nécessaire.
14. La FAO devrait fournir aux donateurs des informations à jour sur les dépenses relatives à leurs fonds. Pour faciliter la communication, les informations devraient être placées sur un site web à accès restreint.

## **Prospection**

15. Au début d'une flambée acridienne, des hélicoptères devraient être utilisés pour prospecter rapidement les infestations et en déterminer l'étendue/l'échelle. Les grandes infestations devraient être traitées principalement par voie aérienne, de façon à obtenir la couverture nécessaire.
16. Des recherches devraient être organisées par la FAO pour déterminer la façon dont les zones favorables aux acridiens dans les pays touchés qui étaient d'accès difficile pourraient être prospectées.

17. L'importance des prospections frontalières a été soulignée par nombre de participants de pays touchés et ces opérations devraient donc être encouragées.
18. Pour renforcer les capacités nationales de prospection et de lutte, l'utilisation de ces équipes d'autres pays devrait être encouragée et facilitée.

### **Plans d'intervention d'urgence**

19. L'élaboration de plans d'intervention d'urgence aux échelles nationale, régionale et internationale devrait être considérée comme prioritaire, de façon que l'on puisse répondre avec précision à différents niveaux de menace acridienne. Les pays devraient être aidés par la FAO à préparer et à améliorer les plans d'intervention d'urgence.
20. Des ateliers réunissant tous les partenaires devraient être tenus dans chaque pays à la fin de chaque campagne, afin d'examiner tous les aspects des actions entreprises et d'identifier les enseignements tirés. Les résultats de ces ateliers permettront d'améliorer les plans d'intervention d'urgence.
21. L'ECLLO devrait rester opérationnel et bénéficier d'un appui jusqu'à la prochaine période de rémission.
22. L'ECLLO devrait s'efforcer de coordonner davantage les commissions, les organisations régionales et les pays touchés de l'aire d'invasion.
23. Les donateurs et l'ECLLO devraient élaborer les moyens de la coopération nécessaire pour réaliser leur objectif commun.

### **Recherche**

24. La possibilité qu'il y ait actuellement des populations importantes de criquets grégaires et de vastes campagnes de lutte devrait être utilisée pour effectuer la recherche appliquée appropriée, notamment dans les domaines suivants: amélioration des méthodes de prospection, évaluation de l'efficacité des opérations de lutte, techniques appropriées d'application, suivi de l'environnement et mise à l'essai de produits respectueux de l'environnement, tels que les régulateurs de la croissance des insectes, les mycopesticides et d'autres produits.

### **Évaluation et suivi**

25. Les enseignements tirés et à tirer de la campagne devraient être pleinement pris en compte dans les procédures d'évaluation et de suivi. Cela concerne également l'effet de la campagne actuelle et future sur la sécurité alimentaire.



Septembre 2006



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

F

## COMITÉ DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PÈLERIN

### Trente-huitième Session

Rome, 11-15 Septembre 2006

### NOUVELLES TECHNOLOGIES ET PUBLICATIONS (Point 10 de l'ordre du jour provisoire)

#### 1. INTRODUCTION

Les recrudescences et invasions de criquets pèlerins offrent souvent l'occasion de présenter et d'évaluer de nouvelles technologies dans les conditions réelles d'utilisation afin d'améliorer la prospection, la signalisation, les prévisions et la lutte en raison d'un regain d'intérêt et de la disponibilité de fonds extrabudgétaires et externes pour la lutte antiacridienne. De même, elles offrent l'occasion de préparer et de diffuser de nouvelles publications et autre matériel d'information, visant à sensibiliser et à informer au sujet du criquet pèlerin et des situations d'urgence.

#### 2. NOUVELLES TECHNOLOGIES

##### 2.1. Gestion et transmission des données

eLocust2. Les opérations de prospection et de lutte, la planification et la mise en oeuvre des campagnes, l'établissement des prévisions et les demandes d'aide sont des activités tributaires, sans exception, de la réception au moment voulu de données de terrain de qualité et complètes. Ces données constituent le fondement de l'alerte rapide et de la lutte raisonnée préventive contre le criquet pèlerin. Par le passé, les données étaient recueillies et consignées dans le désordre par des fonctionnaires de terrain dans les pays touchés. Elles finissaient par arriver aux centres antiacridiens nationaux, souvent incomplètes et tardivement. En 2000, le Groupe acridiens de la FAO, et plus précisément le Service d'information sur le criquet pèlerin, a élaboré un dispositif portable, appelé eLocust, qui permet aux fonctionnaires chargés des prospections et de la lutte antiacridienne de consigner les données recueillies sur le terrain et de les transmettre par radio HF, par modem ou de les charger directement sur un ordinateur. S'il a été démontré que ce concept était utile, il était nécessaire d'améliorer la méthodologie. En 2005, eLocust2 a été mis au point par l'Agence spatiale française (CNES), qui a remédié aux inconvénients de la version initiale en améliorant sa robustesse, la facilité de saisie des données, la qualité des données et la transmission de celles-ci par satellite, en temps réel. Le dispositif eLocust2 a fait l'objet d'essais approfondis de la part des fonctionnaires de terrain dans plusieurs pays des régions occidentale et centrale avant d'être définitivement mis au point. Quelque 160 unités ont été achetées aux pays de première ligne. La FAO paie pendant la première année les frais de transmission, qui ne sont

engagés que lorsque les données sont transmises par satellite plutôt que chargées sur un ordinateur. Ensuite, il est prévu que ces dépenses soient prises en charge par les Commissions régionales de lutte antiacridienne de la FAO. Jusqu'ici, la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale a accepté de le faire à sa dernière session au Qatar. Il est prévu que toutes les équipes de prospection et de lutte soient équipées de eLocust2 dans les pays touchés. Non seulement cela améliorera la qualité et l'actualité des informations recueillies sur le terrain, mais cela réduira aussi la difficulté de gérer des volumes importants de données pendant les crises acridiennes. Néanmoins, il faudra mettre au point un mécanisme pour faire en sorte que des unités supplémentaires de eLocust2 puissent être rapidement achetées et livrées en vue d'être utilisées par le nombre accru d'équipes pendant les recrudescences et les invasions. Il devrait y avoir un nombre suffisant de spécialistes de la lutte antiacridienne connaissant déjà l'emploi du eLocust2 qui peuvent l'enseigner aux nouveaux utilisateurs dans leur pays.

RAMSES. En 1998, la FAO a mis au point un système d'information géographique (SIG) sur mesure appelé RAMSES (Système de reconnaissance et de surveillance de l'environnement de *Schistocerca*) à l'intention des pays touchés, afin de permettre de gérer et d'analyser les données relatives aux acridiens et à l'environnement. RAMSES doit être utilisé par le fonctionnaire chargé des informations acridiennes, nommé sur le plan national dans les pays de première ligne.

Jusqu'ici, le système a apporté une amélioration de la qualité des données recueillies sur le terrain et de la prise de décisions. Récemment, une nouvelle version de RAMSES a été élaborée sur la base des suggestions des usagers. Elle est plus puissante et plus facile à utiliser et est en mesure d'importer les données de eLocust2 et d'afficher des images par satellite à haute résolution.

SWARMS. En 1994, la FAO et l'Université d'Édimbourg ont élaboré un SIG analogue, mais beaucoup plus complexe, appelé SWARMS (Système de gestion des alertes sur la *Schistocerca*) afin de permettre au Service d'information sur le criquet pèlerin de gérer et d'analyser globalement les données acridiennes, météorologiques et environnementales. Les fichiers de données RAMSES envoyés au Service d'information sur le criquet pèlerin par les pays touchés sont importés dans le SWARMS, ainsi que des données d'autres sources, notamment les estimations pluviométriques journalières et décennales (données par satellite issues du centre IRI de la Columbia University et des estimations de Météo Consult obtenues par modélisation), des données pluviométriques des stations (Météo France), des estimations des températures (Météo Consult), les températures saisonnières et des prévisions de pluviométrie (World Climate Service), des données météorologiques pour faire fonctionner des modèles d'estimation des taux de développement des œufs et des larves et des trajectoires de migration des acridiens, des images par satellite SPOT-végétation et MODIS pour identifier les zones de végétation verte. SWARMS tient des dossiers acridiens rétrospectifs qui remontent au début des années 30. Le système est constamment amélioré afin de permettre l'affichage de nouvelles séries de données lorsqu'elles deviennent disponibles, notamment la corrélation entre les données acridiennes et Google Earth et le projet World Wind de la NASA. Pour favoriser ces innovations, un expert en SIG est actuellement en poste au Service d'information sur le criquet pèlerin jusqu'à l'automne 2006.

## 2.2. Télédétection

MODIS. Depuis 2005, le Service d'information sur le criquet pèlerin de la FAO fournit aux pays touchés des images par satellite MODIS à haute résolution (250 m) afin d'aider à détecter les zones de végétation verte. Les images par satellite MODIS remplacent progressivement les images SPOT-végétation, qui ont une résolution d'1 km. Elles sont utilisées pour aider à guider les équipes de prospection vers les zones où des acridiens peuvent être présents et réduire les vastes étendues qui doivent être surveillées. La résolution plus haute des images rend plus rares les faux positifs, c'est-à-dire les cas dans lesquels l'image laisse penser qu'une zone est sèche, alors qu'en réalité, elle est suffisamment verte pour que des acridiens y soient présents. Le Centre de télédétection de la FAO se chargera de distribuer les images MODIS tous les 16 jours dans des fenêtres définies par les pays, afin de réduire au minimum le temps nécessaire pour télécharger une image. C'est dans le SIG RAMSES que l'on voit le mieux les images MODIS.

Estimation de la pluviométrie. La FAO et l'OMM ont organisé conjointement deux ateliers régionaux (Niamey (Niger), avril 2005 et Mascate (Oman), avril 2006) qui ont rassemblé les directeurs des services de lutte antiacridienne et les responsables des prévisions météorologiques

des pays touchés afin qu'ils examinent les besoins des unités nationales de prospection et de lutte antiacridienne en matière de données météorologiques. Au cours de ces deux ateliers, le personnel des services de lutte antiacridienne a indiqué sans ambiguïté qu'il avait besoin d'estimations pluviométriques journalières et décadaires obtenues par satellite, d'un bout à l'autre de l'année, complétées par des cartes des températures et des vents pendant les crises. La Columbia University (États-Unis) et le Centre de télédétection de la FAO élaborent actuellement des cartes des estimations pluviométriques qui seront fournies à tous les pays, afin qu'ils puissent les afficher et les analyser dans le système RAMSES.

Prévisions saisonnières. Dans le cadre de l'aide d'urgence fournie par les Pays-Bas et en collaboration avec le World Climate Service (États-Unis), le Service d'information sur le criquet pèlerin de la FAO expérimente l'emploi de prévisions saisonnières des anomalies et des probabilités de pluviométrie et de température jusqu'à six mois à l'avance. Ces prévisions sont introduites avec prudence dans les prévisions acridiennes à six semaines et saisonnières fournies par le Service d'information sur le criquet pèlerin, y compris la prévision présentée à cette session du Comité de lutte contre le criquet pèlerin. Jusqu'ici, l'exactitude des prévisions saisonnières est variable selon l'époque de l'année et la région. En tout état de cause, les prévisions saisonnières constituent un outil supplémentaire que le responsable des prévisions du Service d'information sur le criquet pèlerin peut utiliser pour compléter d'autres informations acridiennes, écologiques, météorologiques et rétrospectives.

### 2.3. Amélioration de la lutte

Systèmes de localisation différentielle et de guidage pour les traitements. Ces dernières années, la précision des épandages de pesticides lors des opérations de lutte antiacridienne s'est sensiblement améliorée grâce à l'utilisation accrue des systèmes de localisation différentielle (GPS différentiel) et de guidage pour l'opérateur lorsqu'il épand des pesticides. Initialement, ces systèmes étaient limités aux aéronefs, mais ils ont récemment été étendus aux opérations terrestres de lutte à l'aide de pulvérisateurs montés sur véhicules. Pendant la recrudescence de 2003-2005, tous les aéronefs affrétés par la FAO devaient être dotés de systèmes de localisation différentielle et de guidage pour les traitements. L'emploi de ces systèmes a contribué à réduire le gaspillage de pesticides et les effets négatifs connexes sur l'environnement.

Biopesticides. Dans le cadre de la recherche permanente, par la FAO, de produits pouvant remplacer les produits classiques pour la lutte antiacridienne, plusieurs essais de terrain ont été menés en 2004 et 2005 avec *Metarhizium anisopliae* var. *acridum* contre les bandes larvaires. Les résultats positifs laissent penser que dans certaines situations, ce produit peut remplacer les pesticides chimiques en luttant efficacement contre les acridiens, tout en limitant les effets sur l'environnement. Un atelier sur les biopesticides est prévu pour février 2007.

Produits de remplacement. D'autres méthodes permettant de réduire l'impact des pesticides chimiques sur l'environnement consistent à utiliser d'autres produits tels que des hormones (régulateurs de croissance des insectes) à pulvériser en bande au lieu d'opérer une couverture complète, à réduire la quantité de matière active (dose) d'un pesticide classique ou à améliorer l'efficacité d'un biopesticide en l'associant à des phéromones telles que le PAN (phénylacétonitrile). Des recherches et des essais de terrain supplémentaires doivent être menés avant que ces méthodes ne deviennent opérationnelles.

### 2.4. Amélioration de l'information

Observatoire acridien. Pendant la recrudescence de 2003-2005, le Groupe acridiens a modifié son site et l'a appelé l'Observatoire acridien<sup>1</sup>, et il y a ajouté des informations actualisées au sujet de la situation acridienne et des opérations d'urgence, ainsi que des activités, des publications, rapports, bulletins et autres documents dans ce domaine. DL Mapper donne un accès interactif aux données relatives aux acridiens et DL Chaser peut être utilisé pour estimer les trajectoires de migration des essaims. Récemment, un système d'alerte avec des codes couleurs a été adopté pour indiquer différents degrés de menace.

---

<sup>1</sup> [www.fao.org/ag/locusts](http://www.fao.org/ag/locusts)

Google Earth / World Wind. Les données de eLocust2 transmises par satellite peuvent être vues sur Google Earth, permettant aux directeurs des services nationaux de lutte antiacridienne de suivre la situation et les équipes sur le terrain. Un système analogue d'affichage des résultats des prospections et de la lutte par Internet sur World Wind<sup>2</sup> est actuellement élaboré en collaboration avec la NASA.

Mises à jour par SMS. Le Service d'information sur le criquet pèlerin est en train d'étudier la possibilité d'envoyer de brèves mises à jour sur la situation acridienne par SMS aux utilisateurs de téléphones portables.

### 3. NOUVELLES PUBLICATIONS ET AUTRE MATÉRIEL

Depuis la dernière session du Comité de lutte contre le criquet pèlerin, le Groupe acridiens a produit plusieurs nouvelles brochures et publications en anglais, arabe et français, qui complètent le matériel existant (Annexe 1):

- La faim dans leur sillage: Voyage au cœur de la lutte contre les criquets pèlerins (brochure)
- Combattre les criquets ... du mieux possible: Les pesticides dans la lutte criquet pèlerin: peser le pour et le contre (brochure)
- Archives criquet pèlerin 1952 – 2005 (CD/DVD contenant tous les rapports reçus par la FAO depuis 1952)
- Standard Operating Procedures for Desert Locust survey, control and aerial control operations (en anglais seulement)
- Grasshopper identification cards (en anglais seulement)

Pendant la recrudescence de 2003-2005, des informations sur la campagne, et notamment des mises à jour sur la situation et des enregistrements vidéo ont été diffusés dans l'Atrium, au Siège de la FAO. La présentation a récemment été changée pour donner des informations sur les activités axées sur l'environnement qui font suite à la situation d'urgence.

### 4. CONCLUSION

La FAO a mis au point un certain nombre de nouvelles technologies et de publications qui ont été diffusées en vue d'être principalement utilisées par les pays touchés et autres parties intéressées. Elles sont essentiellement destinées aux pays touchés et aux donateurs pertinents. Le Comité de lutte contre le criquet pèlerin devrait examiner les questions suivantes pendant les débats:

- a) Quelles sont les lacunes de l'actuelle lutte raisonnée contre le criquet pèlerin qui devraient être comblées par les nouvelles technologies?
- b) Quels sont les publications ou le matériel d'information supplémentaires dont les pays touchés et les donateurs ont besoin pour améliorer la lutte raisonnée contre le criquet pèlerin?

---

<sup>2</sup> worldwind.arc.nasa.gov

## Annexe 1. Publications disponibles de la FAO sur le criquet pèlerin

Les publications et informations ci-après peuvent être téléchargées sur les pages web de l'Observatoire acridien ([www.fao.org/ag/locusts](http://www.fao.org/ag/locusts) – section publications):

- Atlas des biotopes de reproduction du criquet pèlerin (1997)
- Brochures
  - La faim dans leur sillage: voyage au cœur de la lutte contre les criquets pèlerins
  - Fighting the Locusts... Safely
- Bulletins sur le criquet pèlerin (depuis 1994)
- La situation du criquet pèlerin (depuis 1997)
- Série technique de la FAO sur le criquet pèlerin
  - N° 21: Glossaire trilingue des termes utilisés en acridologie (FAO, 1980)
  - N° 27: Problématiques économiques et politiques de la gestion du criquet pèlerin (S. Joffe, 1998)
  - N° 29: Test de terrain d'un système de navigation DGPS associé au système de suivi de la pulvérisation (P.S. Ottesen et collaborateurs, 1999)
  - N° 30: Paramètres de dynamique des populations (J. Roffey et J. Magor, 2003)
  - N° 31: Biogéographie du criquet pèlerin en Mauritanie (M.A. Ould Baba, 2003)
- Évaluation des équipements de pulvérisation utilisés dans la lutte contre le criquet pèlerin (1994 et 2002)
- Directives
  - Directives FAO sur le criquet pèlerin - dernière édition (2001-2003)
  - Directives FAO sur les procédures opérationnelles standard relatives au criquet pèlerin
  - Directives FAO pour les essais des pesticides sur les larves de criquet pèlerin
  - Directives FAO pour les essais des IGR
  - Appareils de traitement terrestre pour la lutte contre les criquets et sauteriaux
  - Plans de gestion des risques
- Formulaires
  - Formulaire FAO de prospection et de lutte contre le criquet pèlerin
  - Formulaire FAO de suivi environnemental
  - Formulaire FAO de rapport d'empoisonnement accidentel
  - Formulaire FAO de validation-terrain de SPOT-végétation
  - Formulaire FAO de suivi de traitement
- Rapports de réunions
  - Comité de lutte contre le criquet pèlerin et Groupe technique du Comité
  - EMPRES région centrale – réunions des chargés de liaison, Comité consultatif, évaluation, documents relatifs au programme, rapports intérimaires
  - EMPRES région occidentale – réunions des chargés de liaison, Comité consultatif
  - Prospections conjointes
    - Djibouti / N. de la Somalie
    - Égypte / côtes soudanaises de la mer Rouge
    - Frontière Iran / Pakistan
    - Côtes soudanaises de la mer Rouge
    - Côtes yéménites/ saoudiennes de la mer Rouge
  - Groupe consultatif sur les pesticides
  - Commissions régionales
    - CLCPANO - Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest
    - CLCPRO - Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale
    - CRC - Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale
    - SWAC - Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Asie du Sud-Ouest
  - Divers
    - Biopesticides
    - Évaluation FAO/PAM des récoltes et des disponibilités alimentaires (2004)



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## COMITÉ DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PÈLERIN

### Trente-huitième Session

Rome, 11 - 15 Septembre 2006

### RAPPORT SUR L'ATELIER DU GROUPE TECHNIQUE (MAI 2004) (Point 11 de l'ordre du jour provisoire)

#### 1. INTRODUCTION

Ce document de travail a été préparé par un membre du Groupe technique du Comité de lutte contre le criquet pèlerin, L. McCulloch. Le Comité souhaitera peut-être 1) adopter le rapport de la dernière session du Groupe technique du Comité et 2) décider de la suite à donner aux différentes recommandations.

#### 2. RAPPORT SUR L'ATELIER DU GROUPE TECHNIQUE RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT DE PLANS D'ACTION PRÉVISIONNELS POUR LA LUTTE CONTRE LE CRIQUET PÈLERIN, NOUAKCHOTT (MAURITANIE), MAI 2004

##### Contexte

1. L'Atelier sur les plans d'action prévisionnels pour la lutte contre le criquet pèlerin a été organisé par la FAO suite à une recommandation formulée par le Comité de lutte contre le criquet pèlerin à sa trente-septième session.
2. L'Atelier s'est tenu à Nouakchott (Mauritanie), du 2 au 7 mai 2004. Y participaient des représentants des unités nationales de lutte antiacridienne des régions centrale, occidentale et d'Asie du Sud-Ouest, des fonctionnaires du Siège et des bureaux régionaux de la FAO, trois membres du Groupe technique sur le criquet pèlerin et le consultant de la FAO (M. Symmons).

##### Objectifs

3. L'Atelier avait pour but d'aider les pays à formuler des plans d'action prévisionnels, à évaluer différentes tactiques de lutte et à examiner le recours aux plans d'action prévisionnels en tant que moyen d'aider à mobiliser des ressources dans les délais très courts dont on dispose en situation d'urgence.

##### Plans d'action prévisionnels

4. La FAO a indiqué que l'alerte ne peut probablement être donnée que moins d'un mois à l'avance pour une résurgence, trois mois environ en cas de recrudescence, jusqu'à six mois à

l'avance pour les invasions,. Le peu de temps dont on disposait mettait donc en évidence la nécessité de disposer de plans d'action prévisionnels bien conçus pouvant être déclenchés rapidement en cas de crise acridienne.

5. En utilisant les modèles élaborés pour l'Atelier, les plans d'action prévisionnels ont été examinés séparément pour les stades de résurgence, recrudescence et invasion. Pour chaque stade, les participants se sont efforcés d'identifier les ressources qui seraient nécessaires pour la lutte, de se demander comment ces ressources seraient utilisées et comment elles pourraient être fournies dans les délais souvent courts dont on disposait.
6. Les ressources nécessaires (par exemple, pesticides, véhicules et aéronefs) pour les stades de résurgence, recrudescence et invasion ont été estimées par les participants, qui ont entré des données dans un tableur Excel (« le modèle »). En utilisant ces données, d'autres déjà entrées et un certain nombre d'hypothèses figurant dans le tableur Excel, ils ont calculé les ressources requises.
7. Il y avait des écarts significatifs entre les participants concernant l'estimation de certains paramètres relatifs aux apports qu'il fallait indiquer dans les exercices. Par exemple, le temps nécessaire pour rechercher et délimiter un « bloc » cible pour la lutte. De même, pour le stade résurgence, il était essentiel d'estimer le taux de réussite de la détection et du traitement des petites taches/regroupements de larves. Comme il n'y avait pas de données de terrain sur ce paramètre, il a été procédé à une simulation pour l'estimer.
8. Comme plusieurs des paramètres requis pour l'exercice ont une certaine incidence sur l'estimation des besoins pour la planification, les divers pays et la FAO devraient envisager de recueillir ce type de données de terrain afin de permettre l'établissement d'estimations plus précises pour la planification.
9. L'exercice sur les *résurgences* a suscité un abondant débat car les résultats laissaient penser que les mesures de lutte auraient un impact limité sur la réduction de telles populations. On a beaucoup débattu de la validité de certains des paramètres pris comme hypothèses pour cet exercice.
10. Il y a eu un consensus pour estimer que la lutte contre les *résurgences* ne devrait impliquer que des traitements terrestres, la plupart de ceux-ci ciblant les stades larvaires.
11. Les ressources nécessaires pour mettre en œuvre la lutte contre les *résurgences* pouvaient être qualifiées de significatives, le facteur « limitant » étant probablement le nombre d'équipes au sol pouvant être mobilisées.
12. La plupart, mais non la totalité, des pays touchés ont indiqué qu'ils disposaient de ressources nationales suffisantes pour mener une lutte contre les populations de *résurgences* sans avoir besoin de demander une assistance extérieure.
13. Quelques pays touchés peuvent n'être en mesure d'entreprendre la lutte contre les *résurgences* qu'avec une assistance externe. Cette absence de ressources immédiatement disponibles peut aboutir à la non-réalisation ou à la mise en œuvre seulement partielle des opérations de lutte.
14. Les résultats du scénario relatif aux *recrudescences* ont montré que les ressources nécessaires pour ce type de lutte seraient considérables et généralement bien supérieures aux moyens propres dont disposent habituellement la plupart des pays touchés en l'absence d'assistance extérieure.
15. Il a été estimé qu'aux stades initiaux d'une *recrudescence*, il serait probablement surtout fait recours à la lutte terrestre contre les bandes, la lutte aérienne étant nécessaire aux stades suivants de la *recrudescence*.
16. Les résultats des exercices ont montré que les ressources requises pour lutter contre une *invasion* de criquets pèlerins aux stades larvaires sont considérables, même lorsque la grande

majorité de la population acridienne se présente sous forme de bandes. Si la lutte ne concerne que les essaims, les ressources nécessaires sont beaucoup moins importantes mais cette stratégie n'a pas été considérée comme applicable contre des essaims en vol.

17. De même, les ressources nécessaires à la détection et à la délimitation des cibles larvaires lors de prospections terrestres en cas d'*invasion* sont importantes. La détection de telles cibles par voie aérienne exigerait certainement plus rentable mais la plupart des participants ont estimé qu'elle n'était pas réalisable ou seulement dans des conditions très particulières.
18. Il a été estimé que le traitement en barrières de bandes larvaires, par voie terrestre ou aérienne, permettait une lutte efficace et à un coût raisonnable à un stade avancé d'une recrudescence et/ou dans les situations d'invasion. Cependant, il faudrait effectuer des essais supplémentaires à grande échelle avec des produits tels que le fipronil et les régulateurs de croissance des insectes afin d'en déterminer l'efficacité et d'établir des méthodes efficaces pour les applications en barrières.
19. Les éléments d'un plan d'action prévisionnel ont également été examinés par les participants à l'Atelier. Ils ont estimé que les plans d'action prévisionnels devraient non seulement indiquer les ressources supplémentaires mais encore préciser les diverses étapes requises pour mobiliser les assistances nationale et extérieure supplémentaires et donner des informations sur les systèmes/techniques de lutte à utiliser.
20. Outre les exercices, des exposés sur les plans d'action prévisionnels ont été présentés par plusieurs pays touchés et par des fonctionnaires de la FAO des régions occidentale et centrale.

### Questions immédiates

21. Étant donné la sérieuse recrudescence du criquet pèlerin au moment de la tenue de l'Atelier, un certain nombre de questions présentant un intérêt immédiat pour les participants et concernant également les plans d'action prévisionnels ont été examinées lors de l'Atelier.
22. Il s'agissait notamment de la mobilisation des ressources, de l'utilisation de celles-ci et du renforcement des structures en place pour permettre l'intervention d'urgence.

### Recommandations

23. Le rapport de l'Atelier contient un certain nombre de recommandations. En plus de celles concernant les plans d'action prévisionnels, une série se rapportait aux questions d'un intérêt immédiat à ce moment-là en termes d'établissement de plans et de réaction à la recrudescence majeure du criquet pèlerin en cours dans la région en mai 2004.
24. En ce qui concerne les plans d'action prévisionnels, les recommandations ci-après ont été formulées:
  - a. l'action de suivi devrait prévoir un atelier annuel et la FAO devrait accorder un rang de priorité élevé à une assistance technique plus complète dans les pays;
  - b. les plans d'action prévisionnels doivent tenir compte des demandes des donateurs;
  - c. le Groupe Acridiens et autres migrants nuisibles de la FAO devrait élaborer ses propres plans d'action prévisionnels pour répondre aux urgences dues au criquet pèlerin;
  - d. la FAO (Groupe Acridiens et autres migrants nuisibles et commissions régionales) devrait assurer le maintien des bases de données sur l'aide fournie et les ressources de lutte disponibles dans les pays touchés;
  - e. les pays touchés devraient donner des précisions sur la façon dont les ressources nationales (pour la lutte), et notamment les systèmes et techniques de lutte, seront utilisées.



25. Il était également recommandé dans le rapport que l'on tire parti de la présence (en 2004) d'importantes populations de criquet pèlerin pour procéder à des recherches dans un certain nombre de domaines:
- a. estimation de l'étendue des infestations larvaires;
  - b. essais de pesticides;
  - c. recherche appliquée concernant la faisabilité des pulvérisations aériennes d'essaims en vol;
  - d. recherche appliquée concernant la détection des bandes larvaires par prospection aérienne;
  - e. calcul des proportions de bandes larvaires traitées et non traitées dans les zones cibles;
  - f. évaluation de l'efficacité des mesures de lutte.



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## COMITÉ DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PÈLERIN

### Trente-huitième Session

Rome, 11-15 Septembre 2006

### COMPOSITION ET FUTURES ACTIVITÉS DU GROUPE TECHNIQUE

(Point 12 de l'ordre du jour provisoire)

Le présent document brosse un bref historique du Groupe technique du Comité de lutte contre le criquet pèlerin puis propose plusieurs formules susceptibles d'accroître son utilité auprès du Comité et de la FAO.

#### 1. HISTORIQUE

En **juin 1989**, à sa trentième session, le Comité de lutte contre le criquet pèlerin a instamment demandé que l'on étudie la possibilité de rétablir le Comité consultatif technique pour la lutte contre le criquet pèlerin qui lui fournissait des dossiers et instructions sur des points techniques jusqu'en 1966.

En **juin 1990**, le Comité consultatif technique a été reconstitué afin d'examiner la situation acridienne et diverses questions techniques au nombre desquelles l'information, la télédétection, les prospections, la lutte, la recherche et la formation.

En **septembre 1990**, peu de temps après la fin de la dernière invasion acridienne, le Comité de lutte contre le criquet pèlerin a préconisé, à sa trente et unième session, la création d'un Groupe technique sur le criquet pèlerin ayant les attributions suivantes:

- étudier et porter à la connaissance du Comité de lutte contre le criquet pèlerin toute question technique et scientifique touchant à la lutte antiacridienne;
- présenter des rapports et des avis sur les questions spécifiques confiées au Groupe par le Comité;
- superviser et suivre la mise en œuvre des recommandations formulées par le Comité;
- donner des avis au secrétariat sur les points de l'ordre du jour des futures réunions du Comité.

Idéalement, le Groupe technique serait composé d'un petit nombre d'experts en acridologie faisant autorité dans leur domaine, et qui seraient nommés pour une période de deux ans. Le Comité a recommandé la nomination de T. Benhalima, S. Hadramy, A. Karrar, M. Shafi et L. Soumare. Le Groupe technique a été habilité à coopter des membres supplémentaires en

fonction des questions spécifiques dont il serait saisi. La FAO assurerait le secrétariat et les activités du Groupe seraient financées au titre du Fonds fiduciaire international 9161. Le Groupe technique se réunirait deux fois par an.

En **février 1992**, à sa première session, le Groupe technique a proposé que les réunions se tiennent à l'avenir une fois par an et non deux, comme l'avait préconisé le Comité de lutte contre le criquet pèlerin à sa trente et unième session.

En **janvier 1995**, à sa troisième session, le Groupe technique a souhaité modifier sa composition. En janvier 1995 également, à sa trente-troisième session, le Comité de lutte contre le criquet pèlerin a demandé à huit de ses membres (B. Chara, S. Ghaout, C. Gueye, N. Mahjoub, A. Rassipour, M. Shafi, A. Showler et A. van Huis) d'examiner le mandat, la durée et la composition du Groupe technique. À l'issue dudit examen, le Comité a adopté les dispositions ci-après:

- Mandat révisé
  - fournir une analyse et des avis sur les questions spécifiques identifiées par le Comité de lutte contre le criquet pèlerin;
  - assurer le suivi et rendre compte des suites données aux recommandations formulées par le Comité;
  - donner des avis au secrétariat sur les points de l'ordre du jour des futures réunions du Comité.
- Critères de sélection des membres du Groupe technique
  - choisir les membres du Groupe technique d'après leurs aptitudes personnelles, leur expertise et leur expérience;
  - parmi les membres venant de pays touchés par les acridiens, assurer une représentation aussi large que possible des expériences géographiques et des centres d'intérêt concernant les diverses questions acridiennes;
  - élargir la composition du Groupe technique en accueillant trois membres venant de pays donateurs;
  - associer les commissions et les organisations régionales aux travaux du Groupe technique en qualité d'observateurs.
- Durée du Groupe technique
  - Le Groupe technique est une instance permanente dont la moitié de ses membres sera renouvelée tous les deux ans;
  - Le Groupe technique se réunit en temps normal une fois par an.
- Composition du Groupe technique
  - Le Groupe technique se compose de cinq membres originaires des pays touchés et de trois membres des pays donateurs.

Les spécialistes ci-après ont été pressentis pour siéger au Groupe technique: B. Chara (Algérie), A. El-Gammal (Égypte), C. Gueye (Sénégal), A. M. Karrar (OLCP-EA) et M. Shafi (Pakistan). Il a été noté que le Groupe technique pourrait faire appel, si nécessaire, aux services d'experts extérieurs.

En **octobre 1998**, à sa sixième session, le Groupe technique a recommandé que soit préparé un document sur son rôle du Groupe destiné pour présentation au Comité de lutte contre le criquet pèlerin à sa trente-cinquième session. Il a en outre recommandé que les membres du Groupe se réunissent à la fin de la session du Comité pour établir l'ordre du jour de sa prochaine réunion en tenant compte des recommandations émises par le Comité et favorisant les débats techniques, répartir le travail de préparation des documents entre les membres, le secrétariat ou des consultants, et décider des experts à inviter sur des points particuliers.

En **mai 1999**, à sa trente-cinquième session, le Comité de lutte contre le criquet pèlerin a abordé la question du rôle futur du Groupe technique et de ses relations avec le Comité consultatif d'EMPRES/RC. Il a conclu que le Groupe technique couvrait toute la gamme des questions relatives au criquet pèlerin et assurait une fonction différente de celle du Comité consultatif

d'EMPRES, qui n'existait que pour la région centrale. Pour que les débats du Groupe se concentrent sur des points techniques, il a été proposé que ses membres se réunissent vers la fin de chacune des sessions du Comité, identifient les questions techniques nécessitant discussion ou soumises par le Comité et décident de la répartition des tâches pour la préparation des documents de travail sur ces questions avec, si nécessaire, un financement au titre du fonds fiduciaire du Comité.

Certains membres du Comité étaient d'avis que le Groupe technique n'avait pas traité suffisamment de points techniques à sa dernière réunion et que les documents présentés l'étaient davantage pour information que pour susciter un débat technique. D'autres estimaient que la ligne de démarcation entre les fonctions du Comité et celles du Groupe s'était estompée, le Comité étant saisi de documents techniques et le Groupe de documents de politique générale. Le Comité est néanmoins convenu à l'unanimité que le Groupe technique devrait poursuivre ses activités et se réunir une fois par an. Pour circonscrire les débats à des points techniques, il a été décidé de demander à un sous-comité représentatif de réexaminer le mandat du Groupe technique et de faire rapport au Comité avant la fin de sa session.

À la lumière de l'examen réalisé par le Sous-Comité, le Comité a décidé de réviser:

- le mandat du Groupe technique, consistant désormais à « étudier toutes les questions techniques et scientifiques relatives à la lutte contre et à la gestion du criquet pèlerin soumises par le Comité FAO de lutte contre le criquet pèlerin et de lui en rendre compte »;
- la composition du Groupe technique, qui sera de « cinq membres choisis par le secrétariat de la FAO sur la base de leurs aptitudes, compétences et expérience personnelles en gestion antiacridienne, avec, si nécessaire, un recours aux services d'experts extérieurs »;
- la durée du mandat des membres du Groupe technique « nommés par le Comité FAO de lutte contre le criquet pèlerin pour une période de quatre ans »;
- la fréquence « annuelle » des réunions du Groupe technique.

En **septembre 2001**, à sa trente-sixième session, le Comité de lutte contre le criquet pèlerin a constaté que le Groupe technique ne se réunissait pas tous les ans. Le secrétariat a proposé de convoquer le Groupe technique l'année pendant laquelle le Comité ne siège pas.

## 2. DISCUSSION

Les différentes sessions du Groupe technique du Comité de lutte contre le criquet pèlerin, sa composition et les modifications apportées à son mandat sont récapitulées à l'Annexe 1. Dans la pratique, le rôle et la composition du Groupe technique n'ont guère évolué. Depuis 1999, le Groupe a cessé d'examiner l'état d'avancement des recommandations formulées par le Comité à ses précédentes sessions et de donner des avis au secrétariat sur les points de l'ordre du jour des futures réunions. Il s'agissait de permettre au Groupe technique de se concentrer exclusivement sur des sujets techniques et scientifiques liés à la lutte contre et à la gestion du criquet pèlerin. Cela étant, le Comité, à ses deux dernières sessions ordinaires et à sa session extraordinaire de décembre 2004, n'a saisi le Groupe technique que de trois points techniques, à savoir: mettre à jour le *Formulaire FAO de suivi des pulvérisations*, examiner les plans d'action prévisionnels et étudier les corrélations possibles entre les changements climatiques et la dynamique et la distribution des populations de criquets pèlerins.

On pourrait estimer que certains des points susmentionnés ne sont pas vraiment du ressort du Groupe technique ou qu'ils excèdent ses capacités. Il serait peut-être judicieux que les pays touchés par les invasions acridiennes et les décideurs précisent les informations à inclure dans le *Formulaire FAO de suivi des pulvérisations*. Il se peut que les instituts de recherche soient mieux placés pour entreprendre des études sur les changements climatiques.

En outre, le Groupe technique n'a été consulté ni par le Comité de lutte contre le criquet pèlerin ni par la FAO lors de la crise acridienne de 2003-2005.

À l'issue de l'évaluation multilatérale de la campagne de lutte antiacridienne 2003-2005, il a été recommandé de mettre pleinement à contribution le Groupe technique pour apprécier les besoins concernant le développement de dispositifs de prospection et de lutte plus performants et pour formuler des propositions constructives. En revanche, on ne sait pas précisément à quelle instance il conviendrait d'adresser ces propositions.

Contrairement à la recommandation formulée par le Comité à sa trente-cinquième session (1999) selon laquelle le Groupe technique devrait se composer de cinq spécialistes, le Groupe en compte six à l'heure actuelle: un parlementaire du Gouvernement algérien, un ancien directeur de la Commission australienne de lutte antiacridienne, un expert acridologue, un biogéographe et deux professeurs d'entomologie.

Le Groupe technique s'est réuni à deux reprises ces six dernières années faute de thèmes de discussion appropriés.

### 3. AMELIORATIONS A APPORTER AU GROUPE TECHNIQUE

Plusieurs formules sont envisageables pour renforcer l'utilité du Groupe technique:

2.1. Aucun changement – le mandat, la composition et la fréquence des réunions du Groupe technique demeurent inchangés par rapport à la décision prise par le Comité de lutte contre le criquet pèlerin à sa trente-cinquième session, à la nuance près qu'il faudrait fixer le nombre de membres soit à cinq soit à six. Cette formule risque de ne pas être très satisfaisante si le Comité doute de l'utilité du Groupe et estime que des améliorations s'imposent.

2.2. Bilan et révision – un sous-comité pourrait être créé afin de proposer des modifications au mandat, à la composition et à la fréquence des réunions du Groupe technique. C'est la démarche suivie par le passé mais dont on peut s'autoriser à penser qu'elle a donné des résultats limités.

2.3. Avis spécialisés – le Groupe technique serait déchargé de ses fonctions et remplacé par des experts techniques non rémunérés ayant pour spécialité, par exemple, les systèmes de communication et d'information, la télédétection, la météorologie, la lutte, l'environnement, l'évaluation des dégâts, la gestion des pesticides, la formation, l'économie, la planification et les nouvelles technologies; ils pourraient être désignés par le Directeur général de la FAO et sollicités pour fournir des avis selon les besoins. Les applications d'Internet (courriel, forums, réseau, etc.) pourraient permettre d'améliorer la ponctualité et l'intérêt de ces contributions et de se substituer à la convocation de réunions. Il pourrait être utile de tenir à jour une liste des experts les mieux indiqués pour intervenir dans les domaines clés. Les avis pourraient ne pas se limiter aux questions techniques et scientifiques soulevées par le Comité de lutte contre le criquet pèlerin et concerner également celles émanant du Groupe acridiens, des commissions régionales et d'EMPRES. Dans ce cas, il serait plus rationnel que le Groupe acridiens prenne l'initiative de contacter ces spécialistes et sollicite leur avis. Le Comité de lutte contre le criquet pèlerin serait tenu au courant de ces prises de contact à ses sessions ultérieures.

### 4. CONCLUSIONS

La question du rôle du Groupe technique, de son mandat, de sa composition et de son utilité n'est pas nouvelle. Elle a été soulevée à maintes reprises ces 15 dernières années à plusieurs sessions du Comité de lutte contre le criquet pèlerin. La recommandation habituelle fut de créer un sous-comité chargé d'étudier tous ces éléments et de formuler des propositions valables pouvant être entérinées par le Comité.

Compte tenu de ce qui précède, le Comité de lutte contre le criquet pèlerin est invité à aborder les questions suivantes pendant la discussion:

- a) Le Comité de lutte contre le criquet pèlerin et la FAO bénéficient-ils actuellement des avis du Groupe technique?
- b) Le Comité de lutte contre le criquet pèlerin est-il l'organe le mieux indiqué pour orienter le travail du Groupe technique ou est-il souhaitable d'autoriser le Groupe acridiens à saisir le Groupe technique?
- c) Quelle est la meilleure formule parmi celles qui sont énoncées plus haut, et pour quelles raisons ?

**Annexe 1.**

Historique des sessions, de la composition et des révisions successives du Groupe technique du Comité de lutte contre le criquet pèlerin.

*Tableau 1. Dates et thèmes des réunions précédentes du Groupe technique*

<b>Session</b>	<b>Date</b>	<b>Thèmes examinés</b>
1	18-20 février 1992	Stratégies de gestion du Criquet pèlerin, recherche et formation; recommandations du Comité à sa trente et unième session; ordre du jour de la trente-deuxième session du Comité
2	13-17 septembre 1993	Stratégies de lutte antiacridienne, recherche, élimination des pesticides, questions environnementales; ordre du jour de la trente-troisième session du Comité
3	11-13 janvier 1995	Système d'information, potentiel de lutte, lutte préventive, recherche, questions environnementales, pesticides obsolètes, formation; composition du Groupe technique; recommandations du Comité à sa trente-deuxième session; ordre du jour de la trente-troisième session du Comité
4	21-24 mars 1995	Aspects économiques liés au criquet pèlerin, stratégies de lutte, mise en œuvre d'EMPRES et vulgarisation
5	25-28 juin 1996	Systèmes de communication, télédétection, prospections, efficacité des campagnes; avancement des études économiques, recherche, EMPRES; questions environnementales; recommandations du Comité à sa trente-troisième session; ordre du jour de la trente-quatrième session du Comité
6	5-8 octobre 1998	Avancement d'EMPRES, potentiel de lutte, axes de recherche prioritaires, devenir du Groupe technique, atelier Locustox; recommandations du Comité à sa trente-quatrième session; ordre du jour de la trente-cinquième session du Comité
7	12-15 juin 2000	Mise à jour des directives relatives au criquet pèlerin, suivi de l'environnement, formation et réseau de recherche, GPS, méthodes de la Commission australienne de lutte antiacridienne, mandat du Comité
8	2-7 mai 2004	Plans d'action prévisionnels (Nouakchott)

*Tableau 2. Membres du Comité consultatif technique et du Groupe technique, 1990-2006*

<b>Session</b>	<b>Membres</b>
Comité consultatif technique	S. Bamofleh, M. Bensalah, A.M. Karrar, A. Khasawneh, M. Launois, J. Magor, N. Mahjoub, L. McCulloch, I. Murshed, J. Roffey, M. Shafi, L. Soumare, W. Thomas
1	S. Bamofleh, T. Benhalima, A.M. Karrar, M. Shafi, L. Soumare
2	Y. Ashour, T. Benhalima, A.M. Karrar, M. Shafi, L. Soumare
3	Y. Ashour, T. Benhalima, A.M. Karrar, M. Shafi, L. Soumare
4	L. Bonneau, B. Chara, A. El-Gammal, C. Gueye, A.H. Karrar, J. Rosenberg, M. Shafi, A. Showler
5	L. Bonneau, B. Chara, A. El-Gammal, C. Gueye, A.M. Karrar, J. Rosenberg, M. Shafi, A. Showler
6	S. El Basher, S. Ghaout, S. Krall, M. Mohsin, P. Ottesen, A. van Huis
7	B. Chara, S. El Basher, G. Hamilton, M. Lecoq, J. Magor, A. van Huis
8	B. Chara, S. El Basher, G. Hamilton, M. Lecoq, J. Magor, A. van Huis

Tableau 3. Modifications apportées au mandat, à la composition et à la fréquence des réunions du Groupe technique, 1990-2006

Date	Mandat	Composition	Réunions
Sept. 1990	<ul style="list-style-type: none"> <li>• étudier et rendre compte au Comité de toute question technique et scientifique relative à la lutte antiacridienne;</li> <li>• présenter des rapports et des avis sur les questions spécifiques confiées au Groupe par le Comité;</li> <li>• superviser et suivre l'application des recommandations formulées par le Comité;</li> <li>• donner des avis au secrétariat sur les points de l'ordre du jour des futures réunions du Comité.</li> </ul>	5 spécialistes en acridologie nommés pour une période de 2 ans	2 par an
Fév. 1992			1 par an
Janv. 1995	<ul style="list-style-type: none"> <li>• analyser et donner un avis sur les questions spécifiques identifiées par le Comité;</li> <li>• assurer le suivi et rendre compte des suites données aux recommandations formulées par le Comité;</li> <li>• donner des avis au secrétariat sur les points de l'ordre du jour des futures réunions du Comité.</li> </ul>	5 membres de pays touchés + 3 membres de pays donateurs; renouvellement de la moitié des membres tous les 2 ans	1 par an
Mai 1999	<ul style="list-style-type: none"> <li>• étudier toutes les questions techniques et scientifiques touchant à la lutte contre et à la gestion du criquet pèlerin soumises par le Comité FAO de lutte contre le criquet pèlerin et lui rendre compte</li> </ul>	5 spécialistes choisis par la FAO pour 4 ans	1 par an



Septembre 2006



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

F

## COMITÉ DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PÈLERIN

Trente-huitième Session

Rome, 11-15 Septembre 2006

**CONTRIBUTIONS, ACTIVITÉS, DÉPENSES,  
PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET**  
(Point 13 de l'ordre du jour provisoire)

### 1. INTRODUCTION

Le Fonds fiduciaire du Comité de lutte contre le criquet pèlerin (DLCC) continue de financer un certain nombre d'activités cruciales pour améliorer la gestion du criquet pèlerin, avec des retombées bénéfiques pour les pays touchés. Les principales opérations financées concernent des formations de niveau universitaire supérieur, des cours sanctionnés par un diplôme et la formation de responsables de l'information acridienne. Les éditions en arabe et en français des Directives sur le criquet pèlerin ont constitué un important poste de dépense en 2004. Le Comité de lutte contre le criquet pèlerin a également apporté une contribution notable à l'utilisation des images satellitaires et de nouvelles technologies comme outils opérationnels, au développement de la base de données RAMSES et à la création de bases de données pour l'archivage des rapports acridiens et des résultats d'essais de pesticides. Le Comité a organisé la réunion de son Groupe technique en Mauritanie en mai 2004. Il a apporté son soutien au programme EMPRES avec un fonctionnaire des services généraux de DLIS fournissant des informations documentaires aux pays qui en ont fait la demande. Le détail de l'appui financier fourni à ces activités est donné ci-dessous.

### 2. CONTRIBUTIONS

**2.1.** Les données concernant les contributions reçues par le Fonds fiduciaire du Comité sont fournies par le Service des opérations et systèmes financiers (AFFR) de la Division des finances de la FAO. Les tableaux 1 a), b), c) et d) indiquent les contributions au Fonds fiduciaire du Comité reçues pour 2003 (les montants indiqués lors de la dernière session étaient provisoires), 2004, 2005 et 2006 (contributions provisoires). Les contributions reçues en 2003 s'élèvent à 181 152 dollars EU, celles de 2004 à 118 067 dollars EU et celles de 2005 à 214 139 dollars EU. Une mise à jour des contributions reçues pour 2006 sera présentée lors de la réunion du Comité. Quatorze pays ont réglé leur contribution en 2003, onze en 2004 et quinze en 2005. Certains pays ont effectué leurs versements au Comité avec régularité au cours des trois dernières années (Arabie saoudite, Inde, Kenya, Pakistan et Syrie). Fin 2005, le nombre total des membres était de 32 pays, dont 12 n'avaient versé aucune contribution en 2003/2004/2005. Un effort notable est à

signaler de la part de l'Iran qui, en 2005, a versé sa contribution pour l'année en cours ainsi qu'un an d'arriérés, ce qui reste néanmoins en-dessous du niveau indiqué dans la recommandation 11 par laquelle le Comité, à sa trente-septième session, avait demandé à ce pays de régler 75 pour cent de ses arriérés, moyennant quoi les 25 pour cent restants auraient été annulés. Étant donné l'importance des activités appuyées par le Fonds et des efforts déployés au niveau mondial pour faire de la lutte préventive une réalité durable dans le cadre du programme EMPRES, il va de soi que le versement régulier des contributions de la part d'un plus grand nombre de pays est nécessaire.

**2.2.** À la fin de l'année 2002, le solde de trésorerie atteignait 340 137 dollars EU. À cela, il faut ajouter les contributions versées en 2003, 2004, 2005 et 2006, totalisant 513 867 dollars EU. La somme des intérêts acquis sur le compte entre 2003 et le 31 mai 2006 est de 10 826 dollars EU, ce qui donne, au 31 mai 2006, un solde de trésorerie disponible de 864 290 dollars pour la période 2003/2006. Il faut déduire de ce montant le total des dépenses engagées pendant la même période, jusqu'au 31 mai 2006, soit 727 416 dollars EU. Le solde actuel (au 31 mai 2006) de trésorerie est donc de 136 874 dollars EU, ce qui permettra au Comité de mener à bien les activités prévues jusqu'à la fin 2006 mais ne couvrira pas les dépenses proposées pour les années suivantes. On notera que le solde disponible accumulé aura été utilisé et que les activités futures du Comité seront fonction du montant des contributions à venir. Si les pays membres souhaitent maintenir le niveau d'activité de ces trois dernières années, il faudra qu'ils s'emploient plus résolument à verser leurs contributions. Le Comité devrait formuler une recommandation ferme à ce sujet.

### 3. DÉPENSES

**3.1.** Le tableau 2 présente le récapitulatif des dépenses pour 2003, 2004, 2005 et 2006. Il convient de noter que les chiffres sont définitifs pour 2003, 2004 et 2005, et jusqu'à la fin mai pour 2006. Des précisions concernant l'utilisation des fonds sont données aux paragraphes 3.4, 3.5, 3.6 et 3.7 ci-après.

**3.2.** Par rapport aux dépenses effectuées sur l'exercice précédent et présentées à la dernière session du Comité en 2003 (806 757 dollars EU), le taux d'utilisation du Fonds fiduciaire a légèrement fléchi, du fait d'un faible niveau de dépenses en 2005, conséquence de la recrudescence acridienne et de la couverture, par les fonds d'urgence octroyés à cette occasion, de nombreuses activités habituellement financées par le Fonds fiduciaire. Le Secrétariat estime que le Fonds doit être considéré comme une importante source de financement pour une lutte plus efficace contre le criquet pèlerin à l'échelon mondial, conformément à l'intention de départ. Nous espérons que les pays membres partagent cette opinion.

**3.3.** Le montant des budgets approuvés lors de la dernière session du Comité était de 699 980 dollars EU pour les années 2003/2004/2005 et les dépenses pour ces trois années se sont élevées à 664 231 dollars EU. Cela signifie que 95 pour cent du budget approuvé a été engagé, couvrant les coûts de la trente-septième session, ceux de la réunion du Groupe consultatif sur les pesticides et l'impression des versions arabe et française des Directives sur le criquet pèlerin.

**3.4.** Les fonds fiduciaires du Comité ont également été utilisés pour la reproduction et la distribution du **Bulletin mensuel de la FAO sur le criquet pèlerin** et pour les **documents de travail du Comité**, tous publiés en trois langues. Dans ce dernier cas, il est fait un usage relativement élevé du budget les années où le Comité se réunit (en 2003). En conséquence, les dépenses pour 2006 augmenteront donc sensiblement avant la fin de l'année. En revanche, les coûts du Bulletin sont en diminution car il est de plus en plus diffusé par voie électronique. Pour ce qui est des **Directives sur le criquet pèlerin**, les coûts de production, traduction et impression en français et en arabe ont été supérieurs aux prévisions mais ce dépassement a été en grande partie compensé par un important remboursement provenant des fonds des projets d'urgence au titre de l'assistance technique fournie durant la récente recrudescence acridienne, avec la restitution de quelque 50 000 dollars EU (\*) au tableau 2) au Fonds fiduciaire en 2005. En outre,

en 2005, une contribution a également été allouée à la traduction en arabe de la publication "*Guidelines on Minimum Requirements for Ground Based Locust and Grasshopper*". Concernant les **prospections acridiennes**, la plupart des fonds provenaient des projets d'urgence mis en œuvre pour faire face aux besoins supplémentaires en prospection dans la région occidentale; dans le même temps, les ressources du programme EMPRES/région centrale étaient suffisantes pour couvrir les coûts de prospection. Dans les années à venir, les dépenses courantes des équipes de terrain dans la région occidentale seront co-financées par plusieurs donateurs contribuant au programme EMPRES/région occidentale, notamment la Banque mondiale, la BAD et l'USAID, ainsi que par les pays membres eux-mêmes qui augmenteront progressivement leurs contributions aux frais récurrents de leur Unité nationale de lutte contre le criquet pèlerin. Les fonds EMPRES pour la région centrale ayant été réduits, le Fonds fiduciaire du Comité pourrait appuyer davantage d'activités dans cette région, si nécessaire. Concernant les récentes **réunions du Comité**, la session extraordinaire de 2005 a été financée par des fonds dont le Groupe Acridiens disposait en contrepartie du soutien technique fourni aux projets d'urgence de la recrudescence acridienne. Le Fonds fiduciaire a pris en charge les coûts de traduction des documents. Les dépenses de **formation** correspondent à la poursuite d'un programme de formation des responsables nationaux de l'information acridienne, choisis par rotation dans les trois régions pour un stage de 11 mois auprès du Service d'information sur le criquet pèlerin (DLIS) au siège de la FAO. Cette formation porte sur la gestion, le traitement, l'archivage et l'analyse des données, ainsi que sur l'utilisation de RAMSES, l'interprétation des images satellitaires et l'utilisation du dispositif eLocust2. Une formation complémentaire est prévue pour le perfectionnement en informatique et en langue anglaise, s'il y a lieu. Des stagiaires du Pakistan (en 2003), d'Oman (en 2004) et du Maroc (en 2005) ont achevé cette formation, qui est actuellement dispensée à une stagiaire algérienne (de fin 2005 à octobre 2006). Il est à signaler que les dépenses engagées en 2004 et 2005 pour les stagiaires d'Oman et du Pakistan ont été très limitées, car nous avons eu la possibilité de financer leur participation des fonds d'urgence pour l'assistance technique, dont nous disposions durant la récente recrudescence acridienne.

**3.5.** Concernant les **bourses d'études**, outre le financement de cycles d'étude de maîtrise et de doctorat, des bourses ont été également accordées pour des formations diplômantes sur la gestion du Criquet pèlerin, à l'Université de Khartoum (Soudan). Les candidats venaient de Libye, d'Inde, du Soudan et d'Éthiopie (en 2003). En 2003, un candidat du Pakistan a participé à un programme de recherche de 12 mois en lutte antiacridienne à l'Institut des ressources naturelles (NRI) du Royaume-Uni. Des fonds financent également le doctorat de trois ans (de 2004 jusqu'à présent) d'un candidat du Niger à l'Institut vétérinaire Hassan II, à Agadir (Maroc).

**3.6.** Le **Groupe technique du Comité** s'est réuni à Nouakchott en mai 2004 comme prévu par le Comité à sa dernière session en 2003, lorsqu'il a été convenu que les plans d'action prévisionnels pour la lutte antiacridienne devaient faire l'objet d'un examen prioritaire de la part du Groupe. La réunion du **Groupe consultatif sur les pesticides** s'est déroulée à Rome en octobre 2004, bien qu'elle ait été planifiée pour décembre 2003 lors de sa dernière session. Le Groupe consultatif était convoqué pour évaluer des résultats d'essais de terrain quant à l'efficacité et à la sélectivité des insecticides sur les locustes et les sauteriaux. Comme indiqué lors de la dernière session et sur recommandation du Groupe consultatif, le Secrétariat a pris l'initiative de créer une base de données interactive sur CD-ROM sur les essais insecticides à partir de toute l'information relative aux essais de pesticides examinée jusqu'à présent par le Groupe. Les travaux entrepris par l'Université de Wageningen se sont achevés en 2004. Le texte définitif d'un Mémoire d'accord avec cette institution est en cours de finalisation pour que la base de données sur les essais insecticides soit mise à jour avec les données soumises au Groupe consultatif sur les pesticides à sa neuvième réunion, en 2004. Il est également prévu de procéder à une (ré)-évaluation détaillée des données d'efficacité présentes dans la base, notamment quant aux différences de vulnérabilité entre les espèces et à l'incidence des conditions environnementales et d'application des pesticides sur leur efficacité. Les fonds pour les **études d'experts** ont financé la fourniture d'un programme d'ordinateur pour la lutte contre le criquet pèlerin et la formation du personnel antiacridien d'Arabie saoudite à RAMSES. Une séance de démonstration du GPS

différentiel s'est déroulée en Éthiopie en avril 2004, la formation ayant été assurée par un représentant de la société Optron Afrique du Sud.

**3.7.** Les dépenses engagées au titre du **programme EMPRES** ont servi d'une part à contribuer au développement de la télédétection en tant qu'outil opérationnel pour le suivi des conditions écologiques et guider les équipes de prospection, et d'autre part à faire du système RAMSES de gestion des données acridiennes un outil plus facile à utiliser et mieux adapté aux spécificités de chaque pays, et à améliorer l'accès des pays membres aux informations du DLIS, y compris la production et la distribution d'archives électroniques des rapports sur le criquet pèlerin envoyés à la FAO depuis 1952 par les pays concernés. Cette assistance est actuellement fournie par un fonctionnaire des services généraux basé au DLIS. Les dépenses engagées pour 2004/2005 sont limitées car nous avons eu la possibilité de financer ces activités par des fonds dont nous disposons durant la récente recrudescence acridienne, pour l'assistance technique au titre de projets d'urgence.

#### 4. BUDGET ET PLAN DE TRAVAIL POUR 2006/2007

**4.1.** Il est proposé que le budget et le plan de travail pour 2006 et 2007 ne dépassent pas le niveau annuel des contributions (183 880 dollars EU). Le budget proposé pour l'exercice biennal 2006/2007 est présenté au tableau 3 (367 760 dollars EU pour 2 ans). Les contributions reçues avant la fin 2006 devraient être destinées à l'augmentation des fonds disponibles pour l'appui au programme EMPRES. Le **boursier** du Niger poursuivra son cycle auprès de l'Institut vétérinaire Hassan II d'Agadir en vue de l'obtention d'un doctorat en lutte contre le criquet pèlerin. Deux nouveaux candidats peuvent être sélectionnés pour bénéficier, à partir d'août 2007, d'une bourse finançant des études diplômantes en gestion du criquet pèlerin à l'Université de Khartoum (Soudan). Concernant le poste **Reproduction et distribution du Bulletin sur le criquet pèlerin et des documents du Comité**, le coût de la reproduction et de la distribution du Bulletin sur le criquet pèlerin restera très faible dans les deux prochaines années. Les frais de traduction et d'impression des documents de travail du Comité et du rapport final de la trente-huitième session seront couverts par le budget 2006 au titre de ce poste. Les coûts relatifs à l'organisation de la trente-huitième session du Comité seront couverts par le budget 2006 au titre du poste **Réunion du Comité**. Les **Directives sur le criquet pèlerin** seront réimprimées en 2006, en trois langues. En ce qui concerne la **formation**, le Comité continuera à financer jusqu'en octobre 2006 la formation de la candidate algérienne, responsable de l'information acridienne, auprès du Service d'information sur le criquet pèlerin (DLIS), au siège de la FAO. Les candidats étant choisis par rotation dans les trois régions, celui du cycle novembre 2006-octobre 2007 viendra probablement de la région Asie du Sud-Ouest. Une **réunion du Groupe consultatif sur les pesticides** sera organisée en 2007. Des **études d'experts** seront réalisées pour poursuivre la mise à jour de RAMSES dans les trois régions. Un **soutien au programme EMPRES** se poursuivra au cours de ces deux années, avec une amélioration de l'accès des pays membres aux informations du DLIS, y compris la distribution d'archives électroniques des rapports sur le criquet pèlerin. Un fonctionnaire des services généraux affecté au DLIS sera chargé de cette activité.

**4.2.** Si le niveau des contributions reçues est inférieur à 183 880 dollars EU, il sera nécessaire de procéder à des coupes budgétaires. Même si tous les pays membres versent leur contribution, il faudra quand même diminuer les dépenses de 50 pour cent par rapport aux montants disponibles pour 2003/2004/2005. Il faut noter que certains pays ont fait un effort pour régler leurs arriérés ou leurs contributions, notamment l'Iran et le Ghana qui ont versé, respectivement, 13 et 100 pour cent de leurs arriérés, et l'Iraq qui a payé sa contribution en 2005. Toutefois, au 31 décembre 2005, les arriérés s'élevaient encore à 1,5 million de dollars EU. Une décision doit être prise concernant les arriérés des pays membres dont le montant des contributions à régler est particulièrement élevé et qui n'ont effectué aucun versement depuis plusieurs années. Fin décembre 2005, ces pays étaient les suivants: Afghanistan (48 720 dollars EU), Iran (341 495 dollars EU), Iraq (163 746 dollars EU), Kenya (49 510 dollars EU), Mauritanie (68 336 dollars EU), Niger (88 280 dollars EU), Somalie (79 775 dollars EU), Soudan (64 986 dollars EU), Tchad

(93 560 dollars EU), Tunisie (88 756 dollars EU) et Yémen (57 480 dollars EU). S'il était proposé d'annuler 50 pour cent des arriérés en échange du règlement des 50 pour cent restants, des pays comme l'Iran et l'Iraq resteraient probablement dans l'incapacité de régler de telles sommes. Toutefois, pour maintenir un niveau d'activités conséquent, le budget annuel de 183 880 dollars EU constitue vraiment un minimum. Le Secrétariat estime qu'un réel effort doit être fait pour apurer les arriérés et souligne la nécessité que les pays versent régulièrement leurs contributions et ce dans les délais prescrits.

**Explication des notes pour les Tableaux 1 a), b), c) et d):**

/a 95 : le Nigeria a quitté le DLCC en 1995

/b 97 : la Turquie a quitté le DLCC en 1997

/c : en 2006, il a été confirmé qu'Oman n'était pas membre du DLCC

FONDS FIDUCIAIRE N° 9161.00 - MTF/INT/008/MUL		Tableau 1-a)		
Projet interrégional de lutte antiacridienne				
État des contributions au 31 décembre 2003 (en dollars EU)				
Gouvernements Membres	Montant non réglé 31/12/2002	Contribution due pour 2003/2004*	Montant reçu au 31/12/2003	Montant non réglé 31/12/2003
AFGHANISTAN	38 280,00	3 480,00	0,00	41 760,00
ALGÉRIE	7 700,00	7 700,00	15 391,98	8,02
BAHREÏN	6 440,00	920,00	4 600,00	2 760,00
CAMEROUN	4 837,49	2 780,00	0,00	7 617,49
TCHAD	83 000,00	3 520,00	0,00	86 520,00
DJIBOUTI	24 500,00	1 120,00	0,00	25 620,00
ÉGYPTE	0,00	5 740,00	0,00	5 740,00
ÉTHIOPIE	4 352,00	4 320,00	4 335,00	4 337,00
GAMBIE	36 949,50	2 420,00	0,00	39 369,50
GHANA	42 655,00	3 280,00	0,00	45 935,00
INDE	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00
IRAN, Rép. islamique d'	331,495,24	20 000,00	0,00	351 495,24
IRAQ	148 800,00	7 440,00	0,00	156 240,00
JORDANIE	8,31	3 420,00	3 428,31	0,00
KENYA	62 150,63	3 580,00	3 832,12	61 898,51
LIBAN	31 005,98	3 060,00	0,00	34 065,98
LIBYE	1 028,22	10 640,00	9 587,81	2 080,41
MALI	16 479,60	3 600,00	0,00	20 079,60
MAURITANIE	59 636,09	2 900,00	0,00	62 536,09
MAROC	26 800,00	5 360,00	0,00	32 160,00
NIGER	77 000,00	3 760,00	0,00	80 760,00
NIGERIA /a (95)	67 369,61	0,00	0,00	67 369,61
OMAN	25 200,00	2 100,00	0,00	27 300,00
PAKISTAN	6 520,00	6 520,00	6 520,00	6 520,00
QATAR	27 230,00	1 760,00	28 112,16	877,84
ARABIE SAOUDITE, Royaume d'	-1 470,28	20 000,00	20 000,00	-1 470,28
SÉNÉGAL	17 707,82	3 520,00	0,00	21 227,82
SOMALIE	69 274,77	3 500,00	0,00	72 774,77
SOUDAN	53 045,70	3 980,00	0,00	57 025,70
SYRIE	19 478,12	4 520,00	9 040,00	14 958,12
TUNISIE	75 376,44	4 460,00	0,00	79 836,44
TURQUIE /b(97)	0,00	0,00	0,00	0,00
OUGANDA	58 927,60	3 380,00	46 540,89	15 766,71
ÉMIRATS ARABES UNIS	13 823,80	4 600,00	4 600,00	13 823,80
YÉMEN	49 565,45	6 500,00	5 163,36	50 902,09
<b>TOTAUX</b>	<b>1 485 167,09</b>	<b>183 880,00</b>	<b>181 151,63</b>	<b>1 487 895,46</b>

## FONDS FIDUCIAIRE N° 9161.00 - MTF/INT/008/MUL

Tableau 1-b)

## Projet interrégional de lutte antiacridienne

État des contributions au 31 décembre 2004 (en dollars EU)

Gouvernements Membres	Montant non régulé 31/12/2003	Contribution due pour 2004/05 *	Montant reçu au 31/12/2004	Montant non régulé 31/12/2004
AFGHANISTAN	41 760,00	3 480,00	0,00	45 240,00
ALGÉRIE	8,02	7 700,00	0,00	7 708,02
BAHREÏN	2 760,00	920,00	0,00	3 680,00
CAMEROUN	7 617,49	2 780,00	6 257,58	4 139,91
TCHAD	86 520,00	3 520,00	0,00	90 040,00
DJIBOUTI	25 620,00	1 120,00	0,00	26 740,00
ÉGYPTE	5 740,00	5 740,00	0,00	11 480,00
ÉTHIOPIE	4 337,00	4 320,00	4 314,14	4 342,86
GAMBIE	39 369,50	2 420,00	0,00	41 789,50
GHANA	45 935,00	3 280,00	0,00	49 215,00
INDE	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00
IRAN, Rép. islamique d'	351 495,24	20 000,00	0,00	371 495,24
IRAQ	156 240,00	7 440,00	0,00	163 680,00
JORDANIE	0,00	3 420,00	3 420,00	0,00
KENYA	61 898,51	3 580,00	15 845,57	49 632,94
LIBAN	34 065,98	3 060,00	0,00	37 125,98
LIBYE	2 080,41	10 640,00	12 707,47	12,94
MALI	20 079,60	3 600,00	0,00	23 679,60
MAURITANIE	62 536,09	2 900,00	0,00	65 436,09
MAROC	32 160,00	5 360,00	0,00	37 520,00
NIGER	80 760,00	3 760,00	0,00	84 520,00
NIGERIA /a 95)	67 369,61	0,00	0,00	67 369,61
OMAN	27 300,00	2 100,00	0,00	29 400,00
PAKISTAN	6 520,00	6 520,00	6 520,00	6 520,00
QATAR	877,84	1 760,00	0,00	2 637,84
ARABIE SAOUDITE, Royaume d'	-1 470,28	20 000,00	18 529,72	0,00
SÉNÉGAL	21 227,82	3 520,00	0,00	24 747,82
SOMALIE	72 774,77	3 500,00	0,00	76 274,77
SOUDAN	57 025,70	3 980,00	0,00	61 005,70
SYRIE	14 958,12	4 520,00	19 449,78	28,34
TUNISIE	79 836,44	4 460,00	0,00	84 296,44
TURQUIE /b(97)	0,00	0,00	0,00	0,00
OUGANDA	15 766,71	3 380,00	0,00	19 146,71
ÉMIRATS ARABES UNIS	13 823,80	4 600,00	4 600,00	13 823,80
YÉMEN	50 902,09	6 500,00	6 422,52	50 979,57
<b>TOTAUX</b>	<b>1 487 895,46</b>	<b>183 880,00</b>	<b>118 066,78</b>	<b>1 553 708,68</b>

<b>FONDS FIDUCIAIRE N° 9161.00 - MTF/INT/008/MUL</b>	<b>Table 1-c)</b>
<b>Projet interrégional de lutte antiacridienne</b>	

État des contributions au 31 décembre 2005 (en dollars EU)

Gouvernements Membres	Montant non régulé 31/12/2004	Contribution due pour 2005/2006*	Montant reçu au 31/12/2005	Montant non régulé 31/12/2005
<b>AFGHANISTAN</b>	45 240,00	3 480,00	0,00	48 720,00
<b>ALGÉRIE</b>	7 708,02	7 700,00	15 408,02	0,00
<b>BAHREÏN</b>	3 680,00	920,00	4 600,00	0,00
<b>CAMEROUN</b>	4 139,91	2 780,00	13 607,85	-6 687,94
<b>TCHAD</b>	90 040,00	3 520,00	0,00	93 560,00
<b>DJIBOUTI</b>	26 740,00	1 120,00	0,00	27 860,00
<b>ÉGYPTE</b>	11 480,00	5 740,00	5 740,00	11 480,00
<b>ÉTHIOPIE</b>	4 342,86	4 320,00	0,00	8 662,86
<b>GAMBIE</b>	41 789,50	2 420,00	0,00	44 209,50
<b>GHANA</b>	49 215,00	3 280,00	49 215,00	3 280,00
<b>INDE</b>	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00
<b>IRAN, Rép. islamique d'</b>	371 495,24	20 000,00	50 000,00	341 495,24
<b>IRAQ</b>	163 680,00	7 440,00	7 374,00	163 746,00
<b>JORDANIE</b>	0,00	3 420,00	0,00	3 420,00
<b>KENYA</b>	49 632,94	3 580,00	3 703,06	49 509,88
<b>LIBAN</b>	37 125,98	3 060,00	3 030,00	37 155,98
<b>LIBYE</b>	12,94	10 640,00	0,00	10 652,94
<b>MALI</b>	23 679,60	3 600,00	0,00	27 279,60
<b>MAURITANIE</b>	65 436,09	2 900,00	0,00	68 336,09
<b>MAROC</b>	37 520,00	5 360,00	0,00	42 880,00
<b>NIGER</b>	84 520,00	3 760,00	0,00	88 280,00
<b>NIGERIA /a (95)</b>	67 369,61	0,00	0,00	67 369,61
<b>OMAN /c (06)</b>	29 400,00	2 100,00	0,00	31 500,00
<b>PAKISTAN</b>	6 520,00	6 520,00	6 520,00	6 520,00
<b>QATAR</b>	2 637,84	1 760,00	3 520,00	877,84
<b>ARABIE SAOUDITE, Royaume d'</b>	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00
<b>SÉNÉGAL</b>	24 747,82	3 520,00	0,00	28 267,82
<b>SOMALIE</b>	76 274,77	3 500,00	0,00	79 774,77
<b>SOUDAN</b>	61 005,70	3 980,00	0,00	64 985,70
<b>SYRIE</b>	28,34	4 520,00	4 549,00	-0,66
<b>TUNISIE</b>	84 296,44	4 460,00	0,00	88 756,44
<b>TURQUIE /b(97)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>OUGANDA</b>	19 146,71	3 380,00	6 872,20	15 654,51
<b>ÉMIRATS ARABES UNIS</b>	13 823,80	4 600,00	0,00	18 423,80
<b>YÉMEN</b>	50 979,57	6 500,00	0,00	57 479,57
<b>TOTAUX</b>	<b>1 553 708,68</b>	<b>183 880,00</b>	<b>214 139,13</b>	<b>1 523 449,55</b>



## FONDS FIDUCIAIRE N° 9161.00 - MTF/INT/008/MUL

Tableau 1-d)

## Projet interrégional de lutte antiacridienne

État des contributions au 1<sup>er</sup> juin 2006 (en dollars EU)

Membres	31/12/2005	2006/2007*	01/06/2006	01/01/2006
AFGHANISTAN	48 720,00	3 480,00		52 200,00
ALGÉRIE	0,00	7 700,00		7 700,00
BAHREÏN	0,00	920,00		920,00
CAMEROUN	-6 687,94	2 780,00		-3 907,94
TCHAD	93 560,00	3 520,00		97 080,00
DJIBOUTI	27 860,00	1 120,00		28 980,00
ÉGYPTE	11 480,00	5 740,00		17 220,00
ÉTHIOPIE	8 662,86	4 320,00		12 982,86
GAMBIE	36 835,50	2 420,00		39 255,50
GHANA	3 280,00	3 280,00		6 560,00
INDE	0,00	20 000,00		20 000,00
IRAN, Rép. islamique d'	341 495,24	20 000,00		361 495,24
IRAQ	171 120,00	7 440,00		178 560,00
JORDANIE	3 420,00	3 420,00		6 840,00
KENYA	49 509,88	3 580,00		53 089,88
LIBAN	4 743,28	3 060,00	3 017,85	4 785,43
LIBYE	10 652,94	10 640,00		21 292,94
MALI	27 279,60	3 600,00		30 879,60
MAURITANIE	68 336,09	2 900,00		71 236,09
MAROC	42 880,00	5 360,00		48 240,00
NIGER	88 280,00	3 760,00		92 040,00
NIGERIA /a	67 369,61	0,00		67 369,61
OMAN /c	31 500,00		(10 500,00)	
PAKISTAN	6 520,00	6 520,00	2 608,00	10 432,00
QATAR	877,84	1 760,00		2 637,84
ARABIE SAOUDITE, Royaume d'	0,00	20 000,00		20 000,00
SÉNÉGAL	28 267,82	3 520,00		31 787,82
SOMALIE	79 774,77	3 500,00		83 274,77
SOUDAN	64 985,70	3 980,00		68 965,70
SYRIE	-0,66	4 520,00		4 519,34
TUNISIE	88 756,44	4 460,00		93 216,44
TURQUIE /b	0,00	0,00		0,00
UGANDA	15 654,51	3 380,00	783,00	18 251,51
ÉMIRATS ARABES UNIS	18 423,80	4 600,00	4 600,00	18 423,80
YÉMEN	57 479,57	6 500,00		63 979,57
<b>TOTAUX</b>	<b>1 491 036,85</b>	<b>181 780,00</b>	<b>508,85</b>	<b>1 630 308,00</b>

Tableau 2

## DÉPENSES DE 2003 À 2006

N°	Poste	2003	Dépenses	2004	Dépenses	2005	Dépenses	2006	Dépenses
		Chiffres définitifs Budget		Chiffres définitifs Budget		Chiffres définitifs Budget		Chiffres provisoires Budget	
1	Bourses d'études	68 000	71 349	30 000	44 667	30 000	41 178		13 347
2	Reproduction et distribution du Bulletin sur le criquet pèlerin et des documents du Comité	25 000	26 558	5 000	3 807	25 000	933		
3	Directives sur le criquet pèlerin	30 000	84 229	25 000	71 826	0	-48 485(*)		
4	Prospections acridiennes	30 000		20 000		0			
5	Réunion du Comité	50 000	42 008	-		50 000	11 213		
6	Formation	10 000	29 680	25 000	1 971	25 000	5 189		19 755
7	Réunion du Groupe technique	1 000		30 000	57 237	0			
8	Réunion technique d'experts	20 000		0		0			
9	Groupe consultatif sur les pesticides	-		0	24 206	25 000	1 708		
10	Études d'experts	10 000	15 697	0		0			
11	Soutien au programme EMPRES (Criquet pèlerin)	50 000	74 454	27 726	15 065	7 726	13 325		22 813
	<i>Total partiel</i>	<b>294 000</b>	<b>343 976</b>	<b>162 726</b>	<b>218 779</b>	<b>162 726</b>	<b>25 061</b>		<b>55 915</b>
13	Dépenses d'appui au projet	38 220	44 717	21 154	28 442	21 154	3 257		7 269
14	Imprévus/Fonds pour interventions d'urgence				-	0	0	-	
	<b>TOTAL</b>	<b>332 220</b>	<b>388 692</b>	<b>183 880</b>	<b>247 221</b>	<b>183 880</b>	<b>28 318</b>		<b>63 184</b>

Tableau 3

**Comité de lutte contre le criquet pèlerin**  
**BUDGET PROPOSÉ (en dollars EU)**

		<b>2006</b>	<b>2007</b>
<b>N°</b>	<b>Poste</b>	<b>Budget</b>	<b>Budget</b>
1.	Bourses d'études	<b>30 000</b>	<b>30 000</b>
2.	Reproduction et distribution du Bulletin sur le criquet pèlerin et des documents du Comité	<b>25 000</b>	<b>5 000</b>
3.	Directives sur le criquet pèlerin	<b>10 000</b>	-
4.	Prospections acridiennes	-	-
5.	Réunion du Comité	<b>25 000</b>	-
6.	Formation	<b>25 000</b>	<b>25 000</b>
7.	Réunion du Groupe technique		
8.	Réunion technique	-	-
9.	Groupe consultatif sur les pesticides	-	<b>30 000</b>
10.	Études d'experts	<b>15 000</b>	<b>20 000</b>
11.	Soutien au programme EMPRES (Criquet pèlerin)	<b>32 726</b>	<b>32 726</b>
12.	Imprévu/Fonds pour interventions d'urgence		<b>20 000</b>
	<i>Total partiel</i>	<b>162 726</b>	<b>162 726</b>
13.	Dépenses d'appui au projet	<b>21 154</b>	<b>21 154</b>
	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>183 880</b>	<b>183 880</b>



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## COMITÉ DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PÈLERIN

### Trente-huitième Session

Rome, 11 - 15 Septembre 2006

### RÉSUMÉ DU RAPPORT DE LA NEUVIÈME SESSION DU GROUPE CONSULTATIF SUR LES PESTICIDES (Point 14 de l'ordre du jour provisoire)

#### INTRODUCTION

Ce document de travail a été préparé par le Président du Groupe consultatif sur les pesticides, M. G. Matthews. Le Comité de lutte contre le criquet pèlerin souhaitera peut-être adopter le rapport de la dernière session du Groupe consultatif.

#### RÉSUMÉ DU RAPPORT DE LA NEUVIÈME SESSION DU GROUPE CONSULTATIF SUR LES PESTICIDES

À ce jour, le Groupe consultatif sur les pesticides s'est réuni à neuf reprises, la dernière fois à Rome, du 18 au 21 octobre 2004. Il s'agissait de la première réunion du Groupe pendant une recrudescence acridienne, de sorte que plusieurs questions découlant des opérations de lutte en cours ont été soulevées. En particulier, la FAO a fait part de ses inquiétudes concernant l'utilisation d'insecticides organophosphorés. Il a été dit que ce choix était dû à la possible récupération des criquets avec les pyréthrinoïdes, après l'effet de choc initial.

#### Pyréthrinoïdes

Le dosage fixé pour la deltaméthrine a été examiné aux réunions précédentes et il a été estimé que la dose initialement recommandée de 15 g de matière active/ha pourrait être ramenée à 12,5 g, dose dont la bonne efficacité a été établie. Cependant, il a été reconnu qu'une dose plus élevée serait nécessaire pour traiter des larves des derniers stades. Le Groupe a pu, à sa neuvième session, prendre connaissance des résultats d'un essai supplémentaire montrant qu'il n'y avait pas eu récupération des criquets après un traitement à une dose de 17,5 g de matière active/ha. On a estimé que les différences d'efficacité pouvaient être dues aux températures sur le terrain car les pyréthrinoïdes ont un coefficient de température négatif, c'est-à-dire qu'ils sont plus toxiques à basse température. Ils agissent certes rapidement, grâce à l'effet de choc, mais les symptômes de l'empoisonnement peuvent disparaître si la température de l'insecte s'élève, ce qui réduit la mortalité. Par conséquent, les acridiens ayant subi un effet de choc en début de matinée peuvent récupérer si leur température s'élève pendant la journée. Une dose plus élevée (17,5 g de matière active/ha) a permis l'épandage à des températures plus élevées. Le Groupe a décidé que les deux

dosages devraient être indiqués et que l'on opterait pour l'un ou l'autre en fonction de l'état de développement des acridiens traités et de la température.

### **Fipronil**

L'emploi de cet insecticide a suscité des débats considérables en raison de ses importants effets indésirables sur l'environnement après son utilisation à dose relativement élevée à Madagascar. Il a été convenu, qu'à l'avenir, il ne serait recommandé que pour la lutte antilarvaire et en traitement en barrières car les effets secondaires sur l'environnement étaient généralement plus faibles avec cette technique, à condition que les espaces entre les barrières soient suffisants et ne soient pas exposés aux dérives de pulvérisation. Il importait aussi de prendre des précautions pour éviter des traitements successifs en raison de la rémanence des dépôts, qui pouvait aboutir à une accumulation d'effets indésirables et compromettre l'avantage écologique de la technique des barrières. Il a donc été recommandé que les coordonnées de tous les blocs de pulvérisation soient consignées et que les données spatio-temporelles des pulvérisations effectuées dans des zones infestées par des acridiens soient reconstituées en vue de la gestion de ce risque. Lorsque le fipronil était épandu, ce devrait être à une dose beaucoup plus faible que précédemment, à savoir 4,2 g de matière active/ha à l'intérieur de la barrière, ce qui équivaldrait à 0,6 g de matière active par hectare protégé.

### **Régulateurs de croissance des insectes**

L'application de régulateurs de croissance des insectes tels que le diflubenzuron se référerait également à la discussion sur les traitements en barrières, qui visent à ce que les larves recueillent une dose létale en traversant une bande traitée. La largeur d'une barrière (une ou plusieurs largeurs d'andain) et la distance entre les barrières qu'il faudrait respecter dépendraient des facteurs suivants:

- a) mobilité des larves
- b) insecticide employé (rémanence)
- c) configuration du terrain/végétation (densité de la végétation)
- d) vitesse et direction du vent pendant l'épandage
- e) altitude à partir de laquelle l'épandage est effectué

*Les deux derniers facteurs ne déterminent pas la largeur nécessaire, mais la largeur possible ou inévitable.*

Il n'a pas été possible d'émettre, pour l'épandage, des recommandations précises valables dans tous les cas, car elles dépendent des conditions locales, mais avec une largeur effective d'andain de 100 m, un espacement de 700 m entre les bandes traitées a été recommandé. Le Groupe consultatif a estimé que la conception et l'analyse des données des études relatives aux barrières devaient être améliorées et que certaines des données disponibles n'étaient pas analysées de façon optimale. Il a donc été recommandé que les données soient de nouveau analysées pour compléter la base de données. Le Groupe consultatif a également recommandé que les conditions des traitements en barrières soient clairement définies et respectées lors des opérations de lutte et que la technique des barrières ne soit pas confondue avec un traitement en couverture irrégulière, technique également connue sous le nom de RAAT (*reduced area-agent treatment* tel que défini par Lockwood et Schell, 1997). Bien qu'ils soient essentiellement utilisés pour des traitements en barrières, les régulateurs de croissance des insectes pourraient aussi être employés en couverture totale mais à une dose plus faible.

### ***Metarhizium anisopliae***

Il était décevant que l'agent de lutte biologique *Metarhizium anisopliae* var. *acridum*, isolat 330189, n'ait pas été testé à échelle opérationnelle au début de la recrudescence en Afrique de l'Ouest, alors qu'un produit analogue était employé à une échelle opérationnelle en Australie. Il y

avait maintenant un fabricant de ce biopesticide en Afrique, qui déclarait que les problèmes de formulation avaient été résolus, bien qu'il soit nécessaire de procéder à une vérification. Les nouvelles données limitées sur l'efficacité de ce biopesticide et ses effets sur l'environnement n'ont mis en évidence aucun effet indésirable sur des organismes non cibles, bien qu'un effet indésirable sur les sauteriaux non cibles ne soit pas à exclure. Il a été noté que l'effet létal du *Metarhizium* est ralenti lors de journées chaudes suivies de nuits froides, de sorte que lorsqu'on emploie ce produit, il faut tenir compte des conditions météorologiques. Cependant, étant donné son importance dans les zones écologiquement sensibles, le Groupe a estimé que la FAO devrait s'efforcer de faciliter la disponibilité et l'emploi de ce myco-insecticide dans d'autres régions concernées par le criquet pèlerin.

### **Nouveaux insecticides**

L'intervalle entre les huitième et neuvième réunions du Groupe consultatif était dû au fait que les fabricants n'ont pas fourni de données nouvelles sur des insecticides existants ou nouveaux. En raison de ce manque de données, aucun nouvel insecticide tel que l'imidaclopride ou le spinosad, qui ont des modes d'action différents de ceux des composés figurant sur la liste, n'a pu être ajouté aux recommandations pour la lutte antiacridienne.

### **Phéromones**

Il avait été proposé qu'une phéromone du criquet pèlerin (plus précisément le phénylacétonitrile) soit associée à un insecticide (pour « attirer et tuer »), mais aucun résultat détaillé d'essai de terrain n'a été communiqué au Groupe consultatif. S'il a été indiqué que seules de très petites quantités de la phéromone sont nécessaires, le Groupe consultatif s'est néanmoins déclaré préoccupé par la toxicité du phénylacétonitrile pour les mammifères.

### **Considérations relatives à l'environnement**

Les précédents rapports du Groupe consultatif contenaient des tableaux indiquant le risque d'effets indésirables sur des organismes non cibles. Quand cela était possible, ces tableaux ont été mis à jour sur la base de nouvelles données de terrain et d'expériences. Les évaluations de risques ont aussi été alignées sur les critères internationaux.

### **Opérations de terrain**

Comme les organophosphorés étaient utilisés dans le cadre des opérations, le Groupe consultatif a examiné les données relatives à la toxicité pour l'homme car, outre la toxicité aiguë, il pouvait y avoir des effets chroniques comme séquelles d'une intoxication aiguë. L'exposition des opérateurs effectuant les épandages au moment du remplissage des pulvérisateurs, en particulier avec des formulations de chlorpyrifos ou de fénitrothion, pouvait faire gravement baisser leur taux d'acétylcholinestérase (AChE). Les opérateurs doivent évidemment être formés et porter des combinaisons, gants, bottes et masques. On a également estimé qu'il devrait y avoir un suivi sanitaire obligatoire, afin que les opérateurs soient mis au repos ou affectés à d'autres activités si leur taux d'AChE baissait de manière significative. Le transvasement des produits chimiques avec des pompes reliées de façon étanche au conteneur était essentiel pour limiter l'exposition.

Le délai de carence a été examiné, car il était important que les résidus de pesticides aient disparu du produit récolté et les fabricants ont été invités à communiquer les données nécessaires. Les pyréthriinoïdes, à action rapide, étaient les produits de choix lorsque des cultures devaient être protégées.

Concernant l'efficacité des insecticides recommandés en conditions opérationnelles, le Groupe consultatif a estimé qu'il y avait là encore un retour d'informations insuffisant. Il a certes été reconnu qu'en situation d'urgence il était difficile d'évaluer les effets immédiats d'un traitement mais il est important d'établir un lien entre les avis fondés sur des essais et les opérations à grande

échelle. Des avis avaient été émis au sujet des critères d'épandage mais il n'était pas toujours certain que les doses appropriées et les espacements voulus entre les bandes traitées avaient été respectés dans tous les cas, malgré les efforts de formation déployés. Le Groupe consultatif préconisait la réalisation d'essais supplémentaires à grande échelle afin de compléter les informations sur les insecticides recommandés, notamment sur l'emploi des traitements en barrières et des biopesticides. La possibilité de tenir une réunion du Groupe consultatif dans un pays touché a été envisagée.

Le Groupe consultatif s'est déclaré préoccupé que la campagne de lutte antiacridienne en Afrique de l'Ouest n'ait pratiquement fait appel qu'aux organophosphorés. Ceux-ci étant considérés comme figurant parmi les produits les plus dangereux selon les évaluations des risques pour l'environnement et la santé humaine, il a été recommandé qu'une gamme plus large d'insecticides soit prise en compte dans le programme de lutte antiacridienne, l'accent étant mis sur les produits les moins dangereux et sur un déploiement plus rapide aux premiers stades d'une recrudescence.